



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Université de Lorraine

Thèse de doctorat en Sciences du langage

Présentée et soutenue le 30 novembre 2015

Laure Budzinski

Étude historique et étymologique de la terminologie
linguistique française

Préparée au laboratoire ATILF/CNRS

Dans le cadre de l'École doctorale Stanislas

Directeurs de thèse :

Éva Buchi, DR ATILF/CNRS

Yan Greub, CR ATILF/CNRS

Rapporteurs :

Bernard Colombat, PU Université Paris Diderot

Gilles Siouffi, PU Université de Paris-Sorbonne

Examineurs :

Anne-Marie Chabrolle-Cerretini, PU Université de Lorraine

André Thibault, PU Université de Paris-Sorbonne

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier vivement mes directeurs de thèse, Eva Buchi et Yan Greub. Ils ont toujours su respecter mon besoin d'indépendance dans le travail et ils m'ont encouragée dans chacune de mes initiatives et chacune des étapes de mon doctorat. Merci à eux pour leur disponibilité et leurs relectures.

Je tiens tout particulièrement à souligner les qualités humaines d'Eva Buchi qui sait faire émerger le meilleur de nous-même et dont le regard bienveillant nous encourage continuellement.

Je voudrais remercier mes collègues de l'ATILF, leur bonne humeur et leur gentillesse font de ce laboratoire un lieu où il fait bon travailler et où l'on ne se sent jamais seul. Merci aux personnes du centre de documentation de l'ATILF d'être toujours si prévenantes et souriantes.

Un merci tout particulier à Capucine d'avoir consacré du temps et de la patience à de nombreuses relectures finales, alors qu'elle-même termine sa thèse. Merci également à Sarah et à Karen pour leur aide.

Je tiens à remercier mes collègues de D.HI.CO.DE.R. et mes collègues rencontrés grâce à TLF-Étym, avec qui je passe toujours des instants passionnants et conviviaux.

Je remercie les personnes rencontrées à l'association Par(en)thèse pour les bons moments partagés et pour nos longues conversations qui permettent de nous sentir moins seul face aux problématiques de la vie de doctorant.

Je voudrais également remercier mes amis qui m'ont aidée à décompresser chaque fois que la tension devenait difficile à gérer : merci à vous Manon, Karen, Diego, Alexandre, Luigi, Yoann... Merci également à vous, amis du théâtre, avec qui je partage de si beaux moments d'évasion et avec qui je continue ma passion pour l'art de la scène dans des projets que jamais je n'aurais pensé pouvoir faire. Quelle satisfaction que de pouvoir me sentir complète grâce à ma passion et mon travail !

Enfin, par-dessus tout, je tiens à remercier mes parents, dont le soutien indéfectible m'a portée durant les moments difficiles de questionnements et de fatigue. Ma très chère mère, merci à toi d'avoir toujours cru en moi. Pour cela je ne pourrai jamais trop te remercier.

Table des matières

Remerciements	1
Table des matières	2
1. Introduction	8
1.1. Sources	10
1.2. Terminologie adoptée et conventions d'écriture	11
1.3. Structure des articles	12
1.4. Choix des termes	13
1.5. Présentation de la méthode du travail étymologique	14
1.6. Difficultés rencontrées lors de la recherche de premières attestations ..	16
2. Méthodologie	18
2.1. Sources exploitées	18
2.2. Problème de délimitation d'un corpus	20
2.3. Quel corpus pour l'étude étymologique des termes de spécialité ?	21
2.4. Place de l'interdisciplinarité dans l'étude diachronique d'une discipline 22	
2.4.1. Les revues non spécialisées, partage de connaissances scientifiques 22	
2.4.2. Les revues non spécialisées, sources de premières attestations	22
2.4.3. Intérêt des comptes rendus pour une analyse étymologique	23
2.5. L'exploitation des données numérisées pour un travail de recherche en étymologie	25
2.5.1. Les nouvelles possibilités offertes par internet	25
2.5.2. Présentation de quelques principales plates-formes d'ouvrages numérisés	25
2.5.3. Possibilité d'antédatations	28
2.5.4. Possibilité de comparaisons inter-linguistiques	28
2.5.5. Les lacunes et les limites des plates-formes d'ouvrages numérisés	29
2.6. Vers une micro-étymologie : principes et méthode	31

3. Partie lexicographique : articles étymologiques	32
4. Partie lexicologique : coups de projecteur sur des phénomènes particuliers	70
4.1. Les désignations des sous-disciplines linguistiques.....	70
4.1.1. Problème de la non différenciation morphologique de la désignation d'une sous-discipline linguistique et de son objet d'étude.....	70
4.1.2. MORPHO-PHONOLOGIE _{1/2} , MORPHONOLOGIE _{1/2}	71
4.1.2.1. Histoire.....	71
4.1.2.2. Étymologie	72
4.1.3. PHONOLOGIE.....	73
4.1.3.1. Premiers pas pour appréhender les recherches à mener sur ce vocable : que disent les dictionnaires sur PHONOLOGIE ?.....	73
4.1.3.2. Étymologies proposées jusqu'à présent	75
4.1.4. PHONOLOGIE ₁	75
4.1.4.1. Histoire.....	75
4.1.4.2. Étymologie	76
4.1.5. PHONOLOGIE _{2/3}	77
4.1.5.1. Histoire de PHONOLOGIE ₂	77
4.1.5.2. Histoire de PHONOLOGIE ₃	78
4.1.5.3. Étymologie de PHONOLOGIE _{2/3}	78
4.1.6. PHONOLOGIE _{4/5}	79
4.1.6.1. Histoire de PHONOLOGIE ₄	79
4.1.6.2. Histoire de PHONOLOGIE ₅	80
4.1.6.3. Étymologie de PHONOLOGIE _{4/5}	81
4.1.7. SÉMANTIQUE	81
4.1.7.1. Histoire de SÉMANTIQUE ₁	81
4.1.7.2. Étymologie de SÉMANTIQUE ₁	83
4.1.7.3. Histoire de SÉMANTIQUE ₂	83
4.1.7.4. Étymologie de SÉMANTIQUE ₂	84
4.1.7.5. Quelle place a eue Michel Bréal dans l'histoire du vocable SÉMANTIQUE ?	84
4.1.8. DIALECTOLOGIE	85

4.1.8.1. Histoire.....	85
4.1.8.2. Étymologie.....	86
4.1.9. LEXICOLOGIE.....	87
4.1.9.1. Histoire.....	87
4.1.9.2. Étymologie.....	88
4.1.10. ÉTYMOLOGIE.....	88
4.1.10.1. Histoire d'ÉTYMOLOGIE ₁	88
4.1.10.2. Étymologie d'ÉTYMOLOGIE ₁	90
4.1.10.3. Histoire d'ÉTYMOLOGIE ₂	90
4.1.10.4. Étymologie d'ÉTYMOLOGIE ₂	91
4.1.10.5. Histoire d'ÉTYMOLOGIE ₃	91
4.1.10.6. Étymologie d'ÉTYMOLOGIE ₃	92
4.1.11. PHONÉTIQUE (adjectif).....	92
4.1.11.1. Histoire.....	92
4.1.11.2. Étymologie.....	93
4.1.12. PHONÉTIQUE (substantif).....	94
4.1.12.1. Histoire de PHONÉTIQUE ₁	94
4.1.12.2. Étymologie de PHONÉTIQUE ₁	94
4.1.12.3. Histoire de PHONÉTIQUE ₂	94
4.1.12.4. Étymologie de PHONÉTIQUE ₂	96
4.1.13. PRAGMATIQUE (adjectif).....	96
4.1.13.1. Histoire.....	96
4.1.13.2. Étymologie.....	97
4.1.14. PRAGMATIQUE (substantif).....	97
4.1.14.1. Histoire.....	97
4.1.14.2. Étymologie.....	98
4.1.15. PSYCHOLINGUISTIQUE (adjectif).....	99
4.1.15.1. Histoire.....	99
4.1.15.2. Étymologie.....	100
4.1.16. PSYCHOLINGUISTIQUE (substantif).....	101
4.1.16.1. Histoire.....	101

4.1.16.2. Étymologie	101
4.1.17. SOCIOLINGUISTIQUE	102
4.1.17.1. Histoire.....	102
4.1.17.2. Étymologie	103
4.2. La perméabilité de la terminologie linguistique.....	104
4.2.1. La complexité d'analyse des technolèctes	104
4.2.2. La part sociolinguistique de l'étymologie.....	105
4.2.3. Un cas d'analyse complexe : MORPHOLOGIE.....	106
4.2.4. Des termes linguistiques inspirés d'autres domaines.....	110
4.2.4.1. Quand des créations lexicales sont inspirées par un domaine scientifique	110
4.2.4.2. Quand des créations lexicales sont inspirées par la langue générale	112
4.2.4.3. Quand la linguistique prête	114
4.3. Le cas des locutions	116
4.3.1. CHAMP SÉMANTIQUE	117
4.3.1.1. Histoire.....	117
4.3.1.2. Étymologie	118
4.3.2. DOUBLE ARTICULATION.....	119
4.3.2.1. Histoire.....	119
4.3.2.2. Étymologie	120
4.3.3. FONCTION COGNITIVE	121
4.3.3.1. Histoire.....	121
4.3.3.2. Étymologie	121
4.4. Le cas particulier des termes en -ème	122
4.4.1. Morphologie des vocables GRAPHÈME, MORPHÈME et PHONÈME	123
4.4.1.1. Sémantismes proches	124
4.4.1.2. Des termes différents en allemand que le français n'a pu se résoudre à emprunter.....	125
4.4.2. MORPHÈME	125
4.4.3. PHONÈME.....	127

4.4.4. GRAPHÈME.....	135
4.4.5. Importance de la Société de Linguistique de Paris dans la création et la diffusion de MORPHÈME, PHONÈME et GRAPHÈME	138
4.4.6. LEXÈME	139
4.4.6.1. Histoire de LEXÈME ₁	140
4.4.6.2. Étymologie de LEXÈME ₁	140
4.4.6.3. Histoire de LEXÈME ₂	141
4.4.6.4. Étymologie de LEXÈME ₂	141
4.4.7. MONÈME	142
4.4.7.1. Histoire.....	142
4.4.7.2. Étymologie	143
4.4.8. PRAGMATÈME.....	144
4.4.8.1. Histoire de PRAGMATÈME ₁	144
4.4.8.2. Étymologie de PRAGMATÈME ₁	144
4.4.8.3. Histoire de PRAGMATÈME ₂	145
4.4.8.4. Étymologie de PRAGMATÈME ₂	147
4.4.9. SÉMÈME.....	147
4.4.9.1. Histoire	147
4.4.9.2. Étymologie	148
4.5. La terminologie de Lucien Tesnière	150
4.5.1. Réappropriation de quelques-unes des unités lexicales	150
4.5.2. Une terminologie inspirée par d'autres domaines.....	152
4.5.2.1. ACTANT	153
4.5.2.2. VALENCE ₂	154
4.5.2.3. La série de vocables AVALENT, DIVALENT, MONOVALENT et TRIVALENT	155
4.5.2.4. NŒUD ₂	157
4.5.2.5. STEMMA ₂	158
5. Conclusion	163
6. Bibliographie.....	169

7. Annexe : tableaux récapitulatifs comparant nos résultats avec les données du FEW, du TLF et du TLF-Étym	193
--	-----

1. Introduction

Si le lecteur ouvre l'*Encyclopédie* à l'article *étymologie*, rédigé par Turgot, il peut y découvrir que cette science était qualifiée d'art au 18^e siècle :

« Il suit de-là que l'art étymologique est, comme tout art conjectural, composé de deux parties, l'art de former les conjectures ou les suppositions, & l'art de les vérifier ; ou en d'autres termes l'invention & la critique : les sources de la première, les règles de la seconde, sont la division naturelle de cet article ; car nous n'y comprendrons point les recherches qu'on peut faire sur les causes primitives de l'institution des mots, sur l'origine & les progrès du langage, sur les rapports des mots avec l'organe qui les prononce, & les idées qu'ils expriment » (Turgot in *Encyclopédie* 1751 s.v. *étymologie*).

Ce travail de thèse nous a en effet confirmé que tout comme un art, l'étymologie demande habileté, rigueur et talent. Cette dernière qualité ne peut se développer qu'après des années de pratiques et qu'après avoir capitalisé de nombreuses connaissances. C'est donc avec beaucoup d'humilité que nous avons entrepris ce travail de thèse qui ne représente qu'un début dans notre formation d'étymologiste.

L'étymologie moderne, telle qu'elle est aujourd'hui communément comprise, rend compte de l'histoire d'un vocable et ne se ramène plus uniquement à l'énoncé d'un simple étymon. Nous pouvons retracer le parcours de cette réflexion depuis les travaux de Jules Gilliéron, qui comparait l'ancienne notion d'étymologie à une biographie succincte de Balzac : « Balzac, assis sur les genoux de sa nourrice, était vêtu d'une robe bleue, rayée de rouge. Il écrivit la *Comédie humaine* » (cf. Baldinger 1959, 239). L'idée d'une étymologie-histoire, rendant compte de l'importance du parcours d'un vocable, a été d'abord appréhendée par Hugo Schuchardt : « Was wir eine Etymologie nennen, ist Nichts als eine mehr oder weniger abgekürzte Wortgeschichte... » (cf. Höfler 1988, 333). Walther von Wartburg a ensuite repris cette notion, qu'il propose dans la préface du tome I du *FEW* et, Kurt Baldinger l'a formulée ainsi :

« La notion même d'étymologie est devenue ambiguë. Désormais il y aura deux sortes d'étymologies : d'une part l'étymologie au sens phonétique, traditionnel, au sens du XIX^e siècle : l'étymologie-origine. D'autre part, l'étymologie au sens sémantique, moderne : l'étymologie-histoire du mot [...]. L'étymologie, au sens moderne, c'est donc la biographie du mot. Sa naissance, dont s'occupait

exclusivement l'ancienne étymologie, n'en est que le point de départ » (Baldinger 1959 : 239).

La lexicographie historique française possède un nombre important de travaux de qualité, centrés sur des domaines différents. Soit, pour citer les plus importants : le DEAF (*Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*), le DMF (*Dictionnaire du Moyen Français*), le FEW (*Französisches Etymologisches Wörterbuch*), le TLF (*Trésor de la Langue Française*) et le TLF-Étym (Programme de recherche pour une révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la Langue Française informatisé*) en ce qui concerne la lexicographie historique générale. Des dictionnaires spécialisés sont également en cours d'élaboration tels le DÉRom (*Dictionnaire Étymologique Roman*) ou le D.HI.CO.D.E.R. (*Dictionnaire Historique des COncepts Descriptifs de l'Entité Romane*). D'autres formes écrites viennent compléter les études historiques, notamment en ce qui concerne les études dialectales. Nous pouvons ainsi citer les atlas linguistiques offrant une perspective étymologique comme l'ALW, l'*Atlas Linguistique de la Wallonie* ou l'ALFC, l'*Atlas Linguistique de la Franche-Comté*. De même des études historiques sur le lexique spécialisé sont appréhendées dans des travaux comme le *Dictionnaire de l'art culinaire français* (Höfler 1996).

Une étude historique sur la terminologie de la linguistique vient compléter les travaux lexicographiques sur le sujet, car cette terminologie a été essentiellement étudiée d'un point de vue synchronique. Nous ne prétendons pas que la terminologie de la linguistique n'est jamais analysée d'un point de vue diachronique ; en effet, le FEW et le TLF permettent souvent de dater quelques-unes des unités lexicales que nous avons étudiées au sein de cette thèse. Cependant, tous les vocables de spécialité ne sont pas présentés et lorsqu'ils le sont, l'ensemble de leurs sémantismes est rarement identifié et daté. Les ouvrages de spécialité, quant à eux, rassemblent les termes mais n'ont pas pour vocation de s'y intéresser d'un point de vue étymologique. Les informations concernant l'histoire d'un vocable, son évolution et la manière dont il s'est implanté dans le vocabulaire de spécialité ne sont pas réunies. Par ailleurs, l'existence d'une unité lexicale est souvent considérée depuis sa lexicalisation et non pas depuis sa création, or ce sont deux moments distincts dans l'histoire d'un terme qui sont souvent confondus dans la littérature. Une unité lexicalisée est une unité lexicale autonome et intégrée au vocabulaire mais, avant cette étape, l'étymologie s'intéresse à la création de cette unité, afin de voir si elle a été empruntée ou s'il s'agit d'une formation interne de la langue étudiée.

1.1. Sources

L'importance des sources pour un travail en étymologie est capitale, comme le souligne Frankwalt Möhren :

« L'étymologie naît et se nourrit d'une analyse fine des faits réunis. La qualité de la recherche qui précède l'établissement d'une étymologie décide de la qualité et de la persistance de cette dernière » (Möhren 2006 : 15).

Nous pouvons distinguer deux types de sources essentielles à notre travail : les sources primaires constituées d'ouvrages linguistiques, de grammaires et d'ouvrages théoriques et les sources secondaires constituées de sources lexicographiques et de lexiques spécialisés. Parmi les lexiques spécialisés nous pouvons citer le *Lexique de la terminologie linguistique, français, allemand, anglais, italien* (Marouzeau 1969) ou le *Dictionnaire des sciences du langage* (Neveu 2004). L'incontournable *Dictionnaire de linguistique de l'École de Prague* (Váček 2005) tient aussi lieu de référence, car il rassemble la terminologie étudiée et acceptée par la communauté linguistique. En effet, l'ouvrage se montre très détaillé concernant la terminologie de la phonologie, mais pas uniquement, puisqu'il rassemble également les notions fondamentales des autres domaines de la linguistique. Nous avons également consulté l'ouvrage de Kocourek consacré aux langues de spécialité (Kocourek 1991). Nous nous sommes en partie inspirée de ces lexiques, lorsque le lexème étudié y était présenté, pour nos définitions.

Il est essentiel de noter la place importante des sources numérisées et disponibles sur internet qui ont été un gain précieux pour nos recherches étymologiques (*cf.* Budzinski à paraître (a)). En effet, nous n'avons pas travaillé à partir d'un corpus fermé de textes, car faire une recherche de premières attestations nécessite un angle de vue ouvert. Étant donné que nous analysons les débuts de la vie d'un vocable ou d'un lexème et que nous ne les considérons pas à partir de leur lexicalisation, le travail philologique s'en voit modifié. Un terme de spécialité peut être né d'échanges oraux ou épistolaires tout comme il peut avoir été créé dans un cercle de discussion qui n'a donné lieu à aucun témoignage écrit.

Tomáš Hoskovec dit ce qui suit :

« C'est parce que nous plaçons pour une linguistique une et intégrale que nous avons recours au terme désuet de *philologie* au sein de laquelle, comprise comme travail conscient et érudit à la fois sur des textes et sur des langues, nous envisageons de la réintégrer. Et si nous précisons d'emblée que les textes sont pour nous dorénavant autant écrits qu'oraux, de sorte que *texte* équivaut *discours*, et que la vraie

différence qui compte est celle entre la parole spontanée et réfléchie, nous croyons que cela suffira pour que la philologie perde son éventuelle couche de poussière invétérée aux yeux de bonne partie de linguistes [...]. La philologie, telle que nous la souhaitons, doit englober deux pôles, les textes concrets et le système abstrait de langue, en vue d'intégrer tout travail qui se déroule entre eux » (Hoskovec 2010 : 2).

Des sources provenant d'un domaine autre que la linguistique que nous avons étudiées ont pu révéler que certains vocables de la linguistique ont d'abord eu une existence dans un autre domaine. Ainsi nous avons pu nous rendre compte que la science linguistique interagit avec d'autres sciences et d'autres protagonistes que ceux traditionnellement cités dans les ouvrages théoriques de linguistique.

Nous verrons dans la partie *Méthodologie* l'importance d'une consultation de sources de nature diverse dans l'étude diachronique des termes de spécialité. L'accroissement de la documentation disponible et les modifications de ses voies d'accès ont permis un progrès considérable dans la recherche étymologique. Pour citer les principaux moyens d'accès aux ouvrages, articles et lettres numérisées, nous pouvons citer les bases de données en ligne, les portails pluridisciplinaires de revues, les plates-formes d'ouvrages numérisés, les systèmes d'archivages en ligne ainsi que les corpus numérisés.

1.2.Terminologie adoptée et conventions d'écriture

En débutant nos travaux étymologiques sur les termes désignant des sous-disciplines linguistiques, nous avons été confrontée à un problème de présentation. En effet, en retraçant le parcours historique du terme *étymologie*, nous ne savions comment marquer les évolutions de sens de celui-ci et comment les dater au sein du même article. En cherchant à nous inspirer des travaux lexicographiques, nous avons ainsi constaté que de nombreuses unités lexicales ne sont que partiellement décrites, ce qui nous a amenée à nous interroger sur le problème de représentativité des vocables polysémiques. Comment décrire et représenter les nombreux glissements sémantiques ayant lieu au cours de la vie d'un item lexical ?

Nous avons donc pris le parti de faire l'étymologie de chaque terme consacré à un sémantisme au sein d'un vocable afin de considérer les relations étymologiques entre chacun d'eux. En effet, notre but est de démontrer la complexité dans le parcours étymologique de certains lexèmes qui, dans la littérature, sont traditionnellement expliqués comme remontant à un unique étymon. Aussi le choix d'une terminologie adaptée s'est-il imposé et nous avons opté pour la terminologie et les conventions d'écriture qui s'inscrivent

dans le cadre de la théorie Sens-Texte (*cf.* Mel'čuk 1974 ; Mel'čuk, Clas & Polguère 1995). Selon cette école, le vocable est utilisé pour dénoter « un regroupement de lexies [ou de lexèmes] qui ont les deux propriétés suivantes : 1. elles sont associées aux mêmes signifiants ; 2. elles présentent un lien sémantique évident » (Polguère 2008 : 59). Quant au lexème (par exemple TABLE₁ « pièce de mobilier »), il est pour la théorie Sens-Texte « une généralisation du signe linguistique de type mot-forme : chaque lexème de la langue est structuré autour d'un sens exprimable par un ensemble de mots formes que seule distingue la flexion » (Polguère 2008 : 50). En respectant les conventions propres à cette terminologie, nous écrivons toujours un vocable en petites capitales, par exemple ÉTYMOLOGIE, et ses représentations lexématiques en petites capitales suivies d'un chiffre en indice. Par exemple ÉTYMOLOGIE₁ "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution", ÉTYMOLOGIE₂ "unité lexicale à l'origine d'une autre unité lexicale" etc. Lorsqu'un lexème français est le résultat d'un emprunt à une autre langue, le lexème de la langue source est alors numéroté en chiffre romain afin d'indiquer qu'il s'agit d'un lexème d'un autre vocable. Même dans les cas où le vocable français et le vocable étranger sont plus ou moins homonymes, ils n'en demeurent pas moins deux vocables distincts ayant un parcours étymologique différent.

1.3. Structure des articles

La structure des articles étymologiques est inspirée de la microstructure des dictionnaires historiques et étymologiques tels le FEW, le TLF et le TLF-Étym, et les données de ces sources ont systématiquement été interrogées. Aussi une bibliographie de consultation obligatoire apparaît-elle à la fin de chacun des articles pour vérifier si le lexème étudié est présent dans ces ouvrages.

La vedette d'un article est le nom du lexème et, dans le cas où le vocable n'a qu'une unique réalisation lexématique, le vocable devient la vedette de l'article. Chaque lexème est numéroté selon l'ordre d'apparition des premières attestations relevées. Afin d'éviter des contradictions chronologiques, nous avons classé les lexèmes d'un vocable par ordre d'apparition au sein du domaine de spécialité. En effet, si un vocable du domaine de la langue générale a donné lieu à plusieurs lexèmes dont un ou plusieurs lexèmes appartenant au domaine de la linguistique, nous tiendrons uniquement compte de ces derniers. Une exception est faite dans les cas où la numérotation du lexème en entrée s'explique par l'étymologie proposée dans la seconde partie de l'article lexicographique. Ainsi par exemple l'entrée de l'article *nœud* est NŒUD₂, car

l'étymologie proposée est une innovation sémantique sur fr. NŒUD₁ "endroit où se croisent plusieurs grandes lignes, d'où partent plusieurs embranchements". La numérotation du lexème permet ainsi de montrer la cohérence étymologique. Afin d'éviter les confusions, nous avons fait le choix de représenter les définitions des lexèmes entre guillemets droits alors que les citations sont présentées entre chevrons.

Chaque article est divisé en deux parties. La première partie se concentre sur le lexème ou le vocable français que nous définissons et que nous faisons suivre de la première attestation relevée dans un texte. La seconde partie permet l'étymologie du lexème ou du vocable : nous présentons ainsi la classe étymologique suivie de la référence à la source qui permet notre proposition étymologique. Dans le cas d'un emprunt ou d'un calque, nous détaillons le lexème ou le vocable de la langue source, et dans le cas d'une construction française nous indiquons le procédé morphologique qui a mené à sa création.

Dans la partie théorique, lorsque nous présentons nos résultats concernant un vocable ou un lexème, nous avons repris la dénomination des subdivisions du TLF qui distingue l'histoire de l'étymologie, mais nous avons conscience que l'histoire fait partie de l'étymologie.

1.4. Choix des termes

Dans le cadre d'une thèse, il est difficile de constituer une nomenclature représentative des lexèmes pouvant illustrer tous les phénomènes étymologiques différents que l'on peut rencontrer au sein de la terminologie de la linguistique. Nous avons délibérément choisi de ne pas orienter notre sélection en fonction d'un ordonnancement alphabétique, qui aurait eu l'inconvénient de représenter disproportionnellement certains lexèmes. En effet, seules les tranches alphabétiques du début auraient pu être traitées dans le temps de thèse imparti. Nous avons commencé nos recherches par les unités lexicales désignant les noms des principales sous-disciplines linguistiques, car nous avons pu constater les nombreuses lacunes des articles lexicographiques traitant ces unités lexicales. En effet, seuls les sémantismes les plus évidents sont en général analysés.

Nous avons également retenu des lexèmes qui nous semblent incontournables dans la description linguistique et, l'étude d'une unité lexicale renvoyant toujours à d'autres, la nomenclature s'est peu à peu enrichie.

1.5. Présentation de la méthode du travail étymologique

La première étape de travail consiste à isoler chaque lexème d'un vocable. L'environnement des lexèmes est soumis à une analyse détaillée dans le cas où deux lexèmes ont des sémantismes proches.

Lorsque les lexèmes sont identifiés, nous cherchons à relever leur première attestation. Dans le cas où il est fait mention d'un vocable ou d'un lexème attesté antérieurement à l'oral, nous tenons compte de la date d'attestation orale mais nous citons la source y référant. Ces cas assez rares où un texte réfère au moment de la première diffusion orale d'un lexème apportent un éclairage sociolinguistique qui enrichit son parcours historique.

Une première attestation peut se révéler isolée, c'est-à-dire qu'elle n'est pas suivie d'autres attestations dans les textes durant les quelques années qui suivent sa première utilisation. Elle se montre tout de même intéressante, car elle peut avoir un lien avec la suite du parcours du vocable. Il y a en effet une distinction à établir entre première attestation connue ou supposée¹, qui est le premier témoignage relevé de l'existence de l'unité lexicale, et moment de diffusion et de lexicalisation, c'est-à-dire lorsque l'unité lexicale devient autonome et est intégrée au vocabulaire. Ces dates ne se succèdent pas nécessairement toujours au même rythme, car il n'existe pas de schéma type d'intégration d'une unité lexicale au vocabulaire. Une unité lexicale présentée lors d'une manifestation importante pourra avoir un rayonnement immédiat lui permettant d'être rapidement diffusée et lexicalisée, à l'inverse d'une unité lexicale utilisée de manière ponctuelle dans un texte. Cependant, une unité lexicale relevée dans un texte et n'étant plus attestée par la suite pendant un ou plusieurs siècles peut se révéler être reprise puis diffusée.

Face aux données textuelles, le travail étymologique consiste ensuite à recouper les informations. Ainsi l'étymologiste peut identifier l'entourage scientifique de celui à qui on attribue la création de l'unité lexicale.

Nous nous posons ainsi à chaque fois les questions suivantes : quel a été l'environnement ou le milieu créateur du vocable ou du lexème ? Le supposé créateur de l'unité lexicale est-il celui qui a permis sa diffusion et sa lexicalisation ? Si le créateur de l'unité lexicale n'en a permis qu'une utilisation restreinte, quelles conditions ont favorisé sa diffusion ? Y a-t-il eu une manifestation scientifique particulière ayant permis la réappropriation de l'unité lexicale par un autre ? Les écrits dans lesquels l'unité lexicale a été employée pour la première fois font-ils partie des textes lus couramment à

¹ Nous parlons de première attestation supposée, car à l'ère du numérique, nous redécouvrons tous les jours des textes qui peuvent permettre de l'antédater. Par ailleurs, la première apparition de l'unité lexicale peut être perdue, et cela définitivement, alors qu'il y a toujours une première attestation que l'on peut atteindre.

l'époque de la réappropriation de cette unité lexicale ? Enfin nous considérons à chaque fois l'appartenance du créateur à une école ou un foyer qui sont des lieux d'échanges et de fertilité terminologique. C'est le cas du Cercle linguistique de Prague qui, sous l'impulsion de Mathesius, a permis de transformer les premières réunions informelles dans son bureau en une tradition de débats sur la linguistique. Comme le rappelle Jacqueline Fontaine :

« La date de naissance symbolique du C. L. P. (Pražský lingvističský kroužek) est la soirée du 6 octobre 1926. Ce soir-là, V. Mathesius avait convié des collègues dans son bureau de l'Université Charles à écouter un exposé du linguiste allemand H. Becker sur le phénomène d'uniformisation syntaxique que l'on constate dans des langues diverses, pratiquées au sein de cultures proches, comme le sont les langues d'Europe occidentale. Becker n'était pas le premier à remettre en cause la thèse néo-grammairienne de l'impossibilité de l'influence syntaxique entre des langues non apparentées, mais le débat passionna les assistants. À l'issue de la réunion, on décida de se retrouver tous les mois pour discuter de problèmes linguistiques, puis les séances devinrent plus fréquentes. D'emblée, il fut proclamé que le nouveau groupe débattrait de questions scientifiques dépassant les limites de la linguistique, comme celle qu'introduisait en psychologie la récente *Gestalttheorie*, et qu'il favoriserait les rencontres entre linguistes et écrivains d'avant-garde comme le poète V. Nezval, ou le romancier L. Vančura, ou encore le théoricien de la littérature K. Teige. La langue de communication générale choisie fut le français. » (Fontaine 1994 : 184).

Nous connaissons par la suite le retentissement qu'a eu le premier Congrès international de linguistes à La Haye en 1928 sur la terminologie linguistique. Quelques années plus tard, le Projet de terminologie phonologique standardisée vit ainsi le jour (CLP 1931 : *suppléments*).

Après avoir relevé une première attestation française, nous cherchons à vérifier si une attestation dans un texte écrit dans une autre langue peut antédater l'attestation française. S'il y a lieu de faire l'hypothèse d'un emprunt, nous vérifions si les premières attestations françaises réfèrent à un contexte de la langue source supposée (*cf.* Budzinski 2012), ce qui permet de corroborer l'hypothèse de l'emprunt. Les plates-formes d'ouvrages numérisés se révèlent alors être un outil précieux, car elles permettent des recherches par critères sélectifs : choix de langue du texte et périodes concernées. En étudiant le contexte d'apparition de l'attestation relevée dans la langue source, nous tentons ensuite de voir s'il a existé un phénomène particulier ayant permis le passage de l'unité lexicale de la langue source à la langue emprunteuse. Il peut s'agir d'une manifestation intellectuelle ayant regroupé de nombreux linguistes de diverses langues, comme c'est le cas du premier Congrès international de la

Haye en 1928, et il peut s'agir également d'un évènement ponctuel : collaboration entre linguistes de différentes écoles de pensée à travers des lettres, enseignement d'un protagoniste dans une université étrangère, cercles de discussions et de présentations de travaux ayant pour habitude d'inviter des linguistes étrangers.

1.6. Difficultés rencontrées lors de la recherche de premières attestations

Une des grandes difficultés dans l'analyse sémantique des premières attestations est l'impossibilité de pouvoir distinguer clairement les différents lexèmes d'un vocable au début de leur utilisation. En effet, dans le cas d'un vocable plurilexématique, il est fréquent qu'il soit utilisé à ses débuts dans des contextes ne permettant que difficilement la distinction du lexème utilisé. C'est le cas par exemple des noms de disciplines dont les homonymes sont le nom du domaine étudié par la discipline. Or les contraintes lexicographiques demandent la présentation d'une définition et d'une première attestation. L'analyse du contexte est la première piste pour tenter d'isoler un lexème, cependant elle peut se montrer tout de même insuffisante, car nous avons rencontré des cas où le contexte laissait place à un flou sémantique. Pour le vocable SÉMANTIQUE, nous avons par exemple mené un sondage auprès de linguistes de notre laboratoire, en proposant pour chaque attestation le choix de plusieurs définitions². Les résultats n'ont pas permis de voir des résultats se détacher significativement, ce qui nous a amenée à réfléchir à cet aspect particulier dans une partie de cette thèse réservée à l'étude étymologique des noms des sous-disciplines linguistiques.

Du flou sémantique des premières attestations de quelques-uns des lexèmes étudiés a découlé la difficulté de la définition. Möhren dit ainsi que « selon la formule classique, il faut une définition correspondant à tout le défini et seulement au défini » (Möhren 2006 : 7).

La terminologie de la linguistique est complexe du point de vue de la dénomination d'un concept. Une même unité lexicale peut en effet englober plusieurs concepts, évoluant au gré des écoles linguistiques (c'est le cas des unités lexicales utilisées pour désigner des unités minimales délimitées par les différents domaines de la linguistique) et évoluant au gré des standardisations

² Ce sondage a été mené de manière informelle lors d'une réunion de l'équipe linguistique historique (ATILF/CNRS), durant laquelle nous avons proposé plusieurs extraits couvrant la période des débuts du vocable SÉMANTIQUE.

terminologiques (*cf.* l'histoire de PHONOLOGIE). Notre partie lexicographique ne se positionne pas comme un regard encyclopédique sur des termes de la linguistique. Aussi s'agit-il d'une étude historique et étymologique des lexèmes utilisés en linguistique (approche sémasiologique) et non pas d'une étude sur les concepts de la linguistique, qui appellerait la présentation des variations possibles du même concept au cours du temps (approche onomasiologique).

2. Méthodologie

2.1. Sources exploitées

La rédaction des articles étymologiques a nécessité d'examiner la majorité de textes susceptibles de comporter des attestations de termes techniques de la linguistique. Ainsi le premier réflexe est de consulter dans un premier temps des ouvrages fondamentaux de linguistique, et dans un second temps de consulter la lexicographie générale et spécialisée. Cependant d'autres sources insuffisamment prises en compte dans les études diachroniques ont été également dépouillées, qu'il s'agisse de revue ou d'ouvrages non spécialisés du domaine étudiée.

Certains genres textuels ont été peu exploités pour les travaux étymologiques en général et ceux portant sur la terminologie linguistique en particulier. Nombre de vocables étudiés ont pris naissance au 19^e siècle, période durant laquelle les érudits ont créé des termes qui n'étaient pas encore intégrés au vocabulaire de la science linguistique. Lieux de rencontre entre disciplines, les revues généralistes se présentent comme les témoins d'échanges scientifiques, de propositions conceptuelles et d'innovations terminologiques, sources de premières attestations. Les études étymologiques sur le vocabulaire de la linguistique doivent s'étendre au-delà du champ même de la discipline. L'intérêt pour l'étymologiste est de pouvoir identifier différentes étapes dans l'histoire d'un vocable, de sa création à sa diffusion de plus en plus large. Aussi est-il nécessaire d'exploiter toutes sortes de textes dans lesquels un terme a pu apparaître à ses débuts, avant qu'il ne soit diffusé et intégré au lexique scientifique. Or les ouvrages et les projets consacrés à la terminologie linguistique s'intéressent majoritairement, dans une perspective téléologique, aux termes déjà lexicalisés, ce qui oriente en général vers la constitution d'un corpus d'étude comprenant uniquement des ouvrages de spécialité.

Prenons par exemple le cas du projet DETCOL (Développement et Exploitation Textuelle d'un Corpus d'Oeuvres Linguistiques), dont le corpus comprend les textes fondamentaux de linguistique et de grammaire. Ces textes sont représentés sur le portail CTLF (Corpus de Textes Linguistiques Fondamentaux), mis publiquement en ligne depuis 2007. Nous pouvons y lire les mots suivants de Bernard Colombat :

« Si l'on admet que les sciences du langage progressent par augmentation de connaissances, en d'autres termes si l'on admet que la connaissance du passé (ancien et récent) de la discipline est utile au progrès de cette dernière, on ne peut se contenter des moyens anciens mis à la disposition du chercheur pour étudier ce passé (éditions critiques, *reprints* papier, monographies sur auteur, etc.). De fait, l'histoire des sciences du langage est une discipline en pleine extension » (Colombat 2004).

Les connaissances épistémologiques de la science linguistique sont ainsi favorisées grâce à ce portail qui, en plus de donner accès à de nombreux ouvrages en mode image, propose également des notices complémentaires sur chacune des œuvres présentes sur le portail CTLF³. Le portail CTLF a été d'une aide précieuse pour nos recherches. Cependant nous avons pu constater que certaines innovations terminologiques sont attribuées à des linguistes qui ont diffusé un terme et non pas aux personnes qui sont à l'origine du terme. Cela s'explique par le fait que le CTLF n'a pas pour but de présenter des résultats étymologiques mais qu'il est un outil pour dépouiller des textes qui, pour nous, sont souvent des textes comprenant des termes déjà lexicalisés.

Si nous consultons la notice du CTLF concernant l'ouvrage *Versuch einer Theorie phonetischer Alternationen* (Baudouin de Courtenay 1895), nous pouvons lire les renseignements suivants : « Innovations terminologiques et conceptuelles marquantes : le concept de phonème (dont la paternité est reconnue à Kruszewski), de morphème, de graphème ; syntagme, traits distinctifs, degré zéro (fortement souligné par Meillet) » (cf. CTLF s.v. Baudouin de Courtenay). Or le lexème PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone" préexistait à l'attestation présentée dans l'ouvrage de Baudouin de Courtenay. Nous avons relevé la première attestation de ce lexème en 1869, dans un article de Dufriche-Desgenettes dans le *Bulletin de la société de linguistique de Paris* : « Sans être une véritable voyelle ce phonème est en rapport avec l'i, tout en se rapprochant de la nature de la consonne, ainsi que les deux autres semi-voyelles » (Dufriche-Desgenette 1869 : 170).

En 1873, un article anonyme, tiré de la *Revue Critique d'histoire et de littérature*, a repris le terme *phonème* en référant aux travaux de Dufriche-Desgenettes :

« Nous remarquons dans le mémoire de M. Dufriche-Desgenettes l'emploi de plusieurs termes grammaticaux dont il est l'inventeur : entre autres, le mot *phonème*,

³ Notons que depuis 2013 a été mis en ligne la base *CTLF-FRANTEXT*, qui permet des recherches intra-textuelles.

qui est heureusement trouvé pour désigner d'une façon générale les voyelles et les consonnes » (RCHL 1873)⁴.

On ne peut nier l'importance qu'a jouée Baudouin de Courtenay dans la théorie du phonème (*cf. Le cas particulier des termes en -ème*) ; toutefois, elle ne concerne pas la création du terme mais sa conceptualisation. Notre travail a donc consisté à extraire les informations importantes concernant l'histoire du concept, en vue de compléter notre travail sur l'origine du terme lui-même.

Les attestations relevées dans les revues françaises, le *Bulletin de la société de linguistique de Paris* puis la *Revue Critique d'histoire et de littérature*, nous ont en effet permis de penser que le terme était déjà en usage dans la communauté avant l'ouvrage de Baudouin de Courtenay. Viviers d'éminents linguistes, tels Paul Meyer, Charles Morel et Gaston Paris, pour ne citer que ces noms, ces revues apparaissent comme des sources d'une importance notable pour l'étymologie des termes de spécialité. Les revues spécialisées, tout comme les revues généralistes, se sont donc naturellement présentées à nous comme des sources exploitables pour notre travail.

2.2. Problème de délimitation d'un corpus

La délimitation du corpus revêt une importance capitale. Bernard Colombat s'exprime de la manière suivante :

« Les textes linguistiques généraux, même s'ils mettent en œuvre des théories différentes et posent eux aussi des problèmes de traduction (ils sont rédigés pour l'essentiel en anglais, allemand, espagnol, français, italien ou russe), sont d'une certaine façon comparables par leur objet même (le langage en tant que tel) et, sur le plan épistémologique, leur connaissance est évidemment cruciale pour l'évaluation du développement global de la discipline. Il s'agit d'asseoir une terminologie linguistique (et son histoire) sur un corpus défini » (Colombat, 2004).

Un corpus se présente comme un "ensemble de textes établi selon un critère thématique en vue de leur étude scientifique" (*cf. ici s.v. CORPUS₂*)⁵. La linguistique de corpus est une discipline en plein essor qui se voit sans cesse

⁴ Sans citer le nom de Dufriche-Desgenettes, le FEW ne manque pas de relever une première attestation du lexème PHONÈME₁ (Kuhn /MHoffert *in* FEW 8, 398a, PHŌNĒMA), relevé dans un article de la RCHL, référant aux travaux de Dufriche-Desgenettes.

⁵ Notons que nous utilisons ici le lexème CORPUS₂ au sens le plus ancien (*cf. Budzinski s.v. CORPUS₂*) et non l'acception très récente qui a émergé avec la linguistique de corpus. Cette dernière acception pourrait être définie comme une "collection de données langagières qui sont sélectionnées et organisées selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon de langage" (*cf. de Habert 2000 qui s'appuie sur les travaux de Sinclair 1996*).

renouvelée par les nouveaux corpus constitués, oraux ou écrits. Elle soulève quelques interrogations quant à sa méthodologie. Quels sont les critères principaux qui guideront le choix des textes ? Ces textes doivent-ils couvrir un espace temporel déterminé ? Existe-t-il un corpus type adapté à chaque recherche ?

Les connaissances générales du domaine, sans oublier la part intuitive du chercheur, vont le guider dans le choix des textes à rassembler. Un corpus appelle ainsi une délimitation qui peut poser problème car il se veut représentatif de données à observer. Comme l'indique Bernard Pottier : « le risque est grand d'avoir un corpus déjà conditionné et de ne trouver comme résultats de l'analyse que ce que l'on avait bien voulu y mettre au départ » (Pottier 1973 : 74).

2.3. Quel corpus pour l'étude étymologique des termes de spécialité ?

Délimiter un corpus constitué uniquement d'ouvrages spécialisés conditionne des recherches pouvant se limiter à des termes déjà intégrés au vocabulaire de la science. S'il est convenu que les textes fondateurs de grammaire et de linguistique doivent en partie composer le corpus d'étude, il est également important de considérer les ouvrages généraux, les revues, les lettres et les comptes rendus. Tous ces documents peuvent ainsi permettre une étude étymologique sur des termes qui ne sont pas encore lexicalisés.

Au balbutiement d'une discipline, la terminologie n'est pas encore fixe et elle peut être amenée à se modifier. Les vocables PHONÉTIQUE et PHONOLOGIE, étaient, par exemple, utilisés concurremment au 19^e siècle. Comme le souligne Maurice Leroy :

« *Phonétique* et *phonologie* avaient été appliqués par les néogrammairiens à deux objets différents : le premier à l'étude descriptive, le second à l'étude historique des sons ; Saussure intervertit les valeurs en appelant *phonologie* la physiologie des sons et *phonétique* l'étude des évolutions des sons » (Leroy 1980 : 79).

Près d'un siècle d'ambiguïté lexicale est passé avant que le premier Congrès international de linguistes à La Haye (les ACIL⁶ furent ensuite largement diffusés) ne propose une définition qui permettra de distinguer les vocables PHONÉTIQUE et PHONOLOGIE.

⁶ Noté ACIL₁ dans la bibliographie.

2.4. Place de l'interdisciplinarité dans l'étude diachronique d'une discipline

2.4.1. Les revues non spécialisées, partage de connaissances scientifiques

Les revues permettent les échanges entre experts d'un même domaine. Aujourd'hui spécialisées, les revues ont longtemps été pluridisciplinaires. Les sciences se retrouvaient confondues, laissant émerger des transferts terminologiques entre domaines. Citons le *Journal des Sçavans*⁷, dont le premier numéro date de 1665. Cette revue se définissait comme représentative du domaine des Lettres, sans pour autant se fermer à d'autres domaines de spécialité :

« Le dessein de ce journal estant de faire savoir ce qui se passe de nouveau dans la République des lettres il sera composé, Premièrement d'un catalogue exact des principaux livres qui s'imprimeront dans l'Europe (...) En troisième lieu on fera savoir les expériences de Physique & de chimie, qui peuvent servir à expliquer les effets de la Nature : les nouvelles découvertes qui se font dans les Arts & les Sciences, comme les machines & les inventions utiles ou curieuse que peuvent fournir les Mathématiques : les observations du Ciel, celles des Météores, & ce que l'Anatomie pourra trouver de nouveau dans les animaux » (Avertissement in *Journal des Sçavans* 1665).

Les revues pluridisciplinaires se présentent comme des sources à analyser car ce sont des lieux de diffusions des connaissances. Comme la description de chaque science demande des termes de spécialités, ces revues sont donc incontournables pour un diachronicien.

2.4.2. Les revues non spécialisées, sources de premières attestations

Des études sur le langage se réalisent dépendamment d'autres études nécessaires à sa description. Les domaines se confondent et la linguistique ne peut être isolée de toute autre science. Une terminologie essentiellement utilisée par une communauté de spécialistes peut alors se voir utilisée ensuite par d'autres. Les revues non spécialisées offrent la possibilité d'être le lieu d'une présentation de créations lexicales et d'emprunts. Dans la revue *Annales*

⁷ Graphie originale du titre datant de la création de la revue en 1665, qui deviendra par la suite le *Journal des Savans* puis le *Journal des savants*.

*des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*⁸, qui voulait représenter des récits de voyages et des découvertes, ont été relevées les premières attestations françaises des lexèmes BANTOU₁ adj. "qui appartient à une famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale" et BANTOU₁ s. m. "famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale" (cf. Pescarini 2010 in TLF-Étym s.v. *bantou*).

Parmi d'autres revues étudiées, nous avons pu constater qu'il a été possible de relever d'autres premières attestations. Ainsi VOCALISME s. m. "nature, aspect et description des voyelles, soumises aux lois qui en régissent la formation et l'évolution" a été relevé en 1836 dans *Journal asiatique* (cf. Rainer 2012 in TLF-Étym s.v. *vocalisme*). La locution nominale VOCABULAIRE PASSIF "ensemble des termes que l'on peut comprendre, même si on n'a pas l'habitude de les utiliser" a, quant à elle, été relevée dans la *Revue Universitaire* (cf. Städtler 2008 in TLF-Étym s.v. *vocabulaire*). Le rédacteur de la notice étymologique du TLF-Étym dit ce qui suit à propos de *vocabulaire passif* :

« Entré dès le 12^e siècle dans la terminologie grammaticale et passé dans la langue générale avec le sémantisme « qui subit » à partir du 13^e siècle, l'adjectif *passif* a développé ensuite, par opposition à *actif*^{*}, des sens didactiques dans les langues techniques de la physique, de la médecine, de la philosophie, du droit commercial, de la physiologie, de la chimie et enfin de la lexicologie » (Städtler 2008 in TLF-Étym s.v. *vocabulaire*).

Dans ce passage, nous pouvons constater que l'adjectif a traversé plusieurs domaines avant d'être utilisé en linguistique.

2.4.3. Intérêt des comptes rendus pour une analyse étymologique

En 1818, le terme *phonology* est apparu dans *English Phonology ; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the English Language* (Duponceau 1818) publié dans la revue *Transactions of the American Philosophical Society*⁹. Le terme fut ensuite emprunté par le sinologue français Abel-Rémusat. Ce dernier a rédigé un compte rendu de l'ouvrage traduit par P. S. Duponceau *Grammar of the language of the lennienape of the Delaware Indians by Zeisberger* (Duponceau 1828), qui fut publié dans le *Journal des Savans* en 1828. Outre la traduction de l'ouvrage, Duponceau en a également rédigé la préface dans laquelle il réfère aux travaux

⁸ Siglée Annale des Voyages dans la bibliographie.

⁹ Noté TAPS dans la bibliographie.

de Abel-Rémusat qui s'était illustré dans les *Mélanges Asiatiques, ou, choix de morceaux de critique et de mémoires, relatifs aux religions, aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales*. Nous pouvons lire les mots suivants de Duponceau à propos d'Abel-Rémusat :

« The learned M. Remusat has satisfactorily proved in his *Mélanges asiatiques*, vol. 2, p. 47, and in the third volume of the *Mines de l'Orient*, that the Chinese language is not monosyllabic in the first of these senses » (Duponceau 1828 : 77).

Le compte rendu rédigé par Abel-Rémusat a donc été la source de la première attestation française de *phonologie*. Cet exemple nous démontre l'importance des échanges qui sont formalisés à travers des écrits de revues, et qui permettent, dans certains cas, de corroborer l'hypothèse d'un emprunt.

Les comptes rendus ont pour rôle de présenter un rapport détaillé d'un écrit. Ainsi, ils permettent également de diffuser les termes nouveaux qui sont proposés dans l'ouvrage analysé. Dans la notice étymologique *dissimiler* du TLF-Étym (cf. Becker 2012 in TLF-Étym s.v. *dissimiler*), nous pouvons constater que le verbe existait déjà en 1885 avec un emploi pronominal. Sa forme transitive se lit, quant à elle, pour la première fois en 1895 dans un ouvrage de Grammont (1895 : 183). La rédactrice de la notice étymologique nous apprend « qu'on relève cet emploi dans un compte rendu de l'ouvrage de Grammont rédigé par Gaston Paris dans le *Journal des Savants* » (Becker 2012 in TLF-Étym s.v. *dissimiler*).

Trouver une première attestation française dans un compte rendu d'un ouvrage en langue étrangère privilégie l'hypothèse d'un emprunt car le rédacteur du compte rendu reprend les termes utilisés par l'auteur. Les comptes rendus se présentent comme des sources non négligeables à consulter car ils sont garants de la preuve écrite du passage d'un lexème d'une langue à une autre. De ce postulat, plusieurs lexèmes ont ainsi été étymologisés comme des transferts linguistiques.

L'adjectif IMPLOSIF "qui est relatif à l'implosion", qui a donné lieu à un article étymologique dans le TLF-Étym (cf. Maas-Chauveau 2011 in TLF-Étym s.v. *implosif*) est attesté pour la première fois dans un compte rendu fait par Charles Thurot de l'ouvrage *Physiologie der menschlichen Sprache* (Merkel 1866 in RCHL 1867) :

« Je ne sais que penser du passage (p. 149) où M. M. décrit la prononciation d'une espèce de muettes qu'il appelle forte implosive (*tenuis implosiva*) et dont il donne comme exemple les consonnes écrites en italiques dans « beobachten »,

« ab mühen », « widder », « Rippe ». M. Schmidt déclare n'avoir pu rien comprendre malgré ses efforts à la description de M. M. M. Steinthal semble la comprendre et dit qu'on entend cette consonne chez les Orientaux, les Slaves et les habitants de la Haute-Saxe) » (Thurot 1867 : 387).

La première attestation de l'adjectif VÉLAIRE "(un son) dont le lieu d'articulation est proche du palais mou ou voile du palais" (cf. Becker 2012 in TLF-Étym s.v. *vélaire*) est relevée dans un compte rendu rédigé par Louis Havet de l'ouvrage *Das natürliche System der Sprachlaute und sein Verhältnis zu den wichtigsten Cultursprachen, mit besonderer Rücksicht auf deutsche Grammatik und Orthographie* (Havet 1872 in RCHL).

2.5. L'exploitation des données numérisées pour un travail de recherche en étymologie

2.5.1. Les nouvelles possibilités offertes par internet

Depuis une dizaine d'années, nous vivons une petite révolution numérique, que l'on peut considérer comme aussi révolutionnaire que l'a été l'imprimerie¹⁰. De nombreuses bases de données offrent un accès public aux ressources textuelles numérisées. L'étymologiste peut consulter toutes sortes d'ouvrages numérisés, dans diverses langues, sur des plates-formes d'ouvrages tels Open library, Gallica ou GoogleLivre. Il existe également des portails pluridisciplinaires de revues, qu'elles soient françaises ou étrangères : Persée, Revue. org etc. Autre outil donnant accès aux textes, les systèmes d'archivage en ligne, tels Internet Archive ou JSTOR, incontournables pour nos recherches. De nombreux corpus en ligne sont également interrogeables *via* une base de données : *Corpus Garnier de dictionnaires*, le CTLF, Frantext etc.

2.5.2. Présentation de quelques principales plates-formes d'ouvrages numérisés

Les plates-formes d'ouvrages numérisés rendent disponibles de nombreux écrits provenant de diverses bibliothèques, qu'il s'agisse d'ouvrages libres de

¹⁰ Cette partie concernant l'exploitation des données numérisées a donné lieu à un article scientifique : « L'apport des nouveaux outils numériques pour la discipline étymologique : l'histoire des termes de linguistique à travers les ressources numérisées » (Budzinski, à paraître (a).

droit ou de collections personnelles. Elles offrent également la possibilité de lancer une recherche intra-textuelle. En effet, les interfaces des bases de données ont l'avantage de permettre soit des recherches sélectives, soit des recherches étendues, permettant par exemple d'antédater des lexèmes. Présentons trois exemples de plates-formes d'ouvrages numérisés: Gallica, GoogleLivre et JSTOR.

Interface de Gallica :

(BnF) Bibliothèque nationale de France

Accessibilité | Langues ▼ | Une question ? | Espace personnel

Tout Gallica | Livres | Manuscrits | Cartes | Images | Presse et revues | Paroles et musiques | Partitions

OK >> Recherche avancée

> Accueil > Recherche avancée

→ Recherche avancée

La recherche avancée permet une interrogation plus fine de la base de la bibliothèque numérique. Tous les critères présents sur cette page peuvent être utilisés de manière indépendante ou croisée.

Trier vos résultats par : ▼ | Effacer la recherche | Lancer la recherche

→ Avec un ou plusieurs mots dans le(s) champ(s) suivant(s). Pour ajouter un champ cliquer sur le signe « + ».
Pour rechercher une expression exacte, mettre les mots entre guillemets.

Tout ▼ | dialectologie

Et ▼ | Auteur/Contributeur ▼

Et ▼ | Table des matières / légendes ▼

+

→ Par année d'édition

De ▼ AAAA à AAAA

→ Par langue

☐ Toutes ☐ Italien ☐ Allemand

☐ Français ☐ Chinois ☐ Grec

☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Latin

→ Par type de documents

☐ Tous ☐ Image ☐ Paroles et musique

☐ Manuscrit ☐ Presse et revue ☐ Livre

☐ Carte ☐ Partition

→ En mode texte

☐ Disponible

Interface de Google, Livres :

Pages contenant	tous les mots suivants		10 résultats	Recherche Google
	cette expression exacte			
	au moins un des mots suivants			
	aucun des mots suivants			

Rechercher dans :	☒ Tous les livres ☐ Livres entiers ou en aperçu limité ☐ Affichage du livre entier uniquement ☐ Livres numériques Google uniquement			
Contenu :	☒ Tout le contenu ☐ Livres ☐ Magazines			
Langue	Afficher les pages écrites en toutes les langues			
Titre	Rechercher les livres dont le titre est par exemple, Books and Culture			
Auteur	Rechercher les livres écrits par par exemple, Hamilton Mabie ou "Hamilton Wright Mabie"			
Éditeur	Rechercher les livres publiés par par exemple, O'Reilly			
Date de publication	☒ Afficher du contenu publié n'importe quand ☐ Afficher du contenu publié entre et Ex : 1999 et 2000 ou janv. 1999 et déc. 2000			
ISBN	Rechercher les livres dont le numéro ISBN est par exemple, 0060930314			
ISSN	Afficher les magazines avec le numéro ISSN par exemple, 0161-7370			

Interface de JSTOR :

JSTOR HOME SEARCH BROWSE MyJSTOR

Search

Advanced Search [View Tutorial](#) | [Search Help](#)

full-text

AND full-text

ADD A FIELD +

☐ Include only content I can access
☒ Include links to external content

SEARCH

NARROW BY:

ITEM TYPE ☐ Article ☐ Review ☐ Misc ☐ Pamphlet	DATE RANGE From To yyyy, yyyy/mm, yyyy/mm/dd	LANGUAGE German
--	---	--------------------

2.5.3. Possibilité d'antédatations

Un des avantages les plus connus par ceux qui travaillent avec les plates-formes d'ouvrages numérisés est la possibilité de lancer des recherches sur des fourchettes de datations. En effet, nous pouvons renseigner un champ concernant le terme à rechercher, et un champ concernant les dates d'ouvrages dans lesquels ce terme peut apparaître. Prenons le cas de deux lexèmes : PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone" et PHONÉTIQUE₂ "science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques". PHONÈME₁ est attesté depuis 1873 par le FEW et le TLF. Nous avons lancé des recherches *via* les portails de recherche et nous avons pu antédater le lexème de quelques années, c'est-à-dire 1861. L'écart n'est pas grand entre la nouvelle date proposée et celle que présente le FEW et le TLF. Cependant, en antédatur le lexème, nous avons pu également découvrir un nom important dans l'histoire du phonème : Dufriche-Desgenettes. Le FEW et le TLF citent la RCHL associée à la première attestation, et nous avons pu mettre en évidence que PHONÈME₁ apparaît en français dans les textes de Dufriche-Desgenettes. En explorant ainsi cette piste, nous avons pu également remonter à la première attestation de PHONÉTIQUE₂. L'article étymologique *phonétique* du TLF-Étym (*cf.* Michelini 2009 *in* TLF-Étym s.v. *phonétique*) propose une première attestation lexicographique datant de 1903, extrait du Larousse Illustré (Larousse Illustré 1903). Tout comme le TLF-Étym, le FEW et le TLF proposent des premières attestations lexicographiques, en proposant *Le Littré* comme source de la première attestation (*cf.* Kuhn/Hoffert *in* FEW 8, 398a, PHŌNĒTIKOS ; équipe diachronique 1988 *in* TLF).

2.5.4. Possibilité de comparaisons inter-linguistiques

Les plates-formes d'ouvrages numérisées proposent également un champ qui permet de restreindre une recherche ciblée sur des ouvrages écrits dans une langue particulière. En sélectionnant plusieurs critères sélectifs, tels le choix d'un terme, d'une fourchette de dates et d'une langue, la recherche inter-linguistique s'en voit ainsi facilitée. En effet, il devient possible de chercher la correspondance d'un lexème français dans une langue étrangère afin de voir s'il n'y a pas eu un phénomène d'emprunt. Nous avons été confrontée à des cas où la première attestation française est relevée dans une

traduction d'un ouvrage étranger, ce qui suggère fortement l'hypothèse d'un emprunt. Dès lors, le travail linguistique s'en voit simplifié par la plate-forme d'ouvrages numérisés. Cette dernière permet de relever une liste d'ouvrages dans la langue supposée prêteuse, et l'étymologiste peut travailler à partir de ces données en dépouillant les textes proposés. Il est évidemment idéal de trouver des textes entièrement numérisés sur les plates-formes d'ouvrages numérisés. Lorsque celles-ci n'offrent pas la lecture de l'ouvrage en entier, il faut alors approfondir ses recherches en utilisant d'autres bases de données ou systèmes d'archivages en ligne. Dans de nombreux cas, Internet Archive et sa base de données Open library permettent d'avoir accès à un ouvrage étranger que l'on ne peut trouver que partiellement numérisé sur Google, Livres. Cependant, il est incontestable que la vérification textuelle ne peut être remplacée. Ainsi dans tous les cas troubles, nous avons vérifié les données directement dans les ouvrages.

2.5.5. Les lacunes et les limites des plates-formes d'ouvrages numérisés

S'il est indéniable que les plates-formes d'ouvrages numérisés sont un outil formidable pour l'étymologiste, ce dernier doit se montrer tout de même vigilant face aux données proposées. Les recherches peuvent se faire en recoupant les informations trouvées sur les plates-formes d'ouvrages numérisés avec des recherches faites sur l'auteur et sur l'ouvrage proposé. Rien ne remplace la confrontation des ouvrages numérisés avec les originaux, essentiellement lorsqu'il n'y a qu'un extrait proposé et non pas l'ouvrage numérisé en entier.

L'une des erreurs les plus fréquemment rencontrée avec les plates-formes d'ouvrages numérisés est celle concernant les datations proposées. Nous avons consulté la notice étymologique *phonétique* du TLF-Étym (cf. Michelini 2009 *in* TLF-Étym s.v. *phonétique*), qui propose 1801 comme première attestation de l'adjectif. En cherchant à antédater le lexème français par sa correspondance anglaise, nous avons alors lancé une recherche sur JSTOR en sélectionnant le critère sélectif des datations dans le champ consacré, associé au critère linguistique. Une partie des résultats de recherche sur *phonetic* dans des textes compris entre 1750 et 1805 sont les suivants, dont voici une copie d'écran :

Recherche d'ouvrages contenant *phonetic*, entre 1750 et 1805 à l'aide de JSTOR :

The screenshot shows the JSTOR search results page. At the top, there are navigation links: JSTOR HOME, SEARCH, BROWSE, and MY JSTOR. Below these, the search results are displayed for the query "(phonetic) AND (year:[1750 TO 1805])". The results are sorted by relevance and show 1-2 of 2 items. The first result is "Scientific reasons for the study of the Bushman language" by Bleek W. H. I. (Wilhelm Heinrich Immanuel), published in 1800. The second result is "The English in the cast off clothes of the Germans: the duty of the church in relation to the age." by Coven Tracts, published in 1800. On the right side, there is a sidebar with a "SAVE THIS SEARCH" section, a "Search Name" field, and an "Alert Me About New Articles" section with a "Weekly" dropdown and a "SAVE" button. Below the search results, there is a legend indicating access status: green checkmarks for full access, green checkmarks with a slash for partial access, yellow checkmarks for full text on external site, and orange checkmarks for citation access.

L'une des propositions faite par JSTOR est l'article « Scientific reasons for the study of the Bushman language » rédigé par Wilhelm Heinrich Immanuel Bleek (Bleek 1873). S'il est en effet possible de relever une occurrence de l'adjectif *phonetic* dans cet article, un élément va contredire la possibilité que cet article date de 1800, comme JSTOR le présente. En effet, l'auteur de cet article, Wilhelm Heinrich Immanuel Bleek, est né en 1827, contredisant ainsi la possibilité qu'il ait pu rédiger un article en 1800. Nous avons alors entrepris des recherches sur l'article de Bleek et nous avons pu observer qu'il est cité dans la bibliographie de nombreux ouvrages et daté de 1873.

Ce cas n'est pas isolé, et nous avons fréquemment relevé des contradictions chronologiques entre les dates proposées par les plates-formes d'ouvrages numérisés et la réalité. Il y a souvent une confusion entre la date d'un article de revue et la date de la première publication du premier volume de la revue dans lequel l'article est publié.

2.6. Vers une micro-étymologie : principes et méthode

Dès le début de notre travail de thèse, nous avons été confrontée à la problématique liée à la représentativité lexicographique de chaque lexème. Nous désirions mettre en exergue la complexité du parcours étymologique des vocables polylexicaux, que la tradition rattache en général à un seul et unique étymon. Nous appliquons toujours la méthode traditionnelle, cependant notre méthode a d'original qu'elle s'applique à un nouvel objet, le lexème et non plus le vocable. Cette méthode consiste à appliquer les principes éprouvés de l'étymologie à un vocable en tenant compte de l'opposition formalisée par la Théorie Sens-Texte entre vocable et lexème. *Lexème* c'est-à-dire « un mot pris dans une signification bien déterminée et muni de toutes les informations caractérisant le comportement de ce mot justement lorsqu'il a cette signification » et *vocable* c'est-à-dire « une famille de tous les lexèmes tels que : (i) leurs signifiants sont identiques, (ii) les signifiés de deux lexèmes quelconques sont liés soit directement, soit par intermédiaire d'une chaîne de liens directs » (Mel'čuk/Iordanskaja/Arbatchewsky/Jumarie 1981 : 6 ; Budzinski 2012 : 12 ; Buchi à paraître : 339). Toutefois il n'existe pas à notre connaissance de termes pour désigner ce type spécifique de travail étymologique. Nous risquons le terme *micro-étymologie* « science qui a pour objet l'origine de chaque lexème d'un vocable afin d'établir avec précision le parcours historique complet de ce dernier ».

Ainsi chaque lexème d'un vocable est étymologisé et, pour davantage de clarté, nous consacrons un article lexicographique indépendant à chaque lexème. De cette manière, le lecteur peut avoir une vision générale du parcours historique d'un vocable tout en observant comment chaque lexème a pu influencer ou non la suite des lexèmes créés. Comme nous venons de le souligner, la micro-étymologie met en avant l'intérêt de faire l'étymologie de chacun des lexèmes d'un vocable et non plus l'étymologie d'un vocable *in toto*. De cette façon nous pouvons enfin retracer avec exactitude le chemin pris par les lexèmes dans le cadre d'un emprunt. Par ailleurs, dans le cadre d'une création française, nous détaillons le type de formation du lexème.

La méthodologie de la micro-étymologie implique par ailleurs d'étendre les recherches à tous documents afin de reconstruire non plus uniquement les aspects généraux de l'histoire d'un vocable, mais également les aspects particuliers qui font que chaque lexème est une partie d'un tout dans le parcours du vocable.

3. Partie lexicographique : articles étymologiques

ACTANT s.m.

"Substantif ou équivalent de substantif qui désigne l'être ou l'objet qui participe d'une manière active ou passive au procès exprimé par le verbe". ♦ Attesté depuis Tesnière (1953 : 4) : « Nous appellerons actants les subordonnés du verbe qui, à un titre quelconque, participent à l'action ».

Dérivé par changement de suffixe de fr. ACTEUR₁ s.m. "celui dont la profession est d'interpréter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran" (cf. Nyrop 1936). Cette proposition d'étymologie est fondée sur la réflexion de l'auteur dans *Éléments de syntaxe structurale* : « le nœud verbal, que l'on trouve au centre de la plupart de nos langues européennes [...], exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. [...] Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants » (Tesnière 1959 : 102).

FEW Ø ; équipe diachronique 1971 in TLF ; TLF-Étym Ø.

AGGLUTINATION s.f.

"Soudure de deux unités lexicales originellement distinctes, mais habituellement réunies dans l'énoncé, qui aboutit à la constitution d'une unité lexicale unique". ♦ Attesté depuis un compte rendu de Humboldt (Abel-Rémusat 1824 : 57) : « un troisième degré, peu éloigné du précédent, est celui où les termes grammaticaux s'attachent au thème des mots par une sorte d'aggrégation (*agglutination*), dont toutes les parties sont encore visibles et reconnaissables ».

Emprunt à all. AGGLUTINATION s.m. "soudure de deux unités lexicales originellement distinctes, mais habituellement réunies dans l'énoncé, qui aboutit à la constitution d'une unité lexicale unique" (dp. Humboldt 1822 : 282 ; Duden).

Von Wartburg 1947 in FEW 4, 171a, GLÜTEN ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

AVALENT adj.

"Qui ne régit aucun actant (en parlant d'un verbe)". ♦ Attesté depuis Tesnière (1953 : 9) : « Les verbes avalents n'ont pas de valence. Ils ne peuvent en principe régir aucun actant. Ils servent à exprimer des actions sans actant. C'est le cas des verbes dits impersonnels : *il pleut, il neige, il vente* ».

Confixé formé du préfixe fr. *a-* "privé de" (cf. Cottez 1988 s.v. *a-*) et du confixe fr. *-valent* "à valence" surtout utilisé dans la terminologie de la chimie (cf. Cottez 1988 s.v. *-valent*²).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

BANTOU adj.

"Qui appartient à une famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale". ♦ Attesté depuis Helwald (1867 : 228) : « De toutes ces langues, le cafre est resté le plus stationnaire et occupe dans la famille Bantou la même place que l'arabe parmi les idiomes sémitiques ou le sanscrit parmi les langues indo-germaniques ».

Emprunt à angl. BANTU adj. "qui appartient à une famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale" (dp. Bleek 1858 : 41 ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1975 in TLF ; Pescarini 2010 in TLF-Étym.

BANTOU s.m.

"Famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale". ♦ Attesté depuis Helwald (1867 : 226) : « Les langues réunies sous l'appellation collective de bantou, occupent presque tout le sud de l'Afrique depuis le Cap jusque vers l'équateur à l'exception des parages habités par les Hottentots et les Bosjesmans ».

Conversion de l'adjectif BANTOU "qui appartient à une famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale" (dp. Helwald 1867 : 228).

FEW Ø ; équipe diachronique 1975 in TLF ; Pescarini 2010 in TLF-Étym.

CHAMP SÉMANTIQUE loc. s.m.

"Ensemble des lexies (lexèmes et locutions) se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique". ♦ Attesté depuis von Wartburg, dans la traduction fournie par Pierre Maillard de l'ouvrage *Einführung in Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft* (von Wartburg 1946 : 149) : « Il ne fait aucun doute que Trier, aveuglé par la lumière de ses propres découvertes obtenues en prenant pour exemple le champ sémantique de l'entendement, a dépassé ici de fort loin le but et abouti à des conclusions insoutenables ».

Calque d'all. BEDEUTUNGSFELD s. n. "ensemble des lexies (lexèmes et locutions) se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique" (dp. Ipsen 1924 : 225).

FEW Ø ; TLF Ø ; Budzinski 2010 in TLF-Étym.

CORPUS₂ s.m.

"Ensemble de textes établi selon un critère thématique en vue de leur étude scientifique". ♦ Attesté depuis Sacy (1855 : 139) : « Le ministre a reconnu que le commentaire le meilleur de ces premiers monuments de notre littérature se trouverait dans la publication du Glossaire de Lacurne de Sainte-Palaye [...]. Ce vaste répertoire, revu avec soin, modifié d'après les progrès des études de linguistique postérieurs à son auteur, et coordonné, quant aux citations, d'après les textes originaux réunis en corpus, complètera la série des beaux monuments lexicographiques dont s'honore la France ».

Innovation sémantique de type métonymique sur fr. CORPUS₁ s. m. "ensemble de données d'un certain type (notamment en lettres) réunies en vue de leur étude scientifique" (dp. Villers 1809 : 21).

FEW Ø ; équipe diachronique 1978 in TLF ; Budzinski 2010 in TLF-Étym.

DIALECTE s.m.

"Système linguistique qui n'a pas le statut de langue officielle ou nationale, à l'intérieur d'un groupe de parlers". ♦ Attesté depuis Ronsard (1550 : 33) : « Car tant s'en faut que je refuze les vocables Picards, Angevins, Tourangeaus, Mansseaux, lors qu'ils expriment un mot qui défaut en nostre François, que si j'avoï parlé le naïf

dialecte de Vandomois, je ne m'estimerai bani pour cela d'éloquence des Muses, imitateur de tous les poètes Grecs, qui ont ordinairement écrit en leurs livres le propre langage de leurs nations, mais par sur tous Theocrit qui se vante n'avoir jamais une Muse étrangère en son pais ».

Emprunt à lat. DIALECTUS s. m. « langage » (TLF ; dp. Quintilien, TLL).

FEW Ø ; équipe diachronique 1979 in TLF ; TLF-Étym Ø.

DIALECTOLOGIE s.f.

"Étude des dialectes, qui procède à l'inventaire des faits linguistiques observables dans une aire dialectale donnée et à l'interprétation de ces faits". ♦ Attesté depuis le *Journal de littérature étrangère* (1810 : 213), dans la traduction du titre d'un ouvrage allemand : « *Versuch über die Maltesische Sprache [zur Beurtheilung der neulich wiederholten Behauptung, dass die ein Überrest der altpunischen sey, und als Beytrag zur arabischen Dialektologie]* » ; Essai sur la langue maltaise, considérée comme dérivant de l'ancienne langue punique ; mémoire pour servir à la dialectologie arabe, par le même¹¹ ».

Emprunt à all. DIALEKTOLOGIE s. f. "étude des dialectes, qui procède à l'inventaire des faits linguistiques observables dans une aire dialectale donnée et à l'interprétation de ces faits" (dp. Meyer 1799 : 213). À la suite de la première attestation relevée dans la traduction d'un titre d'un ouvrage allemand (cf. ci-dessus), d'autres attestations françaises faisant référence à un contexte germanique permettent de confirmer l'emprunt à l'allemand. Ainsi, par exemple, peut-on lire en 1822 : « M. Sta[ld]er, auteur d'une Dialectologie suisse [Franz Josef Stalder, *Die Landessprachen der Schweiz, oder Schweizerische Dialektologie*, 1819], avec note : *Les langues des cantons de la Suisse*, ou dialectologie suisse » (Depping 1822 : 53).

FEW Ø ; équipe diachronique 1979 in TLF ; Deflorenne 2009 in TLF-Étym.

DICTIONNAIRIQUE s.f.

"Ensemble des procédés menant à la réalisation de dictionnaires en tant que produits offerts à la vente en tenant compte de leurs nombreuses

¹¹ Ici c'est G. Gesenius qui est désigné.

problématiques, avec leurs contraintes éditoriales précises : coût, format, public ciblé, condition de diffusion". ♦ Attesté depuis Quemada (1982 : 183) : « Dans la seconde conférence, ce sont des questions de *lexicographie* et de *dictionnairique* qui ont été le sujet des exposés. La distinction qui a été faite entre ces deux concepts vise à souligner la récente constitution d'un domaine spécialisé, la *dictionnairique* aux confins des applications de la linguistique et de nombreux autres savoir-faire ».

Conversion de fr. DITIONNAIRIQUE adj. dans fr. ORDRE DITIONNAIRIQUE « ordre alphabétique » loc. s.m. (dp. Despréaux 1843)¹². Cette étymologie est fondée sur les explications de Quemada à propos de son choix *dictionnairique* : « La forme est reprise d'un adjectif inutilisé. Je l'ai empruntée au syntagme *ordre dictionnairique*, équivalent à *ordre alphabétique* » (Quemada 1987 : 242).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

DIVALENT adj.

"Qui régit deux actants (en parlant d'un verbe)". ♦ Attesté depuis Tesnière (1953 : 9) : « Les verbes divalents (transitifs) ont deux valences. Ils peuvent régir deux actants : *Alfred frappe Bernard* ».

Confixe formé du préfixe fr. *di-* "deux" (cf. Cottez 1988 s.v. *di*¹) et du confixe fr. *-valent* "à valence" surtout utilisé dans la terminologie de la chimie (cf. Cottez 1988 s.v. *-valent*²).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

DOUBLE ARTICULATION loc. s.f.

"Propriété des langages dits *naturels*, par distinction avec les langages *artificiels*, d'être construits avec des unités minimales, sur deux plans différents : la première articulation correspond aux suites d'unités significatives minimales, les monèmes, et la seconde articulation correspond aux suites d'unités minimales non significatives, les phonèmes". ♦ Attesté depuis Martinet (1956 : 13) : « Toutes les langues ont en commun la double articulation. Mais elles se distinguent les unes des autres par la façon dont ceux qui les

¹² En synchronie, le substantif DITIONNAIRIQUE est davantage senti comme un dérivé de Dictionnaire.

parlent procèdent à l'analyse des complexes à exprimer et dont ils utilisent, pour distinguer entre les signes, les latitudes offertes par les organes de la parole ».

Emprunt au russ. (dp. Bubrix 1930 ; Jakobson 1963 : 45 : « la hiérarchie structurale des éléments constitutifs du langage, appelée 'double articulation' par D. Bubrix, dans sa pénétrante étude de 1930 sur l'unicité et l'origine du langage humain, à savoir la division entre unités proprement distinctives (phonématiques) et unités significatives (grammaticales) ».

FEW Ø ; équipe diachronique 1974 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

DOUBLET₂ s.m.

"Vocabulaire qui fait partie d'un couple de vocables qui remontent tous deux au même étymon, l'un par héritage, l'autre par emprunt". ♦ Attesté depuis Brachet (1868 : 7) : « on appelle *doublets* les doubles dérivations d'un même mot (telles que *raison* et *ration*, venant l'un et l'autre de *rationem*), qui répondent d'ordinaire à deux âges différents dans l'histoire de notre langue, et auxquelles l'usage a attribué, malgré leur communauté d'origine, des sens distincts et spéciaux ».

Innovation sémantique par spécialisation de sens sur fr. DOUBLET₁ s. m. "diverse traduction d'un même nom" (Catherinot 1683, cf. Python 2015 : 60). Étant donné la rupture d'attestation entre Catherinot et Brachet et la différence sémantique qui les sépare, DOUBLET₁ et DOUBLET₂ sont à considérer comme deux homonymes diachroniques (cf. Andronache 2009).

Von Wartburg 1930 FEW 3, 186b, DÜPLUS ; Bourion 1992 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

EMPRUNT₂ s.m.

"Processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue". ♦ Attesté depuis Estienne¹³ (1579 : 142) : « Ici je prieray le lecteur considerer combien il faut que nostre langage soit riche en tous les endroits dont il emprunte tant de beaux mots et tant de belles façons de parler, pour les accomoder à autre usage (ce que les grecs appellent *parler par métaphore*) [...]. Et ne

¹³ Estienne a lexicalisé les lexèmes EMPRUNTER₂ "prendre une unité linguistique à une autre langue", EMPRUNT₂ "processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue" et EMPRUNT₃ "élément emprunté lui-même".

faut trouver estrange ce mot d'emprunt en cest endroit encore qu'en ce faisant il ne prenne rien hors de sa seigneurie ».

Innovation sémantique par spécialisation de sens à partir de fr. EMPRUNT₁ s. m.
"action de recevoir à titre de prêt, résultat de cette action" (dp. ca 1195, TLF).

FEW Ø ; équipe diachronique 1979 in TLF ; TLF-Étym Ø.

EMPRUNT₃ s. m.

"Lexie empruntée". ♦ Attesté depuis Estienne (1579 : 90) : « Si n'oublierais-je pas entre ce peu d'exemples que je veux amener, ces façons de parler, *Rendre les abbois*, & *Faire rendre les abbois* car c'est un des gentils emprunts que notre langage ait fait de messieurs les veneurs : disant d'un homme qui n'en peut plus, & pourtant est contraint de se rendre, qu'il rend les abbois : ou (comme les autres ecrivent) les abbais ».

Innovation sémantique par spécialisation de sens à partir de fr. EMPRUNT₁ s. m.
"action de recevoir à titre de prêt, résultat de cette action" (dp. ca 1195, TLF).

FEW Ø ; équipe diachronique 1979 in TLF ; TLF-Étym Ø.

EMPRUNTER₂ v. tr.

"Prendre une unité linguistique à une autre langue". ♦ Attesté depuis Estienne (1579 : 143) : « Ici je prieray le lecteur considerer combien il faut que nostre langage soit riche en tous les endroits dont il emprunte tant de beaux mots et tant de belles façons de parler, pour les accommoder à autre usage (ce que les Grecs appellent *parler par metaphore*), veu qu'il n'y a que les riches qui puissent beaucoup prester. Et ne faut trouver estrange ce mot d'emprunt en cest endroit, encore qu'en ce faisant il ne prenne rien hors de sa seigneurie. Car ayant richement pourveu chacun endroit des termes qui luy conviennent, quand apres il en prend quelcun pour le faire servir à quelque autre usage, c'est à la charge de le rendre ; et pourtant, j'appelle cela emprunter ».

Innovation sémantique par spécialisation de sens sur fr. EMPRUNTER₁ v. tr.
"prendre quelque chose pour se l'approprier, pour l'utiliser ou pour l'imiter" (dp. ca 1125-1150, TLF).

FEW Ø ; équipe diachronique 1979 in TLF ; TLF-Étym Ø.

ÉTYMOLOGIE₁ s.f.

"Rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution". ♦ Attesté depuis Budé (1529 : 8) : « Et pour ceste cause ont este imposes ces deux noms ou vocables. Car sesterce vault autant a dire par interpretation & etymologie, que le troisieme demy. Cest a dire deux entiers, & vingt demy. Toutefois les Rommains quant ilz vouloient designer mille petis sesterces ne disoient pas sestertius ou singulier nombre ».

Emprunt à lat. ETYMOLOGIA s. f. "origine d'un mot" (dp. ca 560-636 ; Gaffiot 2001).

Von Wartburg 1930 *in* FEW 3, 248b, ETYMOLOGIA ; équipe diachronique 1980 *in* TLF ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

ÉTYMOLOGIE₂ s.f.

"Science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté". ♦ Attesté depuis Furetière (1727 : s.v. *Etymologie*) : « On comprend mieux la force ; & la signification des mots, quand on en fait l'origine & l'*étymologie*. Quelques-uns prétendent que cette science est arbitraire, & qu'elle se réduit à des conjectures, & à des ressemblances assez incertaines. On fait descendre les mots d'où l'on veut. Mais cette science est réelle, elle aussi régulière que les autres : & elle a ses principes, & sa méthode ».

Seconde attestation chez Turgot *in* Encyclopédie (1756 : 98b) : « Les recherches s'étendirent dans un champ immense ; mais quoiqu'elles devinssent souvent indifférentes pour la connoissance du vrai sens des mots, on garda l'ancien nom d'étymologie. Aujourd'hui les Savans donnent ce nom à toutes les recherches sur l'origine des mots ; & c'est dans ce sens que nous l'employerons dans cet article »

Innovation sémantique à partir de fr. ÉTYMOLOGIE₁ s.f. "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution" (dp. Budé 1529).

FEW Ø ; équipe diachronique 1980 *in* TLF ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

ÉTYMOLOGIE₃ s.f.

"Unité lexicale à l'origine d'une autre unité lexicale". ♦ Attesté de Turgot *in* Encyclopédie (1756 : 98a s.v. *étymologie*)¹⁴ : « on donne quelquefois au primitif même le nom d'*étymologie* ; ainsi l'on dit que *pater* est l'étymologie de *père* » à Chevreul *in Dictionnaire des sciences naturelles* (1826 : 203 s.v. *picrotoxine*) : « Picrotoxine signifie amer ; son étymologie est *πικρός* et *τοζόν* ».

Innovation sémantique à partir de fr. ÉTYMOLOGIE₁ s.f. "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution" (dp. Budé 1529 : 8).

FEW Ø ; TLF Ø ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

FONCTION COGNITIVE loc. s.f.

"Une des six fonctions du langage, décrites dans le schéma de Jakobson, orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde". ♦ Attesté depuis Jakobson, traduit de l'anglais par Nicolas Ruwet (1963 : 214)¹⁵ : « Mais, même si la visée du référent, l'orientation vers le contexte – bref la fonction dite "dénotative", "cognitive", référentielle – est la tâche dominante de nombreux messages, la participation secondaire des autres fonctions à de tels messages doit être prise en considération par un linguiste attentif ».

Calque d'angl. COGNITIVE FUNCTION loc. s. "fonction du langage orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde" (dp. Jakobson 1960 : 353).

FEW Ø ; équipe diachronique 1977 *in* TLF ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

¹⁴ Nous pouvons encore certainement rencontrer ce lexème, cependant il n'est plus attesté scientifiquement aujourd'hui.

¹⁵ Notre étymologie est soutenue par le fait que la première attestation française se trouve dans un ouvrage traduit de l'anglais.

FRANCISME s.m.

"Tournure propre à la langue française". ♦ Attesté depuis Ramée (1572 : 7) : « Or sa, que les Grecs se glorifient de leurs atticismes [...]. Que les Latins se vantent de leur latinisme [...]. Nous avons nos francismes, qui leurs mettront la paille en l'œil ».

Dérivé à l'aide du suffixe fr. *-isme* (cf. Nyrop 1936 : 35) de fr. FRANÇAIS s.f. "langue parlée en France et dans certains pays étrangers frontaliers ou de culture française, appartenant au groupe des langues romanes" (cf. TLF).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

GALLICISME s.m.

"Tournure propre à la langue française, empruntée par une autre". ♦ Attesté depuis Estienne (1565 : 99) : « J'ay encores un mot à dire, c'est que le poete latin, auquel j'ay cidevant porté ce tesmoignage, que sur tous les autres il s'estoit le plus et le mieulx aidé des façons de parler grecques, n'a point voulu quitter sa part de cest hellenisme (lequel aussi au regard de nous se peult appeler gallicisme), mais pour couvrir aucunement son larrecin, il a usé de quelque desguisement, quand il a dict, *Tu quotus esse velis rescribe* ».

Dérivé savant à l'aide du suffixe fr. *-isme* (cf. Nyrop 1936 : 35) de lat. GALLICUS adj. "qui est du pays anciennement habité par les Francs" (TLF).

Von Wartburg 1947 in FEW 4, 37b, GALLICUS ; équipe diachronique in TLF 1981 ; TLF-Étym Ø.

GRAMMATICALISATION₁ s.f.

"Processus selon lequel un lexème acquiert un statut (plus) grammatical en entrant (plus ou moins) dans un système d'oppositions grammaticales". ♦ Attesté depuis Meillet (1912 : 133) : « Tandis que l'analogie peut renouveler le détail des formes, mais laisse le plus souvent intact le plan d'ensemble du système existant, la 'grammaticalisation' de certains mots crée des formes neuves, introduit des catégories qui n'avaient pas d'expression linguistique, transforme l'ensemble du système. Ce type d'innovations résulte d'ailleurs, comme les innovations analogiques, de l'usage qui est fait de la langue, il en est une conséquence immédiate et naturelle ».

Première attestation en usage : « On a vu la grammaticalisation de cette tournure [*entre chien et loup*] si vivante réalisée dans l'exemple catalan [...] » (Spitzer 1935 : 89).

Dérivé par substantivation de fr. GRAMMATICAL adj. "relatif à la grammaire" (dp. 1536, TLF) à l'aide du suffixe *-isation* (cf. Dubois 1962 : 29).

FEW Ø ; équipe diachronique 1981 in TLF ; TLF-Étym Ø.

GRAMMATICALISATION₂ s.f.

"Processus selon lequel un lexème acquiert un statut grammatical ou discursif en entrant dans un système d'oppositions grammaticales ou pragmatiques". ♦ Attesté depuis Dostie (2004 : 26) : « Pour les fins de notre étude, nous distinguerons, d'une part, la 'grammaticalisation au sens étroit', associée à une définition de la 'grammaire au sens étroit' (morphosyntaxe) – ou grammaticalisation1/grammaire1 – et, d'autre part, la 'grammaticalisation au sens large', associée à une définition de la 'grammaire au sens large' (phonologie, morphosyntaxe, lexique et certains éléments pragmatiques) – ou grammaticalisation2/grammaire2 ».

Calque d'angl. GRAMMATICALIZATION s. "processus selon lequel un lexème acquiert un statut grammatical ou discursif, entre dans un système de marqueurs pragmatiques" (dp. Traugott 1995 : 15¹⁶).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

¹⁶ « The data investigated therefore suggest that grammaticalization should be defined as : the process whereby lexical material in highly constrained pragmatic and morphosyntactic contexts becomes grammatical, and already grammatical material become more grammatical ».

GRAMMATICALISATION₃ s.f.

"Cadre théorique qui prend comme centre d'intérêt le processus selon lequel un lexème acquiert un statut (plus) grammatical". ♦ Attesté depuis Marchello-Nizia (2001 : 33) : « nous nous situons ici dans la perspective dite de la 'grammaticalisation'. Au cours des deux dernières décennies, c'est certainement dans ce cadre théorique que les acquis les plus considérables ont été obtenus concernant le changement linguistique ».

Innovation sémantique de type métonymique sur fr. GRAMMATICALISATION₁ s.f. "processus selon lequel un lexème acquiert un statut (plus) grammatical, en entrant (plus ou moins) dans un système d'oppositions grammaticales" (dp. Meillet 1912 : 387).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

GRAMMATISATION₁ s.f.

"Processus d'apprentissage de la grammaire scolaire". ♦ Attesté depuis Balibar (1985 : 178) : « Nous appelons grammatisation cette institution républicaine, d'idéal démocratique, afin de bien distinguer ses contenus (les exercices), et de bien les opposer à ceux des institutions de l'ancien régime. Nous pensons que le terme d'alphabétisation est inexact lorsqu'il s'agit de désigner la formation élémentaire en régime républicain ».

Dérivé de fr. GRAMMATISER₁ v.intr. "faire le grammairien" (Raemond 1597 : 500) à l'aide du suffixe *-ation* "suffixe entrant dans la construction de nombreux subst. fém. qui expriment une action ou le résultat de cette action" (Nyrop : 447 ; TLF).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

GRAMMATISATION₂ s.f.

"Processus de description d'une langue au moyen d'une métalangue, qui est subordonnée à un dispositif théorique et méthodologique préalable". ♦ Attesté depuis Aurox (1992 : 11) : « Au cours de ces treize siècles d'histoire, nous voyons

se dérouler un processus unique en son genre : *la grammatisation massive*, à partir d'une seule tradition linguistique initiale (la tradition gréco-latine [...]), des langues du monde. Cette grammatisation constitue après l'avènement de l'écriture au troisième millénaire avant notre ère la *deuxième révolution technico-linguistique*. Ses conséquences pratiques pour l'organisation des sociétés humaines sont considérables. Cette révolution, qui ne sera achevée qu'au XX^e siècle, va créer un réseau homogène de communication initialement centré sur l'Europe ».

Innovation sémantique sur le modèle de fr. GRAMMATISATION₁ s.f. "processus d'apprentissage de la grammaire scolaire" (dp. Balibar 1985 : 178).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

GRAMMATISER₁ v.intr.

"Faire le grammairien". ♦ Attesté de Raemon d (1597 : 500) : « Il me déplaît de grammatiser encor un coup sur ce mot *adorer* : Mais il faut que je le face pour les contenter. Souvent *adorer* en la Sainte parole, signifie honneur, salut & reverence » à Bescherelle (1847 s.v. *grammatiser*).

Dérivé de fr. GRAMMATIQUE s.f. "grammaire" (1360–1578, FEW 4, 216b, GRAMMATICA II 1) à l'aide du suffixe *-iser* (TLF).

Von Wartburg 1947 in FEW 4, 216b, GRAMMATICA ; Schneider 1981 in TLF ; TLF-Étym Ø.

GRAMMATISER₂ v.tr.

"Doter (qn) des connaissances grammaticales scolaires". ♦ Attesté depuis Balibar 1985, cité par Neveu (2000 : 48) : « D'une part, le processus d'enseignement/apprentissage de la grammaire scolaire, autrement dit la formation grammaticale partagée (ou censée l'être) par tous les membres d'une même communauté linguistique (on grammatiser un individu ou un groupe d'individus), néologisme forgé par Renée Balibar, sur le modèle d'*alphabétisation* ».

Innovation sémantique sur GRAMMATISER₁ v.intr. "faire le grammairien" (Raemon d 1597 : 500), sur le modèle de fr. ALPHABÉTISER v. tr. "enseigner une langue à un groupe de personnes appartenant à des couches sociales ou à des groupes ethniques défavorisés" (cf. TLF). Étant donné la rupture d'attestation

entre Balibar et Raemond et la différence sémantique qui les sépare, GRAMMATISER₁ et GRAMMATISER₂ sont à considérer comme deux homonymes diachroniques (*cf.* Andronache 2008).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

GRAMMATISER₃ v.tr.

"Décrire (une langue) au moyen d'une métalangue, qui est subordonnée à un dispositif théorique et méthodologique préalable". ♦ Attesté depuis Auroux (1994 : 12) : « Dans l'emploi que nous proposons, *grammatiser* est également transitif, mais son objet, au lieu d'avoir nécessairement le trait [+ humain] (on *grammatise* une population), est l'activité linguistique elle-même (on *grammatise* une langue) ».

Innovation sémantique sur fr. GRAMMATISER₂ "doter (qn) des connaissances grammaticales scolaires" (dp. Balibar 1985).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

GRAPHÈME s.m.

"Unité minimale d'un système d'écriture". ♦ Attesté depuis Saussure (1913, lettre à Max Van Berchem, Louca 1974 : 33) : « Parmi les mots que tu songerais à forger, je me défie un peu de *graphisme* qui pourrait trop facilement verser dans l'idée de graphie, et je préférerais certainement *graphème* quoique d'un degré plus barbare (puisque le verbe grec n'est pas en EO). Toutefois on pourrait, sans qu'il y ait trop à redire, déclarer qu'on s'autorise tant bien que mal de l'analogie française de "phonème" alors même que GRAPHO ne comporte pas comme PHONEO de formation en -EMA ».

Emprunt à all. GRAPHEM s. n. "unité minimale d'un système d'écriture" avec adaptation morphologique (dp. Baudouin de Courtenay 1907 ; Duden). Cette hypothèse étymologique nous paraît la plus probable, même si la première attestation connue peut laisser penser à un emprunt au grec. En effet, en tenant compte du rayonnement de Baudouin de Courtenay, auquel le français a emprunté le vocable all. MORPHEM, il semble naturel que GRAPHÈME ait fait partie de la même vague d'emprunts.

FEW Ø ; équipe diachronique 1981 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

HELLÉNISME s.m.

"Tour, expression, manière de parler emprunté du grec, ou qui tient au génie de cette langue". ♦ Attesté depuis Estienne (1565 : 97) : « Nostre langue s'accorde avec la grecque encores en un autre usage du pronom demonstratif. Car ainsi que nous usons quelquesfois du nostre en parlant de nous-mesmes par la tierce personne, ainsi usent les Grecs du leur. Vray est que le plus souvent nous n'usons pas du pronom apart, mais joinct et comme lié avec un autre petit mot, comme quand nous disons, parlans de nous-mesmes, Si vous avez envie de combattre, voici vostre homme. Item, Voici vostre serviteur, s'il vous plaist de rien commander. [...] Voila quant à la façon de parler françoise. Quant à la grecque, je dis que Sophocle, [...], a dict pareillement [...]. Et le semblable se trouve aussi en Euripide et autres bons auteurs. Mais je ne veulx pas nier que les Latins n'ayent leur part de cest hellenisme ».

Emprunt au néolat. HELLENISMUS/HELLENISMOS s. m. "figure de construction propre à la langue grecque" (dp. Linacre 1524 ; Colombat 1993 : 51).

FEW Ø ; équipe diachronique 1981 *in* TLF ; Rainer/ Steinfeld 2013 *in* TLF-Étym.

HYPERCORRECTION s.f.

"Correction abusive d'une forme supposée incorrecte". ♦ Attesté depuis Brunot/Bruneau (1949 : 5) : « Hypercorrection. – Attitude qui consiste à corriger abusivement une forme supposée incorrecte. Dans un ms. liégeois du ^{xiii}^e siècle (Darmstadt 815), le mot *antienne* est « francisé » et devient *anterne* (le scribe savait qu'au wallon *lantienne* correspondait un francien *lanterne*) ».

Emprunt à angl. HYPERCORRECTION s. "correction abusive d'une forme supposée incorrecte" (dp. Webster 1934 ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1981 *in* TLF ; Grabias 2009 *in* TLF-Étym.

ITALIANISME s.m.

"Manière de parler ou tournure propre à la langue italienne". ♦ Attesté depuis Estienne (1579 : 483) : « Il y a encore quelques autres hyperboles fort plaisantes, que ma mémoire n'a pas sceu garder. CELT. Je me transporteray demain sur le lieu pour voir les autres et suis joyeux que vous avez mis en avant un tel italianisme, qui a esté cause de me faire ouir des traits si gentils. Mais escoutez, Monsieur Philausone, entre les italianismes, ou façons de parler Italiennes, ausquelles s'accomodent pour le

jourd'huy nos courtisans, vous ne m'avez point parlé d'une à laquelle principalement je souhaitterois pour leur grand bien qu'ils se pussent accommoder. notez que je mets bravement en pratique vostre beau mot Accommoder ».

Dérivé de fr. ITALIEN s.m. "langue italienne" (dp. Lemaire de Belges 1512, TLF), à l'aide du suffixe fr. *-isme* (cf. Nyrop 1936 : 35)¹⁷.

FEW Ø ; équipe diachronique 1983 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

LEXÈME₁ s.m.

"Unité minimale de signification appartenant au lexique". ♦ Attesté depuis Cantineau citant Gilbert Borris (1952 : 17) : « Définition2 : *Tout élément formel ayant une valeur grammaticale sera appelé morphème ; les éléments formels à valeur lexicale seront appelés lexèmes.* Je préfère ce dernier terme, proposé par le regretté Gilbert Boris, à celui de 'sémantème' qui éveille trop l'idée de signification »¹⁸.

Emprunt à angl. LEXEME s. "unité minimale de signification appartenant au lexique" (dp. Whorf 1940 : 160¹⁹ ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1983 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

¹⁷ Cette étymologie est étonnante et conduirait à d'autres hypothèses qu'une construction interne. Nous postulons au départ pour un emprunt à l'italien ITALIANISMO ou à l'anglais ITALIANISM, cependant nous n'avons pas trouvé d'attestations antérieures au français ITALIANISME. En effet, le GDLI atteste ITALIANISMO depuis Pallavicino, le DEI depuis le XVII^e siècle et l'*Etimologico* depuis la seconde partie du XVII^e siècle. ITALIANISM est, quant à lui, attesté par l'OED² depuis 1594.

¹⁸ N'ayant pas retrouvé l'attestation de Gilbert Boris, nous indiquons l'attestation relevée chez Cantineau.

¹⁹ Nous avons relevé une attestation de *lexeme* antérieure à celle de Whorf, chez Swadesh 1938 : 78. Cependant il ne s'agit pas du lexème étudié ici.

LEXÈME₂ s.m.

"Unité lexicale prise dans une signification bien déterminée et munie de toutes les informations caractérisant le comportement de cette unité justement lorsqu'elle a cette signification". ♦ Attesté depuis Mel'čuk, Iordanskaja, Arbatchesky-Jumarie (1981 : 6) : « Les notions de lexème et vocable sont très importantes dans le cadre de notre exposé. Un *lexème* est un mot pris dans une signification bien déterminée et muni de toutes les informations caractérisant le comportement de ce mot justement lorsqu'il a cette signification ».

Emprunt à angl. LEXEME s. "unité lexicale prise dans une signification bien déterminée et munie de toutes les informations caractérisant le comportement de cette unité justement lorsqu'elle a cette signification", dans le cadre de l'élaboration de la terminologie de la Théorie Sens-Texte (dp. Mel'čuk/Žolkovskij 1970 : 44).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

LEXICALISATION s.f.

"Processus selon lequel un lexème ou un syntagme libre s'établit dans un système linguistique comme unité lexicale". ♦ Attesté depuis Karcevski (1927 : 29) : « Le processus de la lexicalisation s'empare très vite des syntagmes appréciatifs. Le caractère affectif disparaît avec l'usure de l'expressivité ».

Dérivé par substantivation de fr. LEXICALISER v.pron. "se transformer en unité lexicale autonome" (dp. Karcevski 1927), à l'aide du suffixe *-ation* (cf. Dubois 1962 : 29).

FEW Ø ; équipe diachronique 1985 in TLF ; TLF-Étym Ø.

LEXICALISER v. pron.

"S'établir comme unité lexicale". ♦ Attesté depuis Karcevski (1927 : 17) : « Le syntagme se lexicalise, c'est-à-dire que le mot cesse de déterminer telle idée par rapport au genre vu qu'elle est déjà suffisamment fixée dans le plan lexicologique par ses rapports logiques à d'autres idées ; un mot transposé devient homophone d'un autre mot ; un syntagme appréciatif se transforme d'abord en syntagme ordinaire, puis se lexicalise complètement. Ce processus, se reflétant dans le plan morphologique,

amène la soudure des morphèmes et conduit à un mot sans forme, simple complexe de sons associé à une idée autonome et simple ».

Dérivé de fr. LEXICAL adj. "relatif au lexique", à l'aide du suffixe fr. *-iser* (cf. Nyrop 1936 : 209).

FEW Ø ; équipe diachronique 1985 in TLF ; TLF-Étym Ø.

LEXICOLOGIE s.f.

"Étude des unités lexicales d'une langue". ♦ Attesté depuis Douchet et Beauzée in Encyclopédie (1757 : 843ab s.v. *grammaire*) : « C'est donc des mots qu'il est question dans la première partie de la Grammaire, & on peut les y considérer ou isolés, ou rassemblés, c'est à dire, ou hors de l'élocution, ou dans l'ensemble de l'élocution ; ce qui partage naturellement le traité de la parole en deux parties, qui sont la Lexicologie & la Syntaxe. Le terme de Lexicologie signifie explication des mots [...]. Ce mot a déjà été employé par M. l'abbé Girard²⁰, mais dans un sens différent de celui que nous lui assignons, & que ses racines mêmes paroissent indiquer. M. Duclos semble diviser comme nous l'objet du traité de la parole ; il commence ainsi ses remarques sur le dernier chap. de la Grammaire générale : " La Grammaire de quelque langue que ce soit, a deux fondemens, le Vocabulaire & la Syntaxe ". Mais le Vocabulaire n'est que le catalogue des mots d'une langue, & chaque langue a le sien ; au lieu que ce que nous appelons Lexicologie, contient sur cet objet des principes raisonnés communs à toutes les langues. I. L'office de la Lexicologie est donc d'expliquer tout ce qui concerne la connoissance des mots ; & pour y procéder avec méthode, elle en considère le matériel, la valeur, & l'étymologie ».

Pseudo-confixé formé de fr. LEXIQUE s.m. "ensemble des mots des unités lexicales d'une langue" (dp. Sainte-Beuve 1828 : 86 ; TLF) et du suffixe *-logie* "étude scientifique [de ce que désigne le formant initial]" (Cottez 1980 : 229), à l'aide de la voyelle de coordination *-o-* (TLF s.v. *-o-*).

Von Wartburg 1949 in FEW 5, 293b, LEXIS ; équipe diachronique 1983 in TLF ; Archen 2009 in TLF-Étym.

²⁰ Remarque : la référence à l'abbé Girard (*1677 – † 1748) semble être erronée (il s'agit peut-être d'une confusion entre *lexicologie* et *nomenclature* : Girard connaît le couple *syntaxe/nomenclature*).

MONÈME s.m.

"Unité minimale de signification dans la double articulation linguistique". ♦ Attesté depuis Frei (1941 : 51) : « J'entends par monème tout signe dont le signifiant est indivis, tandis qu'un syntagme est le groupement d'au moins deux monèmes en une unité supérieure [...]. En remplaçant la notion évasive de mot, scientifiquement insaisissable, par celle de monème, le linguiste obtient un instrument commode, parce que mesurable et nombrable à la manière de l'atome chimique, qui permettra de serrer de plus près la formulation et la solution de maints problèmes, par exemple le nombre de syllabes moyen dont se compose le « mot » d'une langue, ou le bagage de « mots » dont a besoin l'homme dans la rue ».

Suite à cette première attestation relevée dans l'article d'Henri Frei, André Martinet diffusa largement MONÈME à travers ses *Éléments de linguistique générale* (1960)²¹, de sorte que le terme est aujourd'hui en général associé au fonctionnalisme.

Confixé formé des confixes fr. MONO- "seul, unique, unitaire" (Cottez 1980 : 255) et fr. -ème "(suffixe utilisé en linguistique pour former les noms de catégories d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)" (cf. Cottez 1980 : 132).

FEW Ø ; équipe diachronique 1985 in TLF ; TLF-Étym Ø.

MONOVALENT adj.

"Qui ne régit qu'un actant (en parlant d'un verbe)". ♦ Attesté depuis Tesnière (1953 : 9) : « Les verbes monovalents (ou intransitifs, ou neutres) n'ont qu'une valence. Ils ne peuvent régir plus d'un actant : *Alfred tombe* ».

Confixé formé des confixes fr. *mono-* "un seul" (cf. Cottez 1988 s.v. *mono*¹) et *-valent* "à valence" (ce dernier surtout utilisé dans la terminologie de la chimie, cf. Cottez 1988 s.v. *-valent*²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1985 TLF ; TLF-Étym Ø.

²¹ « Les unités que livre la première articulation, avec leur signifié et leur signifiant, sont des signes, et des signes minima puisque chacun d'entre eux ne saurait être analysé en une succession de signes. Il n'existe pas de terme universellement admis pour désigner ces unités. Nous emploierons ici celui de monème » (Martinet 1960 : 20).

MORPHÈME s.m.

"Unité minimale de signification". ♦ Attesté depuis la traduction établie sous la responsabilité d'Antoine Meillet et de Robert Gauthiot du *Grundriß der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen* de Brugmann (1905 : V)²², dans un emploi métalinguistique, en mention dans le texte : « Il ne sera pas inutile de signaler que le mot *morphème*, par lequel on a traduit *Formans*, est dû à M. Baudouin de Courtenay, qui l'emploie depuis assez longtemps [en allemand] ».

La même traduction de Brugmann fournit une attestation non métalinguistique : « Les morphèmes sont pour la plus grande part et dans tout le domaine indo-européen les mêmes que ceux qui apparaissent dans les adjectifs (noms d'agent) de toute formation, et dans les adjectifs en -o-s, -ā, -o-m les trois genres fournissent des formes d'abstraites » (Bloch, Cuny, Ernout *in* Brugmann 1905 : 359).

Emprunt à all. MORPHEM s.n. "unité minimale de signification" (dp. Baudouin de Courtenay 1895).

Von Wartburg 1959 in FEW 6/2, 140a, MORPHÉ ; équipe diachronique 1985 in TLF ; TLF-Étym Ø.

MORPHOLOGIE_{1/2} s.f.

MORPHOLOGIE₁ "structure interne des lexèmes". ♦ Attesté depuis Broca, dans un passage faisant référence au travail de Chavée (Broca 1862 : 348) : « M. Chavée ne veut présenter aujourd'hui que les lois les plus importantes de la morphologie chinoise, en les rapprochant des lois les mieux établies de la morphologie indo européenne et de la morphologie syro arabe) ».

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

MORPHOLOGIE₂ "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes". ♦ Attesté depuis Chavée (1867 : 21) : « Nous avons vu plus haut ce qu'il faut entendre par *morphologie*. Cette branche curieuse de l'anatomie du langage rend surtout de grands services lorsqu'on se propose de comparer entre eux les monosyllabes premiers ou irréductibles de chaque système de langues [...] Dès l'année 1855, dans *Moïse et les langues*, j'essayai de montrer de quelle haute valeur

²² L'ouvrage *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen* (Brugmann 1886) a été traduit de l'allemand par Jules Bloch, Albert Cuny et Alfred Ernout sous la direction d'Antoine Meillet et de Robert Gauthiot.

scientifique peut être la morphologie comparative ; et c'est avec une véritable satisfaction que je vis, quelques années plus tard, M. Schleicher s'emparer de la question morphologique et la traiter avec sa vigueur habituelle ».

Calque sémantique d'all. MORPHOLOGIE s.f. "structure interne des lexèmes" (dp. Schleicher 1859 in Titre : *Zur Morphologie der Sprache*), "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes" (dp. Schleicher 1859 : 38).

Von Wartburg in FEW 6/3, 140a, MORPHÉ 1a ; équipe diachronique in TLF ; Moignau 2009 in TLF-Étym.

MORPHO-PHONOLOGIE_{1/2} s.f.

MORPHO-PHONOLOGIE₁ "étude des alternances vocaliques et consonantiques d'une unité lexicale". ♦ Attesté depuis Troubetzkoy (1929 : 85) : « À côté de la phonologie, qui étudie le système des phonèmes considérés comme étant les idées acoustico-motrices, significatives dans une langue donnée, les plus simples, et de la morphologie, qui étudie le système des morphèmes, la grammaire doit comprendre encore un chapitre particulier, qui étudie l'utilisation morphologique des différences phonologiques, et qui peut être appelée la '*morpho-phonologie*' ou, en abrégeant, la '*morphonologie*' »²³.

MORPHO-PHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie". ♦ Attesté depuis Fouché (1936 : 169) : « Dans une seconde partie, M. G. [il cite Gougenheim] étudie la «'morphonologie' (entendez : morpho-phonologie), c'est-à-dire les incidences morphologiques de la phonologie ».

Pseudo-confixé formé du confixe fr. *morpho-*, et de fr. PHONOLOGIE₅ s.f. "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" (dp. Jakobson/Karcevski/Troubetzkoy 1928).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

²³ Dans cet article, paru dans les *Mélanges linguistiques dédiés au premier congrès des philologues slaves*, Troubetzkoy introduit le terme (et la notion qui y est associée) *morpho-phonologie*. Le terme apparaît uniquement dans le premier paragraphe, où il y est défini, Troubetzkoy lui préférant son synonyme *morphonologie* dans tout le reste de l'article.

MORPHONOLOGIE_{1/2} s.f.

MORPHONOLOGIE₁ "étude des alternances vocaliques et consonantiques d'une unité lexicale". ♦ Attesté depuis Troubetzkoy (1929 : 85) : « A côté de la phonologie, qui étudie le système des phonèmes considérés comme étant les idées acoustico-motrices, significatives dans une langue donnée, les plus simples, et de la morphologie, qui étudie le système des morphèmes, la grammaire doit comprendre encore un chapitre particulier, qui étudie l'utilisation morphologique des différences phonologiques, et qui peut être appelée la « *morpho-phonologie* » ou, en abrégeant, la '*morphonologie*' »²⁴.

FEW Ø ; équipe diachronique 1985 in TLF ; TLF-Étym Ø.

MORPHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie". ♦ Attesté depuis Troubetzkoy (1929 : 87) : « La morphonologie est souvent un facteur qui favorise, ou au contraire, gêne l'expansion des changements phonétiques ou morphologiques particuliers ».

Haplologie de fr. MORPHO-PHONOLOGIE_{1/2} s.f., consciemment réalisée par Troubetzkoy (1929 : 85).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

MOT-FANTÔME s.m.

"Lexème n'ayant jamais eu d'existence réelle et disposant à tort, à la suite de fautes de copistes ou d'imprimeurs, d'un statut lexicographique". ♦ Attesté depuis Meyer (1888 : 154) : « Le président pour l'année 1886, M. Skeat, a pris pour sujet les 'mots-fantômes' (*ghostwords*), c'est-à-dire des mots qui doivent leur existence à de pures fautes de lecture commises par les éditeurs de textes anciens, parfois à de simples fautes d'impression ».

Calque morphologique d'angl. GHOST-WORD s. "lexème n'ayant jamais eu d'existence réelle et disposant à tort, à la suite de fautes de copistes ou d'imprimeurs, d'un statut lexicographique" (dp. Skeat 1886 : 352 ; OED²).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

²⁴ Les lexèmes MORPHO-PHONOLOGIE₁ et MORPHONOLOGIE₁ apparaissent concurremment dans cette partie définitoire de l'article de Troubetzkoy, mais *morphonologie* est utilisé ensuite dans tout le reste de l'article. Cette variante haplologique sera reprise deux ans après dans le *Projet de terminologie standardisée* (TCLP 4 1931 : 321), au détriment de *morpho-phonologie*.

NŒUD₂ s.m.

"Unité qui régit un ou plusieurs subordonné(s) dans une représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, tête". ♦ Attesté depuis Tesnière (1934 : 226) : « Chacun des quatre éléments est susceptible d'être le noyau, ou, pour reprendre notre image de tout à l'heure, le soleil d'un petit système organique. Nous donnerons à ces noyaux le nom de nœuds, et nous distinguerons le nœud verbal, le nœud substantival, le nœud adjectival et le nœud adverbial. Toute phrase est l'agencement d'un ou de plusieurs nœuds ».

Innovation sémantique par spécialisation de sens, due à Lucien Tesnière, sur fr. NOEUD₁ s.m. "endroit où se croisent plusieurs grandes lignes, d'où partent plusieurs embranchements" (dp. 1210, von Wartburg 1953 in FEW 7, 171b, NŌDUS I 1).

FEW Ø ; Papin 1986 in TLF ; TLF-Étym Ø.

ONTOTERMINOLOGIE s.f.

"Terminologie dont le système notionnel est une ontologie formelle, qui met en relation la structure lexicale des unités lexicales et celle des concepts". ♦ Attesté depuis Roche (2007 : 1) : « L'appellation *ontoterminologie* traduit ce besoin de replacer le concept et sa dénomination au centre de la terminologie, tout en préservant sa dimension sociolinguistique par la prise en compte des termes d'usage à travers la langue de spécialité ».

Pseudo-confixe formé du confixe fr. *onto-*, dégagé de fr. *ontologie* s.f. "ensemble structuré des termes et concepts représentant le sens d'un champ d'informations" (dp. 1798, TLF), et de fr. TERMINOLOGIE s.f. "ensemble des unités lexicales relatives à un système notionnel élaboré par des constructions théoriques, par des classements ou des structurations de matériaux observés, de pratiques sociales ou d'ensembles culturels" (dp. 1764, TLF)²⁵.

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

²⁵ Pour des raisons sémantiques (ONTOTERMINOLOGIE comporte le sens de ONTOLOGIE), cette étymologie nous paraît plus convaincante que celle qui analyserait ONTOTERMINOLOGIE comme un pseudo-confixe du confixe *onto-* "être, ce qui est" (cf. Cottez 1988 s.v. *onto-*²) et du lexème TERMINOLOGIE.

PANROMAN adj.

"Commun à toutes les langues romanes". ♦ Attesté depuis Klaczko (1867 : 180) : « Ou bien essaiera-t-on d'opposer aux deux grandes agglomérations pangermanique et panslave une agglomération panromane ? ».

Emprunt à all. PANROMANISCH adj. "commun à toutes les langues romanes" (dp. Kohl 1847 ; 296)²⁶, avec adaptation morphologique.

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

PHONÈME₁ s.m.

"Élément sonore du langage, phone". Attesté de Dufriche-Desgenettes (1861 : 49) : « Ayant accompli la tâche, non-seulement de définir la nature organique de *chaque phonème*, mais encore de lui donner une dénomination rationnelle, j'aurai encore à m'excuser plus tard de quelques termes nouveaux qu'il m'a fallu *forger* pour ses nombreuses dénominations, puisque nul, en France, n'avait songé à le faire avant moi » à Fouché (1927 : 4) : « Le passage d'un phonème implosif à un phonème explosif caractérise la frontière syllabique ».

Emprunt, par Dufriche-Desgenettes²⁷, au lat. tardif PHONEMA s. "voix, paroles" (Gaffiot 2001 s.v. PHŌNĒMA).

Kuhn/Hoffert in FEW 8, 398a, PHŌNĒMA ; équipe diachronique 1988 in TLF ; TLF-Étym Ø.

²⁶ Cet article étymologique constitue la refonte de l'article *panroman* du D.HI.CO.D.E.R. (Andronache 2014 in D.HI.CO.D.E.R.s.v. *panroman*).

²⁷ En 1873, on peut lire dans un article anonyme de la *Revue critique d'histoire et de littérature* : « Nous remarquons dans le mémoire de M. Dufriche-Desgenettes l'emploi de plusieurs termes grammaticaux dont il est l'inventeur : entre autres, le mot phonème, qui est heureusement trouvé pour désigner d'une façon générale les voyelles et les consonnes » (*RCHL* 1873 : 368).

PHONÈME₂ s.m.

"Unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples". Attesté depuis Jakobson (1929 : 5) : « Tous termes d'opposition phonologique non susceptibles d'être dissociés en sous-oppositions phonologiques plus menues sont appelés phonèmes ».

Innovation sémantique sur fr. PHONÈME₁ s.m. "élément sonore du langage"²⁸.

Kuhn/Hoffert in FEW 8, 398a, PHŌNĒMA ; équipe diachronique 1988 in TLF ; TLF-Étym Ø.

PHONÉTIQUE adj.

"Relatif aux sons du langage". ♦ Attesté depuis Millin (1801 : 222) : « Le second chapitre intitulé, *Litterarum apud Ægyptios usus et origo*, présente d'abord les passages des anciens auteurs, relativement à ce sujet ; on examine les divers caractères usités chez ce peuple, les *hiéroglyphes*, leur origine et leur nature. L'auteur les regarde comme étant essentiellement différentes des peintures mexicaines, des chiffres chinois et même des figures symboliques des Ægyptiens. On en examine le nombre, la classification, leurs différents modes de signification, et surtout le mode *phonétique*, leur usage, durée, et les vicissitudes et changemens qu'ils ont éprouvés ».

Emprunt au lat. scientifique PHONETICUS adj. "relatif aux sons du langage" (dp. Zoega 1797 : 24; TLF).

Kuhn/Hoffert in FEW 8, 398a, PHŌNĒTIKOS ; équipe diachronique 1988 in TLF ; Micheli 2009 in TLF-Étym.

PHONÉTIQUE₁ s.f.

"Ensemble des sons d'une langue". ♦ Attesté depuis Callery (1842 : 12) : « Cette famille est une de celles en petit nombre qui n'offrent pas de phonétiques secondaires, c'est-à-dire, dont les composés binaires ne deviennent pas phonétiques à leur tour, en se combinant avec de nouvelles classifiées : cela tient

²⁸ La formation de PHONÈME₂ s'imposa par un besoin terminologique dans le cadre des travaux menés par le Cercle linguistique de Prague, un an après l'annonce de la création terminologique de PHONOLOGIE₄ "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" dans les *Actes du premier congrès international de linguistes à La Haye* (cf. Budzinski à paraître s.v. PHONOLOGIE).

sans doute à la forme régulière de la phonétique elle-même, laquelle permet toujours de donner de l'unité et de la rondeur aux composés, quelles que soient les classificques auxquelles on la réunit ».

Conversion de fr. PHONÉTIQUE adj. "relatif aux sons du langage" (dp. Millin 1801, 222).

FEW Ø; TLF Ø ; Michélini 2009 *in* TLF-Étym.

PHONÉTIQUE₂ s.f.

"Science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques". ♦ Attesté depuis Dufriche-Desgenettes (1859 : 31) : « Nul d'entre vous, Messieurs, même en l'absence d'études spéciales, ne voudra rester tout à fait indifférent à la phonétique, cette branche trop longtemps négligée de la linguistique au moyen de laquelle on parvient à la juste et complète appréciation des sons élémentaires du langage humain, en dehors de tout préjugé national et de la routine orthographique ».

Par la suite, on peut relever une seconde attestation chez Baudry (1868 : IV) : « On ne perdra pas de vue que les lois phonétiques, comme les lois naturelles, n'ont pas la valeur absolue des lois mathématiques. Suivant la remarque de M. Benfey, elles n'expriment que des tendances développées du langage, auxquelles d'autres tendances s'opposent ou se substituent souvent [...] De même, en histoire naturelle, la seule classification qui soit fondée sur la nature des choses, autant que la connaissance humaine peut l'atteindre, manque de rigueur absolue et échappe toujours par quelques points à ses propres principes ».

Innovation sémantique de type métonymique sur fr. PHONÉTIQUE₁ s.f. "ensemble des sons et des articulations d'une langue" (Callery 1842 : 12).

Kuhn/Hoffert *in* FEW 8, 398a, PHŌNĒTIKOS ; équipe diachronique 1988 *in* TLF ; Michélini 2009 *in* TLF-Étym.

PHONOLOGIE₁ s.f.

"Traité sur les sons vocaux". ♦ Attesté depuis Moscati (1824 : 215) : « Nous terminerons cette annonce en recommandant la Phonologie anglaise de M. Duponceau à l'attention des philologues en général ».

Emprunt à angl. PHONOLOGY_I s. "traité sur les sons vocaux" (dp. Duponceau 1818 : 228 in titre : *English Phonology ; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the English Language*).

FEW Ø ; TLF Ø ; Budzinski 2010 in TLF-Étym.

PHONOLOGIE_{2/3} s.f.

PHONOLOGIE₂ "système des sons d'une langue". ♦ Attesté de Abel-Rémusat (1828 : 526) : « Ce qui importe plus que l'emploi d'un terme au lieu d'un autre, c'est de bien s'entendre sur les principes à suivre et sur les objets à examiner. M. Duponceau²⁹ fait porter l'étude comparative des langues sur trois points, qu'il distingue par les noms de phonologie, étymologie, idéologie »³⁰ à Mullie (1924 : 67) : « Aux sons *chan* du dialecte pekinois correspondent des sons *san* pour quelques caractères et des sons *chan* pour d'autres ; à *tchö* correspond un son *tchö*, mais à *tchouei* correspond un son *tsoutei*, etc. L'explication est à trouver dans la phonologie de l'ancien chinois, et comme le dialecte de la Mongolie Centrale se rattache à celui du Chan-si et du Chàn-si, on peut dire que l'ancien chinois du *Ts'ie yun* [...], représentant un dialecte du nord de la Chine, est son ancêtre assez direct ».

PHONOLOGIE₃ "science qui étudie les sons d'une langue". ♦ Attesté de Ackermann (1838 : 9) : « on peut dire, en général, que les sons vocaux se diversifient à l'infini, et que la phonologie, semblable à la physiologie, est une science

²⁹ Abel-Rémusat fait référence à la préface de *Grammar of the language of the lenni-lenape of the Delaware Indians*, D. Zeisberger rédigée par Duponceau, dans laquelle ce dernier utilise le lexème PHONOLOGY_{III} "science qui étudie les sons d'une langue" et non pas PHONOLOGY_{II} "système des sons d'une langue". Notre étymologie met en évidence que dans le cas de PHONOLOGIE_{2/3}, un ensemble *ad hoc* de deux lexèmes a été emprunté à l'anglais, ce qui explique notre présentation conjointe de ces deux unités.

³⁰ On peut relever une deuxième attestation en 1838, dans Duponceau (1838 : 102) : « Quoique les langues algonquines soient toutes de la même famille, il ne s'ensuit pas qu'elles doivent avoir le même système phonologique, cependant elles ne diffèrent pas plus entre elles que les langues d'Europe dérivées de la même source. Il y a, par exemple, une grande différence dans la phonologie des quatre filles de la langue latine : le français, l'italien, l'espagnol et le portugais ». Par la suite, on peut lire chez Fuchs (1843 : 355) : « La philologie comparée montre que dans ces langues rien n'est arbitraire ni accidentel [...] elle a donné naissance à la *phonologie*, c'est-à-dire au système des sons, à une physiologie des sons ».

dont le champ est illimité ») à Piquet (1924 : 447) : « Dans le domaine de la phonologie (nom donné à l'étude physiologique des sons), de Saussure a déterminé le rôle particulier de l'implosion et sa valeur dans la fixation de la frontière syllabique ».

Emprunt à l'anglais PHONOLOGY_{II/III} s. "système des sons d'une langue" (dp. Fry 1799 ; OED₂, Duponceau 1816³¹), "science qui étudie les sons d'une langue" (dp. Duponceau 1818 : 228 ; OED₂). L'emprunt s'est fait à partir de l'emploi dans les textes en anglais de Duponceau.

FEW Ø ; TLF Ø ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

PHONOLOGIE_{4/5} s.f.

PHONOLOGIE₄ "système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction".

♦ Attesté depuis Jakobson/Karcevski/ Troubetzkoy (1928³² : 54) : « Proposition 25. Une étude visant une 'description' quelque peu complète d'une langue doit comprendre les quatre parties suivantes : [...] 4. phonologie, c.-à d. système d'oppositions phoniques corrélatives et disjointes servant à délimiter les faits sémiologiques dans la chaîne phonique » (*cf.* aussi la préface des *ACIL* 1 : VII).

Autre attestation dans les Actes du premier congrès international de linguistes à La Haye : « Toute description scientifique de la phonologie d'une langue doit avant tout comprendre la caractéristique de son système phonologique, c.-à d. la caractéristique du répertoire, propre à cette langue, des différences significatives entre les images acoustico-motrices » (Jakobson, Karcevski, Troubetzkoy : 33).

PHONOLOGIE₅ "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction". ♦ Attesté depuis Jakobson, Karcevski, Troubetzkoy (1928 : 33) : « Une corrélation phonologique est constituée par une série d'oppositions binaires définies par un principe commun qui peut être pensé indépendamment de chaque couple de termes opposés. La phonologie comparée a à

³¹ Nous notons ici 1816 et non 1828, date de publication de l'ouvrage cité. En effet, l'ouvrage traduit et préfacé par Duponceau avait déjà été présenté le 2 décembre 1816 à la *American Philosophical Society* par Duponceau (Duponceau 1828 : 65). Dans ce texte, *phonologie* n'est pas utilisé dans le sens "système des sons d'une langue", mais dans celui de "science qui étudie les sons d'une langue". Toutefois, l'utilisation du sens "science qui étudie les sons d'une langue" présuppose le sens "système des sons d'une langue", ce que Abel-Rémusat a bien compris.

³² On pourrait probablement antédater en 1927 car la préface des *Actes du premier Congrès international de linguistes* nous informe que les travaux présentés par les linguistes devaient impérativement être rendus au secrétaire du Congrès avant le 1^{er} novembre 1927.

formuler les lois générales qui régissent les rapports des corrélations dans les cadres d'un système phonologique donné. L'antinomie de la phonologie synchronique et de la phonétique diachronique se trouverait être supprimée du moment que les changements phonétiques seraient considérés en fonction du système phonologique qui les subit ».

FEW Ø ; équipe diachronique 1988 *in* TLF ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

Innovation sémantique par analogie avec fr. PHONOLOGIE_{2/3} s.f. "science qui étudie les sons d'une langue" (dp. Ackermann 1838), "système des sons d'une langue" (dp. Abel-Rémusat 1828).

FEW Ø ; TLF Ø ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

PRAGMATÈME₁ s.m.

"Cliché linguistique sémantiquement compositionnel qui est contraint par le type de situation dans laquelle le locuteur l'utilise". ♦ Attesté depuis Mel'čuk (1993 : 82) : « Nous connaissons quatre types majeurs de phrasèmes (avec beaucoup de sous-types, dont il ne sera pas question ici) : 1) Le phrasème PRAGMATIQUE, ou PRAGMATÈME, dont la forme et le sens sont parfaitement transparents et "bien-formés" mais qui est figé par rapport à une situation donnée : c'est le cas de *C'est pour toi !*, cité auparavant ».

Pseudo-confixe formé du confixe *pragma-* "relatif à la communication", dégagé de fr. PRAGMATIQUE adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. 1956, Bresson *in* TLF-Étym) à l'aide du suffixe *-ème* "(suffixe utilisé en linguistique pour former des noms de catégories, d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)" (*cf.* Cottez 1988 s.v. *-ème*), par analogie avec GRAPHÈME, PHONÈME etc.

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

PRAGMATÈME₂ s.m.

"Unité minimale de sens et d'interaction". ♦ Attesté depuis Sarfati (1997 : 27) : « La notion de pragmatème (unité minimale de sens et d'interaction) permet une réorganisation de la répartition des unités lexicales en 'parties du discours'. Sur cette

base terminologique, la proposition théorique relative à l'organisation pragmatique du lexique peut être formulée dans les termes suivants ».

Pseudo-confixe formé du confixe *pragma-* "relatif à la communication", dégagé de fr. PRAGMATIQUE adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. 1956, Bresson *in* TLF-Étym) à l'aide du suffixe *-ème* "(suffixe utilisé en linguistique pour former des noms de catégories, d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)" (*cf.* Cottez 1988 s.v. *-ème*), par analogie avec GRAPHÈME, PHONÈME etc. Malgré les datations antérieures de PRAGMATÈME₁, PRAGMATÈME₂ n'est pas une innovation sémantique sur le modèle de PRAGMATÈME₁ mais une création terminologique indépendante.

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

PRAGMATICALISATION s.f.

"Processus par lequel une unité linguistique acquiert le statut d'un phrasème pragmatique". ♦ Attesté depuis Dostie (2001 : 62) : « D'un point de vue terminologique, je parlerai de "pragmaticalisation" (terme proposé dans Erman et Kostinas 1993) pour désigner les cas où une unité, lexicale ou grammaticale, vient se loger dans la zone pragmatique, comme c'est le cas de *tiens*² ».

Première attestation en usage : « Cette idée selon laquelle il y a un principe sémantique de gradation qui gouverne l'organisation synchronique des sens cadre parfaitement avec ce qu'on peut observer dans le cas d'unités en voie de pragmaticalisation » (Dostie 2001 : 65).

Emprunt à angl. PRAGMATICALIZATION "processus par lequel une unité linguistique acquiert le statut d'un phrasème pragmatique" (dp. Erman/Kostinas 1993 : Titre)³³. En français, il y a d'abord eu le terme *pragmatisation* (Buchi 1998 : 284 ; 2000 : ACILPR 22), que Buchi a abandonné par la suite, par souci d'unité terminologique, au profit de l'anglicisme qui venait de s'établir (*cf.* Buchi 2007 : 251-252 : « note sur la terminologie utilisée »).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

³³ Nous pouvons lire le terme dans le titre d'article rédigé par Erman et Kostinas « Pragmaticalization: the case of *ba'* and *you know* » *in* *Studieri modern språkvetenskap*.

PRAGMATIQUE adj.

"Relatif à l'utilisation du langage en situation de communication". ♦ Attesté depuis Benveniste (1956 : 34) : « L'énoncé contenant *je* appartient à ce niveau ou type de langage que Charles Morris appelle *pragmatique*, qui inclut, avec les signes, ceux qui en font usage ».

Emprunt à angl. PRAGMATIC adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. Malinowski 1935 : 52 ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1988 *in* TLF ; Bresson 2009 *in* TLF-Étym.

PRAGMATIQUE s. f.

"Étude de l'utilisation du langage en situation de communication". ♦ Attesté depuis Perelman (1967 : 43) : « Le philosophe recherche toujours le contact avec les spécialistes des disciplines où il pourrait apprendre quelque chose ; c'est le cas de la linguistique. Mais il y a toujours un danger, quand les personnes de disciplines différentes s'entretiennent, c'est que leurs classifications et leur vision, leurs problèmes soient à tel point différents qu'ils peuvent être à la base d'un grand nombre de malentendus, chacun continuant sa propre discipline. Par exemple, quand vous prolongez de Saussure, un philosophe qui vous écoute pense, lui, à l'histoire de sa propre discipline, qui a élaboré progressivement une distinction entre syntaxe, sémantique et pragmatique, l'ensemble étant appelé sémiotique ; les mêmes mots ayant un sens tout autre pour vous et pour lui ».

Emprunt à angl. PRAGMATICS s. "étude de l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. Morris 1937 : 4 ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1988 *in* TLF ; Bresson 2009 *in* TLF-Étym.

PSYCHOLINGUISTIQUE adj.

"Qui relève des rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés". ♦ Attesté depuis Vaschide (1905 : 268) : « 3480. Myers Ch. S. Taste. *The Reports of the Cambridge Anthropological Expedition to Torres Straits, vol. II, P+II, 186-189*. Étude psycho-linguistique des termes par lesquels les habitants de Murray Island désignent les sensations gustatives. – La voie indiquée par cet auteur sera très féconde, car au

point de vue psychologique, la linguistique peut nous donner des renseignements de tout premier ordre) ».

Première attestation sans trait d'union : 1970 (Robert1, *Suppl.*).

Emprunt à angl. PSYCHO(-)LINGUISTIC adj. "qui relève des rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés" (dp. Jastrow 1906 seulement : 122 ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1988 *in* TLF ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

PSYCHOLINGUISTIQUE s. f.

"Science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés". ♦ Attesté depuis Beth (1948 : 39) : « Pour les relations entre la psycho-linguistique et la logique, voir ma récente étude : *Significs and logic, dans Feestbundel aangeboden door vrienden en leerlingen aan Prof. Dr. H. J. Poster gelegenheid van het bereiken van de 50 jarige leeftijd op 11 Juli 1948*. Amsterdam 1948, pp. 86 95 ».

Première attestation sans trait d'union : 1966 (Coyaud 1966 : 116).

Emprunt à angl. PSYCHO(-)LINGUISTICS s. "science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés" (dp. Allport/Odbert 1936 : 25 ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1988 *in* TLF ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

SÉMANTIQUE₁ s.f.

"Science qui étudie les langues et le langage du point de vue de la signification". ♦ Attesté depuis un compte rendu signé C. de G. (se rapportant à *Conférence de Grammaire* dirigée par Michel Bréal)³⁴ (1874 : 98) : « J'en dirai autant pour l'article où l'auteur, à propos des mots *pugnus* et *pugna*, rapproche des exemples où le poing a servi à former des verbes signifiant "combattre". [...] Tout en se laissant aller à des études de sémantique (c'est ainsi qu'on pourrait appeler cette science), il y mêle quantité de choses étrangères et disparates ».

Emprunt à gr. σημαντικὸς adj. "qui signifie, qui indique, qui fait connaître" (dp. Aristote, Bailly ; Liddell-Scott, 1593a, s.v. σημαν), avec substantivation.

Von Wartburg 1963 in FEW 11, 425a, SEMANTIKÓS 3 ; Bourion 1992 in TLF ; Budzinski 2010 in TLF-Étym.

SÉMANTIQUE₂ s.f.

"Rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et leurs référents". ♦ Attesté depuis Lundell (1887 : 237) : « ce n'est pas assez d'étudier les dialectes par provinces, il faut les étudier par cantons, par paroisses, quelquefois même par villages. D'ailleurs, la syntaxe et la sémantique n'ont guère été étudiées ».

Innovation sémantique par métonymie sur fr. SÉMANTIQUE₁ "science qui étudie une langue du point de vue de la signification" (dp. Bréal 1874).

FEW Ø ; TLF Ø ; Budzinski 2010 in TLF-Étym.

³⁴ Nous pouvons lire dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* de 1875 la note suivante : « Ajoutons seulement, pour prévenir tout malentendu, que les initiales C. de G. qui terminaient cet article, désignent la Conférence de Grammaire à l'École pratique des Hautes-Études, où l'ouvrage de M. Z. avait été analysé (RCHL 1875 : 220).

SÉMANTIQUE adj.

"Qui relève du rapport à la signification linguistique". ♦ Attesté depuis Thomas (1897 : 172) : « Le dictionnaire général de MM. Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter est plus tranchant : il fond les trois mots en un, ce qui est logique, du moment qu'on admet un rapport sémantique entre eux ».

Conversion de fr. SÉMANTIQUE₂ s.f. "rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et leurs référents" (dp. Lundell 1887).

Von Wartburg 1963 *in* FEW 11, 425a, SEMANTIKÓS 3 ; Bourion 1992 *in* TLF ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym.

SÉMÈME s.m.

"Ensemble des sèmes d'un lexème constituant son sens". ♦ Attesté depuis Cahen (1924 : 82) : « Il n'y a pas lieu de s'arrêter ici aux difficultés phonétiques que soulèvent les doublets du second terme *-kundr* : *-kunnr*. C'est un problème qu'il conviendra de reprendre un jour. Il suffira de constater, chemin faisant, que les deux formes attestées constituent un seul et même sémème ».

Emprunt à suéd. SEMEM "ensemble des sèmes d'un lexème constituant son sens" (dp. Noreen 1904 : 68). Plusieurs comptes rendus de l'ouvrage de Noreen mentionnent l'attribution de l'unité lexicale à Noreen (*cf.* Ranisch 1909 : 268 ; Elmquist 1911 : 321 ; Lamb 1971 : 108).

FEW Ø ; équipe diachronique 1992 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

SOCIOLINGUISTIQUE adj.

"Qui est relatif à la science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social". ♦ Attesté depuis Spitzer (1941 : 81) : « glose socio-linguistique sur un usage de *se défendre* ».

Pseudo-confixe formé du confixe *socio-* (TLF s.v. *socio-*) et de fr. LINGUISTIQUE s.f. "science qui a pour objet l'étude des langues" (dp. 1809 *cf.*

Pescarini 2010 *in* TLF-Étym), avec influence du substantif angl. SOCIOLINGUISTICS (dp. Hodson 1939 ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1992 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

SOCIOLINGUISTIQUE s.f.

"Science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social". ♦ Attesté depuis Sicard (1956 : 405) : « En se parachevant en socio-linguistique, la psycholinguistique des signifiants de l'*Internationale Signifisch Genootschap* sur les bases générales élaborées par le vénérable Professeur G. Mannoury et ses collaborateurs émérites, doit, comme D. Vuysje l'a si bien montré dans ses conférences de Paris et sa Communication au XV^e Congrès International de Sociologie à Istamboul, lui permettre de se diriger de plus en plus vers la notion et le fait de science exacte ».

Emprunt à angl. SOCIOLINGUISTICS s. "science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social" (dp. Hodson 1939 *in* titre : *Sociolinguistics in India* ; OED²).

FEW Ø ; équipe diachronique 1992 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

STEMMA₂ s.m.

"Représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, destinée à décrire les relations hiérarchisées des éléments qui la composent". ♦ Attesté depuis Tesnière (1934 : 223)³⁵ : « Cette réserve faite, toute phrase peut être représentée par un stemma qui indique la hiérarchie de ses connexions ».

Innovation sémantique par analogie avec fr. STEMMA₁ s.m. "arbre généalogique des manuscrits d'un même texte" (dp. Langlois 1898 : 63, TLF).

FEW Ø ; équipe diachronique 1992 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

³⁵ Texte daté du 17 septembre 1933. « L'idée première du stemma m'est venue en juin 1932. C'est en 1935 que j'ai commencé à utiliser le stemma dans mon enseignement privé, et en 1936 dans mon enseignement public à Strasbourg » (Tesnière 1959 : 15).

STRUCTURE₂ s.f.

"Agencement des unités formant un système linguistique". ♦ Attesté depuis Jakobson (1929 : 8) : « Or les méthodes comparatives doivent être utilisées d'une façon plus large ; c'est une méthode propre à permettre de découvrir les lois de structure des systèmes linguistiques et de l'évolution de ceux-ci ».

Restriction sémantique de fr. STRUCTURE₁ s.f. "agencement, entre eux, des éléments constitutifs d'un ensemble construit, qui fait de cet ensemble un tout cohérent et lui donne son aspect spécifique" (dp. Du Bellay 1549 : 168 ; TLF).

Zumthor 1953 *in* FEW 7, 308b, STRUCTURA ; Papin 1992 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

STRUCTURAL₂ adj.

"Qui concerne l'agencement des unités formant un système linguistique". Attesté depuis Jakobson (1929 : 8) : « Conséquences de la comparaison structurale de langues apparentées ».

Restriction sémantique de fr. STRUCTURAL₁ adj. "qui concerne l'agencement, entre eux, des éléments constitutifs d'un ensemble construit" (dp. Harting 1872 ; TLF).

FEW Ø ; équipe diachronique *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

STRUCTURALISME s.m.

"Courant de recherches linguistiques descriptives qui partent du postulat selon lequel la langue est un système de relations entre des unités". ♦ Attesté depuis Pos (1939 : *Titre*) : « Perspective du structuralisme ».

Dérivé de fr. STRUCTURAL₂ adj. "qui concerne l'agencement des unités formant un système linguistique" (dp. Jakobson 1929 : 8), avec suffixation en *-isme* (cf. Cottez 1988 s.v. *-isme*).

Zumthor 1953 *in* FEW 7, 308b, STRUCTURA ; équipe diachronique 1992 *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

TRIVALENT adj.

"Qui régit trois actants (en parlant d'un verbe)". ♦ Attesté depuis Tesnière (1953 : 9) : « Les verbes trivalents sont les plus complexes que l'on rencontre. Il n'existe pas de verbes tétravalents (à quatre valences). Dans les verbes trivalents, c'est entre le prime actant et le second actant que joue l'opposition actif-passif. Le tiers actant reste en dehors (tout au moins en français) ».

Confixé formé des confixes fr. *tri-* "trois" (cf. Cottez 1988 s.v. *tri*¹) et *-valent* "à valence", ce dernier surtout utilisé dans la terminologie de la chimie (cf. Cottez 1988 s.v. *-valent*²). L'unité lexicale existe aussi dans le lexique de la chimie (dp. Wurtz 1879 : 155).

FEW Ø ; équipe diachronique 1994 in TLF ; TLF-Étym Ø.

VALENCE₂ s.f.

"Nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir". ♦ Attesté depuis Tesnière (1953 : 9) : « Tous les verbes ne sont pas également susceptibles de régir trois actants. Les uns ne peuvent en comporter que deux, d'autres un seul, d'autres même pas du tout. Nous exprimerons cette constatation en disant que la valence des verbes diffère ».

Innovation sémantique de type métaphorique due à Lucien Tesnière sur fr. VALENCE₁ s.f. "capacité qu'a un atome à se lier à un ou à plusieurs autres atomes" (dp. Wurtz 1879 : 56 ; TLF).

FEW Ø ; équipe diachronique in TLF ; TLF-Étym Ø.

VOCABLE₁ s.m.

"Unité lexicale". ♦ Attesté depuis Roques (ca 1380 : tome 2 n° 134581936 ; cf. Roques 1936) : « uocabulum. li - vocablez. mot ».

Première attestation en usage : Sebillet (1548 : 29) : « Ce fondement jetté par l'invention, et le projet du tout le futur bastiment pris par l'economie, suit la quête des pierres ou briques pour l'élever et former. Celles sont les diction, mos ou vocables entre lesquelz a autant bien chois et élection, comme entre les choses, pour en rejeter les mal convenantes et aptes, et retenir les propres et bienséantes. Encores icy recourrons nous a nos peres les Grecz et Latins, Rheteurs et Pôetes : qui

enseignans l'usage des mos, ont dit qu'il les faut prendre de la bouche de chacun, pource qu'il est le Monsieur, au gré duquel les plus huppéz s'esforcent escrire ».

Emprunt à lat. médiéval VOCABULUM s.m. "vocabule, mot" (dp. *ca* 1380, Roques 1936 : 448 ; TLF).

Von Wartburg 1961 *in* FEW 14, 585b, VOCABULUM ; équipe diachronique *in* TLF ; TLF-Étym Ø.

VOCABLE₂ s.m.

"Regroupement de lexies [ou de lexèmes] qui sont associées aux mêmes signifiants et qui présentent un lien sémantique évident". ♦ Attesté depuis Mel'čuk/Iordanskaja/Arbatchewsky-Jumarie (1981 : 6) : « Un vocable est une famille de tous les lexèmes tels que : (i) leurs signifiants sont identiques, (ii) les signifiés de deux lexèmes quelconques sont liés soit directement, soit par intermédiaire d'une chaîne de liens directs ».

Innovation sémantique sur VOCABLE₁ "unité lexicale" (dp. Roques *ca* 1380).

FEW Ø ; TLF Ø ; TLF-Étym Ø.

4. Partie lexicologique : coups de projecteur sur des phénomènes particuliers

4.1. Les désignations des sous-disciplines linguistiques

4.1.1. Problème de la non différenciation morphologique de la désignation d'une sous-discipline linguistique et de son objet d'étude

Plusieurs vocables dont un lexème désigne une sous-discipline linguistique sont sujets à des articles lexicographiques au sein de cette thèse. La micro-étymologie a pour principe d'étymologiser chaque lexème d'un vocable, ce qui présuppose, dans un premier temps, de les identifier en tant que tels.

Nos recherches ont fait apparaître que les vocables formés d'un lexème désignant une sous-discipline de la linguistique et d'un lexème désignant l'objet d'étude de la discipline ne sont que partiellement décrits dans la lexicographie, même synchronique.

L'écart métonymique entre les lexèmes correspondant à la discipline linguistique (soit par exemple MORPHOLOGIE₂ "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes") et les lexèmes correspondant à la composante de la langue étudiée par cette discipline (soit par exemple MORPHOLOGIE₁ "structure interne des lexèmes") n'est pas morphologisé comme c'est le cas par exemple pour LEXICOLOGIE "étude des unités lexicales d'une langue" qui se distingue du vocable désignant son objet d'étude LEXIQUE "ensemble des unités lexicales d'une langue". Seul le lexème désignant l'objet d'étude de la discipline donne lieu à un article lexicographique et à une étymologie. Nous avons pu constater que d'autres noms de sous-disciplines linguistiques ont eux aussi uniquement une représentation lexicographique du lexème correspondant à la discipline.

Cela est vrai même pour d'excellents dictionnaires comme le FEW et le TLF. MORPHOLOGIE₂ "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes" est bien traité par les deux dictionnaires, alors que MORPHOLOGIE₁ "structure interne des lexèmes" ne l'est pas. MORPHONOLOGIE₁ "étude des alternances vocaliques et consonantiques d'une unité lexicale" est seulement traité par le TLF, le vocable MORPHONOLOGIE étant absent du FEW, mais MORPHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie" n'apparaît pas dans le TLF. Le vocable PHONOLOGIE est absent du FEW et seuls les lexèmes PHONOLOGIE₁ "traité sur les sons vocaux" et PHONOLOGIE₅ "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" sont sujets à une définition dans le TLF, une seule étymologie étant formulée pour ces deux lexèmes.

SÉMANTIQUE₁ "science qui étudie les langues et le langage du point de vue de la signification" est traité par le FEW et le TLF, alors que SÉMANTIQUE₂ "rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et leurs référents" y est omis.

4.1.2. MORPHO-PHONOLOGIE_{1/2}, MORPHONOLOGIE_{1/2}

4.1.2.1. Histoire

À partir de 1926, à l'Université de Prague, Vilém Mathésius a amorcé un mouvement intellectuel. En réunissant des professeurs et des étudiants dans le but de débattre notamment de sujets linguistiques, ce regroupement a été désigné comme le Cercle linguistique de Prague. Par la suite, le Cercle s'est fait connaître lors du premier Congrès international des linguistes à La Haye en 1928, et les travaux du Cercle ont été publiés à partir de 1929. Plusieurs linguistes du Cercle se sont illustrés par leurs travaux, notamment Nikolai Troubetzkoy, spécialiste en phonologie.

La première publication des travaux du Cercle linguistique de Prague, que nous abrégerons par TCLP, contient un article exposant les principes d'une discipline cernée et définie par son auteur Nikolai Troubetzkoy : « Sur la 'morphologie' » (Troubetzkoy 1929). L'auteur y présente la morphologie, aussi nommée *morpho-phonologie*, désignation toutefois abandonnée assez rapidement au profit de la première dans l'article.

Encore aujourd'hui, nous pouvons relever les deux synonymes MORPHO-PHONOLOGIE et MORPHONOLOGIE qui, chacun, ont deux réalisations lexématiques, soit MORPHO-PHONOLOGIE₁ "étude des alternances vocaliques et

consonantiques d'un mot", MORPHO-PHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie", MORPHONOLOGIE₁ "étude des alternances vocaliques et consonantiques d'un mot" et MORPHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie".

Le terme MORPHO-PHONOLOGIE₁ "étude des alternances vocaliques et consonantiques d'un mot" est introduit dans un passage dans lequel Troubetzkoy explique l'importance d'une nouvelle discipline linguistique (ou, selon sa formulation, un nouveau chapitre de la grammaire) qui vient compléter la phonologie et la morphologie :

« À côté de la phonologie, qui étudie le système des phonèmes considérés comme étant les idées acoustico-motrices, significatives dans une langue donnée, les plus simples, et de la morphologie, qui étudie le système des morphèmes, la grammaire doit comprendre encore un chapitre particulier, qui étudie l'utilisation morphologique des différences phonologiques, et qui peut être appelée la « morpho-phonologie » ou, en abrégeant, la 'morphonologie' » (Troubetzkoy 1929 : 85).

Comme on peut voir, dans ce passage, le lexème MORPHONOLOGIE₁ "étude des alternances vocaliques et consonantiques d'un mot" est également présent.

Pour ce qui est du lexème MORPHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie", on peut en relever une occurrence dans le passage du même article : « La morphonologie est souvent un facteur qui favorise, ou au contraire, gêne l'expansion des changements phonétiques ou morphologiques particuliers » (Troubetzkoy 1929 : 87). Seul MORPHO-PHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie" manque dans cet article. Nous avons pu le trouver dans un compte rendu rédigé par Pierre Fouché des *Éléments de phonologie française* de Georges Gougenheim : « Dans une seconde partie, M. G. [Gougenheim] étudie la 'morphonologie' (entendez : morpho-phonologie), c'est-à-dire les incidences morphologiques de la phonologie » (Fouché 1936 : 169).

4.1.2.2. Étymologie

Dans nos articles lexicographiques nous avons fait le choix de la présentation suivante : MORPHO-PHONOLOGIE_{1/2} et MORPHONOLOGIE_{1/2} afin de mettre en évidence la cohérence étymologique au sein de chacun des deux groupes.

Troubetzkoy s'exprime en français dans l'article (Troubetzkoy 1929) qui introduit pour la première fois le terme MORPHO-PHONOLOGIE₁ "étude des

alternances vocaliques et consonantiques d'une unité lexicale". Ce lexème est une création interne française, soit un pseudo-confixe formé du confixe fr. *morpho-*, et de fr. PHONOLOGIE₅ s.f. "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" (dp. Jakobson/Karcevski/Troubetzkoy 1928). Nous rangeons sous la même étymologie le lexème MORPHO-PHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie", même si sa première attestation n'est relevée qu'en 1936 dans un compte rendu de Pierre Fouché (1936 : 169). Troubetzkoy n'a pas exprimé ce second lexème au sein de son article (Troubetzkoy 1929), cependant étant donné l'existence du couple MORPHONOLOGIE_{1/2} dans celui-ci, on ne peut pas douter qu'il n'avait pas également conscience du lexème MORPHO-PHONOLOGIE₂.

MORPHONOLOGIE_{1/2}, soit MORPHONOLOGIE₁ "étude des alternances vocaliques et consonantiques d'une unité lexicale" et MORPHONOLOGIE₂ "ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie" sont, quant à eux, issus d'une haplologie des mots construits de MORPHO-PHONOLOGIE (cf. Corbin 1992).

4.1.3. PHONOLOGIE

4.1.3.1. Premiers pas pour appréhender les recherches à mener sur ce vocable : que disent les dictionnaires sur PHONOLOGIE ?

En consultant les principaux dictionnaires étymologiques (ou présentant une dimension étymologique) du français comme le FEW, Bloch & Wartburg³⁶ (Bloch & Wartburg 1968), Dauzat (Dauzat 2001), Gamillscheg (Gamillscheg 1969), Picoche (Picoche 2002), le TLF et Baumgartner & Ménard (Baumgartner & Ménard 1996), nous avons constaté un fait surprenant : le vocable PHONOLOGIE n'est représenté que dans la moitié (quatre) de ces dictionnaires. En outre, les descriptions lexicographiques proposées sont lacunaires : si le FEW mentionne trois définitions se rattachant au vocable PHONOLOGIE, soit "traité des sons vocaux", "science qui traite des sons, des

³⁶ Dans l'introduction à la première édition de 1932, O. Bloch prévenait ses lecteurs que le dictionnaire serait rédigé à l'intention d'un public de non spécialistes (Bloch 1932 :19). Il s'agit néanmoins d'un des plus importants dictionnaires étymologiques français (probablement du plus important parmi ceux en un volume), ce qui justifie sa considération ici.

lettres et de leur permutation, phonétique" (lexème éteint au 20^e siècle) et "science qui a pour objet l'étude fonctionnelle des sons du langage et de leurs qualités" (Kuhn 1957 *in* FEW 8, 395a, PHŌNĒ II 1 a), Dauzat ne mentionne que les sens "traité des sons" et "(sens actuel)" (Dauzat 2001 s.v. *phonologie*), tout comme le TLF, qui présente le sens de "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" et le sens de "traité sur les sons" (TLF 1988 s.v. *phonologie*).

Le FEW est le seul, parmi les dictionnaires qui traitent ce vocable, à l'attester dans le sens de "science qui traite des sons, des lettres et de leur permutation, phonétique" (1859–1923, Kuhn 1957 *in* FEW 8, 395a, PHŌNĒ II 1 a). Pour les autres dictionnaires, l'histoire du vocable commence à la première moitié du 20^e siècle : « v. 1925, sens actuel » (Dauzat 2001 s.v. *phonologie*), « 1929 "science qui a pour objet l'étude fonctionnelle des sons du langage et de leurs qualités" (Trubetzkoy, TCLP) » (TLF 1971 s.v. *phonologie*). Insatisfaite, malgré la richesse relative de certains d'entre eux, de l'information véhiculée par les dictionnaires interrogés, nous avons étendu nos recherches au *Dictionnaire de la linguistique* (Mounin 1974) et au *Lexique de la terminologie linguistique* (Marouzeau 1968), afin de voir si des ouvrages spécialisés dans la terminologie linguistique se montrent davantage exhaustifs sur le traitement du vocable PHONOLOGIE. Cette démarche a été fructueuse, mais non sans poser de nouvelles questions.

Ainsi le *Dictionnaire de la linguistique* précise que la phonologie est née « en 1928, au I^{er} Congrès international des linguistes de La Haye » et que c'est « la branche de la linguistique qui étudie les sons du langage d'un point de vue fonctionnel. Elle s'oppose en cela à la phonétique qui étudie les sons d'un point de vue purement physique » (Mounin 1974 s.v. *phonologie*). La visée de cet ouvrage est davantage encyclopédique que lexicographique, aussi ne faut-il pas confondre les informations concernant l'unité lexicale et les informations concernant le domaine. L'apport du *Lexique de la terminologie linguistique*, pour sa part, ne concerne pas le français, mais est néanmoins instructif : « en anglais, *phonology* s'emploie traditionnellement pour désigner la description des sons d'un parler donné ou de leur évolution dans le temps sans impliquer l'utilisation d'aucune méthode particulière » (Marouzeau 1968 s.v. *phonologie*). Cette indication nous a conduite à consulter l'article correspondant de l'OED², qui confirme l'assertion de Marouzeau et fait apparaître qu'angl. *phonology* signifie aussi "the system of sounds in a language" (OED² s.v. *phonology*). Ainsi, nous nous sommes posé la question de l'existence d'un lexème équivalent en français : un lexème est-il utilisé pour désigner le "système des sons d'une langue" ? C'est effectivement le cas car nous avons pu identifier le

lexème PHONOLOGIE₂ "système des sons d'une langue" (cf. ici s.v. PHONOLOGIE_{2/3}).

4.1.3.2. Étymologies proposées jusqu'à présent

Regardons le travail étymologique réalisé pour les autres langues occidentales. On constate que les correspondants de fr. *phonologie*, qu'il s'agisse de l'italien (*fonologia*), de l'espagnol (*fonología*), du portugais (*fonologia*), mais aussi de l'anglais (*phonology*) et de l'allemand (*Phonologie*), sont tous analysés comme des confixés formés dans leur langue d'appartenance (à partir d'éléments pris directement à grec φωνή + λόγος). Or il nous semble exclu que chaque langue ait créé tour à tour une telle formation savante.

D'un point de vue synchronique, PHONOLOGIE est une formation française, car les formants *phono-* et *-logie* sont disponibles dans le système, mais du point de vue micro-étymologique, il s'agit d'un ensemble complexe d'emprunts et d'innovations internes.

Grâce au travail philologique et à la méthode de la micro-étymologie, nous pouvons démontrer que cinq lexèmes se rattachent au vocable PHONOLOGIE. Nous avons ainsi cherché à savoir depuis quand chacun des lexèmes est attesté en français et nous avons établi l'étymologie de chacun des cinq lexèmes.

4.1.4. PHONOLOGIE₁

4.1.4.1. Histoire

Le premier lexème que nous rattachons au vocable PHONOLOGIE est PHONOLOGIE₁ "traité sur les sons vocaux". Nous avons relevé une première attestation dans un compte rendu rédigé par Moscati de *English Phonology ; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the English Language* écrit par Peter Stephen Duponceau : « Nous terminerons cette annonce en recommandant la Phonologie anglaise de M. Duponceau à l'attention des philologues en général » (Moscati 1824 : 215).

4.1.4.2. Étymologie

Comme nous venons de le voir, la première attestation française de PHONOLOGIE₁ est relevée dans un compte rendu d'un ouvrage anglais. L'auteur de cet ouvrage, Peter Stephen Duponceau, a joué un rôle crucial pour l'histoire du vocable anglais PHONOLOGY, mais également pour celle du vocable français PHONOLOGIE.

Si le nom de Peter Stephen Duponceau est aujourd'hui quelque peu tombé dans l'oubli, il a eu une carrière originale (*cf.* Swiggers 1998). Peter Stephen Duponceau, né Pierre Étienne Duponceau (1760–1844), était un érudit français mêlant des aptitudes de juriste, de linguiste et de philosophe. Jeune adulte, il émigra aux États-Unis, où il fut naturalisé américain. Il accepta un emploi au ministère des affaires étrangères et commença l'étude du droit, domaine dans lequel il excella. Il devint un avocat dont la réputation conduisit Jefferson à le nommer premier juge de la Louisiane (honneur qu'il refusa). Outre ses fonctions prestigieuses, Peter Stephen Duponceau vouait également son temps à une autre passion : les études philologiques (*cf.* Larousse Universel).

Peter Stephen Duponceau devint président de l'*American Philosophical Society* et c'est dans la revue *Transactions of the American Philosophical Society* que Duponceau publia l'article « English Phonology ; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the English Language » (Duponceau 1818). On a pu lire que le rapport sur les langues indiennes qu'il publia en 1819 à l'*American Philosophical Society* fit de lui un des linguistes les plus éminents de l'époque (*cf.* Larousse Universel). Le prix Volney qu'il reçut de l'Institut de France pour son *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord* (Duponceau 1838) ne fit que confirmer sa renommée.

Le lexème PHONOLOGIE₁ "traité sur les sons vocaux" étant directement emprunté à l'anglais, dans le compte rendu de l'ouvrage de Peter Stephen Duponceau, nous pouvons affirmer que c'est un emprunt à l'anglais PHONOLOGY₁ s. "traité sur les sons vocaux" (dp. Duponceau 1818 : 228 in titre : *English Phonology ; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the English Language*).

4.1.5. PHONOLOGIE_{2/3}

En lisant nos notices consacrées aux différents lexèmes du vocable PHONOLOGIE, le lecteur pourra être surpris par la présentation des lexèmes PHONOLOGIE₂ et PHONOLOGIE₃ sous la forme conjointe PHONOLOGIE_{2/3}. Nous avons choisi cette présentation afin de mettre en évidence qu'un ensemble *ad hoc* de deux lexèmes a été emprunté à l'anglais à partir de l'emploi dans les textes de Peter Stephen Duponceau.

4.1.5.1. Histoire de PHONOLOGIE₂

PHONOLOGIE₂ "système des sons d'une langue" est attesté de 1828 (Abel-Rémusat 1828 : 526) à Mullie (Mullie 1924 : 67). En 1828, Jean-Pierre Abel-Rémusat a écrit :

« Ce qui importe plus que l'emploi d'un terme au lieu d'un autre, c'est de bien s'entendre sur les principes à suivre et sur les objets à examiner. M. Duponceau fait porter l'étude comparative des langues sur trois points, qu'il distingue par les noms de *phonologie*, *étymologie*, *idéologie* » (Abel-Rémusat 1828 : 526).

Jean Pierre Abel-Rémusat fait référence à la préface de l'ouvrage *Grammar of the language of the lenni-lenape of the Delaware Indians* de D. Zeisberger, due à Peter Stephen Duponceau. Dans ce texte, Peter Stephen Duponceau utilise le terme PHONOLOGY_{III} s. "science qui étudie les sons d'une langue" et non pas PHONOLOGY_{II} s. "système des sons d'une langue".

« The single branch of philology which relates to oral languages has its subdivisions, each of which may be considered as a separate science : there is PHONOLOGY, which teaches us to distinguish the various sounds produced by the human voice, with their tones, accents, and inflections, to analyze, class, and compare them with each other, and represent them, as much as possible, by visible signs ; ETYMOLOGY, or the knowledge of those constituent parts of language that we call *words* [...] and lastly, IDEOLOGY, or the comparative study of the grammatical forms and idiomatic construction of languages » (Duponceau 1827 : 13).

Nous constatons que dans l'extrait de Jean Pierre Abel-Rémusat, ce dernier reprend les trois domaines distingués par Peter Stephen Duponceau. Mais là où Peter Stephen Duponceau présente *phonology*, *etymology* et *ideology* comme trois parties de la philologie, Abel-Rémusat désigne les trois entités comme des points. Toutefois, l'utilisation du sens "science qui étudie les sons d'une langue" présuppose le sens "système des sons d'une langue", ce qu'Abel-Rémusat a bien compris.

4.1.5.2. Histoire de PHONOLOGIE₃

PHONOLOGIE₃ "science qui étudie les sons d'une langue" a été concurremment utilisé avec le lexème PHONÉTIQUE₂ "science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques" jusqu'au milieu du 20^e siècle.

Nous avons trouvé une première attestation de ce lexème dans l'ouvrage de Paul Ackermann *Essai sur l'analyse physique des langues ou de la formation et de l'usage d'un alphabet méthodique* (Ackermann 1838). L'attestation fournie par Paul Ackermann ne prête pas à confusion, comme c'est le cas parfois avec certains vocables dont un lexème désigne une discipline et un lexème désigne le sujet d'étude de cette discipline. En effet, nous pouvons lire : « On peut dire, en général, que les sons vocaux se diversifient à l'infini, et que la phonologie, semblable à la physiologie, est une science dont le champ est illimité » (Ackermann 1838 : 9).

Nous avons pu attester le lexème PHONOLOGIE₃ "science qui étudie les sons d'une langue" jusqu'en 1924, dans un compte rendu rédigé par Félix Piquet du *Cours de linguistique générale* (Piquet 1924 : 447). Il a fallu attendre les TCLP 4 en 1931, dans lesquels un *Projet de terminologie phonologique standardisée* élaboré par le Cercle linguistique de Prague (TCLP 4 1931 : 309) a fait suite aux travaux déjà amorcés de Jakobson, Karcevski et Troubetzkoy (Jakobson/Karcevski/Troubetzkoy 1928) dans le but de formaliser une nouvelle terminologie. La prégnance des termes centraux de cette nouvelle terminologie, PHONOLOGIE₄ "système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" et PHONOLOGIE₅ "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" était telle qu'ils évincèrent les termes désormais dépassés PHONOLOGIE₂ "système des sons d'une langue" et PHONOLOGIE₃ "science qui étudie les sons d'une langue".

4.1.5.3. Étymologie de PHONOLOGIE_{2/3}

Nous avons vu que Federico Moscati et Jean Pierre Abel-Rémusat ont fait référence à Peter Stephen Duponceau dans leurs écrits. Ces premières attestations françaises ont permis de consolider l'hypothèse d'un emprunt à l'anglais. Peter Stephen Duponceau était connu et reconnu dans le monde linguistique de l'époque : durant sa vie, il a été membre de plus de quarante

sociétés scientifiques et littéraire en Europe et en Amérique, et il a été également président de plusieurs sociétés intellectuelles (*cf. Larousse Universel*). Les nombreux engagements de Peter Stephen Duponceau ne font que confirmer l'existence d'un réseau scientifique qui existait entre les protagonistes anglophones et les francophones, Duponceau faisant l'intersection entre les deux, ce qui a facilité les voies d'emprunt. Ce réseau a probablement permis la diffusion et la lexicalisation de nombreux termes.

Nous pouvons désormais invalider l'étymologie jusqu'à présent proposée par les dictionnaires, à savoir un composé formé du confixe *phon(o)-* "voix" et du suffixe *-logie* (TLF s.v. *phonologie*) : PHONOLOGIE₂ "système des sons d'une langue" et PHONOLOGIE₃ "science qui étudie les sons d'une langue" sont des emprunts à l'anglais. PHONOLOGIE₂ est entré dans le vocabulaire à l'aide d'un compte rendu de l'ouvrage traduit et préfacé par Peter Stephen Duponceau, dans lequel il utilisa *phonology*. Nous pouvons également relever une autre attestation de *phonology* ayant pu permettre une influence sur le français. En effet, en 1818, Peter Stephen Duponceau a fourni le passage suivant : « by the word *Phonology* I mean in general the knowledge of the sounds produced by the human voice » (Duponceau 1818 : 228). Nous pouvons ainsi remarquer que les emprunts se sont faits à partir de l'emploi des termes en question dans les textes de Duponceau, même s'il ne les a pas créés (*cf. PHONOLOGY*_{II} s. "système des sons d'une langue", Fry 1799 : *in titre*).

4.1.6. PHONOLOGIE_{4/5}

Les lexèmes PHONOLOGIE₄ et PHONOLOGIE₅ sont également présentés sous la forme PHONOLOGIE_{4/5}. Nous avons conservé cette présentation, à l'instar de PHONOLOGIE_{3/4}, car les deux lexèmes ont été créés tel un ensemble, par analogie avec PHONOLOGIE_{3/4}.

4.1.6.1. Histoire de PHONOLOGIE₄

Comme nous venons de le voir, PHONOLOGIE₂ et PHONOLOGIE₃ ont été utilisés de manière quasi-synonymique avec PHONÉTIQUE₁ "ensemble des sons d'une langue" et PHONÉTIQUE₂ "science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques".

1928 a été la date qui a marqué le premier Congrès international des linguistes à La Haye. Durant ce grand rassemblement, le Cercle linguistique de Prague a soumis ses travaux à discussion et a proposé une terminologie à adopter. Trois linguistes, Nicolaï Troubetzkoy, Roman Jakobson et Sergueï Karcevski, ont discuté l'importance de distinguer *phonétique* de *phonologie*. On peut lire la définition de PHONOLOGIE₄ dans la proposition 25 : « Proposition 25. Une étude visant une 'description' quelque peu complète d'une langue doit comprendre les quatre parties suivantes : [...] 4. phonologie, c.-à d. système d'oppositions phoniques corrélatives et disjointes servant à délimiter les faits sémiologiques dans la chaîne phonique » (Jakobson/Troubetzkoy/Karcevski 1928 : 54) et également dans une autre partie de l'article : « Toute description scientifique de la phonologie d'une langue doit avant tout comprendre la caractéristique de son système phonologique, c.-à d. la caractéristique du répertoire, propre à cette langue, des différences significatives entre les images acoustico-motrices » (Jakobson/Troubetzkoy/Karcevski 1928 : 53).

4.1.6.2. Histoire de PHONOLOGIE₅

PHONOLOGIE₅ "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" apparaît également pour la première fois lors du premier Congrès international des linguistes à La Haye en 1928. Dans l'article rédigé à trois mains « Quelle sont les méthodes les mieux appropriées à un exposé complet et pratique de la grammaire d'une langue quelconque ? » (Jakobson/Karcevski/Troubetzkoy 1928 : 33), on peut lire ce qui suit :

« Une corrélation phonologique est constituée par une série d'oppositions binaires définies par un principe commun qui peut être pensé indépendamment de chaque couple de termes opposés. La phonologie comparée a à formuler les lois générales qui régissent les rapports des corrélations dans les cadres d'un système phonologique donné. L'antinomie de la phonologie synchronique et de la phonétique diachronique se trouverait être supprimée du moment que les changements phonétiques seraient considérés en fonction du système phonologique qui les subit » (Jakobson/Karcevski/Troubetzkoy 1928 : 33).

Par la suite, il s'est mis en place un projet de terminologie phonologique standardisée, paru dans le supplément des TCLP 4. Ces travaux ont fait suite à la Réunion phonologique internationale tenue à Prague (18-21/décembre 1930), et nous pouvons y lire que les notions de phonologie et de phonétique seront désormais distinctes. La définition de *phonologie* est la suivante : « Partie de la linguistique traitant des phénomènes phoniques au point de vue

de leurs fonctions dans la langue. La phonologie se divise en phonologie du mot et en phonologie syntaxique » (TCLP 4 1931 : 309). De nombreuses observations accompagnent la définition dans ce supplément, notamment des observations des membres du Cercle et des correspondants du Cercle :

« Sur *phonologie* et *phonétique*, M. de Groot propose une répartition des termes : phonologie : *Phonetik der Sprache*, d. h. de la langue im Sinne de Saussures. Die Phonologie verteilt sich in Phonologie der Symbole und Phonologie der Symbolmerkmale, in Phonologie des Wortes und des Satzes, in allgemeine und spezielle Phonologie, in deskriptive und normative Phonologie und in synchronische und diachronische Phonologie » (TCLP 4 *Supplément* : 309).

4.1.6.3. Étymologie de PHONOLOGIE_{4/5}

Les lexèmes PHONOLOGIE_{4/5} "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" et "système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" sont des innovations sémantiques, dues à Nicolaï Troubetzkoy, Roman Jakobson et Sergueï Karcevski, sur fr. PHONOLOGIE₂ "système des sons d'une langue" et PHONOLOGIE₃ "science qui étudie les sons d'une langue". Les contributions de Nicolaï Troubetzkoy, Roman Jakobson et Sergueï Karcevski, présentées lors du premier Congrès international de linguistique de La Haye en 1928, ont permis de distinguer la phonologie de la phonétique (*cf.* Dubois 1994).

4.1.7. SÉMANTIQUE

4.1.7.1. Histoire de SÉMANTIQUE₁

La science présuppose l'existence du domaine étudié, le lexème désignant le domaine doit donc normalement exister avant le lexème désignant la science. Cependant, étant donné que nous tenons compte des datations, il nous est impossible de présenter le lexème désignant le domaine d'étude, dans le cas de SÉMANTIQUE, comme premier lexème. Aussi nous nommons SÉMANTIQUE₁ le lexème qui signifie "science qui étudie les langues et le langage du point de vue de la signification".

SÉMANTIQUE₁ est relevé pour la première fois dans un compte rendu daté de 1874 du *Lexicon etymologicon latino* de S. Zehetmayr, signé par les initiales C. de G. :

« J'en dirai autant pour l'article où l'auteur, à propos des mots *pugnus* et *pugna*, rapproche des exemples où le poing a servi à former des verbes signifiant "combattre". [...] Tout en se laissant aller à des études de sémantique (c'est ainsi qu'on pourrait appeler cette science), il y mêle quantité de choses étrangères et disparates » (C. de G. 1874 : 98).

Ces initiales ne désignent pas une personne mais la *Conférence de grammaire*³⁷, comme nous le prouve le volume de 1875 de la RCHL.

« Sur un article déjà assez ancien, puisqu'il a paru dans le n° du 15 août 1874, on nous envoie d'Allemagne une lettre que nous insérons volontiers, quoiqu'elle ne fasse guère que confirmer la critique publiée dans la *Revue*. Il s'agit du *Lexicon etymologicum latino etc.-sanscritum comparativum* de M. Zehetmayr [...] Ajoutons seulement, pour prévenir tout malentendu, que les initiales C. de G. qui terminaient cet article, désignent la Conférence de Grammaire à l'École pratique des Hautes-Études, où l'ouvrage de M. Z. avait été analysé » (RCHL 1875 : 220).

Suite à ces renseignements, nous nous sommes interrogée sur l'identité des participants à cette conférence, ainsi que son responsable. Grâce au portail de revue en sciences humaines *Persée*, nous avons pu avoir accès aux rapports annuels sur l'École pratique des hautes études, et découvrir que Michel Bréal était le directeur d'étude de la Conférence de grammaire. Cette information capitale permet donc d'avancer que la première attestation de SÉMANTIQUE₁ est due à Michel Bréal.

Retournons au passage dans lequel est relevé *sémantique*. Il n'est pas parfaitement évident que dans le segment « tout en se laissant aller à des études de sémantique (c'est ainsi qu'on pourrait appeler cette science) » (Bréal 1874 : 98), *science* fasse référence uniquement à *sémantique* et non pas au syntagme *études de sémantique*. Afin de trancher entre les deux hypothèses interprétatives, nous avons eu recours à un test de commutation avec un couple terminologique qui distingue morphologiquement le nom d'un domaine linguistique et celui de la sous-discipline correspondante : *lexique* et *lexicologie*. Or, il apparaît que *« tout en se laissant aller à des études de lexique » ne fait pas de sens, alors que « tout en se laissant aller à des études de lexicologie » est parfaitement grammatical. Dès lors, l'attribution de l'attestation de 1874 au lexème SÉMANTIQUE₁ "science qui étudie les langues et le langage du point de vue de la signification" nous paraît assurée. Il faut bien reconnaître par ailleurs que les premières attestations des lexèmes désignant une discipline et un domaine d'étude sont peu fréquemment explicites. En

³⁷ Nous tenons à remercier Jean-Loup Ringenbach, ingénieur d'étude à la retraite, qui nous a aidée dans cette recherche.

effet, l'étape de création d'un vocable polylexical, dans le cas des noms désignant des sous-disciplines linguistiques, est un moment durant lequel les deux lexèmes en question peuvent être pensés comme un ensemble. Une discipline suppose un objet étudié, mais la dénomination de la discipline peut être énoncée avant la dénomination du sujet étudié, car la seconde dénomination est implicite. C'est le cas pour SÉMANTIQUE₁ "science qui étudie les langues et le langage du point de vue de la signification", pour lequel nous avons relevé une attestation antérieure à SÉMANTIQUE₂ "rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et leurs référents" sans pour autant vouloir affirmer que SÉMANTIQUE₂ n'était pas son contemporain. Notre cohérence ira dans le sens de la méthodologie adoptée, c'est-à-dire que nous tenons à observer les premières attestations et que nous classons les lexèmes selon ce point de vue d'analyse diachronique.

4.1.7.2. Étymologie de SÉMANTIQUE₁

SÉMANTIQUE₁ "science qui étudie les langues et le langage du point de vue de la signification" constitue un emprunt à l'adjectif grec σημαντικός "qui signifie, qui indique, qui fait connaître", avec substantivation. L'adjectif grec est attesté depuis Aristote, ce que nous apprennent les dictionnaires de référence Bailly et Liddell-Scott.

4.1.7.3. Histoire de SÉMANTIQUE₂

Nous avons relevé une première attestation de SÉMANTIQUE₂ "rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et leurs référents" quelques années après la première attestation de SÉMANTIQUE₁, soit en 1887 dans l'article « Dialectologie scandinave » de Lundell : « ce n'est pas assez d'étudier les dialectes par provinces, il faut les étudier par cantons, par paroisses, quelquefois même par villages. D'ailleurs, la syntaxe et la sémantique n'ont guère été étudiées » (Lundell 1887 : 237).

4.1.7.4. Étymologie de SÉMANTIQUE₂

Étant donné que la première attestation de SÉMANTIQUE₁ a pu être datée antérieurement à celle de SÉMANTIQUE₂, ce dernier est à considérer comme une innovation sémantique sur le français SÉMANTIQUE₁. Le rapport étymologique par métonymie devrait logiquement avoir été fait dans le sens inverse, c'est-à-dire que SÉMANTIQUE₁ serait l'innovation sémantique par métonymie sur SÉMANTIQUE₂, cependant nous ne pouvons pas avancer cette étymologie au vu des dates.

4.1.7.5. Quelle place a eue Michel Bréal dans l'histoire du vocable SÉMANTIQUE ?

Lors de nos premières recherches sur SÉMANTIQUE pour la rédaction d'une notice étymologique du TLF-Étym (*cf.* Budzinski 2010 *in* TLF-Étym), nous avons, dans un premier temps, consulté les principaux dictionnaires de référence et tous nous ont orientée vers Michel Bréal. Ainsi le FEW indique :

« Zum subst. ist es erhoben worden zuerst, aber nur vorübergehend, in der militärsprache (2), dann durch M. Bréal, in seinem aufsatz 'Les lois intellectuelles du langage : fragment de sémantique', erschienen 1883 im Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. Er hat daraus die bezeichnung des teils der sprachwissenschaft gemacht, die sich mit der entwicklung der bedeutungen befasst » (von Wartburg 1963 *in* FEW 11, 425a, SEMANTIKÓS).

Le dictionnaire étymologique de Dauzat attribue le terme *sémantique* à Michel Bréal : « tiré par Michel Bréal du grec *sémantikos* » (Dauzat 2001 s.v. *sémantique*), de même que le TLF. Ce dernier nous indique l'existence d'un échange épistolaire entre Michel Bréal et Angelo de Gubernatis (*cf.* TLF s.v. *sémantique*). Le passage de cette lettre est rendu accessible grâce à un article de Hans Aarsleff (Aarsleff 1981 : 128) : « Je prépare aussi un livre sur les lois intellectuelles du langage, auquel je travaille depuis des années : c'est ce qu'on peut appeler la sémantique » (Lettre de Bréal à Angelo de Gubernatis 1879, Aarsleff 1981 : 128 ; TLF s.v. *sémantique*).

L'étymologie de SÉMANTIQUE₁ a pu mettre en évidence que le terme a été créé par Michel Bréal. Par ailleurs, ce dernier a joué un rôle primordial dans la diffusion du terme en même temps qu'il a diffusé largement ses travaux rattachés à cette nouvelle science qu'il présentait à cette époque, notamment à

travers son ouvrage *Essai de sémantique (science des significations)* (Bréal 1897).

4.1.8. DIALECTOLOGIE

4.1.8.1. Histoire

Le vocable DIALECTOLOGIE "étude des dialectes, qui procède à l'inventaire des faits linguistiques observables dans une aire dialectale donnée et à l'interprétation de ces faits" a donné lieu à une notice étymologique du TLF-Étym (Deflorenne 2009 *in* TLF-Étym s.v. *dialectologie*), que nous décrirons afin de compléter cette partie sur la désignation des sous-disciplines linguistiques³⁸. Dauzat (2001), Bloch & Wartburg (1968) et Baumgartner & Ménard (1996) classent le vocable DIALECTOLOGIE sous l'entrée *dialecte*, laissant ainsi au lecteur l'effort de constituer lui-même une définition sur la base de celle fournie pour DIALECTE.

Tous les dictionnaires étymologiques que nous avons cités ci-dessus présentent 1881 ou 1882 comme première attestation du vocable DIALECTOLOGIE, à l'exception de Baumgartner & Ménard, qui se montrent moins précis, car ils indiquent « fin XIX^e s. » (Baumgartner & Ménard 1996). Tous font référence à un événement marquant, à savoir la « date de création de la chaire de dialectologie à l'École Pratique des Hautes Études, occupée d'abord par J. Gilliéron » (TLF 1979 s.v. *dialectologie*).

De 1881, date proposée par le TLF (TLF s.v. *dialectologie*), l'article étymologique du TLF-Étym (Deflorenne 2009 *in* TLF-Étym s.v. *dialectologie*) présente une antédation de la première attestation. En effet, en 1810, on peut lire une première attestation du vocable dans l'énoncé d'un titre d'un ouvrage traduit de l'allemand :

« Versuch über die Maltesische Sprache [zur Beurtheilung der neulich wiederholten Behauptung, dass die ein Überrest der altpunischen sey, und als Beytrag zur arabischen Dialektologie] ; Essai sur la langue maltaise, considérée comme dérivant de l'ancienne langue punique ; mémoire pour servir à la dialectologie arabe » (*Journal général de la littérature étrangère* 1810 : 213).

Le *Journal général de la littérature étrangère* est un périodique débuté en 1800 et terminé en 1830 qui recense, notamment, de nombreuses bibliographies des ouvrages de cette époque. Dans le passage relevé, le titre présenté de la

³⁸ Notons également que ces résultats ont été présentés à l'occasion d'un article de revue (Budzinski 2012).

monographie écrite par Wilhelm Gesenius (Gesenius 1810) n'est pas complet, ainsi la rédactrice du TLF-Étym (Deflorenne 2009 *in* TLF-Étym s.v. *dialectologie*), l'a complété entre crochets.

L'auteur de l'ouvrage cité dans la revue est l'orientaliste et critique biblique allemand Wilhelm Gesenius. Suite à cette première attestation, plusieurs autres faisant référence à un contexte germanique ont été relevées (*cf.* Deflorenne 2009 *in* TLF-Étym s.v. *dialectologie*). En 1822, dans l'ouvrage *La Suisse ou Tableau historique, pittoresque et moral des cantons helvétiques ; mœurs, usages, coutumes, curiosités naturelles, etc.* (Depping 1822), dans lequel apparaît *dialectologie*, l'historien français Georg Bernhard Depping cite Franz Josef Stalder, considéré comme l'un des fondateurs de la dialectologie en Suisse (*cf.* *Schweizerisches Idiotikon* 1 : 8). Par la suite, dans la *Revue de bibliographies analytique* (1840 : 22), une autre attestation permet de prouver la continuité d'usage du vocable DIALECTOLOGIE depuis la première attestation trouvée en 1810 (*cf.* Deflorenne 2009 *in* TLF-Étym s.v. *dialectologie*).

4.1.8.2. Étymologie

DIALECTOLOGIE a toujours été considéré comme une formation française, sur la base du lexème *dialecte* et du confixe (ou, selon les terminologies, l'élément formant) *-logie* (*cf.* par exemple TLF 1979 s.v. *dialectologie*). La notice étymologique du TLF-Étym propose ainsi une nouvelle étymologie du vocable, grâce aux premières attestations présentées qui font référence à un contexte germanique.

« Si les Suisses manquent d'un idiome national, en revanche leurs patois et dialectes, très nombreux, leur sont propres ; on en a compté soixante-douze ; c'est du moins en autant de dialectes et patois que M. Stadler [sic], auteur d'une Dialectologie suisse, a publié l'oraison dominicale » (Depping 1822 : 53 ; Deflorenne 2009 *in* TLF-Étym s.v. *dialectologie*).

Ainsi fr. DIALECTOLOGIE s.f. "étude des dialectes, qui procède à l'inventaire des faits linguistiques observables dans une aire dialectale donnée et à l'interprétation de ces faits" est un emprunt à all. DIALEKTOLOGIE s.f. "étude des dialectes, qui procède à l'inventaire des faits linguistiques observables dans une aire dialectale donnée et à l'interprétation de ces faits" (dp. Meyer 1799 : 213 ; Deflorenne 2009 *in* TLF-Étym s.v. *dialectologie*).

4.1.9. LEXICOLOGIE

4.1.9.1. Histoire

C'est dans un article de l'*Encyclopédie* (Diderot, d'Alembert 1751–1780) qu'est relevée la première attestation de LEXICOLOGIE "étude des unités lexicales d'une langue" (Beauzée et Douchet *in* *Encyclopédie* 1757 : 843ab s.v. *grammaire* ; Archen 2009 *in* TLF-Étym s.v. *lexicologie*). Dans cet article, Nicolas Beauzée et Jacques-Philippe-Augustin Douchet introduisent une définition de *lexicologie* et rapportent un fait intéressant concernant le concept. *Lexicologie* a, selon eux, déjà été formulé par l'Abbé Girard, avec un sens différent selon les deux auteurs. Cependant, nous n'avons pas réussi à retrouver l'ouvrage dans lequel l'Abbé Girard aurait utilisé *lexicologie*. Dans le passage qui suit, nous pouvons lire :

« C'est donc des mots qu'il est question dans la première partie de la Grammaire, & on peut les y considérer ou isolés, ou rassemblés, c'est à dire, ou hors de l'élocution, ou dans l'ensemble de l'élocution ; ce qui partage naturellement le traité de la parole en deux parties, qui sont la Lexicologie & la Syntaxe. Le terme de Lexicologie signifie explication des mots [...]. Ce mot a déjà été employé par M. l'abbé Girard, mais dans un sens différent de celui que nous lui assignons, & que ses racines mêmes paroissent indiquer. M. Duclos semble diviser comme nous l'objet du traité de la parole ; il commence ainsi ses remarques sur le dernier chap. de la Grammaire générale : “ La Grammaire de quelque langue que ce soit, a deux fondemens, le Vocabulaire & la Syntaxe ”. Mais le Vocabulaire n'est que le catalogue des mots d'une langue, & chaque langue a le sien ; au lieu que ce que nous appelons Lexicologie, contient sur cet objet des principes raisonnés communs à toutes les langues. I. L'office de la Lexicologie est donc d'expliquer tout ce qui concerne la connoissance des mots ; & pour y procéder avec méthode, elle en considère le matériel, la valeur, & l'étymologie » (Beauzée et Douchet *in* *Encyclopédie* 1757 : 843ab s.v. *grammaire*).

Suite à l'article paru dans l'*Encyclopédie* (Beauzée et Douchet *in* *Encyclopédie* 1757), on retrouve le vocable défini dans d'autres dictionnaires. Par exemple, en 1778, on peut lire dans un dictionnaire de François Sabbathier l'entrée *lexicologie* :

« LEXICOLOGIE, *Lexicologia*, terme de Grammaire. L'Orthologie, première partie de la Grammaire, se soudivise en deux branches générales, qui font la Lexicologie & la Syntaxe. La Lexicologie a pour objet la connoissance des mots considérés hors de l'élocution, & elle en considère le matériel, la valeur, & l'étymologie » (Sabbathier 1778 : 240).

Une recherche rapide sur Google, Livres nous a permis de relever de nombreuses attestations du vocable dans des ouvrages de grammaire et dans des encyclopédies, faisant suite à la première attestation relevée dans l'*Encyclopédie* (Beauzée et Douchet in *Encyclopédie* 1757).

4.1.9.2. Étymologie

LEXICOLOGIE est un pseudo-confixe formé du substantif fr. LEXIQUE "ensemble des mots des unités lexicales d'une langue" (dp. Sainte-Beuve 1828 : 86 ; TLF) et du suffixe *-logie* "étude scientifique [de ce que désigne le formant initial]" (Cottez 1980 : 229), à l'aide de la voyelle de coordination *-o-* (TLF s.v. *-o-*).

4.1.10. ÉTYMOLOGIE

4.1.10.1. Histoire d'ÉTYMOLOGIE₁

Nous pouvons attester ÉTYMOLOGIE₁ "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution" depuis le *Summaire ou Epitome du Livre de Asse* (Budé 1529) :

« Tout ainsi sestertium que iappelle grantsesterce, pour noter la difference de sestercius, vault deux livres & demye d'argent. Et pour ceste cause ont este imposes ces deux noms ou vocables. Car sesterce vault autant a dire par interpretation & etymologie, que le troisieme demy. Cest a dire deux entiers, & vingt demy. Toutefois les Rommains quant ilz vouloient designer mille petis sesterces ne disoient pas sestertium ou singulier nombre » (Budé 1529 : f° 8).

Antérieurement à cette première attestation, deux autres attestations peuvent être relevées (*cf.* Pfister/Lupis 2001), mais sans rapport avec la tradition moderne. En 1175, nous pouvons lire dans les *Chronique des Ducs de Normandie par Benoit* (Benoit de Sainte Maure 1175) :

« Gimeges, ceo ert riche abeie ; Si trois en l'ethimologie Que par les granz gemissemenz Des mals e des trespassemenz Que l'on aveit fait d'en ariere — E iloc ert l'on em preiere Que Dex en feïst veir pardon — Aveit por ce Jemeges non » (Benoit de Sainte Maure 1175 : vers 904).

Comme le souligne Paul Zumthor dans son article consacré à *étymologie* :

« Quel sens a ce vers ? L'affirmation à laquelle il sert d'autorité est une *amplificatio* rhétorique, et très précisément ce que l'on appelait dans le lt. scolaire de ce temps *figura etymologica*. Le contexte porterait donc à prêter ici à *ethimologie* un sens proche, soit de 'figure de rhétorique', soit de 'système de relations formelles constituant une source d'expressivité' [...] Introduisant, après ce verbe [*trover*], une circonstance, réelle ou figurée, de lieu, *ethimologie* pourrait désigner, soit un livre (lieu réel), soit une science (lieu figuré) : s'il s'agit d'un livre, ce ne peut être que celui d'Isidore ; l'emploi du mot au singulier (alors que la tradition latine connaît seulement le pluriel *Etymologiae*) s'expliquerait assez bien : empruntant pour la première fois ce mot dans un contexte de langue vulgaire, Benoît a été guidé, dans le choix de la forme française convenable, par l'exigence de la rime (*abeie*) et par une association singulière du type *le livre*. S'il s'agit d'une science, c'est celle dont l'ouvrage d'Isidore donne implicitement la définition » (Zumthor 1958 : 881-882).

En 1188, une autre attestation est relevée dans Aimon de Varennes (cf. Budzinski 2010 in TLF-Etym) : « A siaus qui sevent de clergie Contet per ethymologie Que por s'amie Vialine Traist de greu l'istore latine, Et del latin fist le romans Aymes, que fut loials amans » (Aimon de Varennes 1932 : 361 vers 9212).

Les premières attestations du début du 16^e siècle sont essentiellement relevées dans des contextes faisant référence aux œuvres de Cicéron ou dans des traductions d'ouvrages de ce dernier (cf. Budzinski 2010 in TLF-Étym). *Etymologie* apparaît par exemple dans La traduction des *Trois livres de loix* de Cicéron en 1541 :

« Catadupa, Aulcuns disent, que ce nom est barbar imposé par les habitantz du lieu à leur volonté & selon leur langage, tellement qu'il ne fault prendre ne des Grecz ne des Latins la raison de son origine, combien qu'il semble, que la vraie etymologie se peult tirer des Grecz, & que le lieu a esté appellé du son, qui se faict de l'eau du Nile, qui est en Aegipte, lequel oudict lieu se precipite des haultz rochiers en bas » (Cicéron 1541 : 88).

Si nous comparons nos données à celles proposées par le FEW et le TLF, nous pouvons constater que le FEW indique une première attestation du lexème ÉTYMOLOGIE₁ "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution" au 14^e siècle mais il n'indique pas la source : « Seit 14. Jh. » (von Wartburg 1930 in FEW 3, 248b, ETYMOLOGIA). Le TLF, quant à lui, propose comme première attestation celle relevée chez Aimon de Varennes en 1188.

4.1.10.2. Étymologie d'ÉTYMOLOGIE₁

ÉTYMOLOGIE₁ "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution" est un emprunt au latin *etymologia* s. f. "origine d'un mot" (dp. 560/70–636 ; Gaffiot 2001).

4.1.10.3. Histoire d'ÉTYMOLOGIE₂

La première attestation du lexème ÉTYMOLOGIE₂ "science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté" est relevée dans un article lexicographique chez Antoine Furetière (Furetière 1727 s.v. *étymologie* ; Pfister/Lupis 2001) :

« On comprend mieux la force ; & la signification des mots, quand on en fait l'origine & l'*étymologie*. Quelques-uns prétendent que cette science est arbitraire, & qu'elle se réduit à des conjectures, & à des ressemblances assez incertaines. On fait descendre les mots d'où l'on veut. Mais cette science est réelle, elle aussi régulière que les autres : & elle a ses principes, & sa méthode ».

Dans cet extrait, *étymologie* semble être une occurrence du lexème ÉTYMOLOGIE₁ "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution", car il est placé parallèlement à *origine*. Cependant, le groupe nominal *cette science*, utilisé dans la phrase suivante, reprend par anaphore *étymologie*. Nous avons pu constater que les premières utilisations d'un nouveau lexème peuvent apparaître dans des contextes confus, laissant un doute sur le lexème utilisé.

Une seconde attestation peut être relevée dans l'article *Etymologie*, rédigé par Anne Robert Jacques Turgot (Turgot 1756 in *Encyclopédie* s.v. *étymologie* ; Pfister/Lupis 2001) :

« Les recherches s'étendirent dans un champ immense ; mais quoiqu'elles devinssent souvent indifférentes pour la connoissance du vrai sens des mots, on garda l'ancien nom d'*étymologie*. Aujourd'hui les Savans donnent ce nom à toutes les recherches sur l'origine des mots ; & c'est dans ce sens que nous l'employerons dans cet article » (Turgot 1756 in *Encyclopédie* 98b s.v. *étymologie*).

En 1829, il est encore possible de relever *étymologie* comme faisant référence à l'expression *art étymologique* : « Étymologie, art de débrouiller ce qui déguise les mots, de les dépouiller de ce qui leur est étranger, et de les ramener à la

simplicité qu'ils avoient dans l'origine » (Roquefort 1829 s.v. *étymologie*). À partir de 1836, nous pouvons lire des textes dans lesquels *étymologie* est défini comme une science. C'est le cas, par exemple, dans l'ouvrage *Panorama des langues. Clef de l'étymologie par l'Abbé Auguste Latouche* (Latouche 1836) : « Combien d'auteurs téméraires, plus doctes que spirituels, plus spirituels que sensés, ont compromis l'étymologie ! Ils ont oublié que toute science a un (sic) ame et un corps, son matériel et sa philosophie » (Latouche 1836 : 98).

4.1.10.4. Étymologie d'ÉTYMOLOGIE₂

ÉTYMOLOGIE₂ "science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté" est une innovation sémantique à partir de fr. ÉTYMOLOGIE₁ s.f "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution" (dp. Budé 1529).

Si le FEW ne présente pas ce lexème, le TLF apporte plusieurs datations et plusieurs sources, présentées confusément. Selon l'ordre exposé dans la partie « étymologie » du TLF, le lecteur peut croire que le lexème ÉTYMOLOGIE₂ "science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté" est déjà attesté depuis *ca* 1175 dans la *Chronique* de Benoit de Sainte Maure.

4.1.10.5. Histoire d'ÉTYMOLOGIE₃

L'article lexicographique *étymologie* de Turgot, publié dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (Encyclopédie 1751–1780), marque un tournant déterminant dans l'histoire du vocable. Paul Zumthor explique qu'« après 1750, divers changements s'opèrent. Ils tiennent au fait qu'une science 'des étymologies' se constitue enfin, définie non plus seulement par son objet, mais aussi par sa terminologie et par des méthodes propres » (Zumthor 1958 : 889 ; Pfister/Lupis 2001).

L'article rédigé par Turgot aborde *étymologie* avec détail et clarté. Il reprend l'expression *art étymologique* pour décrire toutes les subtilités propre à ce que nous appellerons plus tard *science étymologique* (cf. Zumthor 1958 : 890). On peut en effet déjà lire l'expression chez Ménage : « Ceux qui prétendent que

savoir a esté fait de *Scire*, & qui pour cela l'écrivent par un C, sont très ignorans de l'art étymologique » (Ménage 1672 : 91).

Le lexème ÉTYMOLOGIE₃ "unité lexicale à l'origine d'une autre unité lexicale" est ainsi attesté depuis Turgot, dans l'article consacré à l'objet éponyme : « On donne quelque fois au primitif même le nom d'étymologie ; ainsi l'on dit que pater est l'étymologie de père) » (Turgot in *Encyclopédie* 1756 : 98a s.v. *étymologie* ; Pfister/Lupis 2001).

On relève une seconde attestation en 1826 dans le *Dictionnaire des sciences naturelles* : « Picrotoxine signifie amer ; son étymologie est πικρός et τοζόν » (*Dictionnaire des sciences naturelles* 1826 : 203). Par la suite « dès la fin du 19^e siècle, les linguistes préféreront le terme *étymon* à celui d'*étymologie* pour dénoter cette réalité ; de nos jours, ce dernier est encore utilisé dans le langage non scientifique » (Budzinski 2010 in *TLF-Étym*).

4.1.10.6. Étymologie d'ÉTYMOLOGIE₃

ÉTYMOLOGIE₃ "unité lexicale à l'origine d'une autre unité lexicale" est une innovation sémantique à partir de fr. ÉTYMOLOGIE₁ s.f. "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution" (dp. Budé 1529).

Remarquons que le lexème ÉTYMOLOGIE₃ "unité lexicale à l'origine d'une autre unité lexicale" est absent du FEW et du TLF.

4.1.11. PHONÉTIQUE (adjectif)

4.1.11.1. Histoire

Nous présentons en premier lieu l'adjectif *phonétique* car le vocable PHONÉTIQUE adj. "relatif aux sons du langage" est entré dans le vocabulaire français avant le vocable PHONÉTIQUE subst.

C'est dans un compte rendu rédigé par Aubin Louis Millin de *De origine et usu Obeliscorum ad pium sextum* (Zoega 1797 ; Michellini 2009 in *TLF-Étym*) que la première attestation de PHONÉTIQUE adj. "relatif aux sons du langage" est relevée. Aubin Louis Millin était conservateur du Muséum des Antiques à la Bibliothèque nationale et Professeur d'Histoire et d'Antiquités. Dans ce

compte rendu, Aubin Louis Millin met en avant une œuvre de Georges Zoega, archéologue danois s'étant consacré à l'étude des hiéroglyphes dans son œuvre écrite en latin *De origine et usu Obeliscorum ad pium sextum* (Zoega 1797).

« Le second chapitre intitulé, *Litterarum apud Ægyptios usus et origo*, présente d'abord les passages des anciens auteurs, relativement à ce sujet ; on examine les divers caractères usités chez ce peuple, les *hiéroglyphes*, leur origine et leur nature. L'auteur les regarde comme étant essentiellement différentes des peintures mexicaines, des chiffres chinois et même des figures symboliques des Ægyptiens. On en examine le nombre, la classification, leurs différents modes de signification, et surtout le mode *phonétique*, leur usage, durée, et les vicissitudes et changemens qu'ils ont éprouvés » (Millin 1801 : 222).

Dans ce passage, nous pouvons constater que *phonétique* est en italique, ce qui est un indice sur les débuts d'utilisation d'une unité lexicale. Dans le cadre des premières attestations, cette typographie est souvent révélatrice soit d'une reprise d'un terme très peu usité jusqu'alors, soit de l'intégration d'un nouveau mot proposé par l'auteur. Parallèlement à l'utilisation de l'italique, nous avons pu également remarquer que les nouvelles unités lexicales intégrées sont parfois écrites avec une majuscule.

4.1.11.2. Étymologie

La première utilisation de *phonétique*, que l'on peut lire dans un compte rendu d'un ouvrage en latin, permet d'avancer que le vocable PHONÉTIQUE adj. est un emprunt au latin scientifique *phoneticus* adj. "relatif aux sons du langage" (dp. Zoega 1797 : 24 ; Michelini 2009 in TLF-Étym). TLF-Étym exprime ce qui suit au sujet de l'hypothèse d'un latinisme et non pas d'un hellénisme :

« La première attestation française disponible confirme en effet l'hypothèse étymologique (latinisme et non pas hellénisme) de Pohl, qui pensait en revanche à tort que c'était Jean-François Champollion (le Jeune), en 1822, qui avait introduit le terme (« aussi est-il plus probable que le jeune Français doit le mot à un autre égyptologue, le danois Georges Zoega, qui l'avait employé sous sa forme latine », Pohl 1969 : 369). Toutefois, si l'emprunt peut être imputé à l'auteur du compte rendu de Zoega, il n'en demeure pas moins que la notoriété et la diffusion du terme ont été assurées par les ouvrages retentissants du père de l'égyptologie moderne, en particulier par la fameuse *Lettre à M. Dacier relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques* (27 septembre 1822) » (Ève Michelini 2009 in TLF-Étym).

Le vocable PHONÉTIQUE adj. a permis, par la suite, d'avoir une incidence étymologique sur le substantif *phonétique*.

4.1.12. PHONÉTIQUE (substantif)

4.1.12.1. Histoire de PHONÉTIQUE₁

Quelques décennies après la première attestation de l'adjectif, nous pouvons lire chez Joseph Marie Callery une première attestation du lexème PHONÉTIQUE₁ "ensemble des sons d'une langue" :

« Cette famille est une de celles en petit nombre qui n'offrent pas de phonétiques secondaires, c'est-à-dire, dont les composés binaires ne deviennent pas phonétiques à leur tour, en se combinant avec de nouvelles classifiques : cela tient sans doute à la forme régulière de la phonétique elle-même, laquelle permet toujours de donner de l'unité et de la rondeur aux composés, quelles que soient les classifiques auxquelles on la réunit » (Callery 1842 : 12).

Il s'agit d'une attestation de *phonétique* proposé dans le *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise* du sinologue Joseph Marie Callery, désigné dans le titre de l'ouvrage comme l'auteur du système phonétique de l'écriture chinoise (Callery 1842). Dans cet ouvrage, de nombreuses occurrences du lexème PHONÉTIQUE₁ "ensemble des sons d'une langue" et du vocable PHONÉTIQUE adj. "relatif aux sons du langage" apparaissent.

4.1.12.2. Étymologie de PHONÉTIQUE₁

Les premières attestations de l'adjectif relevées antérieurement au substantif, nous permettent l'étymologie suivante : PHONÉTIQUE₁ "ensemble des sons d'une langue" est une conversion de l'adjectif fr. PHONÉTIQUE "relatif aux sons du langage" (dp. Millin 1801, 222).

4.1.12.3. Histoire de PHONÉTIQUE₂

La désignation de la science apparaît peu de temps après la désignation du domaine étudié. PHONÉTIQUE₂ "science, dépendante notamment de l'anatomie,

de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques" peut être attesté depuis 1859 dans un article rédigé par Antoni Dufriche-Desgenettes à l'intention des membres du Congrès scientifiques de Limoges :

« Nul d'entre vous, Messieurs, même en l'absence d'études spéciales, ne voudra rester tout à fait indifférent à la phonétique, cette branche trop longtemps négligée de la linguistique au moyen de laquelle on parvient à la juste et complète appréciation des sons élémentaires du langage humain, en dehors de tout préjugé national et de la routine orthographique » (Dufriche-Desgenettes 1859 : 31).

Antoni Dufriche-Desgenettes était un linguiste qui a joué un rôle important dans la terminologie de la linguistique. En 1859, il a présenté son *Système de transcription universelle des langues* (Dufriche-Desgenettes 1859) à la Société d'Ethnographie, et c'est à lui qu'on peut attribuer la paternité du lexème PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone". Ses innovations terminologiques ont été citées bien après sa mort, notamment par Émile Benveniste qui lui a rendu hommage en 1971 dans son « Allocution », publiée dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* (Benveniste 1971). Antoni Dufriche-Desgenettes se défendait lui-même d'être à l'origine de nombreuses innovations terminologiques :

« On me reproche aussi d'avoir employé trop de *mots forgés pour mon propre usage* [...] il faut bien que j'emploie des expressions plus justes. Les dénominations fausses perpétuent les notions fausses » (Dufriche-Desgenettes 1861 : 62).

Dans l'article de 1859, dans lequel apparaît *phonétique*, on peut d'ailleurs lire chez Antoni Dufriche-Desgenettes le besoin d'assentiment à ses travaux :

« Ne pouvant assister à vos joutes intéressantes, dans ce champ-clos où vous appellent les Sciences et les Belles-Lettres, je m'aventure à mettre sous les auspices d'un de mes meilleurs amis, qui aura l'honneur de prendre place parmi vous, quelques idées neuves sur l'humble question de l'alphabet, pour les faire pénétrer au sein de votre assemblée [...] et des conséquences de ce premier encouragement, jaillira peut-être quelque heureuse lueur sur la route du progrès (Dufriche-Desgenettes 1859 : 31-32).

Par la suite, on peut relever une autre attestation de PHONÉTIQUE₂ dans la *Grammaire comparée des langues classiques* de Frédéric Baudry : « La phonétique, en effet, est arrivée à constituer une branche à part de la grammaire comparative, et une espèce de science préparatoire, précédant l'examen des racines et de la formation des mots » (Baudry 1868 : IV).

Frédéric Baudry a été membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et fait partie des linguistes naturalistes en France, inspiré notamment des travaux d'August Schleicher et d'Honoré Joseph Chavée. Dans sa *Grammaire* (Baudry 1868), on peut y lire une comparaison faite avec l'histoire naturelle :

« On ne perdra pas de vue que les lois phonétiques, comme les lois naturelles, n'ont pas la valeur absolue des lois mathématiques. Suivant la remarque de M. Benfey, elles n'expriment que des tendances développées du langage, auxquelles d'autres tendances s'opposent ou se substituent souvent [...] De même, en histoire naturelle, la seule classification qui soit fondée sur la nature des choses, autant que la connaissance humaine peut l'atteindre, manque de rigueur absolue et échappe toujours par quelques points à ses propres principes » (Baudry 1868 : 2).

4.1.12.4. Étymologie de PHONÉTIQUE₂

PHONÉTIQUE₂ "science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques" est une évolution sémantique de type métonymique du lexème fr. PHONÉTIQUE₁ "ensemble des sons et des articulations d'une langue" (Callery 1842 : 12).

4.1.13. PRAGMATIQUE (adjectif)

4.1.13.1. Histoire

Le TLF-Étym relève une première attestation de l'adjectif PRAGMATIQUE "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" en 1956 chez Émile Benveniste, à l'occasion des *Mélanges* en l'honneur du soixantième anniversaire de Roman Jakobson (Benveniste 1956 ; Bresson 2009 *in* TLF-Étym s.v. *pragmatique*) : « L'énoncé contenant *je* appartient à ce niveau ou type de langage que Charles Morris appelle *pragmatique*, qui inclut, avec les signes, ceux qui en font usage » (Benveniste 1956 ; Bresson 2009 *in* TLF-Étym s.v. *pragmatique*).

Dans ce passage, Émile Benveniste fait référence aux travaux de Charles Morris, sémioticien américain s'étant illustré notamment pour son ouvrage *Logical Positivism, Pragmatism, and Scientific Empiricism* (Morris 1937).

4.1.13.2. Étymologie

Dans l'article rédigé par Émile Benveniste, une référence est faite à Charles William Morris, ce qui suggère un passage direct de l'anglais au français du terme traduit. Chez Charles William Morris, on peut en effet lire :

« Analysis reveals that linguistic signs sustain three types of relations (to other signs of the language, to objects that are signified, to persons by whom they are used and understood) which define three dimensions of meaning. These dimensions in turn are objects of investigation by syntactics, semantics, and pragmatics » (Morris 1937 : 4).

Il s'agit ici de l'utilisation par Charles William Morris du vocable PRAGMATICS "étude de l'utilisation du langage en situation de communication" qu'Émile Benveniste cite dans une phrase où il l'utilise comme un adjectif.

Le vocable anglais PRAGMATIC adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" est déjà usité avant Morris car on peut en relever une occurrence chez Malinowski en 1935 : « Since it is the function, the active and effective influence of a word within a given context which constitutes its meaning, let us examine such pragmatic utterances » (Malinowski 1935 : 52 ; OED² ; Bresson 2009 in TLF-Étym s.v. *pragmatique*).

Le vocable PRAGMATIQUE adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" est donc un emprunt à l'anglais PRAGMATIC adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. Malinowski 1935 : 52 ; OED² ; Bresson 2009 in TLF-Étym s.v. *pragmatique*).

4.1.14. PRAGMATIQUE (substantif)

4.1.14.1. Histoire

L'extrait d'Émile Benveniste qui permet une première attestation de l'adjectif fr. PRAGMATIQUE "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication", reprend directement les mots de Morris qui, lui, utilise le substantif. Il nous serait possible d'admettre l'existence du substantif français depuis 1956, car nous ne pouvons nier qu'Émile Benveniste avait certainement conscience du substantif français tout autant que de l'adjectif français. Cependant, il est préférable de présenter une première attestation qui ne permet pas de confusion sur le vocable présenté. Ainsi reprenons-nous l'attestation

fournie par le TLF-Étym, qui indique un article de Chaïm Perelman, datant de 1967 (cf. Bresson 2009 in TLF-Étym s.v. *pragmatique*), dont voici un extrait :

« Le philosophe recherche toujours le contact avec les spécialistes des disciplines où il pourrait apprendre quelque chose ; c'est le cas de la linguistique. Mais il y a toujours un danger, quand les personnes de disciplines différentes s'entretiennent, c'est que leurs classifications et leur vision, leurs problèmes soient à tel point différents qu'ils peuvent être à la base d'un grand nombre de malentendus, chacun continuant sa propre discipline. Par exemple, quand vous prolongez de Saussure, un philosophe qui vous écoute pense, lui, à l'histoire de sa propre discipline, qui a élaboré progressivement une distinction entre syntaxe, sémantique et pragmatique, l'ensemble étant appelé sémiotique ; les mêmes mots ayant un sens tout autre pour vous et pour lui » (Perelman 1967 43).

Chaïm Perelman fait référence à Ferdinand de Saussure, qui pourrait laisser penser que *pragmatique* était utilisé par le linguiste suisse. Cependant, il s'agit ici d'une référence aux notions émergentes chez Saussure et non pas d'une terminologie qu'il utilisait.

4.1.14.2. Étymologie

En 1937, on trouve une première attestation du substantif anglais dans l'ouvrage *Logical Positivism, Pragmatism, and Scientific Empiricism* de Charles William Morris :

« Analysis reveals that linguistic signs sustain three types of relations (to other signs of the language, to objects that are signified, to persons by whom they are used and understood) which define three dimensions of meaning. These dimensions in turn are objects of investigation by syntactics, semantics, and pragmatics » (Morris 1937 : 4).

Le fr. PRAGMATIQUE s.f. est un emprunt à angl. PRAGMATICS s. "étude de l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. Morris 1937 : 4 ; OED²), avec appui de la forme déjà existante de l'adjectif fr. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. Benveniste 1956 : 34).

4.1.15. PSYCHOLINGUISTIQUE (adjectif)

4.1.15.1. Histoire

Nous avons traité l'adjectif PSYCHOLINGUISTIQUE dans une notice étymologique du TLF-Étym (Budzinski 2010 *in* TLF-Étym) et n'ayant pas relevé de nouvelles datations depuis, nous expliquerons ici nos démarches de recherche qui ont conduit à l'article lexicographique présenté.

La première attestation française de l'adjectif PSYCHOLINGUISTIQUE, que nous avons relevée se trouve dans un ouvrage bibliographique intitulé *Index philosophique : philosophie et sciences annexes : biologie, neurologie, psychiatrie* (Vaschide 1905 : 268) :

« 3480. Myers Ch. S. Taste. *The Reports of the Cambridge Anthropological Expedition to Torres Straits, vol. II, P+II, 186-189*. Étude psycho-linguistique des termes par lesquels les habitants de Murray Island désignent les sensations gustatives. – La voie indiquée par cet auteur sera très féconde, car au point de vue psychologique, la linguistique peut nous donner des renseignements de tout premier ordre » (Vaschide 1905 : 268).

Nicolae Vaschide fait un résumé succinct d'un article écrit par le psychologue Charles Samuel Myers. Ce dernier, membre fondateur de la revue *British Journal of psychology*, y publia en 1904 l'article « The taste-names of primitive peoples » (Myers 1904). Cet article fait suite à une expédition dans le détroit de Torrès, durant laquelle le psychologue a étudié la description des saveurs par les indigènes.

Cette première attestation française étant relevée dans un contexte dans lequel un titre en anglais apparaît, nous avons cherché à trouver l'article de Charles Samuel Myers afin de voir si le terme angl. *psycho-linguistic* apparaît, ce qui n'est pas le cas.

Dans le passage dans lequel nous avons relevé l'adjectif, celui-ci est écrit avec un trait d'union. Nous avons vérifié le moment où le terme est entré dans la lexicographie sous sa forme aujourd'hui la plus utilisée, c'est-à-dire sans trait d'union : il a pu être relevé à partir de 1970 (Robert¹, *Supplément*). La première attestation de l'adjectif avec trait d'union, qui est apparue bien avant la première attestation du substantif correspondant, n'atteste probablement pas encore le sens moderne technique, mais un sens *ad hoc* qui relève à la fois de la linguistique et de la psychologie.

4.1.15.2. Étymologie

En synchronie, l'adjectif PSYCHOLINGUISTIQUE est à considérer, selon une formule que le TLF place à tort dans la partie étymologique de l'article correspondant, comme un « composé de l'élément formant *psycho-* et de *linguistique* » (cf. TLF s.v. *psycholinguistique*). Concernant l'approche diachronique, nous avons entrepris de vérifier si le terme a été emprunté à une autre langue, et notre intuition nous a poussée à émettre l'hypothèse d'un emprunt à l'anglais. Analyser un terme qui est à la frontière de deux disciplines, comme c'est le cas ici avec la psychologie et la linguistique, s'avère difficile car il faut détenir des connaissances dans chacune de ces sciences, afin d'orienter les recherches vers les sources importantes du domaine.

Nous avons pu remonter en 1906, date à laquelle le psychologue américain Joseph Jastrow a publié son ouvrage *The subconscious* (Jastrow 1906 ; Budzinski 2010 in TLF-Étym ; OED²). Cette attestation intervient tout juste un an après la première attestation française or, malgré cette postériorité, nous émettons l'hypothèse d'un emprunt à l'anglais. En effet, suite aux recherches faites sur l'histoire de la psycholinguistique (cf. ci-dessous le témoignage de Michaela Gulea), une influence dominante américaine sur cette science s'est distinguée.

« L'acte de naissance 'officiel' de la psycholinguistique (PL) en tant que science à part entière ne fut signé qu'à la moitié du XX^e siècle aux États-Unis. En 1951, un séminaire à la Cornell University sous l'égide de *Social Science Research Council* réunit six personnes (psychologues et linguistes) qui tentèrent de tirer au clair les relations entre les deux sciences. Leur intention était en même temps de se délimiter de la psychologie du langage. Un comité fut constitué réunissant John Carrol, James Jenkins, George Miller et Charles Osgood (psychologues) ainsi que Joseph Greenberg, Floyd Lounsbury et Thomas Sebeok (linguistes). Une partie de ces pionniers (Carrol, Osgood et Sebeok) ainsi que quelques autres chercheurs et étudiants se réunirent à nouveau en 1953 à Indiana University [...] Les travaux du séminaire furent publiés dans le volume 'Psycholinguistics, a survey of theory and research problems' sous la rédaction de Ch. Osgood et T. A. Sebeok et rapidement diffusés par les revues 'International Journal of American Linguistics' et 'Journal of Abnormal and Social Psychology' » (Gulea 2003 : 22).

La première attestation française relevée dans un contexte faisant référence à des travaux rédigés en anglais, la proximité des datations de la première attestation française et anglaise ainsi que le fait que la discipline soit

officiellement née lors d'un séminaire aux États-Unis sont trois éléments nous orientant fortement vers un emprunt à l'anglais.

4.1.16. PSYCHOLINGUISTIQUE (substantif)

4.1.16.1. Histoire

Comme nous venons de le voir, la tradition date la naissance de la psycholinguistique en 1951, à l'occasion d'un rassemblement de linguistes et de psychologues américains durant un séminaire à la Cornell University, qui fut suivi par un autre rassemblement en 1953 (Larousse encyclopédique, Supplément ; Gardner 1954 : vii ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym). Par la suite, Charles E. Osgood et Thomas A. Sebeok ont publié un article sur les conclusions résultant de ces rassemblements (Osgood/Sebeok 1955).

Nous avons pu relever une première attestation française de PSYCHOLINGUISTIQUE "science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés" dans un écrit légèrement antérieur à 1951 de Willem Evert Beth :

« Pour les relations entre la psycho-linguistique et la logique, voir ma récente étude : *Signifcs and logic*, dans *Feestbundel aangeboden door vrienden en leerlingen aan Prof. Dr. H. J. Poster gelegenheid van het bereiken van de 50 jarige leeftijd op 11 Juli 1948*. Amsterdam 1948, pp. 86 95 » (Beth 1948 : 39).

Cette première attestation a ensuite été suivie par une seconde relevée dans un autre ouvrage de Evert Willem Beth, coécrit avec le logicien et épistémologue suisse Jean Piaget (Beth/Piaget 1961 : 38 ; Budzinski 2010 *in* TLF-Étym).

Le substantif, tout comme l'adjectif, a eu une première attestation sans trait d'union quelques années après l'attestation du terme écrit avec un trait d'union, soit 1966 (Coyaud 1966 : 116).

4.1.16.2. Étymologie

Une première attestation d'angl. PSYCHO-LINGUISTICS s. "science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés" est relevé dans l'ouvrage *Trait*

names : A psycho-lexical study (Allport /Odbert 1936 : 25 ; OED² ; Budzinski 2010 in TLF-Étym). Cette première attestation anglaise, qui est antérieure à la première attestation française connue, permet de confirmer que fr. PSYCHOLINGUISTIQUE est un emprunt à l'anglais. Par ailleurs, nous pouvons également indiquer que Henry Odbert et Charles E. Osgood, l'un des pionniers de la psycholinguistique, ont collaboré ensemble, notamment à travers des travaux qu'ils ont menés avec Theodore Karwoski (Karwoski/Odbert/Osgood 1942). Le lien entre Henry Odbert et Charles E. Osgood ne fait que renforcer l'hypothèse que le terme anglais a pu facilement être diffusé au sein de cette communauté de psychologues américains avant d'être diffusé plus largement à travers d'autres travaux dans différentes langues.

4.1.17. SOCIOLINGUISTIQUE

4.1.17.1. Histoire

L'adjectif SOCIOLINGUISTIQUE "qui est relatif à la science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social" est apparu, selon nos attestations relevées, avant le substantif SOCIOLINGUISTIQUE "science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social". Nous avons pu relever une première attestation française de l'adjectif en 1941, dans le titre d'un article mêlant français et anglais du romaniste autrichien Léo Spitzer : « Glose socio-linguistique sur un usage de *se défendre* » (Spitzer 1941 : 81). En effet, Léo Spitzer fait une analyse du verbe *se défendre* à partir d'une réflexion qu'il a lue dans une lettre du front français publiée par un reporter dans le *New Yorker* en 1940.

Le substantif SOCIOLINGUISTIQUE "science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social" a pu être relevé, quant à lui, en 1956 dans un article de l'écrivain et sociologue Émile Sicard :

« En se parachevant en socio-linguistique, la psycholinguistique des signifiens de l'*Internationaal Signifisch Genootschap* sur les bases générales élaborées par le vénérable Professeur G. Mannoury et ses collaborateurs émérites, doit, comme D. Vuysje l'a si bien montré dans ses conférences de Paris et sa Communication au XV⁰ Congrès International de Sociologie à Istamboul, lui permettre de se diriger de plus en plus vers la notion et le fait de science exacte » (Sicard 1956 : 405).

Louis-Jean Calvet fait remonter la naissance de la sociolinguistique comme discipline à 1964, et plus précisément à une réunion de l'UCLA (University of California, Los Angeles) organisée par William Bright (*cf.* Calvet 1999 : 33). Comme le souligne justement Louis-Jean Calvet :

« On pourrait faire l'histoire des mots qui ont été lancés dans le paysage théorique sans être suivis d'effet ou sans être suivis d'effet immédiat, qui apparaissent longtemps avant la chose [...] Il en va de même pour le terme *sociolinguistique* » (Calvet 1999 : 25).

Nous pouvons faire un parallèle entre la discipline sociolinguistique et la discipline psycholinguistique. Toutes deux ont d'abord eu des attestations ponctuelles dans un sens qui n'était pas encore complètement stabilisé, et qui ne correspondait pas encore aux termes techniques.

4.1.17.2. Étymologie

La sociolinguistique est traditionnellement considérée comme le « produit d'une filiation Whitney-Saussure-Meillet-Martinet-Weinreich-Labov » (Calvet 1999 : 26 ; *cf.* Koerner 1991).

Nous avons donc naturellement cherché à voir si l'adjectif et le substantif français sont issus d'un emprunt à l'anglais. Nous avons pu relever une attestation de l'adjectif angl. SOCIOLINGUISTIC dans un article d'Eugène Nida : « Both allomorphs may occur in the same person's speech, but /-d/ occurs in more colloquial socio-linguistic environment » (Nida 1948 : 432). L'attestation de l'adjectif anglais postérieure à l'attestation de l'adjectif français ne permet pas d'émettre l'hypothèse d'un emprunt à l'anglais.

En émettant des recherches sur une première attestation du substantif angl. SOCIOLINGUISTICS, nous avons pu relever chez Thomas Hodson une attestation dans le titre d'un article, « Sociolinguistics in India » (Hodson 1939), soit dix-sept ans après la première attestation française relevée. Cette attestation du substantif est également antérieure à la première attestation française de l'adjectif.

Rappelons que nous avons relevé notre première attestation française de l'adjectif dans un article d'une revue internationale, *Modern Language Notes*. Le substantif fr. SOCIOLINGUISTIQUE est donc issu d'un emprunt à angl. SOCIOLINGUISTICS, et nous soutenons cette hypothèse car les travaux qui ont marqué les débuts du domaine sociolinguistique sont nés aux États-Unis.

Cependant, l'adjectif français étant déjà attesté avant le substantif français, la logique veut que le substantif soit issu d'une conversion de l'adjectif. Or l'adjectif français apparaît dans un contexte particulier, puisqu'il est relevé dans un article d'une revue internationale, signé par le philologue autrichien Léo Spitzer ayant majoritairement publié en anglais, en allemand, en espagnol et en français. De par ses activités philologiques et de par son intérêt pour plusieurs langues, Léo Spitzer avait sans doute déjà rencontré le substantif anglais. Par ailleurs, le terme a la particularité d'une possibilité d'équivalents parfaits dans d'autres langues européennes, ce qui n'a pas dû échapper à Léo Spitzer, l'employant naturellement sans avoir à expliquer son référent. Nous soutenons donc que l'adjectif fr. SOCIOLINGUISTIQUE est un pseudo-confixe formé du confixe *socio-* (TLF s.v. *socio-*) et du substantif fr. LINGUISTIQUE "science qui a pour objet l'étude des langues" (dp. 1809 cf. Pescarini 2010 in TLF-Étym), avec influence du substantif angl. *Sociolinguistics* (dp. Hodson 1939 ; OED²).

4.2. La perméabilité de la terminologie linguistique

4.2.1. La complexité d'analyse des technolectes

L'étymologie des vocables analysés dans le cadre de cette monographie permet de mettre en évidence le fait que leur histoire est bien plus complexe qu'elle ne l'est présentée généralement par la lexicographie. Si les termes français GRAPHÈME, PHONÈME et MORPHÈME sont considérés comme des confixés, le vocable PHONÈME ayant servi de modèle aux vocables GRAPHÈME et MORPHÈME, une analyse historique basée sur les premières attestations a pu mettre en évidence le fait que les vocables français GRAPHÈME et MORPHÈME sont empruntés à l'allemand, PHONÈME constituant la seule construction française parmi les trois unités. Cependant ce vocable créé par un membre de la Société linguistique de Paris, Antoni Dufriche-Desgenettes, s'est réellement implanté dans le paysage linguistique lorsque d'autres grands noms de la linguistique ont permis sa diffusion et sa lexicalisation (cf. ici *Le cas particuliers des termes en -ème*).

Une étude basée uniquement sur les premières attestations relevées ne suffit pas à établir l'étymologie des termes spécialisés. L'analyse des premières attestations peut révéler un emprunt, en particulier si la première attestation se

situé dans un contexte faisant référence au texte de la langue empruntée. Néanmoins ces cas se rencontrent rarement. Il est alors important d'étudier les influences et les courants intellectuels prédominants de l'époque concernée, ainsi que les figures représentatives d'une école de pensée qui auraient eu un rôle dans l'implantation d'un terme dans le vocabulaire de la science. Aussi, si le vocable PHONÈME est une construction française, sa large diffusion a été favorisée par son utilisation dans des textes représentatifs de la linguistique, dans plusieurs langues de diffusion internationale. C'est le cas avec Jan Baudouin de Courtenay, linguiste représentatif de l'école de Kazan, qui dans son ouvrage en allemand (Baudouin de Courtenay 1895) utilise fréquemment le terme *Phonem*.

4.2.2. La part sociolinguistique de l'étymologie

Prenons l'exemple des vocables HYPERCORRECTION et PSYCHOLINGUISTIQUE. En synchronie, ils sont à considérer, selon une formule que le TLF place à tort dans la partie étymologique des articles correspondants, comme des constructions françaises (cf. TLF s.v. *hypercorrection* et s.v. *psycholinguistique*). Le système interne de la langue permet en effet des constructions formées de confixes et de substantifs transparentes à l'analyse. C'est le cas pour HYPERCORRECTION, analysable en synchronie comme un pseudo-confixe, formé du confixe fr. HYPER- "excessif, excessivement" (cf. Cottez 1988 s.v. *hyper-*) et de fr. CORRECTION s.f. "rectification d'une erreur matérielle ; modification, précision apportée à une chose en vue de l'améliorer". PSYCHOLINGUISTIQUE, quant à lui, peut être analysé en synchronie comme un pseudo-confixe, formé du confixe fr. PSYCHO- "âme, esprit" (cf. Cottez 1988 s.v. *psycho-*) et du substantif fr. LINGUISTIQUE "science qui a pour objet l'étude des langues". Il ne s'agit pas ici de remplacer une étymologie par une autre mais d'en montrer toute sa complexité. Le locuteur a une connaissance intrinsèque de la langue, et il en vient à analyser les lexèmes qu'il manie en s'appuyant sur leur morphologie, et donc à pratiquer ce qu'on pourrait appeler l'étymologie synchronique. Mais l'étymologie s'appuie sur des datations et sur une cohérence interprétative. La méthode appliquée de la micro-étymologie, retenue ici, nous incite à tenir compte du milieu créateur et du contexte de diffusion.

L'étude des premières attestations a permis, *a priori*, d'émettre l'hypothèse que fr. HYPERCORRECTION s.f. "correction abusive d'une forme supposée incorrecte" (cf. Grabias 2009 in TLF-Étym s.v. *hypercorrection*) et fr.

PSYCHOLINGUISTIQUE s.f. "science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés" sont des emprunts à l'anglais.

L'influence des travaux de psycholinguistique rédigés en anglais conforte l'idée d'emprunts à cette langue.

La première attestation connue de fr. HYPERCORRECTION remonte au *Précis de grammaire historique de la langue française*, initié par Ferdinand Brunot et repris et refondu par Charles Bruneau (Brunot/Bruneau 1949 cf. Grabias 2009 in TLF-Étym s.v. *hypercorrection*). Comme le souligne la rédactrice de l'entrée du TLF-Étym, angl. HYPERCORRECTION est, quant à lui, « relevé depuis 1934 dans la lexicographie anglaise » (Grabias 2009 in TLF-Étym s.v. *hypercorrection* ; OED²). En consultant l'OED², nous avons pu constater qu'un renvoi est fait à un autre dictionnaire de l'anglais, à savoir le *Webster's New International Dictionary of the English Language* (Webster 1934). Le fait que le terme apparaisse à la nomenclature de ce dictionnaire marque sa lexicalisation ; il est parfaitement intégré dans le lexique de la langue étudiée. Il est évident, toutefois, que des attestations textuelles antérieures à 1934 pourraient être trouvées.

L'étymologie de PSYCHOLINGUISTIQUE est, quant à elle, corroborée par les données historiques associées à la psycholinguistique. L'analyse du contexte scientifique permet de mettre en évidence la naissance officielle de la discipline née lors d'un séminaire à Ithaca en 1951 (cf. ici *Histoire du vocable psycholinguistique* ; Gulea 2003 : 22), qui réunissait des psychologues et des linguistes. Parmi eux, nous avons pu retrouver Charles E. Osgood et Thomas A. Sebeok, que la littérature considère comme les fondateurs de la psycholinguistique (cf. Larousse Encyclopédique, Supplément s.v. *psycholinguistique*).

4.2.3. Un cas d'analyse complexe : MORPHOLOGIE

Dans un premier temps, revenons sur la description faite du correspondant anglais et italien de ce vocable par deux dictionnaires étymologiques qui ont attiré notre attention³⁹ : l'OED² et le DELI. Pour l'anglais, dans l'OED², sous l'entrée *morphology*, on lit « Greek μορφή Form + -LOGY » (OED² s.v. *morphology*), analyse peu cohérente impliquant un substantif du grec ancien et

³⁹ Cette partie a donné lieu à un article à paraître (Budzinski à paraître).

un confixe de l'anglais moderne. En ce qui concerne l'étymologie d'italien *morfologia*, on lit dans le DELI : « comp. dal gr. μορφή 'forma' e λόγος 'studio scienza' ; l'istituzione del termine si deve a Goethe, che nel 1785 indicò con Morphologie l'anatomia comparata » (DELI s.v. *morphologia*). Cet exemple relève d'une analyse anachronique et paralogique, puisqu'elle présente des étymons (plus précisément des éléments de composition) grecs suivis d'une référence à un milieu créateur allemand. Ces deux exemples illustrent un problème d'analyse étymologique, certainement perçu par les lexicographes mais présentés de manière confuse pour le lecteur. André Thibault souligne les descriptions lacunaires des unités lexicales empruntées, faites par la lexicographie historique :

« Pour décrire adéquatement les phénomènes adaptatifs caractérisant l'imitation d'un mot d'une langue donnée par une langue donnée, à une époque et dans un contexte énonciatif donnés, il convient d'abord de bien identifier tous les facteurs en présence – langue de l'étymon, forme de l'étymon, époque et ancrage textuel des premières attestations, canal (oral ou écrit) de transmission, forme et sens des premières attestations-, ce que les grands dictionnaires ne font pas toujours bien » (Thibault 2010 : 11).

Deux lexèmes appartenant au domaine linguistique sont à rattacher au vocable MORPHOLOGIE : MORPHOLOGIE₁ "structure interne des lexèmes" et MORPHOLOGIE₂ "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes".

Une première attestation du lexème MORPHOLOGIE₁ "structure interne des lexèmes" a été relevée dans une communication donnée par Honoré Chavée à la *Société d'anthropologie*, couchée sur le papier par Paul-Pierre Broca (Broca 1862 ; Moignau 2009 in TLF-Étym s.v. *morphologie* ; Budzinski à paraître (b))⁴⁰.

Nous avons relevé une première attestation du lexème MORPHOLOGIE₂ "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes" dans un article rédigé par Honoré Chavée (Chavée 1867).

Nous pouvons en inférer que les deux lexèmes ont très probablement été créés par la même personne, Honoré Chavée. Ce dernier a très certainement emprunté les lexèmes à August Schleicher, qui les avait introduits dans son ouvrage retentissant *Zur Morphologie der Sprache* (Schleicher 1859).

⁴⁰ Notons que l'article du TLF-Étym ne présente pas le lexème MORPHOLOGIE₁ ; la notice rattache à tort la première attestation relevée chez Broca au lexème que nous nommons MORPHOLOGIE₂.

Si nous ne nous focalisons pas uniquement sur les deux acceptions du vocable appartenant au domaine de la linguistique, et que nous nous interrogeons sur leur affiliation avec l'acception appartenant au domaine de la biologie, la question de leur articulation se pose. Quel lien existe-t-il entre MORPHOLOGIE₂ "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes" et MORPHOLOGIE₀ "étude de la forme extérieure et de la structure, notamment des êtres vivants"⁴¹ ?

Comme en atteste son ouvrage *La théorie de Darwin et la science du langage ; De l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme* (Schleicher 1868), August Schleicher s'est fortement inspiré du darwinisme, dont il appliquait la vision naturaliste à la linguistique. Sa représentation évolutionniste des langues indo-européennes, sous la forme d'un schéma qu'il a nommé le *Stammbaum*, a placé la philologie dans la lignée de Darwin (cf. François 2013). Aussi peut-on en conclure qu'August Schleicher s'est directement inspiré du domaine de la biologie dans la formation des deux lexèmes.

Par ailleurs, si nous observons la première attestation connue de fr. MORPHOLOGIE₂ "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes", il apparaît qu'Honoré Chavée utilise une occurrence de MORPHOLOGIE dans une phrase ayant un champ sémantique appartenant aux sciences du vivant :

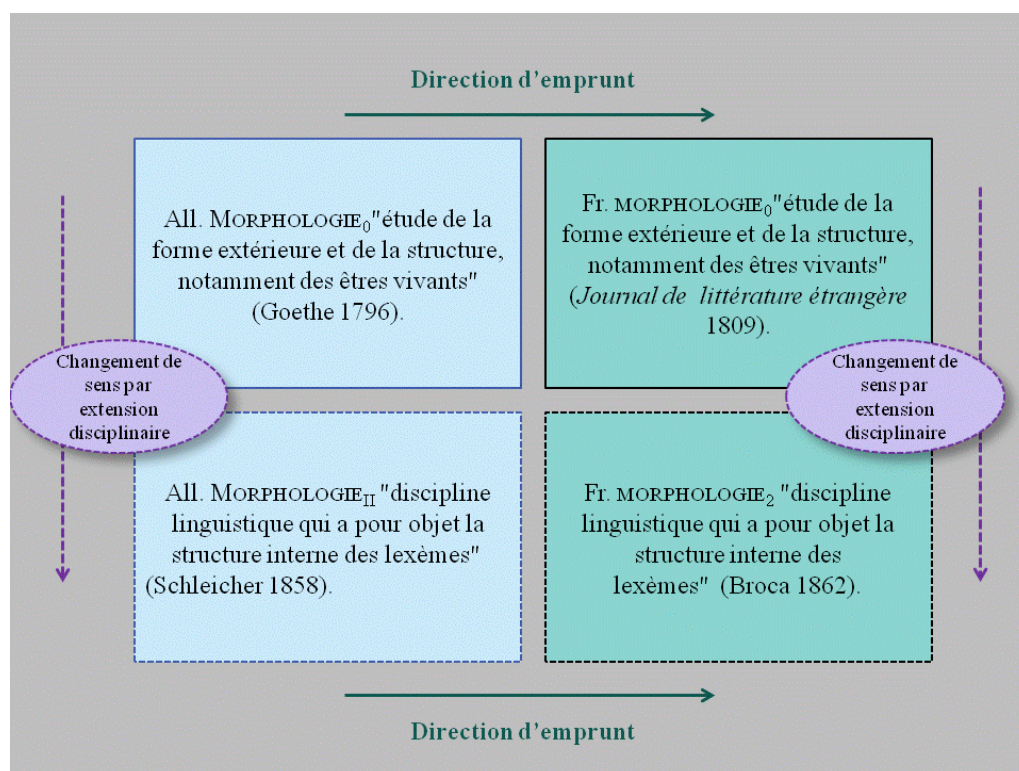
« Nous avons vu plus haut ce qu'il faut entendre par *morphologie*. Cette branche curieuse de l'anatomie du langage rend surtout de grands services lorsqu'on se propose de comparer entre eux les monosyllables premiers ou irréductibles de chaque système de langues [...] Dès l'année 1855, dans *Moïse et les langues*, j'essayai de montrer de quelle haute valeur scientifique peut être la morphologie comparative ; et c'est avec une véritable satisfaction que je vis, quelques années plus tard, M. Schleicher s'emparer de la question morphologique et la traiter avec sa vigueur habituelle » (Chavée 1867).

Nous pouvons ainsi considérer MORPHOLOGIE_{1/2} comme un calque sémantique de all. MORPHOLOGIE s.f. "structure interne des lexèmes" (dp. Schleicher 1859 in Titre : *Zur Morphologie der Sprache*), "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes" (dp. Schleicher 1859 : 38).

⁴¹ Nous numérotions par zéro ce lexème, indiquant par là que nous n'avons pas établi la structure polysémique complète du vocable MORPHOLOGIE ; en particulier, nous n'avons pas travaillé sur l'acception appartenant au domaine de la biologie.

Nous avons schématisé les liens entre deux des lexèmes des deux vocables français⁴² et allemand du domaine de la biologie et de la linguistique, dans le but de montrer la complexité inhérente à l'analyse de ces lexèmes. Dans le tableau, nous avons conceptualisé le calque sémantique à l'aide des deux flèches, que nous avons nommées *direction d'emprunt* et *changement de sens par extension disciplinaire* :

Représentation schématique des rapports étymologiques entre all. MORPHOLOGIE et fr. MORPHOLOGIE :



La science linguistique démontre la nécessité d'avoir à disposition plusieurs axes d'étude pour appréhender et expliquer les phénomènes langagiers. La locution *Sciences du langage* met d'ailleurs en exergue cette notion de pluridisciplinarité. La discipline étymologique elle-même tend vers une

⁴² Les premières attestations présentées d'all. MORPHOLOGIE₀ et de fr. MORPHOLOGIE₀ sont reprises au TLF-Étym (cf. Moignau 2009 in TLF-Étym s.v. *morphologie*).

recherche ne pouvant se cantonner à une vision linéaire des phénomènes rencontrés. La complexité propre au système de la langue ne peut isoler tous les phénomènes lors de la création d'un nouveau vocable, et encore moins lors de l'apparition d'un nouveau lexème d'un vocable déjà existant.

Si les scientifiques évoluent dans un champ délimité, nous ne saurions ignorer l'importance des autres sciences et l'influence qu'elles ont pu avoir sur la création lexicale. Le terme linguistique *morphologie* témoigne de la complexité de ce genre d'emprunt. On ne peut ignorer que le terme français du domaine de la biologique était déjà bien intégré au vocabulaire. Si le vocable français du domaine de la linguistique a été emprunté au vocable allemand du domaine de la linguistique, on ne peut ignorer l'influence qu'a pu avoir le premier vocable désignant la discipline biologique. Nous pouvons alors parler de calque sémantique.

4.2.4. Des termes linguistiques inspirés d'autres domaines

4.2.4.1. Quand des créations lexicales sont inspirées par un domaine scientifique

La terminologie créée par Lucien Tesnière est particulièrement riche en néologismes ayant marqué la syntaxe. Lucien Tesnière a élaboré une terminologie permettant de servir les théories de la grammaire de dépendance. Nous développerons dans la partie *La terminologie de Tesnière* (cf. ici *La terminologie de Tesnière*), une analyse étymologique de quelques-uns des vocables importants de Lucien Tesnière. Les nouveaux concepts nés dans sa *Syntaxe structurale* (Tesnière 1959) se sont vus, pour quelques-uns d'entre eux, identifiés par des termes sémantiquement transparents. Lucien Tesnière a particulièrement enrichi le vocabulaire de la syntaxe structurale par des termes créés par métaphore lexicale. C'est le cas du vocable ACTANT "syntagme nominal qui désigne l'être ou l'objet qui participe d'une manière active ou passive au procès exprimé par le verbe" adapté sur le modèle du vocable ACTEUR₁ "celui dont la profession est d'interpréter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran". L'auteur nous livre dans *Éléments de syntaxe structurale* (Tesnière 1959) sa vision de la phrase qu'il imagine mettre en scène à l'aide d'une terminologie inspirée du théâtre. Ainsi le schéma actantiel deviendrait une pièce dans laquelle se jouerait un « (...) tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. [...] Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les

circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants » (Tesnière 1959 : 102). Nous pouvons relever qu'avant qu'il ne lexicalise le terme *actant*, Lucien Tesnière a employé dans un premier temps le terme *acteur*, comme le démontre ce passage d'un article paru dans le *Bulletin de la Faculté des lettres de Strasbourg* (Tesnière 1933) :

« La voix du verbe dépend du nombre des acteurs. Les actions sans acteurs (*sic*) (p. ex la pluie) donnent les verbes impersonnels (il pleut). Les actions à un acteur donnent les verbes intransitifs ou neutres (Paul tombe). Les actions à deux acteurs donnent les verbes transitifs » (Tesnière 1933 : 226/227).

Autre innovation sémantique appartenant au lexique de Tesnière, le lexème VALENCE₂ "nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir". Ce lexème est, comme nous le verrons ci-après (*cf. ici La terminologie de Lucien Tesnière*), une innovation sémantique de type métaphorique sur fr. VALENCE₁ "capacité qu'a un atome à se lier à un ou à plusieurs autres atomes".

La chimie a influencé d'autres domaines que la linguistique. Le lexème VALENCE₁ "capacité qu'a un atome à se lier à un ou à plusieurs autres atomes" se retrouve, notamment, dans des locutions utilisées en psychologie. En effet, ce domaine parle de la notion de valence affective (*cf. TLF*). De même, en biologie, nous pouvons relever les locutions VALENCE DES GÈNES / VALENCE DES ANTIGÈNES "nombre de molécules d'anticorps avec lesquelles la molécule d'antigène est susceptible de se combiner" (dp. 1936 Cuénot/Rostand, TLF).

Les Lettres, domaine bien plus proche de la linguistique que ne l'est la chimie, a également inspiré la terminologie linguistique.

Le lexème CORPUS₂ "ensemble de textes établi selon un critère thématique en vue de leur étude scientifique" est une innovation sémantique de type métonymique sur le français CORPUS₁ s. m. "ensemble de données d'un certain type (notamment en lettres) réunies en vue de leur étude scientifique". Nous avons relevé une première attestation en 1809 du français CORPUS₁ "ensemble de données d'un certain type (notamment en lettres) réunies en vue de leur étude scientifique" dans un ouvrage de Charles de Villers dans un contexte faisant référence à l'Allemagne (Villers 1809 ; Budzinski/Bresson 2010 *in* TLF-Étym s.v. *corpus*). Dans cet ouvrage, le lexème y apparaît en italique, signe qu'il n'était pas encore totalement lexicalisé : « Les livres sur la Rhétorique, mis au jour par lui [le savant Mr. Schutz], font partie de la belle collection, ou *corpus*, etc., de Mr. Gœschen » (Villers 1809 : 21). En faisant une recherche rapide sur les premières attestations du lexème CORPUS₁ "ensemble de données d'un certain type (notamment en lettres) réunies en vue de leur étude scientifique", nous avons pu constater que nombre d'entre elles

figurent en italique, ce qui suggère certainement la forte importance de la locution latine CORPUS IURIS "nom d'une collection de droit romain" (TLL ; Budzinski/Bresson 2010 in TLF-Étym s.v. *corpus*).

4.2.4.2. Quand des créations lexicales sont inspirées par la langue générale

Comme nous l'avons vu ci-dessus (cf. ici *Quand des créations lexicales sont inspirées par un domaine scientifique*), la terminologie utilisée en syntaxe structurale s'est vue enrichie de plusieurs lexèmes empruntés à d'autres domaines scientifiques. Elle s'est également enrichie par d'autres innovations sémantiques sur des vocables de la langue générale. C'est le cas du lexème NŒUD₂ "unité qui régit un ou plusieurs subordonnés dans une représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, tête", innovation sémantique par spécialisation due à Lucien Tesnière sur fr. NOEUD₁ "endroit où se croisent plusieurs grandes lignes, d'où partent plusieurs embranchements" (dp. 1210 ; von Wartburg 1953 in FEW 7, 171b, NŌDUS I 1).

Le lexème appartenant au vocabulaire de la langue générale NOEUD₁ "endroit où se croisent plusieurs grandes lignes, d'où partent plusieurs embranchements" a également inspiré d'autres domaines. C'est le cas, par exemple, de l'astronomie avec NŒUD_x⁴³ "point où l'orbite d'une planète, d'une comète ou de la lune coupe le cercle de l'écliptique sur la sphère céleste des fixes" (dp. Furetière 1690 ; TLF s.v. *naeud*) ou de la géographie avec NŒUD_x "point où des chaînes de montagnes se réunissent en un système" (dp. Ac. 6 Compl. 1842 ; TLF).

Le lexème DOUBLET₁ "diverse traduction d'un même nom" apparaît tout d'abord en 1683 dans *Les doublets de la langue françoise* (Catherinot 1683). Par la suite, aucune continuité d'attestations n'est relevée et ce n'est que dans le dictionnaire d'Auguste Brachet (Brachet 1868) qu'il est possible de relever une seconde attestation de *doublet*. Cependant, le sémantisme du terme a changé, ce qui suggère un nouveau lexème, soit DOUBLET₂ "vocabule qui fait partie d'un couple de vocables qui remontent tous deux au même étymon, l'un par héritage, l'autre par emprunt". Nous analysons le lexème DOUBLET₂ comme une innovation sémantique sur DOUBLET₁ "diverse traduction d'un même nom".

⁴³ Nous notons avec l'indice 'x' les lexèmes mentionnés ici car donner un chiffre signifierait un classement dans l'ordre d'apparition des lexèmes. Étant donné le nombre de lexèmes issus du vocable NŒUD, nous ne désirons pas nous focaliser sur l'étymologie de ces derniers mais uniquement sur le lexème du domaine linguistique et sur le lexème que ce domaine a emprunté.

Cependant, étant donné la rupture d'attestations entre Nicolas Catherinot et Auguste Brachet, et la différence sémantique qui les sépare, nous considérons DOUBLET₁ et DOUBLET₂ comme deux homonymes diachroniques (*cf.* ici s.v. *doublet*).

Le lexème STRUCTURE₂ "agencement des unités formant un système linguistique" est également inspiré du domaine de la langue générale. Nous l'avons analysé comme une restriction sémantique de fr. STRUCTURE₁ "agencement, entre eux, des éléments constitutifs d'un ensemble construit, qui fait de cet ensemble un tout cohérent et lui donne son aspect spécifique", quant à lui attesté depuis 1579 (Du Bellay 2007 : 168 ; TLF).

Nous avons pu relever une première attestation de STRUCTURE₂ "agencement des unités formant un système linguistique" dans un article de Jakobson en 1929: « Or les méthodes comparatives doivent être utilisées d'une façon plus large ; c'est une méthode propre à permettre de découvrir les lois de structure des systèmes linguistiques et de l'évolution de ceux-ci » (Jakobson 1929 : 8). Nous n'avons pas d'attestation de STRUCTURE₂ "agencement des unités formant un système linguistique" mis dans un énoncé définitoire. Il est sans doute apparu comme évident aux linguistes tchèques qu'il n'y avait aucune nécessité à définir ce lexème étant donné son existence dans le langage courant. En effet, cela peut paraître surprenant car le Cercle avait pour projet de publier un lexique fixant les définitions officielles dans les TCLP 4 (TCLP 4 1931), dans lequel *structure* n'apparaît pas.

Fervent défenseur de la langue française, Henri Estienne, dans sa *Précellence du langage français* (Estienne 1579), a répertorié plusieurs lexèmes. Dans cet ouvrage, nous avons pu relever une première attestation de fr. EMPRUNTER₂ "prendre une unité linguistique à une autre langue", dans un contexte définitoire, et le lexème fr. EMPRUNT₂ "processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue, lexie empruntée" :

« Ici je prieray le lecteur considerer combien il faut que nostre langage soit riche en tous les endroits dont il emprunte tant de beaux mots et tant de belles façons de parler, pour les accommoder à autre usage (ce que les Grecs appellent *parler par metaphore*), veu qu'il n'y a que les riches qui puissent beaucoup prester. Et ne faut trouver estrange ce mot d'emprunt en cest endroit, encore qu'en ce faisant il ne prenne rien hors de sa seigneurie. Car ayant richement pourveu chacun endroit des termes qui luy conviennet, quand apres il en prend quelcun pour le faire servir à quelque autre

usage, c'est à la charge de le rendre ; et pourtant, j'appelle cela emprunter » (Estienne 1579 : 143).

Par ailleurs, l'ouvrage d'Henri Estienne (Estienne 1579) nous a également permis de relever une première attestation du lexème EMPRUNT₃ "lexie empruntée":

« Si n'oublierais-je pas entre ce peu d'exemples que je veux amener, ces façons de parler, *Rendre les abbois*, & *Faire rendre les abbois* car c'est un des gentils emprunts que notre langage ait fait de messieurs les veneurs : disant d'un homme qui n'en peut plus, & pourtant est contraint de se rendre, qu'il rend les abbois : ou (comme les autres ecrivent) les abbais » (Estienne 1579 : 90).

Nous sommes face à plusieurs innovations sémantiques par spécialisation de sens, dues à Henri Estienne, sur des lexèmes appartenant au domaine de la langue générale. En effet, le lexème fr. EMPRUNTER₂ "prendre une unité linguistique à une autre langue" est une innovation sémantique sur fr. EMPRUNTER₁ v. tr. "prendre quelque chose pour se l'approprier, pour l'utiliser ou pour l'imiter" (dp. ca 1125-1150, TLF). Les lexèmes fr. EMPRUNT₂ "processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue" et fr. EMPRUNT₃ "lexie empruntée" sont, quant à eux, issus respectivement d'une innovation sémantique par spécialisation de sens sur fr. EMPRUNT₁ s. m. "action de recevoir à titre de prêt, résultat de cette action".

4.2.4.3. Quand la linguistique prête

Certains termes ont également eu, dans un premier temps, une utilisation propre au domaine linguistique avant d'être repris par spécialisation de sens dans d'autres domaines.

C'est le cas du lexème fr. STRUCTURALISME "courant de recherches linguistiques descriptives qui partent du postulat selon lequel la langue est un système de relations entre des unités" qui a eu un rayonnement important dans les sciences humaines. Le concept de structuralisme, déjà présent dans les travaux de Ferdinand de Saussure et de Jan Baudouin de Courtenay, est devenu un lexème lexicalisé à partir des TCLP. Nous avons pu trouver une première attestation non ambiguë de ce lexème dans le titre d'un article d'Hendrik Pos : « Perspective du structuralisme » (Pos 1939 in TCLP 8). Le lexème STRUCTURALISME "courant de recherches linguistiques descriptives qui partent du postulat selon lequel la langue est un système de relations entre des unités"

se présente comme un dérivé de fr. STRUCTURAL₂ "qui concerne l'agencement des unités formant un système linguistique" (dp. Jakobson 1929 : 8), avec suffixation en *-isme* (cf. Cottez 1988 s.v. *-isme*).

Le lexème STRUCTURAL₂ et le vocable STRUCTURALISME ont été empruntés à la linguistique pour enrichir le vocabulaire d'autres sciences humaines comme l'anthropologie, la philosophie et la psychologie. En 1933, un article de Nikolai Troubetzkoy consacré à la phonologie, et dans lequel celui-ci utilise une occurrence du vocable STRUCTURALISME, est publié dans une revue de psychologie (Troubetzkoy 1933). Ainsi peut-on y voir le début d'une utilisation d'un terme employé dans une discipline et diffusé au sein d'une autre discipline.

Par la suite, en 1968, plusieurs linguistes, psychologues et anthropologues, qui s'interrogent sur cette notion partagée par plusieurs sciences (Ducrot/Todorov/Sperber/Safouan/Wahl 1968), ont consacré un ouvrage sur le structuralisme.

L'étude des termes scientifiques nous démontrent que les sciences sont perméables les unes aux autres, tant au niveau conceptuel qu'au niveau terminologique. Les innovations sémantiques créées sur le modèle de lexèmes préexistants, du domaine de la langue générale ou d'un autre domaine scientifique, sont le signe d'une dynamique scientifique. Ces innovations suggèrent que, tout en étant concentrés sur un champ d'application déterminé, les scientifiques ont recours à des termes déjà lexicalisés dans d'autres domaines afin que la lecture s'en voie simplifiée. Les nouveaux termes employés deviennent alors sémantiquement transparents pour la langue scientifique qui les emploie.

4.3. Le cas des locutions

Avant d'aborder l'étude des trois locutions qui ont donné lieu aux articles lexicographiques présents dans notre thèse, nous allons rapidement voir la notion de figement. En effet, si *champ sémantique*, *double articulation* et *fonction cognitive* incluent toutes trois des lexèmes déjà existant indépendamment dans la langue, les locutions sont-elles issues d'un de ces lexèmes ? Le français CHAMP SÉMANTIQUE "ensemble des lexies (lexèmes et locutions) se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique" est-il issu étymologiquement du lexème français SÉMANTIQUE₂ "rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et leurs référents" ? DOUBLE ARTICULATION "propriété des langages dits naturels, par distinction avec les langages artificiels, d'être construits avec des unités minimales, sur deux plans différents : la première articulation correspond aux suites d'unités significatives minimales, les monèmes, et la seconde articulation correspond aux suites d'unités minimales non significatives, les phonèmes" s'explique-t-il par rapport à ARTICULATION "action de prononcer distinctement les syllabes" ? FONCTION COGNITIVE "une des six fonctions du langage, décrites dans le schéma de Roman Jakobson, orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde" est-il construit sur FONCTION "capacité mentale, opération psychique adaptée et non accidentelle parce qu'elle répond à un besoin de l'organisme et sauvegarde l'équilibre biologique d'un sujet" ou COGNITIF "qui concerne les moyens et mécanismes d'acquisition des connaissances" ?

Selon Alain Polguère, le figement s'explique ainsi :

« Nous entendons par *figement* un processus diachronique par lequel un élément linguistique (syntagme ou mot-forme), normalement construit par le locuteur en parole, acquiert un statut dans la langue. Il peut s'agir de la 'continuation' du figement d'une entité déjà incluse dans la langue. Le figement sera donc pour nous une notion qui relève de la diachronie » (Polguère 2011 : 364).

Si *champ sémantique*, *double articulation* et *fonction cognitive* sont parfaitement intégrés au vocabulaire de la science linguistique, observons si le phénomène de figement de ces trois locutions a eu lieu au sein même de la langue française ou si ces trois locutions ont été empruntées à une autre langue.

4.3.1. CHAMP SÉMANTIQUE

4.3.1.1. Histoire

Nous avons relevé une première attestation de CHAMP SÉMANTIQUE "ensemble des lexies (lexèmes et locutions) se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique" en 1946. *Problèmes et méthodes de la linguistique* (von Wartburg 1946) est une traduction par Pierre Maillard de l'ouvrage allemand *Einführung in Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft* (von Wartburg 1943). Nous pouvons y lire le passage suivant : « Il ne fait aucun doute que Trier, aveuglé par la lumière de ses propres découvertes obtenues en prenant pour exemple le champ sémantique de l'entendement, a dépassé ici de fort loin le but et abouti à des conclusions insoutenables » (von Wartburg traduit par Maillard 1946 : 149). Par la suite, « nous retrouvons une attestation de *champ sémantique* seulement à partir de 1954, dans un article écrit par Paul Imbs » (Budzinski in TLF-Étym 2010 s.v. *sémantique*).

Parallèlement à *champ sémantique*, d'autres expressions construites sur *champ* ont pu voir le jour.

Ainsi Charles Bally utilise *champ associatif* qu'il définit comme suit : « un halo qui entoure le signe et dont les franges extérieures se confondent avec leur ambiance » (Bally 1940 :195).

Georges Matoré et Julien Greimas utilisent, quant à eux, la locution *champ notionnel* :

« Nous ne méconnaissons pas les difficultés que présente l'étude de ce qui concerne les faits psychiques. Les cadres que nous traçons ne sont peut-être pas définitifs. Ils séparent des aires beaucoup trop étendues, qui devront être divisées en *champ notionnels* (ou lexicologiques) de surface plus restreinte » (Matoré, Greimas 1950 : 218).

De nos jours, *champ notionnel* est encore largement usité alors que *champ associatif* renvoie davantage à la terminologie créée par Bally. Quant à la locution *champ sémantique*, elle est utilisée largement tant dans le domaine des Lettres que dans le domaine de la linguistique.

4.3.1.2. Étymologie

L'adjectif SÉMANTIQUE "qui relève du rapport à la signification linguistique" est attesté depuis 1897 (Thomas 1897 : 172), ce qui pourrait laisser penser que le lexème a permis une construction interne, soit un composé issu de fr. CHAMP "structure d'un domaine" et de fr. SÉMANTIQUE "qui relève du rapport à la signification linguistique". Cependant, même si nous avons conscience que chaque attestation que nous présentons peut être antédaturée par la suite, notre première attestation française a été relevée dans une traduction d'un ouvrage en allemand. L'hypothèse d'un emprunt semble donc être cohérente car la traduction permet un passage d'une langue source à une langue emprunteuse. Investissant des recherches sur un correspondant allemand de *champ sémantique*, nous avons relevé *Bedeutungsfeld* dans un article de Günther Ipsen en 1924.

La littérature fait également mention du composé créé par Ipsen, comme nous pouvons le constater dans le passage suivant :

« 'Field' as a linguistic term first became widely known after G. Ipsen used it in the compound 'semantic field' (*Bedeutungsfeld*) in 1924. Ipsen employed the compound to characterize a group of words which are used in connection with a specific area of experience, as, for example, the Indo-European vocabulary for 'sheep' and 'sheep raising'. In advancing his theory Ipsen compared a 'semantic field' to a mosaic, which later became the Humboldtians favorite image for illustrating the manner in which experience is divided up » (Miller 1968 : 64).

Nous pouvons constater que l'allemand a, tout comme en français, hésité sur plusieurs locutions exprimant la notion de champ sémantique. Nous pouvons citer par exemple *Wortfeld* ou *semantische Feld* (cf. Peeters 1991 : 46).

Suite à nos recherches, nous concluons que CHAMP SÉMANTIQUE "ensemble des lexies (lexèmes et locutions) se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique" est un calque de l'allemand BEDEUTUNGSFELD s. n.

4.3.2. DOUBLE ARTICULATION

4.3.2.1. Histoire

La locution DOUBLE ARTICULATION "propriété des langages dits naturels, par distinction avec les langages artificiels, d'être construits avec des unités minimales, sur deux plans différents : la première articulation correspond aux suites d'unités significatives minimales, les monèmes, et la seconde articulation correspond aux suites d'unités minimales non significatives, les phonèmes" est directement liée à la terminologie de la linguistique fonctionnelle d'André Martinet. C'est naturellement qu'on peut lire une première utilisation française chez ce dernier : « Toutes les langues ont en commun la double articulation. Mais elles se distinguent les unes des autres par la façon dont ceux qui les parlent procèdent à l'analyse des complexes à exprimer et dont ils utilisent, pour distinguer entre les signes, les latitudes offertes par les organes de la parole » (Martinet 1956 : 13). Dans la préface de l'ouvrage daté de 1956, on peut y lire ce qui suit :

« Le livre est, en substance, une version augmentée et révisée d'un long article paru en 1945, dans le volume XV, daté de 1939, de l'ancienne *Revue de linguistique romane*, sous le titre de *Description phonologique du parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie)*. Cette étude était la première description phonologique d'un patois roman, et on avait estimé utile d'explicitier dans le détail les démarches du descripteur aux prises avec son sujet. D'autre part, comme il n'existait alors aucun traité ou manuel de phonologie en français, on avait fait précéder l'analyse proprement dite d'un court exposé théorique [...] Pour répondre aux demandes de ses étudiants et de certains de ses collègues de *Columbia University*, l'auteur s'était procuré, dès 1947, les sept derniers exemplaires du commerce. Ce fonds, vite réduit d'ailleurs, a, par un roulement continu, assuré en Amérique une certaine diffusion à la *Description* et permis de constater que la formule choisie pouvait rendre des services aux débutants, hors même du cercle des romanistes » (Martinet 1956 : 9).

Après vérification dans l'article d'André Martinet : « Description phonologique du parler franco-provençal d'Hauteville, Savoie » (Martinet 1939), nous avons constaté l'absence de la locution DOUBLE ARTICULATION. Si André Martinet n'utilise pas encore cette locution dans son écrit, nous pouvons cependant y observer les prémices de la notion.

4.3.2.2. Étymologie

Le travail étymologique se base en grande partie sur les datations qui viennent attester l'existence d'un vocable dans une langue. De ce fait, on peut supposer qu'une attestation antérieure à une autre et, cela dans deux langues différentes, peut prouver qu'il y a eu un emprunt. En effet, dans le cadre des internationalismes de formations savantes (cf. Greive 1976, Schraeder 1990), la construction du vocabulaire de spécialité s'est élaborée par influence interculturelle et langagière.

Dans le cas de DOUBLE ARTICULATION, nous sommes confrontée à un doute. En effet, dans l'ouvrage retentissant de Roman Jakobson *Essais de linguistique générale*, nous pouvons lire que *double articulation* est pour la première fois relevée dans un article rédigé par un certain Dmitrij Vladimirovic Bubrix : « Neskol'ko slov o potoke reči » (Bubrix 1930). Jakobson cite en effet Dmitrij Vladimirovic Bubrix comme le créateur de *double articulation* :

« La hiérarchie structurale des éléments constitutifs du langage, appelée 'double articulation' par D. Bubrix, dans sa pénétrante étude de 1930 sur l'unicité et l'origine du langage humain, à savoir la division entre unités proprement distinctives (phonématiques) et unités significatives (grammaticales) » (Jakobson 1963 : 45).

N'ayant pas réussi à retrouver l'article de Dmitrij Vladimirovic Bubrix, nous nous en remettons à Roman Jakobson, qui atteste avoir lu une première attestation de DOUBLE ARTICULATION dans une étude du linguiste russe. Membre, notamment, du Cercle linguistique de Moscou, puis du Cercle linguistique de Prague, Roman Jakobson a eu des liens scientifiques avec Dmitrij Vladimirovic Bubrix.

André Martinet avait des contacts réguliers avec Roman Jakobson, avec lequel il a ensuite collaboré lorsqu'il s'est installé à New York. Nous pouvons donc supposer qu'André Martinet tient de Roman Jakobson la locution DOUBLE ARTICULATION.

Aussi, émettons-nous l'hypothèse que DOUBLE ARTICULATION "propriété des langages dits naturels, par distinction avec les langages artificiels, d'être construits avec des unités minimales, sur deux plans différents : la première articulation correspond aux suites d'unités significatives minimales, les monèmes, et la seconde articulation correspond aux suites d'unités minimales non significatives, les phonèmes" est un emprunt au russe. Dmitrij Vladimirovic Bubrix a également publié en français, ce qui peut laisser penser que, conjointement à l'utilisation de la locution par André Martinet, il a pu

également utiliser la locution en français lors d'événements regroupant des communautés de linguistes.

4.3.3. FONCTION COGNITIVE

4.3.3.1. Histoire

FONCTION COGNITIVE "une des six fonctions du langage, décrites dans le schéma de Jakobson, orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde" est pour la première fois relevé en 1963 dans la traduction de Nicolas Ruwet de l'ouvrage de Jakobson *Essais de linguistique générale* :

« Mais, même si la visée du référent, l'orientation vers le contexte – bref la fonction dite "dénotative", "cognitive", référentielle – est la tâche dominante de nombreux messages, la participation secondaire des autres fonctions à de tels messages doit être prise en considération par un linguiste attentif » (Jakobson 1963 : 214).

Cet extrait a la particularité de présenter *cognitif* non pas figé dans l'expression *fonction cognitive* mais mis en apposition avec deux autres adjectifs.

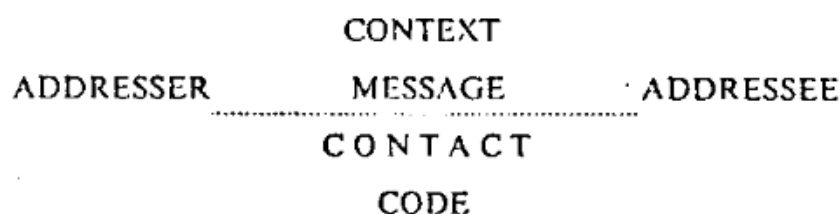
4.3.3.2. Étymologie

Nous connaissons tous le modèle des fonctions du langage du linguiste russo-américain. Roman Jakobson a construit un modèle où sont distingués six éléments fondamentaux pour qu'il y ait communication. Le fait que la première attestation française de *fonction cognitive* apparaisse dans la traduction de l'ouvrage anglais de Jakobson nous a naturellement orientée vers l'idée d'un emprunt à l'anglais. Cependant nous avons étendu nos recherches pour vérifier si la locution peut être relevée antérieurement aux écrits en anglais de Jakobson. Comme nous venons de le constater avec DOUBLE ARTICULATION, celui qui diffuse largement une notion peut ne pas être celui qui l'a pour la première fois nommée. Ainsi COGNITIVE FUNCTION "fonction du langage orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde" apparaît en effet dans un article de Jakobson daté de 1960, dans lequel il présente son modèle des fonctions du langage. Nous pouvons y lire le passage suivant :

« The verbal structure of a message depends primarily on the predominant function. But even though a set (*Einstellung*) toward the referent, an orientation toward the CONTEXT – briefly the so-called REFERENTIAL, ‘denotative’, ‘cognitive’ function – is the leading task of numerous messages, the accessory participation of the other functions in such messages must be taken into account by the observant linguist » (Jakobson 1960 : 353).

Sur cette même page, un schéma est présenté afin de représenter les six fonctions du langage :

Schéma des fonctions du langage (Jakobson 1960 : 353) :



Nous pouvons conclure que la locution française FONCTION COGNITIVE est un calque de l'anglais COGNITIVE FUNCTION loc. n. "fonction du langage orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde" (dp. Jakobson 1960 : 353).

4.4. Le cas particulier des termes en -ème

Cette sous-partie analyse plusieurs vocables qui ont en commun d'être construits à l'aide du suffixe -ème, qui est traditionnellement utilisé en linguistique, comme le remarque Henri Cottez, « pour former les noms de catégories d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre

sont ces catégories, unités et traits » (cf. Cottez 1980 : 132). Si d'un point de vue synchronique ce suffixe permet de former des confixés ou des pseudo-confixés, une analyse diachronique peut-elle apporter une nouvelle étymologie sur ces dits confixés ? Nous constaterons effectivement à partir d'une étude historique des vocables français GRAPHÈME, LEXÈME, MONÈME, MORPHÈME, PHONÈME, PRAGMATÈME et SÉMÈME, l'intérêt d'une étude étymologique qui apporte un nouveau regard sur ces termes.

Une analyse détaillée des vocables GRAPHÈME, MORPHÈME et PHONÈME dévoile que ces vocables ont en commun de pouvoir être considérés comme des vocables en miroir. Ainsi nous les analyserons dans un premier temps avant d'étudier les vocables LEXÈME, PRAGMATÈME et SÉMÈME.

4.4.1. Morphologie des vocables GRAPHÈME, MORPHÈME et PHONÈME

GRAPHÈME, MORPHÈME et PHONÈME sont facilement interprétables à qui les lit pour la première fois sachant que « dès les années 1820 de nombreux mots d'origine grecque en *-ème* avaient déjà un usage linguistique ou rhétorique » (Amacker 1987 : 14).

Le TLF analyse respectivement GRAPHÈME comme un « dérivé du radical de graphie ; avec une suffixation en *-ème* refaite par analogie sur *phonème* » (TLF s.v. *graphème*), MORPHÈME comme « formé sur le grec 'forme' d'après *phonème* » (TLF s.v. *morphème*) et PHONÈME comme un « emprunt au grec *φωνήμα*, *-ατος*, 'son de voix' également emprunté par le latin impérial *phonema*, *-atis* » (TLF s.v. *phonème*).

4.4.1.1. Sémantismes proches

Ces trois vocables se situent sur le même paradigme sémantique. Tous trois renvoient à l'idée d'une unité minimale : "unité minimale d'un système d'écriture " pour GRAPHÈME, "unité minimale de signification" pour MORPHÈME et "unité distinctive de la deuxième articulation du langage" pour PHONÈME⁴⁴. D'un point de vue épistémologique, les vocables MORPHÈME et PHONÈME se sont vus empruntés et parfois redéfinis par des écoles linguistiques différentes, alors que GRAPHÈME renvoie à une définition fixe.

La linguistique américaine tend vers une acception du terme *morphème* davantage comparable à l'utilisation de l'école fonctionnaliste, c'est-à-dire proche du sémantisme que Martinet a attribué à MONÈME "plus petit segment du discours auquel on peut attribuer un sens".

Si PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone" est attesté depuis 1861, la linguistique pragoise a défini ensuite un second lexème, à savoir PHONÈME₂ "unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples".

⁴⁴ Nous donnons ici une définition générale du vocable PHONÈME pour montrer sa ressemblance avec GRAPHÈME et MORPHÈME. Cependant nous verrons l'importance de distinguer les lexèmes PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone" et PHONÈME₂ "unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples" (cf. ici s.v. PHONÈME₁, PHONÈME₂).

4.4.1.2. Des termes différents en allemand que le français n'a pu se résoudre à emprunter

4.4.2. MORPHÈME

Le fr. MORPHÈME "unité minimale de signification" et le fr. GRAPHÈME "unité minimale d'un système d'écriture" sont tous deux empruntés à l'allemand, au même linguiste qui les a créés : Jan Baudouin de Courtenay. En effet, l'emprunt à all. MORPHEM est corroboré par le fait que la première attestation française de fr. MORPHÈME est relevée dans l'ouvrage *l'Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes* traduit de Brugmann (Brugmann 1905), dans lequel une préface rédigée par Antoine Meillet fait référence à Jan Baudouin de Courtenay :

« La présente traduction est due, par parties égales, à MM. R. Gauthiot, J. Bloch, A. Cuny, A. Ernout. En outre, M. R. Gauthiot a contribué, avec l'auteur de cet avertissement, à revoir le travail sur le manuscrit et sur les épreuves. On voudra bien excuser les inégalités et les erreurs de détail qu'entraîne presque nécessairement la collaboration de quatre traducteurs travaillant d'une manière indépendante. Il ne sera pas inutile de signaler que le mot *morphème*, par lequel on a traduit *Formans*, est dû à M. Baudouin de Courtenay, qui l'emploie depuis assez longtemps ». (Meillet in Brugmann 1905 : V).

Jan Baudouin de Courtenay entretenait « des relations scientifiques et amicales avec F. Saussure, A. Meillet, H. Paul, O. Jespersen, H. Schuchardt » (Auroux 1989 : 129). Antoine Meillet et Jan Baudouin de Courtenay étaient tous deux en lien avec la Société de Linguistique de Paris, le premier en tant que secrétaire et le second en tant que membre perpétuel. Ce lieu de rencontre scientifique se présentait comme un axe d'échanges et de diffusion pour les nouveaux termes créés qui y étaient présentés. Dans une lettre d'Antoine Meillet adressée à Jan Baudouin de Courtenay, nous pouvons lire que Meillet qualifie de 'joli mot' le terme *morphème*, ce qui confirme notre hypothèse d'un passage du terme du linguiste polonais au linguiste français :

« Einflußreicher war Antoine Meillet, der Baudouins 'joli mot' für die französische Übersetzung von Brugmanns Kurzer vergleichender Grammatik der indogermanischen Sprachen als Äquivalent von Formans vorschlug (so Meillet in einem Brief an Baudouin, s. Leont'ev 1966 : 331) » (Mugdan 1986 : 32).

Dans l'introduction de l'ouvrage traduit de Brugmann (Brugmann 1905), Meillet apporte des éléments d'information significatifs sur le terme *morphème*. Il y explique en effet qu'il a choisi de traduire le terme allemand *formans* utilisé par Brugmann par celui de *morphème*. Ainsi nous pouvons constater que si le terme *morphème* n'était pas encore en usage dans le vocabulaire linguistique, son concept l'était sous la forme de *Formans*. Le français *morphème* a ainsi supplanté le terme *Formans* utilisé par Brugmann, qui aurait pu être calqué dans l'introduction rédigée par Meillet, favorisant ainsi la diffusion du terme. Suite à Meillet, *morphème* a été lexicalisé et diffusé pour désigner la plus petite unité de signification. Nous pouvons lire dans *Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* ce qui suit :

« Dans la terminologie de la grammaire distributionnelle et dans l'analyse en constituants immédiats, le terme de *morphème* désigne le plus petit élément significatif individualisé dans un énoncé, que l'on ne peut diviser en unités plus petites sans passer au niveau phonologique. C'est donc l'unité minimale de la première articulation, la première unité porteuse de sens ; à ce titre, il s'oppose au phonème, unité minimale de la deuxième articulation » (Dubois et alii, 1973, 324).

Si désormais l'usage de *morphème* est bien implanté dans le vocabulaire linguistique, d'autres linguistes ont eu recours à l'utilisation d'un autre terme, dans un besoin d'appropriation terminologique (cf. l'ouvrage détaillé de Touratier 2002 sur l'histoire du concept *morphème*). Chez André Martinet on trouve MONÈME "unité minimale de la première articulation (par opposition au *phonème*, unité minimale de la seconde articulation), dotée d'une forme et d'un sens" (cf. TLF s.v. *monème*). Il a ainsi distingué *monème lexical* et *monème grammatical* (Martinet 1960 : 107). Dans la linguistique générative, Noam Chomsky désigne par *formative* les "unités syntaxiques minimales" (Chomsky 1971 : 12), terme regroupant les « formants lexicaux » et les « formants grammaticaux » (Chomsky 1971 : 93). On peut ainsi constater la ressemblance entre le vocable all. FORMANS et le vocable angl. FORMATIVE utilisé par Noam Chomsky.

La diffusion du terme français *morphème* s'est vue facilitée par la notoriété d'Antoine Meillet qui, en plus de l'utiliser à l'écrit pour la première fois dans la traduction de l'ouvrage de Brugmann (Brugmann 1905), l'a certainement ensuite utilisé fréquemment à l'oral lors de manifestations scientifiques. Le vocable français MORPHÈME "unité minimale de signification" est donc emprunté à all. MORPHEM "unité minimale de signification". On peut lire une première attestation du vocable allemand dans un ouvrage de Jan Baudouin de Courtenay en 1895 :

« Morphem = jeder, mit dem selbständigen psychischen Leben versehene und von diesem Standpunkte (d. h. von dem Standpunkte eines selbständigen psychischen Lebens) aus weiter unteilbare Wortteil. Dieser Begriff umfasst also : Wurzel (*radix*), alle möglichen Affixe, wie Suffixe, Praefixe, als Exponenten syntaktischer Beziehungen dienende Endungen, u. s w. » (Baudouin de Courtenay 1895 : 10).

Cette première attestation dans un contexte métalinguistique est relevée dans un chapitre dans lequel Jan Baudouin de Courtenay présente une nouvelle terminologie qu'il utilise par la suite dans tout son ouvrage (cf. Baudouin de Courtenay 1895 : 10).

4.4.3. PHONÈME

Le concept de phonème préexistait au terme lui-même. Déjà en 1806, on peut relever en allemand le terme *Sprachlaut* (dp. Herder/ Müller 1806, cf. Grimm 1999).

L'all. SPRACHLAUT n'a pas intégré le vocabulaire linguistique alors que le calque fr. SON DU LANGAGE existe. Wiltrud Hasenkamp, dans son article « Sprachlaut – son du langage – phonème », explique dans quelles conditions a pu naître *phonème* :

« Ce terme (*phonème*) a vu le jour en relation avec les tentatives entreprises par les chercheurs français en vue d'intégrer dans leur terminologie technique le terme allemand *Sprachlaut*, employé pour dénommer pour la première fois l'objet général de l'étude de l'aspect phonique du langage. C'est la raison pour laquelle bon nombre de chroniqueurs de ce processus déduisent que la naissance du terme *phonème* est due au sentiment d'insatisfaction engendré par la formation de calques français tels que *son du langage*. Roman Jakobson, par exemple, désigne *phonème* comme un « one-word equivalent for the German Sprachlaut instead of the cumbersome *son du langage* », et établit ainsi une relation directe entre le terme allemand et le néologisme d'origine grecque forgé par A. Dufriche-Desgenettes » (Hasenkamp 2003 : 377).

Deux lexèmes sont à rattacher au vocable PHONÈME : PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone" et PHONÈME₂ "unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples". Une première attestation du lexème PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone" est relevée en 1861 dans des commentaires rédigés par Antoni Dufriche-Desgenettes. Ce dernier expose son *Alphabet Unitaire* qu'il a

présenté en 1860 lors d'une communication à la Société d'Ethnographie (Dufriche-Desgenettes 1861) :

« Ayant accompli la tâche, non-seulement de définir la nature organique de *chaque phonème*, mais encore de lui donner une dénomination rationnelle, j'aurai encore à m'excuser plus tard de quelques termes nouveaux qu'il m'a fallu *forger* pour ses nombreuses dénominations, puisque nul, en France, n'avait songé à le faire avant moi » (Dufriche-Desgenettes 1861).

Une recherche lexicographique sur les vocables allemands nous indique que dans le dictionnaire de Grimm (Grimm 1999) nous trouvons uniquement une entrée *Sprachlaut* alors que dans le dictionnaire de Kluge (Kluge 1967), seule une entrée *Phonem* existe, dans laquelle une référence est faite à Dufriche-Desgenettes.

On peut lire une première définition de PHONÈME dans un article anonyme de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, qui renvoie aux travaux de Dufriche-Desgenettes :

« Nous remarquons dans le mémoire de M. Dufriche-Desgenettes l'emploi de plusieurs termes grammaticaux dont il est l'inventeur : entre autres, le mot phonème, qui est heureusement trouvé pour désigner d'une façon générale les voyelles et les consonnes » (RCHL 1873 : 368).

D'autres écrits corroborent l'hypothèse que la paternité du terme *phonème* peut être attribuée à Dufriche-Desgenettes. Nous pouvons tout d'abord souligner l'importance de l'allocution d'Émile Benveniste qui, en 1971, rend hommage à la nouveauté terminologique de Dufriche-Desgenettes :

« Cependant, de temps à autre, on peut faire dans ces pages vieilles une découverte. Profitons de cette circonstance pour rendre justice à un inconnu : Dufriche-Desgenettes. Je ne sais rien de lui, de son métier, de sa formation. C'était un des membres fondateurs de la Société [d'ethnographie] et, à l'époque, il se décrit comme un 'septuagénaire, sincèrement dévoué au progrès de la science'. En lisant quelques communications qu'il a présentées sur des questions, dirons-nous, de phonétique descriptive, nous découvrons (M. R. Godel l'a observé avant moi) que Dufriche-Desgenettes avait créé le terme 'phonème'. C'est de lui que Saussure le tenait. Baudouin de Courtenay à son tour devait l'emprunter à Saussure, et cette filiation continuée nous mène aux développements que vous connaissez dans la linguistique moderne. De plus, Dufriche-Desgenettes avait clairement vu que la même articulation phonique pouvait constituer un seul phonème dans une langue et deux dans une autre, — rare clairvoyance à l'époque » (Benveniste 1971 : 24).

Durant la séance du 19 novembre 1860, Antoni Dufriche-Desgenettes a présenté son *système de transcription universelle des langues* à la Société d'ethnographie, dont voici une copie :

...وَأَمَّا الْفُلُ فَأَنزَلْنَاهُ ذِي الْحِجَّةِ إِذْ أَنَا مِنَ الْمُنْزِلِينَ

STATIONER

Un rapport explicatif de l'alphabet a ensuite été publié après la séance, approuvée par le président Garcin de Tassy et Léon de Rosny, secrétaire perpétuel. Nous pouvons y lire des commentaires dans lesquels le terme *phonème* est utilisé fréquemment :

« Il admet que, pour le français et pour l'anglais en particulier, il y a beaucoup d'améliorations à ajouter à celles qui s'y sont introduites depuis deux ou trois siècles ; mais il pense que la réforme radicale d'une orthographe (sic) même absurde, c'est-à-dire une notation parfaitement exacte des phonèmes (sic) qui constituent le français et l'anglais comme langues parlées, ne doit s'appliquer qu'à un bon dictionnaire de prononciation figurées (...) si ce détail ne fatigue pas l'auditeur, lui expliquer par quel jeu des organes est produit le phonème en question, sauf à reconnaître, en cas d'erreur, qu'il appartient à quelque dialecte plus ou moins éloigné de la langue littéraire [...] » (Dufriche-Desgenettes 1861 : 47)⁴⁵.

Dans ce même rapport, Dufriche-Desgenettes explique son besoin de créer des nouveaux termes :

« Ayant accompli la tâche, non-seulement de définir la nature organique de *chaque phonème*, mais encore de lui donner une dénomination rationnelle, j'aurai encore à m'excuser plus tard de quelques termes nouveaux qu'il m'a fallu *forger* pour ses nombreuses dénominations, puisque nul, en France, n'avait songé à le faire avant moi » (Dufriche-Desgenettes 1861 : 49).

Déjà en 1859, Dufriche-Desgenettes se justifiait de ses innovations terminologiques :

« On me reproche aussi d'avoir employé trop de *mots forgés pour mon propre usage*. L'accusation est injuste, car si je tâche de faire de la science pour tous, et si les mots de l'ancienne nomenclature ne correspondent pas exactement aux choses qu'ils doivent exprimer, il faut bien que j'emploie des expressions plus justes. Les dénominations fausses perpétuent les notions fausses » (Dufriche-Desgenettes, 1859 : 62).

Si les premières attestations écrites du terme *phonème* datent de 1861, une lettre de Dufriche-Desgenettes, publiée dans *La tribune des linguistes*, fait référence au fait qu'il avait déjà présenté son *Système* à la *Société internationale de Linguistique* en 1856 (cf. Dufriche-Desgenettes 1859 : 61). Aussi peut-on émettre l'hypothèse que Dufriche-Desgenettes y avait alors déjà utilisé *phonème* dans sa description :

⁴⁵ Ce texte est rédigé à la troisième personne du singulier au début puis passe à la première personne du singulier, ce qui est sans doute le résultat d'une écriture un peu rapide. Ce texte comporte d'ailleurs quelques fautes d'orthographe confirmant cette hypothèse. Cependant, il s'agit de Dufriche-Desgenettes qui s'exprime.

« Il me serait facile d'anéantir tout soupçon de plagiat⁴⁶, en constatant que, dès l'année 1856, j'avais exposé déjà un abrégé de mon système, devant la *Société internationale de Linguistique*, dont vous êtes secrétaire-général » (Dufriche-Desgenettes 1859 : 61).

L'article consacré à l'origine du terme *phonème* de Joachim Mugdan émet l'hypothèse que Dufriche-Desgenettes n'aurait pas complètement inventé le terme⁴⁷, mais qu'il se serait inspiré d'un certain Petăr Beron, physicien, marchand et philosophe (cf. Mugdan 2011 : 99). Nous pouvons lire chez Petăr Beron ce qui suit :

« Si tous les objets cosmiques prononçaient des voix propres, comme le chat, le coq, le coucou, etc., ces *phonèmes* et leurs acousmes auraient pu servir à présenter les objets mêmes ; car alors personne n'aurait pu donner aux objets un nom différent de celui qu'ils eussent prononcé eux-mêmes. Mais le nombre des objets phonétiques est très-médiocres, et il n'a servi qu'à donner la première impulsion à la formation de la langue, qui a été premièrement composé des phonèmes pareils reçus des objets mêmes, et ensuite le mode de représenter les objets par des phonèmes a été étendu aux objets muets et aphones » (Beron 1858 : 80).

En tout état de cause le sens utilisé par Petăr Beron est différent de celui utilisé par Antoni Dufriche-Desgenettes. Nous nous opposons à l'hypothèse que Petăr Beron ait pu jouer un rôle important dans l'implantation du vocable PHONÈME dans le vocabulaire linguistique. Cependant nous ne pouvons pas nier l'importance de la perméabilité des sciences qui, dans ce cas présent, pourrait expliquer que Dufriche-Desgenettes ait été séduit par le terme qu'il aurait lu ou entendu et qu'il aurait ensuite réutilisé dans ses travaux en lui attribuant un sens nouveau.

Si les dates des écrits ainsi que les renvois faits par d'autres linguistes à Antoni Dufriche-Desgenettes permettent de démontrer qu'il a créé le terme *phonème*, son nom n'est pas resté dans la littérature de spécialité. D'une part, il ne s'est pas réellement illustré dans l'histoire de la linguistique et d'autre part, Antoni Dufriche-Desgenettes n'a jamais proposé une définition du terme, ce qui aurait permis à ce dernier de passer de l'état de concept à l'état de lexème prompt à être lexicalisé.

Plusieurs linguistes font toutefois référence à lui, parmi lesquels Louis Havet qui, dans un article de 1874, reprend le terme sans oublier de citer le nom de

⁴⁶ Le plagiat en question concernait un écrit de Dufriche-Desgenettes plagiant Honoré Joseph Chavée.

⁴⁷ Nous pouvons à ce sujet rendre compte de l'existence du terme vieilli *phonème*, qui désignait un type de mollusque (Bescherelle 1847 s.v. *phonème*).

celui à qui il l'a emprunté. Par ailleurs, le terme est désormais accompagné d'une définition :

« *Phonème*, terme que j'emprunte à M. Dufrische-Desgenettes, de la Société de linguistique de Paris, désigne un son articulé quelconque, voyelle ou consonne » (Havet 1874 : 321).

Par la suite Saussure, dans son ouvrage *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes* (Saussure 1879), utilise fréquemment le terme *phonème*. Nous pouvons relever par exemple les citations suivantes :

« Autre a été le sort des nasales, soit dans le grec, soit dans les langues ariennes : en donnant naissance à un phonème vocalique, elles ont-elles-mêmes succombé, et, pour mettre le comble à la complication, le phonème en question est venu se confondre avec l'*a* » (Saussure 1879 : 19).

« Il faudrait savoir, avant d'être en droit de conclure à la présence de a_2 , si des raisons de ce genre ont pu arrêter l'allongement de ce phonème » (Saussure 1879 : 73).

Il est très probable que le terme soit ainsi passé d'Antoni Dufriche-Desgenettes à Ferdinand de Saussure par Louis Havet.

Le concept du phonème a été un sujet d'étude important en Europe orientale, essentiellement à travers les travaux de Jan Baudouin de Courtenay (Baudouin de Courtenay 1895), ce qui a parfois engendré une confusion de la littérature de spécialité lui attribuant la paternité du vocable PHONÈME. Le CTLF (Corpus de Textes Linguistiques Fondamentaux) indique par exemple dans les innovations terminologiques et conceptuelles le cas de *phonème*, attribué à Jan Baudouin de Courtenay, tout en précisant que la paternité du terme est due à son collaborateur Kruszewski. En effet, dans *Versuch einer theorie phonetischer Alternationen*, une note de Jan Baudouin de Courtenay attribue la formation du terme à Mikołaj Kruszewski :

« Indes unter dem Phonem verstand ich damals etwas anderes, als ich es jetzt verstehe, und zwar verstand ich darunter diejenige Summe phonetischer Eigentümlichkeiten, welche bei den Vergleichen, sei es im Bereiche einer und derselben Sprache, sei es im Bereiche mehrerer verwandten Sprachen, eine unteilbare Einheit darstellt. Der Vorschlag, den Namen Phonem, im Unterschiede von Laut, zu gebrauchen, rührt von Kruszewski her » (Baudouin de Courtenay 1895 : 7).

La note de Jan Baudouin de Courtenay apparaît bien trop tardivement pour qu'on puisse s'y fier et nous maintenons l'hypothèse qu'Antoni Dufriche-Desgenettes a été le premier à utiliser le terme, et que Jan Baudouin de Courtenay le lui a ensuite emprunté.

Nous avons pu relever une attestation du lat. *phonema* s. "voix, paroles" (Gaffiot 2001 s.v. PHŌNĒMA ; Kuhn/Hoffert in FEW 8, 398a, PHŌNĒMA), ce qui nous permet de considérer PHONÈME₁ comme un emprunt, par Antoni Dufriche-Desgenettes, au latin tardif *phonema* s. "voix, paroles" (Gaffiot 2001 s.v. PHŌNĒMA).

Nous avons pu relever une dernière attestation du lexème PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone" en 1927 dans un ouvrage de phonétique : « Le passage d'un phonème implusif à un phonème explosif caractérise la frontière syllabique » (Fouché 1927 : 4).

Quelques années après l'attestation de Fouché, un autre lexème a vu le jour : PHONÈME₂ "unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples".

Le lexème PHONÈME₂ "unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples" peut être attesté pour la première fois en 1929 dans un article de Roman Jakobson (Jakobson 1929 : 5 ; Kuhn/Hoffert in FEW 8, 398a, PHŌNĒMA ; TLF). À l'occasion de son article « Remarques sur l'évolution phonologique du russe comparée à celle des autres langues slaves », Roman Jakobson présente ce nouveau lexème : « Tous termes d'opposition phonologique non susceptibles d'être dissociés en sous-oppositions phonologiques plus menues sont appelés phonèmes » (Jakobson 1929 : 5).

Le lexème PHONÈME₂ "unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples" est né d'un besoin terminologique. En effet, le questionnement d'une nouvelle terminologie a été amorcé lors du Premier Congrès International de Linguistes à la Haye du 10 au 15 avril 1928 (cf. ACIL 1 1928). Roman Jakobson, Sergueï Karcevski et Nicolaï Troubetzkoy y ont proposé les lexèmes PHONOLOGIE₄ "système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" et PHONOLOGIE₅ "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction" à l'occasion de ce Congrès. L'ensemble de ces lexèmes ont été cristallisés en propositions, publiées dans les ACIL 1 (cf. ACIL 1 1928).

4.4.4. GRAPHÈME

Comme fr. PHONÈME et fr. MORPHÈME, fr. GRAPHÈME "unité minimale d'un système d'écriture" a eu un équivalent en allemand qui ne s'est pas imposé dans le vocabulaire de la linguistique : all. BUCHSTABE (*cf.* Pottier 1973 s.v. *graphème* qui propose pour l'allemand *Graphem* et *Buchstabe*). Le concept était déjà existant, cependant des termes précis manquaient encore pour une juste description du phénomène linguistique. En effet, la traduction du substantif *Buchstabe*, en français *lettre*, aurait eu des difficultés à s'implanter dans le vocabulaire français car, au même titre que le terme *mot*, il relève du vocabulaire général et non pas du vocabulaire technique. De par son histoire et de par les influences des modèles PHONÈME et MORPHÈME, c'est assez naturellement que le vocable GRAPHÈME a pu s'implanter dans le paysage linguistique, permettant une lecture transparente au terme :

« Le graphème se définit alors par référence au phonème, qui est son antécédent logique et chronologique, et avec lequel il entretient une relation de dépendance unilatérale. Un graphème (simple ou complexe) est la plus petite unité du code écrit, qui représente généralement un seul phonème » (Pellat 1988 : 134).

Plus petite unité du code écrit, *graphème* représente généralement un seul phonème et les linguistes structuralistes se sont tous accordés sur une définition commune (*cf.* Pellat 1988).

Le vocable GRAPHÈME "unité minimale d'un système d'écriture" est attesté en français pour la première fois en 1913 dans une lettre de Ferdinand de Saussure destinée à Max Van Berchem. Nous avons pu retrouver cette lettre citée dans un article de Jean-Christophe Pellat :

« Parmi les mots que tu songerais à forger, je me défie un peu de *graphisme* qui pourrait trop facilement verser dans l'idée de graphie, et je préférerais certainement *graphème* quoique d'un degré plus barbare (puisque le verbe grec n'est pas en EO). Toutefois on pourrait, sans qu'il y ait trop à redire, déclarer qu'on s'autorise tant bien que mal de l'analogie française de "phonème" alors même que GRAPHO ne comporte pas comme PHONEO de formation en -EMA » (Saussure 1913 ; Pellat 1988 : 140).

Tout comme all. LAUTE, appartenant au domaine général, qui a eu son synonyme linguistique all. PHONEM, nous pouvons signaler que all. BUCHSTABE a eu son synonyme GRAPHEM. Dans un article de Jan Baudouin de Courtenay, nous pouvons constater qu'il avait connaissance des deux formes :

« Die allen Schriftsprachen, d.h. Sprachen mit phonetisch-akustischer und graphischoptischer Seite eigene Vermischung von Buchstaben und Lauten, von

Graphemen und Phonemen, findet sich auch in dem Esperanto, obgleich sie dort auf ein Minimum reduziert wird » (Baudouin de Courtenay 1907 : 426).

Ferdinand de Saussure et Jan Baudouin de Courtenay se connaissaient personnellement. En effet, comme l'atteste une lettre de Ferdinand de Saussure, les deux linguistes s'étaient rencontrés lors de l'élection de Jan Baudouin de Courtenay au titre de membre de la Société de Linguistique de Paris (cf. Lettre de Saussure 1889 in Sljusareva 1972 : 13). Le lien scientifique et amical des deux linguistes nous permet ainsi d'affirmer que le terme français a été emprunté à l'allemand. Par ailleurs, les échanges fréquents lors des séances à la Société de Linguistique de Paris ont certainement permis la diffusion du terme.

Des lettres de Ferdinand de Saussure à Jan Baudouin de Courtenay ont été étudiées par la spécialiste des recherches saussuriennes en Russie Natalia Sljusareva. Nous avons pu avoir accès à son travail grâce à un de ses articles, « Lettres de Ferdinand de Saussure à J. Baudouin de Courtenay » (Sljusareva 1972), analysant les échanges épistolaires entre Ferdinand de Saussure et Jan Baudouin de Courtenay.

Article paru dans les *Cahiers Ferdinand de Saussure* (Sljusareva 1972) :

LETTRES DE FERDINAND DE SAUSSURE A
J. BAUDOUIN DE COURTENAY

présentées par N. A. SLJUSAREVA

Les deux lettres de F. de Saussure à J. Baudouin de Courtenay, conservées aux Archives de l'Académie des sciences, à Leningrad, ont été publiées dans la revue Baltistica, VI (1), Vilnius 1970, p. 117-124, par Madame N. A. Sljusareva, que nous remercions d'avoir mis à notre disposition le texte de l'Avant-propos et du commentaire. La traduction en a été faite par M. Georges De Preux, suppléant à la Faculté des lettres de l'Université de Genève. Toutefois, les notes 2, 3, 4, 7, 10 du commentaire et une partie de la note 12 ont été rédigées en français par Madame Sljusareva elle-même, en vue de la publication des lettres dans ces Cahiers.

AVANT-PROPOS

Dans les archives de l'Académie des sciences de l'URSS (Leningrad) sont conservées deux lettres de F. de Saussure à J. Baudouin de Courtenay, qui remontent à l'année 1889¹. On y trouve le reflet de l'intérêt que le linguiste suisse portait au problème de l'accentuation en lituanien, problème qui retenait l'attention de nombreux savants de l'époque (F. F. Fortunatov, A. Bezzenberger, K. Brugmann, H. Hirt), car il permettait d'éclairer certaines questions concernant l'indo-européen.

Comme on le sait, c'est précisément l'étude des faits de langue lituaniens qui a permis simultanément et parallèlement à F. de Saussure et à F. F. Fortunatov d'établir la loi du déplacement de l'accent de la racine du mot à la finale dans certaines conditions; à vrai dire, Saussure s'est limité au cas du lituanien, alors que Fortunatov a étendu sa démonstration aussi bien aux langues baltiques qu'aux langues slaves. Tous deux ont utilisé la matière fournie par les dialectes, auxquels les savants de l'époque atta-

¹ Archives Baudouin de Courtenay, F.102, vol. 2 N° 292.

La première attestation du vocable GRAPHÈME, relevée dans une lettre de Ferdinand de Saussure à Max Van Berchem (Saussure 1913 ; Louca 1975 : 33), peut laisser penser à un emprunt au grec (*cf.* ici s.v. GRAPHÈME). Cependant, étant donné le rayonnement de Jan Baudouin de Courtenay et les rapports existants entre Saussure et celui-ci, nous pouvons avancer que fr. GRAPHÈME est un emprunt à all. GRAPHEM s. n. "unité minimale d'un système d'écriture" avec adaptation morphologique (Baudouin de Courtenay 1907 ; Duden). Le français ayant déjà emprunté auparavant à Jan Baudouin de Courtenay le vocable all. MORPHEM, il semble évident de considérer GRAPHÈME comme faisant partie de la même vague d'emprunts.

4.4.5. Importance de la Société de Linguistique de Paris dans la création et la diffusion de MORPHÈME, PHONÈME et GRAPHÈME

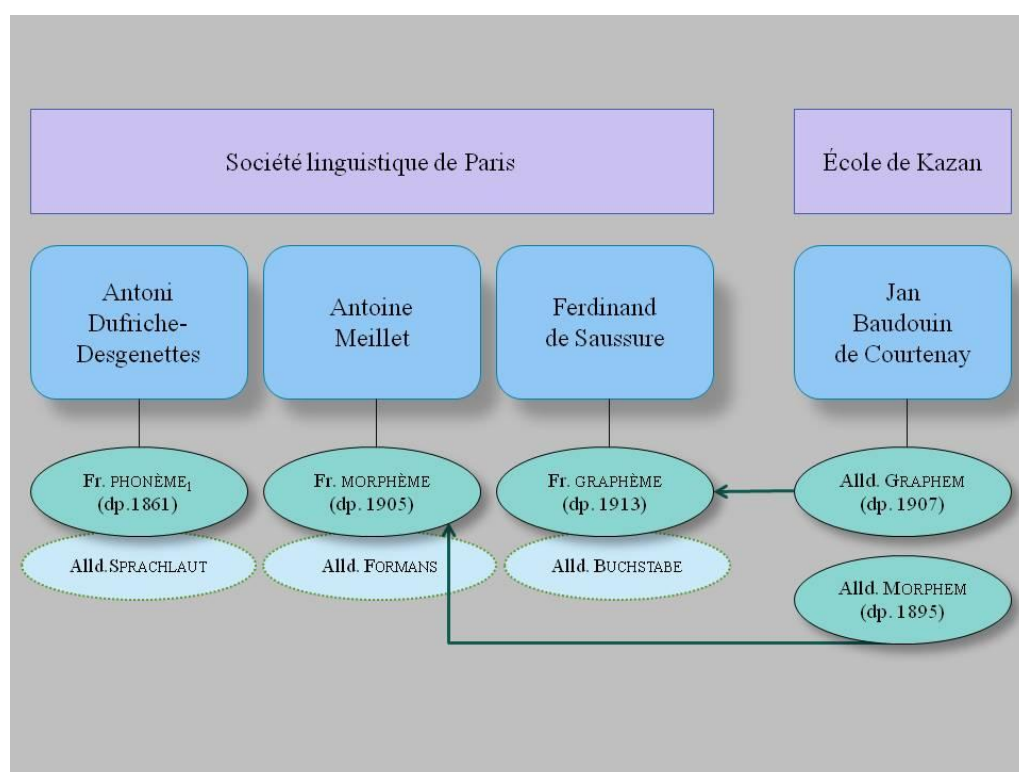
La Société de Linguistique de Paris s'est certainement présentée comme un lieu de création et de diffusion des vocables GRAPHÈME, MORPHÈME et PHONÈME car elle se situe sur un axe commun des linguistes ayant marqué l'histoire de ces derniers. Ce sont respectivement, selon les attestations françaises relevées, Ferdinand de Saussure, Antoine Meillet et Antoni Dufriche-Desgenettes. Jan Baudouin de Courtenay était, quant à lui, en contact avec Ferdinand de Saussure et Antoine Meillet, lesquels lui ont emprunté les termes *morphème* et *graphème*.

Tout d'abord nommée *Société de Linguistique*, elle a subi un glissement de nom en 1858 pour devenir *La Tribune des Linguistes* dont « l'apport certainement aujourd'hui le plus significatif [...] consiste en ces tentatives diverses de transcription phonétique, non seulement du français mais des autres langues » (*cf.* Décimo 2012 : 4). Antoni Dufriche-Desgenettes s'y est illustré avec l'exposé de son *Alphabet universel*, permettant de relever une première attestation de PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone". À la suite de cette première attestation, le vocable a été rapidement lexicalisé et son concept a été le sujet de nombreuses études. C'est le cas des travaux menés par Jan Baudouin de Courtenay (Baudouin de Courtenay 1895), dans lequel on retrouve une attestation du terme allemand *Phonem*.

Ces trois vocables se lisent quasiment comme un groupe unifié, étant donné leur ressemblance morphologique, leur référent et leur histoire. Ils démontrent la logique intrinsèque d'une terminologie scientifique qui se construit en innovations inspirées d'autres termes, dans un souci de transparence qui facilite

leur diffusion. Nous avons ainsi schématisé une vue d'ensemble des vocables GRAPHÈME, MORPHÈME et PHONÈME, en désignant le sens des emprunts par une flèche verte, et en affiliant chaque linguiste au terme qu'il a créé ou emprunté :

Schématisation des liens entre les créateurs des différents vocables français et allemand :



4.4.6. LEXÈME

Deux lexèmes sont à rattacher au même vocable LEXÈME, à savoir LEXÈME₁ "unité minimale de signification appartenant au lexique" et LEXÈME₂ "unité lexicale prise dans une signification bien déterminée et munie de toutes les informations caractérisant le comportement de cette unité justement lorsqu'elle a cette signification".

4.4.6.1. Histoire de LEXÈME₁

La première attestation du français LEXÈME₁ "unité minimale de signification appartenant au lexique" est relevée dans un article rédigé par Jean Cantineau dans les *Cahiers Ferdinand de Saussure* (Cantineau 1952 : 17 ; TLF s.v. *lexème*). Cantineau y mentionne Gilbert Boris comme étant celui qui a proposé *lexème*, cependant n'ayant pas réussi à retrouver l'attestation de sa plume, nous tenons compte du texte de Cantineau :

« Définition2 : Tout élément formel ayant une valeur grammaticale sera appelé *morphème* ; les éléments formels à valeur lexicale seront appelés *lexèmes*. Je préfère ce dernier terme, proposé par le regretté Gilbert Boris, à celui de 'sémantème' qui éveille trop l'idée de signification » (Cantineau 1952 : 17).

4.4.6.2. Étymologie de LEXÈME₁

On peut relever une attestation antérieure à l'attestation française chez Benjamin Lee Whorf, linguiste et anthropologue américain :

« C. F. Voegelin has accomplished the difficult and signal work of analyzing an immense number of baffling stem compounds of Shawnee into their component lexemes (stems) and other morphemes (formatives) » (Whorf 1940 : 160).

Antérieurement à cette attestation, une autre a pu être relevée chez Swadesh, cependant elle n'atteste pas le lexème ici étudié :

« The term 'lexeme' is used in this paper for a lexical unit, whether stem or suffix. Lexemes include all morphemes except inflectional elements. Lexemes, then, are morphemes of unitary, non-inflectional meaning. They are sometimes analyzable on an etymological plane without being any the less semantic units. Thus, English blackberry can be etymologically analyzed into black plus berry, but a blackberry is not simply any black berry. Blackberry is an etymologizable lexeme, while black berry is a syntactic construction made by combining the two lexemes, black and berry » (Swadesh 1939 : 77).

Le vocable anglais LEXEME est ainsi certainement né dans le cadre de la description ethnolinguistique, Benjamin Lee Whorf et Morris Swadesh étant tous deux des linguistes et anthropologues. Ils ont également en commun d'avoir eu des échanges avec Edward Sapir, le premier comme collaborateur (cf. *Encyclopaedia Universalis* s.v. *Whorf*) et le second comme disciple de Sapir (cf. Newman 1967 : 948). Le rayonnement de la discipline

ethnolinguistique, de même que la large diffusion de la conception de la relativité linguistique à travers « l'hypothèse Sapir-Whorf » a certainement permis une large diffusion de l'anglais *lexeme*.

Nous concluons ainsi que fr. LEXÈME "unité minimale de signification appartenant au lexique" est un emprunt à l'anglais LEXEME s. "unité minimale de signification appartenant au lexique", également conforté par l'OED².

4.4.6.3. Histoire de LEXÈME₂

Igor Mel'čuk, Alexandre Žolkovskij et, peu de temps après, Jurij Apresjan sont à l'origine de la Théorie Sens-Texte, cadre linguistique théorique né en 1965 à Moscou (Mel'čuk 1984 : xiv). Une terminologie propre à la Théorie Sens-Texte (cf. Mel'čuk 1974 ; Mel'čuk, Clas & Polguère 1995) voit ainsi le jour, de même qu'un dictionnaire d'un nouveau genre : le *Dictionnaire explicatif et combinatoire* (DEC). Ainsi on peut lire dans la préface du DEC¹ ce qui suit :

« La théorie sous-jacente à ce nouveau dictionnaire, qui brise délibérément avec la tradition, est de représenter le lexique de la langue sous forme de système cohérent et uniforme. Le modèle théorique de base, conçu dans le cadre d'une théorie générale du langage et appelé théorie Sens - Texte, s'appuie sur deux postulats [...] Chaque entrée du dictionnaire en question se présente avec trois données fondamentales: des données sémantiques, des données syntaxiques et des données de combinatoire lexicale. Les auteurs font une distinction importante entre un lexème et un vocable, le lexème étant un mot pris dans une acception, et le regroupement de certains lexèmes ayant le même signifiant et des affinités sémantiques constituant une superunité appelée vocable » (DEC¹ 1984).

Typographiquement, la particularité d'un lexème est d' « être identifiés par leur numéros lexicographiques [...] Les indices affectés aux lexèmes représentent les valeurs flexionnelles à charge sémantique » (Mel'čuk 1997 : 10). Les lexèmes se distinguent ainsi des vocables qui, également écrits en petites capitales, n'ont aucun numéro attribué.

4.4.6.4. Étymologie de LEXÈME₂

Afin de justifier l'étymologie de LEXÈME₂ "unité lexicale prise dans une signification bien déterminée et munie de toutes les informations caractérisant

le comportement de cette unité justement lorsqu'elle a cette signification", nous sommes renseignée auprès d'Igor Mel'čuk⁴⁸. Ce dernier nous a indiqué plusieurs références de textes fondateurs de la Théorie Sens-Texte et, parmi eux, l'article « Towards a functioning 'meaning-Text' model of language » paru dans la revue *Linguistics* en 1970 (Mel'čuk/Žolkovskij 1970). Voici un des passages dans lequel LEXÈME₂ est relevé :

« Essentially, the paraphrasing system is an operational calculus of SYNONYMY. Departing from the traditional approach to synonymy as a relation between separate lexemes, the MTM lays the main stress on the synonymy of whole sentences » (Mel'čuk, Žolkovskij 1970 : 45).

Si le concept de LEXÈME₂ est sans doute né dans une pensée russe, tous les premiers textes que nous avons trouvés sont rédigés en anglais et en français. Aussi postulons-nous pour un emprunt à angl. LEXEME s. "unité lexicale prise dans une signification bien déterminée et munie de toutes les informations caractérisant le comportement de cette unité justement lorsqu'elle a cette signification", dans le cadre de l'élaboration de la terminologie de la Théorie Sens-Texte (dp. Mel'čuk/Žolkovskij 1970 : 44).

4.4.7. MONÈME

4.4.7.1. Histoire

Alors que le vocable MORPHÈME "unité minimale de signification" est en usage depuis sa première attestation relevée en 1905 dans la traduction de l'ouvrage de Brugmann (Brugmann 1905 : V), un autre vocable sémantiquement similaire apparaît dans les textes à partir de 1941 : MONÈME "unité minimale de signification dans la double articulation linguistique". Nous pouvons en effet l'attester depuis Henri Frei qui utilise *monème* dans un article de revue (Frei 1941 : 51) :

« J'entends par monème tout signe dont le signifiant est indivis, tandis qu'un syntagme est le groupement d'au moins deux monèmes en une unité supérieure [...]. En remplaçant la notion évasive de mot, scientifiquement insaisissable, par celle de monème, le linguiste obtient un instrument commode, parce que mesurable et nombrable à la manière de l'atome chimique, qui permettra de serrer de plus près la formulation et la solution de maints problèmes, par exemple le nombre de syllabes

⁴⁸ Nous tenons à remercier Alain Polguère, Professeur des universités à l'université de Lorraine et membre de l'ATILF/CNRS, qui a transmis notre demande bibliographique concernant les débuts de LEXÈME₂ auprès d'Igor Mel'čuk.

moyen dont se compose le « mot » d'une langue, ou le bagage de « mots » dont a besoin l'homme dans la rue » (Frei 1941 : 51).

Par la suite, *monème* apparaît dans d'autres textes, mais ce sont les travaux d'André Martinet qui vont avoir une importance dans l'histoire du vocable. Depuis les *Éléments de linguistique générale* (Martinet 1960), *monème* est parfaitement intégré à la terminologie de Martinet, qui a joué un rôle fondateur dans la diffusion du terme. Associé à la notion de double articulation, *monème* n'est pas le parfait synonyme de *morphème*, comme le souligne Franck Neveu :

« La notion de monème ne recouvre pas exactement la notion de morphème. André Martinet distingue d'une part, des monèmes libres, qui entrent dans la formation des mots fléchis ou dans la combinaison des syntagmes, et qui font l'objet d'un choix dans un paradigme différent de celui du monème qui précède ou qui suit l'unité en question dans la chaîne (ex. : *parlons* est composé de deux monèmes libres, car le radical laisse le choix libre dans le paradigme des désinences ; de même, *parler fort* est un syntagme composé de monèmes libres) ; d'autre part, des monèmes conjoints, qui entrent dans la formation de synthèmes, c'est-à-dire de segments complexes, mais qui correspondent à un choix unique et dont le comportement est identique à celui d'un monème simple (ex. : *feuillage*, *interligne*, *taille-crayon*, *permis de conduire*) » (Neveu 2000 s.v. *double articulation*).

Selon la sémioticienne Jeanne Martinet, femme d'André Martinet, « André Martinet s'est attaché à dégager l'unité significative minimale, dénonçant l'imprécision du concept de mot et la multiplicité des emplois du terme morphème. Il opère avec le monème, qui ne coïncide pas nécessairement avec un segment isolable de l'énoncé, mais correspond à un choix du locuteur » (Martinet 2000 : 425).

4.4.7.2. Étymologie

N'ayant pas relevé d'attestations étrangères antérieures aux premières attestations françaises, nous avons éliminé l'hypothèse d'un emprunt. Les vocables MORPHÈME, PHONÈME et GRAPHÈME sont parfaitement lexicalisés dans le vocabulaire de la linguistique en 1941, date de la première attestation française de MONÈME "unité minimale de signification dans la double articulation linguistique". Ainsi, il semble logique que MONÈME est une construction française faite par analogie avec les vocables MORPHÈME, PHONÈME et GRAPHÈME. Nous pouvons analyser MONÈME comme un confixé formé des confixes fr. MONO- "seul, unique, unitaire" (Cottez 1980 : 255) et fr.

-ème "(suffixe utilisé en linguistique pour former les noms de catégories d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)" (cf. Cottez 1980 : 132).

4.4.8. PRAGMATÈME

4.4.8.1. Histoire de PRAGMATÈME₁

La phraséologie est l'"ensemble des tournures typiques d'une langue, soit par leur fréquence, soit par leur caractère idiomatique" (TLF s.v. *phraséologie*). L'une des problématiques centrales de cette discipline est la typologie des unités phraséologiques, classées et nommées selon des critères différents. En français par exemple, le grammairien Gaston Gross s'est particulièrement intéressé au figement des expressions, qu'il classe selon des degrés de figements plus ou moins importants, vérifiables à l'aide de tests syntaxiques (cf. Gross 1996). D'autres phraséologues ont également établi un classement des unités phraséologiques selon divers critères (cf. Pecman 2004), et l'un d'entre eux nous intéresse particulièrement dans le cadre de l'étude du lexème PRAGMATÈME₁ "cliché linguistique sémantiquement compositionnel qui est contraint par le type de situation dans laquelle le locuteur l'utilise". En 1993, Igor Mel'čuk introduit le terme *pragmatème* dans son article « La phraséologie et son rôle dans l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère » (Mel'čuk 1993), dont voici l'extrait :

« Nous connaissons quatre types majeurs de phrasèmes (avec beaucoup de sous-types, dont il ne sera pas question ici) : 1) Le phrasème PRAGMATIQUE, ou PRAGMATÈME, dont la forme et le sens sont parfaitement transparents et "bien-formés" mais qui est figé par rapport à une situation donnée : c'est le cas de *C'est pour toi !*, cité auparavant » (Mel'čuk 1993 : 82).

Dans ses travaux, Igor Mel'čuk définit une nouvelle catégorie de phrasèmes, les pragmatèmes, qui permet d'établir une distinction entre les phrasèmes pragmatiques et les phrasèmes sémantiques (cf. Mel'čuk 1993 : 84).

4.4.8.2. Étymologie de PRAGMATÈME₁

PRAGMATÈME₁ "cliché linguistique sémantiquement compositionnel qui est contraint par le type de situation dans laquelle le locuteur l'utilise" est une

création d'Igor Mel'čuk, certainement pensée en français et en anglais. D'une part Igor Mel'čuk a diffusé ses idées autant en français qu'en anglais et il avait très certainement conscience de la parfaite intégration du lexème français et du lexème anglais. Aussi il est difficile d'affirmer que le lexème est une création française, cependant nous nous tenons à la chronologie des attestations relevées. La première attestation française est relevée en 1993 (Mel'čuk 1993 : 82) alors que nous avons relevé une attestation du lexème anglais seulement en 1995 (Mel'čuk 1995 : 177). En effet, l'article en anglais « Phrasemes in Language and Phraseology in Linguistics » (Mel'čuk 1995) introduit le terme *pragmatème* et, également, le terme *phrasème* :

« Idioms are considered, as I already said, within a larger set of expressions : as a subclass of nonfree, or set <= *fixed, frozen*> expressions of all possible kinds, which I call *phrasemes* [...] The need to know that in the United States food packages should have only *Best before*... printed on them makes this expression, as well as all the similar ones, a *pragmateme* » (Mel'čuk 1995b : 167-177).

Ainsi nous concluons que PRAGMATÈME₁ est un pseudo-confixe formé du confixe *pragma*- "relatif à la communication", dégagé de fr. PRAGMATIQUE adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. 1956, Bresson in TLF-Étym) à l'aide du suffixe *-ème* "(suffixe utilisé en linguistique pour former des noms de catégories, d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)" (cf. Cottez 1988 s.v. *-ème*), par analogie avec GRAPHÈME, PHONÈME etc.

4.4.8.3. Histoire de PRAGMATÈME₂

L'analyse du discours est une discipline récente. Sa reconnaissance officielle et son essor ont véritablement pris leur envol suite aux travaux publiés dans les années 1990. Dans un compte rendu de Marie-Anne Paveau des *Éléments d'analyse du discours* (Sarfati 1997), on peut lire ce qui suit :

« L'analyse du discours a 30 ans [le compte rendu est publié en 1999]. Si son origine, son histoire, et les travaux qui lui ont peu à peu donné une existence sont connus, son identité et son autonomie en tant que discipline sont toujours en discussion. En 1992, l'AD ne figure pas, même à titre annexe ou comparatif, dans le bilan sur les 'linguistiques contemporaines' présenté par Fuchs et Le Goffic [...] S'agit-il d'une impossibilité inhérente à l'AD de se constituer comme discipline dans le champ scientifique actuel, ou est-ce plutôt la configuration, en même temps que le discours du champ, qui interdit à l'AD tout confort disciplinaire ? » (Paveau 1999 : 130-131).

Comme nous venons de le voir, PRAGMATÈME₁ est issu d'une terminologie établie par Igor Mel'čuk qui a développé un système notionnel propre à la Lexicologie Explicative et Combinatoire (Mel'čuk/Clas/Polguère 1995). Indépendamment de cette notion, une autre voit le jour dans les travaux de Georges-Élia Sarfati. Dans ses *Éléments d'analyse du discours* (Sarfati 1997), le terme *pragmatème* est présenté. Le lexème PRAGMATÈME₂ "unité minimale de sens et d'interaction" entre alors dans le vocabulaire de l'analyse du discours, sachant que la terminologie n'est pas encore unifiée. Comme le souligne Eva Buchi :

« Il est à espérer que les chercheurs travaillant sur le développement et l'histoire des unités pragmatiques arriveront à se mettre d'accord rapidement sur une terminologie unifiée. En attendant, nous avons opté pour la terminologie qui nous paraissait la plus claire (caractère explicite), la plus cohérente (intégration dans un système plus large) et la plus partagée (utilisation dans des publications de référence). Ces critères nous ont amenée à retenir les termes suivants : 1. Pragmatème. – Le terme de pragmatème remonte à Sarfati (1997 : 27), qui le définit comme "unité minimale de sens et d'interaction". 2 Dans notre approche, le pragmatème (ou unité pragmatique) s'oppose tant au lexème (unité lexicale) qu'au grammème (unité grammaticale) par la particularité que son rôle se situe non pas sur le plan référentiel, mais sur le plan communicatif (cf. Dostie 2004 : 27). M.-B. Hansen (1998 : 73), qui préfère le terme de marqueur discursif (discourse marker), définit comme suit : 'non-propositional linguistic item[s] whose primary function is connective, and whose scope is variable' » (Buchi 2007 : 251-252).

Le lexème PRAGMATÈME₂ "unité minimale de sens et d'interaction" est ainsi une unité minimale d'interaction, qui découle de la théorie des actes de langage (cf. Austin 1975). En cela fr. PRAGMATÈME₂ se présente comme une création terminologique indépendante de fr. PRAGMATÈME₁ puisque les deux lexèmes ont été créés indépendamment dans deux écoles de pensées différentes.

4.4.8.4. Étymologie de PRAGMATÈME₂

Bien que la première attestation de PRAGMATÈME₂ "unité minimale de sens et d'interaction" apparaisse après PRAGMATÈME₁ "cliché linguistique sémantiquement compositionnel qui est contraint par le type de situation dans laquelle le locuteur l'utilise", le lexème n'est pas issu du premier. En effet, ces deux lexèmes appartiennent à deux théories différentes, l'une émergeant de la Théorie Sens-Texte et la seconde émergeant de l'analyse du discours.

Ainsi fr. PRAGMATÈME₂ "unité minimale de sens et d'interaction" n'est pas une innovation sémantique sur PRAGMATÈME₁ mais un pseudo-confixe formé du confixe *pragma-* "relatif à la communication", dégagé de fr. PRAGMATIQUE adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" (dp. 1956 ; cf. Bresson 2009 in TLF-Étym) à l'aide du suffixe *-ème* "(suffixe utilisé en linguistique pour former des noms de catégories, d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)" (cf. Cottez 1980 s.v. *-ème*), par analogie avec GRAPHÈME, PHONÈME etc.

4.4.9. SÉMÈME

4.4.9.1. Histoire

SÉMÈME "ensemble des sèmes d'un lexème constituant son sens" peut être attesté depuis 1924 dans l'article « l'adjectif 'divin' en germanique » rédigé dans le cadre des *Mélanges offerts à M. Charles Andler par ses amis et ses élèves* (Cahen 1924 : 82) :

« Il n'y a pas lieu de s'arrêter ici aux difficultés phonétiques que soulèvent les doublets du second terme -kundr : -kunnr. C'est un problème qu'il conviendra de reprendre un jour. Il suffira de constater, chemin faisant, que les deux formes attestées constituent un seul et même sémème » (Cahen 1924 : 82).

Le TLF atteste le vocable SÉMÈME depuis 1963 chez Bernard Pottier (TLF s.v. *sémème*), et d'autres écrits font également mention de Bernard Pottier pour désigner l'utilisation du vocable. Dans l'article *L'histoire du signe linguistique de Ferdinand de Saussure, et les Pragoïs* (Schogt 1994), nous pouvons lire que l'auteur désigne Bernard Pottier comme le père de *sémème* :

« Pour le signifié il se produit, quand on passe de la langue à la parole, une réduction qui rappelle celle qu'on trouve chez Jerrold Katz et Jerry Fodor. Pour Heger aussi, le contexte élimine certains sèmes et en favorise ou active d'autres. Il parle de *monosémisation*. Pour le signifié monosémisé de la parole Heger utilise le terme de Pottier *sémème* » (Schogt 1994 : 102).

Le dictionnaire de linguistique (Dubois 1994) fait également référence à Bernard Pottier lorsqu'il est question de *sémème* :

« L'analyse sémique calque ses unités sur celles de l'analyse phonologique. Le trait sémantique ou sème, sera le trait pertinent de la signification, le *sémème* sera l'ensemble des sèmes d'une unité lexicale. L'*archisémème* sera l'ensemble des traits pertinents en cas de neutralisation, enfin l'*allo-sème* sera le sème susceptible de réalisations différentes selon l'environnement sémantique. On peut illustrer cette terminologie à partir de l'exemple désormais classique des sièges (B. Pottier) » (Dubois 1994 : 435).

Nous pouvons également lire chez Klaus Heger ce qui suit :

« Il suffit de rappeler l'identification du signifié avec le concept défini par compréhension et la définition de ce dernier par la combinaison d'un genre prochain et d'une différence spécifique [...] pour montrer que cette conception du signifié permet facilement de l'interpréter comme la somme ou la combinaison conjonctive [...] d'une série illimitée de genres et de différences spécifiques [...] En suivant en partie la terminologie proposée par B. Pottier, nous donnerons à cette somme le nom de '*sémème*' » (Heger 1969 : 55).

4.4.9.2. Étymologie

Nous avons relevé des travaux du linguiste et membre de l'Académie suédoise, Adolf Noreen, qui a publié de nombreux travaux en suédois ainsi qu'en allemand. Dans l'ouvrage *Vårt Språk, Nysvensk Grammatik i Utförlig Framställning* (Noreen 1904), il présente l'unité lexicale *semem*, relevée plusieurs fois au sein du texte :

« Med '*semem*' menar jag (se V, 6) ett visst idéinnehåll, uttryckt i någonsom helst språklig form. Alltså äro t. e. *triangel* och *tresidig rätlinig figur* samma *semem*, *homosema* uttryck, ehuru olika fonemer (heterofona) och naturligtvis äfven olika morfemer » (Noreen 1904 : 68).

« Han måste alltså naturligtvis anse väsen '*varelse*' och väsen '*buller*' vara två olida ord, hvilket innebär, att han med '*ord*' menar väsentligen detsamma som jag med min term '*semem*' » (Noreen 1904 : 69).

Suite à cet ouvrage, des comptes rendus ont été rédigés, dans lesquels est mentionnée l'attribution de *semem* à Adolf Noreen :

« Den eingang bilden einige neue termini und definitionen : 'semem' = ein in beliebiger sprachlicher form ausgedrückter psychischer inhalt ; 'glosse' = unselbständiges semem ; 'äufserung' = selbständiges semem ; die äufserungen werden wider zerlegt in 'meinung' (etwa = satz) und 'meinungsfolge'. Aus der betrachtung der sememe, der meinungen und glossen, ergeben sich nun die verschiedenen grammatischen kategorieen » (Ranisch 1909 : 268).

Nous pouvons également lire un autre compte rendu qui souligne l'importance de la terminologie d'Adolf Noreen :

« The entire conception of grammar, the definitions of old terms, and the terminology, which is for the greater part new, reveal the author's sparkling originality » (Elmqvist 1911 :318).

Dans ce même compte rendu, l'auteur cite également l'unité lexicale *semem* :

« The term 'fonem' is taken from the French and stands for any sound or combination of sounds, e. g. s, sk, skr, skri, skrik, skriker, skriker du, skriker du inte, etc. (So Semology deals with the 'semem' and Morphology with the 'morfem'). (Elmqvist 1911 : 321).

Outre les comptes rendus qui réfèrent aux innovations terminologiques de Norren, notre hypothèse étymologique est également confortée par des écrits qui mentionnent Adolf Norren comme étant à l'origine de *semem* :

« And the term *sememe* has an even longer tradition, having been used not only by Bloomfield but also by the Swedish linguist Adolph Noreen who in the early part of this century proposed that a linguistic structure has three levels, phonemic, morphemic, and sememic, with units which he called the phoneme, the morpheme and the sememe » (Lamb 1971 : 108).

Nous postulons ainsi que fr. SÉMÈME est un emprunt à suéd. SEMEM "ensemble des sèmes d'un lexème constituant son sens", attesté depuis Adolf Noreen (Noreen 1904 : 68).

4.5. La terminologie de Lucien Tesnière

4.5.1. Réappropriation de quelques-unes des unités lexicales

Auteur d'ouvrages sur les langues slaves qu'il enseignait, Lucien Tesnière s'est surtout illustré en tant que fondateur de la grammaire de dépendance. Son ouvrage posthume *Éléments de syntaxe structurale* (Tesnière 1959) décrit l'une des premières théories linguistiques établie sur la notion de dépendance. Avant lui, les représentations 'moléculaires' d'Otto Jespersen (Jespersen 1924) et la syntaxe du russe d'Aleksandr Peškovskij (1934) amorçaient déjà la notion de dépendance (cf. Kahane 2001). Nous pouvons d'ailleurs relever qu'Otto Jespersen utilise l'unité lexicale *nexus* (Jespersen 1924, OED²), qui n'est pas sans nous rappeler le *nœud* de Lucien Tesnière. Otto Jespersen emploie également l'unité lexicale *junction* dont on retrouve l'équivalent français chez Lucien Tesnière par la suite. En effet, nous pouvons déjà lire en 1933, dans *The System of grammar*, les mots suivants d'Otto Jespersen :

« Junction and nexus are terms introduced to designate two fundamentally different ways of combining primaries and secondaries. Typical examples are *the running dog*, junction : *running* (II) is adjunct to *dog* (I), and on the other hand *the dog runs*, nexus : *runs* (II) is adnex to *dog*. Other examples of nexus are : I saw (made) *the dog run*, I caused *the dog to run*, *the running of the dog*. In 'he painted *the red door*' we have a junction, in 'he painted *the door red*' a nexus » (Jespersen 1933 in Jespersen 2010 : 252).

Le vocabulaire de la syntaxe structurale n'est pas uniquement constitué de nouvelles unités lexicales créées par Lucien Tesnière. À la fin de son ouvrage (Tesnière 1959), Lucien Tesnière a constitué un lexique dans lequel il n'introduit pas uniquement ses créations lexicales, certainement par souci de clarté terminologique davantage que par volonté d'appropriation.

Le chapitre 5 s'ouvre sur la notion de chaîne parlée. L'auteur ne cache pas que *chaîne parlée* n'est pas une de ses créations lexicales :

« La notion de chaîne parlée (chaîne des sons, chaîne de la parole entendue, chaîne acoustique, chaîne phonique) est une des conceptions les plus profondes et les plus fécondes de Ferdinand de Saussure. V. son *Cours de Linguistique générale* publié par Bally et Sechehaye, pp 65-67 et 79 sqq » (Tesnière 1959 : 17).

Après avoir cité Ferdinand de Saussure, Lucien Tesnière fait mention de Damourette et Pichon ainsi que de Benveniste dans son chapitre sur les substantifs. Ainsi énonce-t-il :

« On a beaucoup critiqué la terminologie de Damourette et Pichon » [en parlant des notions de *locutif*, *allocutif*, et *délocutif* permettant de contourner le problème d'arbitraire dans le numérotage des personnes dans la grammaire traditionnelle]. « Il serait facile de répondre que, s'ils ont senti le besoin de mots nouveaux, c'est parce qu'ils avaient des notions nouvelles à exprimer [...] Mais si, de ce point de vue, la terminologie de Damourette et Pichon est loin d'être mauvaise, elle prête néanmoins à la critique en ce que la structure de la notion de personne sur laquelle elle est fondée ne semble pas correspondre à la réalité [...] On pourrait par exemple broder avec le suffixe d'origine latine *-if*, adopté par Damourette et Pichon, sur le thème *ont-*, qui, étant celui du participe présent du verbe 'être' en grec, semble particulièrement apte à signifier l'essence de la personne » (Tesnière 1959 : 116-117).

Dans son lexique terminologique, Lucien Tesnière inventorie également des locutions. MOT PLEIN "unité lexicale chargée d'une fonction sémantique" (Tesnière 1959 : 53) et MOT VIDE "unité lexicale qui n'est pas chargée d'une fonction sémantique" (Tesnière 1959 : 53) font partie du lexique, et sont comparés par Lucien Tesnière aux notions de sémantème et de morphème (cf. Tesnière 1959 : 53). Ainsi parmi les mots pleins on peut citer les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes alors que les mots vides compteront par exemple les conjonctions, les prépositions etc. Ces deux locutions sont, selon l'auteur, empruntées à la stylistique du chinois⁴⁹ (Tesnière 1959 : 54).

La dénomination même de syntaxe structurale a suscité quelques réflexions de la part des pairs de Lucien Tesnière, car ce dernier a utilisé *structural* dans un sens différent de celui de l'époque⁵⁰.

Dans la préface des *Éléments*, écrite par Jean Fourquet, on peut lire un paragraphe qui met l'accent sur l'écart entre les réalisations de Lucien Tesnière et les réalisations de la linguistique structurale de l'époque :

« Pendant que Tesnière s'attaquait à une œuvre de réalisation immédiate, la linguistique structurale se développait autour de lui dans un autre sens, celui des constructions *théoriques*. Il n'a pas ignoré ce mouvement — encore qu'à la fin il n'ait plus pu le suivre dans le détail — mais il n'a pas pensé, semble-t-il, qu'il fallût attendre la suprême mise au point d'une *analyse pure* pour passer à l'*analyse appliquée*, alors que l'enseignement présent restait prisonnier de notions confuses et inadéquates, qui le rendaient inefficace, et que l'application la plus simple des principes structuraux suffisait à mettre fin à cette situation affligeante » (Fourquet in Tesnière 1959 : 4).

⁴⁹ Aucune indication ne nous permet de dire dans quelle langue cette stylistique s'est empruntée.

⁵⁰ L'ouvrage recense d'ailleurs l'unité lexicale *structure* dans son lexique, classant sous elle : *ordre structural*, *ordre linéaire*, *structure et fonction*, *plan structural* et *plan sémantique*.

Par la suite, dans un compte rendu des *Éléments* rédigé par Émile Benveniste, l'accent est aussi mis sur cette conception différente de la notion de structure par Lucien Tesnière :

« L'intervention constante de plusieurs langues à la fois fait qu'on a souvent l'impression d'une syntaxe ou d'une stylistique comparée plutôt que structurale au sens où on l'entend aujourd'hui » (Benveniste 1960 : 22).

Michel Arrivé, ayant consacré un article aux *Éléments de syntaxe structurale*, pose quant à lui la question de l'utilisation de l'unité lexicale *structurale* pour qualifier cette syntaxe :

« La syntaxe de Tesnière est-elle structurale ? La question peut sembler paradoxale. Elle ne mérite pas moins d'être posée. Malgré le titre de l'ouvrage, la théorie de Tesnière n'est structurale que selon le sens donné par l'auteur au mot *structure* : sens qui n'est pas celui qu'avait le terme dans la pratique linguistique de l'époque, ni celui qu'il a pris dans la réflexion contemporaine — encore que, nous le verrons plus loin, il soit sans doute plus proche de celui-ci que de celui-là » (Arrivé 1969 : 36).

Pour Lucien Tesnière, la syntaxe est donc structurale en ce qu'elle étudie « les différentes fonctions nécessaires à la vie de la phrase » (Tesnière 1959 : 39).

4.5.2. Une terminologie inspirée par d'autres domaines

La grammaire de dépendance de Lucien Tesnière a inspiré par la suite la Théorie Sens-Texte (Mel'čuk 1974), qui lui a repris quelques-unes des notions fondamentales. Certains éléments de sa terminologie, comme nous le verrons pour le cas de STEMMA par exemple, ont ainsi été empruntés à Lucien Tesnière. Utilisant une partie des conventions terminologiques de la théorie Sens-Texte, nous désirions étudier plusieurs innovations sémantiques dues à Lucien Tesnière en rédigeant les articles lexicographiques les concernant.

Nous ne prétendons évidemment pas résumer l'ensemble des innovations sémantiques de Lucien Tesnière à travers l'étude des lexèmes et des vocables que nous présentons : ACTANT, AVALENT, DIVALENT, MONOVALENT, NŒUD₂, STEMMA₂, TRIVALENT et VALENCE₂.

Toute une étude étymologique pourrait être consacrée au lexique de la syntaxe structurale qui mettrait en avant la part d'innovations sémantiques. Ces lexèmes, nés de l'élaboration d'une approche théorique nouvelle, ont pour

intérêt historique de refléter la conceptualisation globale de son auteur à travers ses créations lexicales.

4.5.2.1. ACTANT

4.5.2.1.1. Histoire

En 1953, Lucien Tesnière introduit dans *Esquisse d'une syntaxe structurale* plusieurs notions fondamentales. Nous avons pu constater que la notion de structure n'est pas celle employée par les structuralistes contemporains de Lucien Tesnière. En effet, pour ce dernier, « L'objet de la syntaxe structurale est l'étude de la phrase » (Tesnière 1959 : 11). Aussi, autour du verbe s'établissent des liens avec les éléments de la phrase qu'il régit. Lucien Tesnière utilise alors le vocable ACTANT "syntagme nominal qui désigne l'être ou l'objet qui participe d'une manière active ou passive au procès exprimé par le verbe". On relève une première attestation de cette unité lexicale en 1953, dans une définition énoncée par Lucien Tesnière : « Nous appellerons actants les subordonnés du verbe, qui, à un titre quelconque, participent à l'action » (Tesnière 1953 : 4). Trois actants sont dénombrables, à savoir le sujet, le complément d'objet et le complément d'attribution⁵¹.

4.5.2.1.2. Étymologie

Selon le TLF, *actant* est dérivé du radical de *action* avec suffixation en *-ant* (TLF 1971 s.v. *actant*). Après avoir analysé les travaux de Lucien Tesnière, il nous est possible d'affirmer que ACTANT est un dérivé par changement de suffixe de fr. ACTEUR₁ s.m. "celui dont la profession est d'interpréter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran". En effet, cette étymologie s'appuie sur la réflexion de Lucien Tesnière à propos de la notion d'actant :

« Le nœud verbal, que l'on trouve au centre de la plupart de nos langues européennes [...], exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. [...] Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le

⁵¹ Dans *Esquisse d'une syntaxe structurale*, Tesnière met en forme un tableau dans lequel sont en correspondance l'appellation officielle [nommée ainsi par Tesnière], soit *sujet*, *complément d'objet* et *complément d'attribution* et l'appellation ancienne [nommée ainsi par Tesnière], soit *sujet*, *complément direct* et *complément indirect*.

procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants » (Tesnière 1959 : 102).

Dans les *Éléments*, le chapitre consacré aux actants contient également un autre paragraphe qui permet l'hypothèse d'un dérivé par changement de suffixe de fr. ACTEUR₁ s.m. "celui dont la profession est d'interpréter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran". En effet, dans le paragraphe 8, Lucien Tesnière prend l'exemple de deux phrases impersonnelles, à savoir *il pleut* et *il neige*, et il ajoute que « reprenant notre comparaison de la phrase avec un petit drame (v. chap. 48, § 1), nous dirons que, dans le cas du verbe sans actant, le rideau se lève sur une scène où tombe de la pluie ou de la neige, mais vide d'acteurs » (Tesnière 1959 : 106).

4.5.2.2. VALENCE₂

4.5.2.2.1. Histoire

La première attestation du lexème VALENCE₂ "nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir" est relevée en 1953, dans *l'Esquisse d'une syntaxe structurale* :

« Tous les verbes ne sont pas également susceptibles de régir trois actants. Les uns ne peuvent en comporter que deux, d'autres un seul, d'autres même pas du tout. Nous exprimerons cette constatation en disant que la valence des verbes diffère » (Tesnière 1953 : 9).

Antérieurement à *valence*, Lucien Tesnière rappelle qu'il existe en grammaire un terme en lien avec cette notion, *voix* :

« La façon de concevoir psychologiquement le verbe en fonction de sa valence par rapport à ses actants éventuels est ce qu'on appelle en grammaire la *voix*. La voix du verbe dépend donc essentiellement du nombre des actants qu'il est susceptible de comporter » (Tesnière 1959 : 238).

4.5.2.2.2. Étymologie

Le chapitre concernant la valence est peu développé dans *l'Esquisse d'une syntaxe structurale* (Tesnière 1953). Il faut attendre l'ouvrage posthume de Lucien Tesnière pour y lire une partie consacrée à la valence qui nous permet

d'expliquer le choix de notre étymologie. Nous considérons en effet VALENCE₂ "nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir " comme une innovation sémantique de type métaphorique sur fr. VALENCE₁ s.f. "capacité qu'a un atome à se lier à un ou à plusieurs autres atomes". L'explication de Lucien Tesnière sur ce qu'est la valence dans la conception de sa syntaxe structurale vient confirmer cette étymologie :

« On peut ainsi comparer le verbe à une sorte d'atome crochu susceptible d'exercer son attraction sur un nombre plus ou moins élevé d'actants, selon qu'il comporte un nombre plus ou moins élevé de crochets pour les maintenir dans sa dépendance. Le nombre de crochets que présente un verbe et par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir, constitue ce que nous appellerons la valence du verbe » (Tesnière 1959 : 238).

Le lexème VALENCE₁ s.f. "capacité qu'a un atome à se lier à un ou à plusieurs autres atomes" étant déjà lexicalisé (Wurtz 1879 : 56, TLF), nous avons fait le choix de mettre le chiffre 2 en indice afin de marquer l'innovation sémantique du lexème créé par Lucien Tesnière sur le lexème existant en chimie.

4.5.2.3. La série de vocables AVALENT, DIVALENT, MONOVALENT et TRIVALENT

4.5.2.3.1. Parcours historique des vocables

Autour de la notion de valence, Lucien Tesnière a constitué une série d'adjectifs permettant de désigner la structure actancielle du verbe. Quatre vocables ont été créés par Lucien Tesnière : AVALENT adj. "qui ne régit aucun actant", DIVALENT adj. "qui régit deux actants", MONOVALENT adj. "qui ne régit qu'un actant" et TRIVALENT adj. "qui régit trois actants". Ces vocables sont pour la première fois relevés dans l'ouvrage *Esquisse d'une syntaxe structurale* (Tesnière 1953). Selon la terminologie traditionnelle, au moment de l'élaboration de la syntaxe structurale, *verbe impersonnel* est désigné par *verbe avalent*, *verbe intransitif* ou *neutre* est désigné par *verbe monovalent*, *verbe transitif* est désigné par *verbe divalent* mais *trivalent* est l'adjectif le plus novateur de cette série notionnelle. En effet, Lucien Tesnière indique cette nécessité terminologique :

« Les verbes trivalents (transitifs également, car la terminologie traditionnelle ne les distingue pas des verbes divalents) ont trois valences. Ils peuvent régir trois actants. Ce sont les verbes de "dire" et de "don" ; *Alfred donne le livre à Charles* » [...] Dans les verbes trivalents, c'est entre le prime actant et le second actant que joue

l'opposition actif-passif. Le tiers actant reste en dehors (tout au moins en français » (Tesnière 1953 : 9).

4.5.2.3.2. Étymologie des vocables

Si le lexème VALENCE₂ s.f. "nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir" est issu d'une innovation sémantique de type métaphorique sur fr. VALENCE₁ s.f. "capacité qu'a un atome à se lier à un ou à plusieurs autres atomes" (dp. Wurtz 1879 : 56), la terminologie de Lucien Tesnière dépend-elle aussi de celle d'Adolphe Wurtz ? Ainsi, AVALENT DIVALENT MONOVALENT et TRIVALENT étaient-ils déjà utilisés en chimie par Adolphe Wurtz ? Dans le passage suivant, les adjectifs désignant les possibles combinaisons que possède un élément chimique sont cités :

« Ces considérations peuvent être étendues à tous les composés de la chimie. Leurs molécules pourront être considérées comme saturées lorsque les capacités de combinaison de leurs atomes respectifs se trouveront épuisées [...] Mais lorsqu'on leur enlève des atomes ou des groupes d'atomes représentant une, deux, trois, quatre, valences ou unités de saturation, les restes acquièrent une capacité de combinaison ou une valeur de substitution correspondante à la perte qu'ils ont subie : ils deviennent, suivant cette perte, radicaux univalents, bivalents, trivalents, quadrivalents » (Wurtz 1879 : 191).

Adolphe Wurtz n'utilise pas les mêmes préfixes que nous retrouvons dans les vocables AVALENT DIVALENT MONOVALENT créés par Lucien Tesnière, à l'exception de TRIVALENT. Cependant, il s'agit d'un autre vocable qui serait davantage le correspondant de DIVALENT utilisé par Lucien Tesnière. En effet, chez Lucien Tesnière, le verbe n'est pas compté dans les éléments liés, alors qu'en chimie les éléments sont à égalité. Nous pouvons également remarquer que *univalent* chez Adolphe Wurtz serait davantage le correspondant de *avalent* chez Lucien Tesnière.

La série d'adjectifs créés par Lucien Tesnière sont ainsi des confixés et non pas des innovations sémantiques sur un modèle terminologique existant.

Ainsi AVALENT adj. "qui ne régit aucun actant (en parlant d'un verbe)" est un confixé formé du préfixe fr. *a-* "privé de" (cf. Cottez 1988 s.v. *a-*) et du confixe fr. *-valent* "à valence" surtout utilisé dans la terminologie de la chimie (cf. Cottez 1988 s.v. *-valent*²). DIVALENT adj. "qui régit deux actants" est un confixé formé du préfixe fr. *di-* "deux" (cf. Cottez 1988 s.v. *di-*¹) et du confixe fr. *-valent* "à valence" surtout utilisé dans la terminologie de la chimie (cf. Cottez 1988 s.v. *-valent*²). MONOVALENT adj. "qui ne régit qu'un actant (en parlant d'un verbe)" est un confixé formé des confixes fr. *mono-* "un seul" (cf.

Cottez 1988 s.v. *mono*-¹) et *-valent* "à valence" (ce dernier surtout utilisé dans la terminologie de la chimie, cf. Cottez 1988 s.v. *-valent*²). TRIVALENT adj. "qui régit trois actants (en parlant d'un verbe)" est un confixé formé des confixes fr. *tri*- "trois" (cf. Cottez 1988 s.v. *tri*-¹) et *-valent* "à valence" (ce dernier surtout utilisé dans la terminologie de la chimie, cf. Cottez 1988 s.v. *-valent*²).

4.5.2.4. NŒUD₂

4.5.2.4.1. Histoire

NŒUD₂ "unité qui régit un ou plusieurs subordonné(s) dans une représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, tête" est attesté depuis 1934 dans un article rédigé par Lucien Tesnière :

« Chacun des quatre éléments est susceptible d'être le noyau, ou, pour reprendre notre image de tout à l'heure, le soleil d'un petit système organique. Nous donnerons à ces noyaux le nom de nœuds, et nous distinguerons le nœud verbal, le nœud substantival, le nœud adjectival et le nœud adverbial. Toute phrase est l'agencement d'un ou de plusieurs nœuds » (Tesnière 1934 : 226).

La notion de nœud est conjointement liée à celle de stemma, pour lequel les traits de connexion se joignent à différent niveau de nœuds. Lucien Tesnière explique qu'il « existe ainsi une hiérarchie des nœuds comme il existe une hiérarchie des connexions [...] L'ensemble des traits de connexion constitue le stemma » (Tesnière 1959 : 15). Cependant, cette notion de nœud est, selon Lucien Tesnière, insuffisante dès que le facteur sémantique entre en compte (Tesnière 1959 : 45). Aussi l'unité lexicale *nucléus* se distingue-t-elle de *nœud*, et elle est définie comme « un atome constitutif de la phrase. C'est lui qui contient l'idée. Il assume la fonction sémantique » (Tesnière 1953 : 3).

4.5.2.4.2. Étymologie

Le lexème NŒUD₂ "unité qui régit un ou plusieurs subordonné(s) dans une représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, tête" est une innovation sémantique par spécialisation due à Lucien Tesnière sur fr. NOEUD₁ s.m. "endroit où se croisent plusieurs grandes lignes, d'où partent plusieurs embranchements" (dp. 1210, von Wartburg 1953 in FEW 7, 171b, NŒDUS I 1).

4.5.2.5. STEMMA₂

4.5.2.5.1. Histoire

Dans la syntaxe structurale de Lucien Tesnière, la représentation du schème structural de la phrase est définie par le lexème STEMMA₂ "représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, destinée à décrire les relations hiérarchisées des éléments qui la composent". Ce vocable est attesté depuis 1934 dans un article rédigé par Lucien Tesnière : « Cette réserve faite, toute phrase peut être représentée par un stemma qui indique la hiérarchie de ses connexions » (Tesnière 1934 : 223). Nous pouvons lire en note dans *Éléments de syntaxe structurale* (Tesnière 1959) une réflexion de l'auteur sur les prémices de l'utilisation de l'unité lexicale *stemma* :

« L'idée première du stemma m'est venue en juin 1932. Les premiers stemmas que j'ai publiés ont paru dans mon article 'comment construire une syntaxe', écrit en septembre 1933 et publié dans le Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg, en mai-juin 1934. C'est en 1935 que j'ai commencé à utiliser le stemma dans mon enseignement privé, et en 1936 dans mon enseignement public à Strasbourg » (Tesnière 1959 : 15).

Lucien Tesnière explique qu'il a pu constater le cheminement de cette même notion dans les grammaires russes, et il insiste sur le fait que les applications du stemma en sont différentes :

« Me trouvant en mission en U.R.S.S. en 1936, et y ayant acheté quelques grammaires russes, j'ai eu la joie de constater que l'idée du stemma y avait germé de façon indépendante [...] Il y a lieu de noter par ailleurs que, si l'idée fondamentale est la même, le détail de l'application est assez différent. Les linguistes russes expriment dans leurs stemmas l'opposition entre le sujet et le prédicat, conception que je tiens pour grammaticalement erronée (v. ci-dessous, chap. 49, §§ 2, sqq.). Aussi bien le

stemma n'apparaît-il, au moins dans les grammaires que je connais et que je viens de citer, que d'une façon tout à fait passagère et fugitive, à titre de simple démonstration de principe, et les auteurs ne me semblent pas en avoir tiré la méthode pratique qui me paraît s'imposer ni avoir entrevu tout le développement dont je la crois susceptible » (Tesnière 1959 : 15).

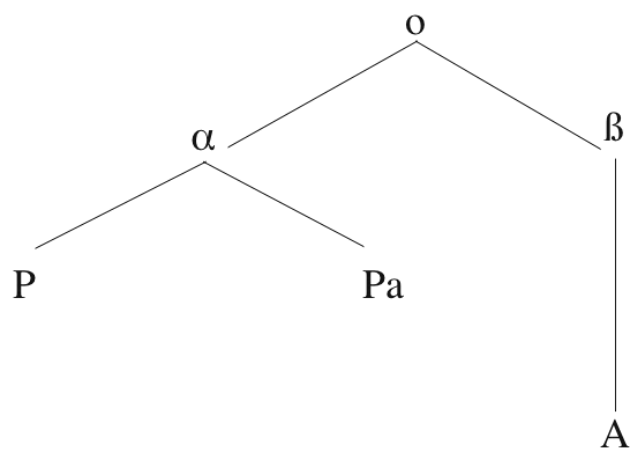
4.5.2.5.2. Étymologie

Deux hypothèses se posaient à nous quant à l'étymologie de STEMMA₂ "représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, destinée à décrire les relations hiérarchisées des éléments qui la composent". Lucien Tesnière a-t-il créé une nouvelle unité lexicale à partir de la forme française STEMMA₁ "arbre généalogique des manuscrits d'un même texte" sous l'influence du latin ou a-t-il directement emprunté au latin STEMMA "arbre généalogique" avec appui de la forme française ? Dans un premier temps, nous avons établi une recherche sur Google, Livres afin de voir s'il est possible de trouver l'unité lexicale *stemma* indépendante de la locution *stemma codicum* entre 1900 et 1930. La réponse est positive, car nous pouvons lire de nombreux ouvrages et articles dans lesquels le terme *stemma* apparaît. Cependant nous pouvons noter que la plupart des formes se trouvent en italique, ce qui pose la question du statut linguistique. Était-ce alors une forme parfaitement lexicalisée en français à cette époque ?

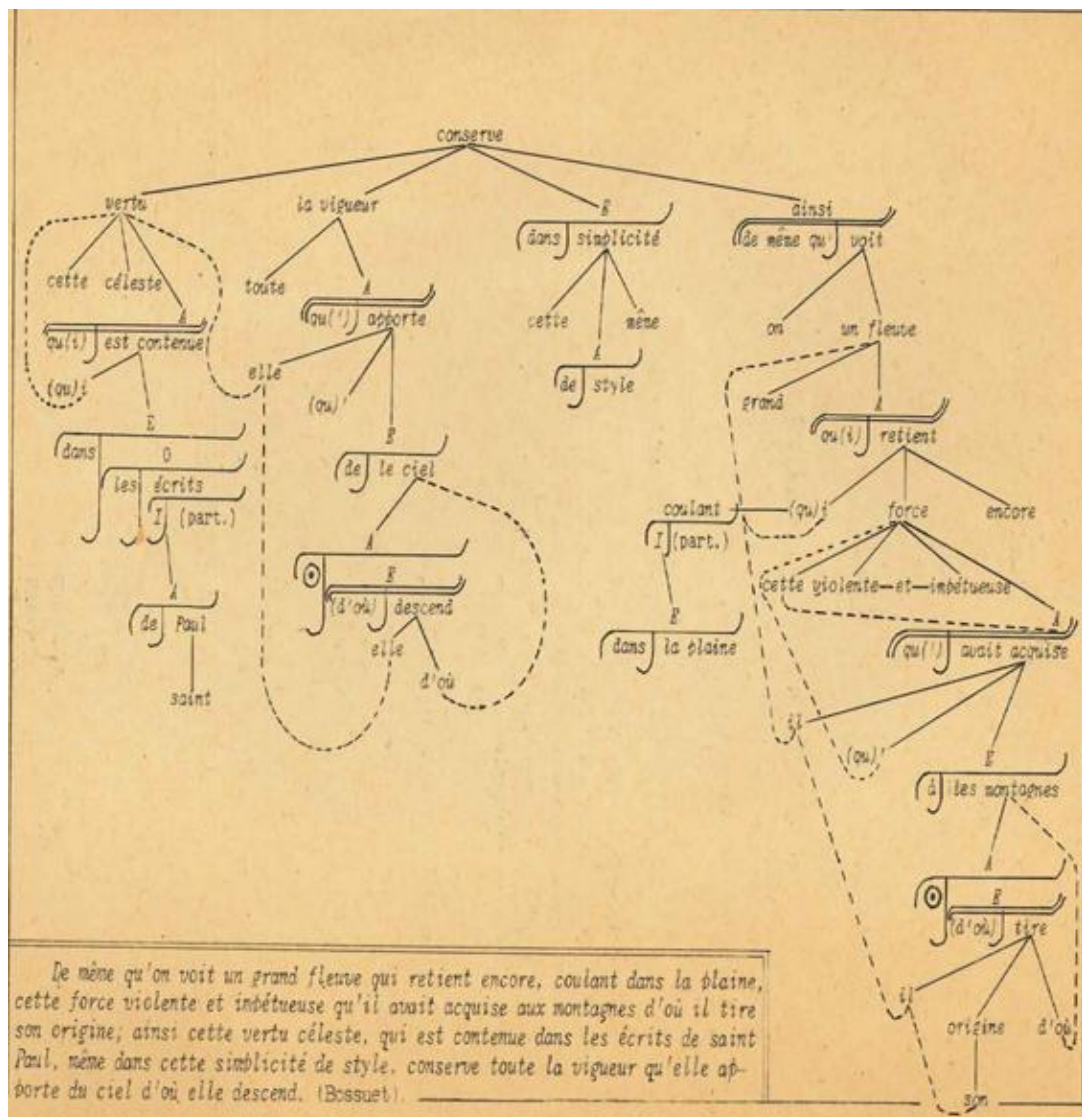
STEMMA₁ s.m. "arbre généalogique des manuscrits d'un même texte" étant attesté depuis 1898 (dp. Langlois 1898 : 63, TLF) et lexicalisé, nous avons donc étymologisé STEMMA₂ "représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, destinée à décrire les relations hiérarchisées des éléments qui la composent" comme une innovation sémantique par analogie à fr. STEMMA₁ s.m. "arbre généalogique des manuscrits d'un même texte".

Ci-dessous, nous présentons en exemple un *stemma codicum* suivi d'un *stemma* intégral d'une phrase que nous avons relevé chez Lucien Tesnière.

Exemple d'un stemma codicum (Langlois in Parussa 2010 : 47) :



Exemple d'un stemma intégral d'une phrase (Tesnière 1953 : 29) :

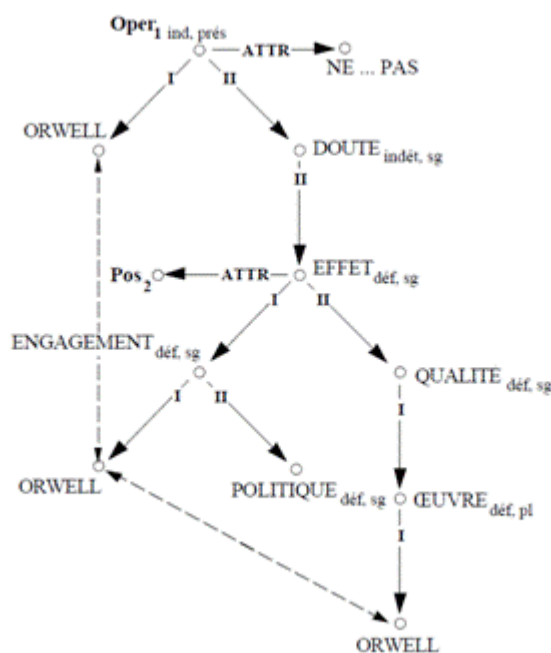


STEMMA₂ "représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, destinée à décrire les relations hiérarchisées des éléments qui la composent" est par la suite repris par Igor Mel'čuk dans le cadre de la Théorie Sens-Texte (*cf.* Mel'čuk 1974 ; Mel'čuk, Clas & Polguère 1995). En effet, comme le dit Igor Mel'čuk dans une leçon inaugurale faite au Collège de France :

« On reconnaîtra immédiatement, dans le formalisme proposé, une élaboration poussée des «stemmas» du grand Lucien Tesnière (1959) ; c'est effectivement à lui que le MST [modèle Sens-Texte] doit ses structures relationnelles de dépendance (plutôt que les structures linéaires de constituants et leurs dérivées, plus connues dans la linguistique américaine) » (Mel'čuk 1997 : 12).

Le stemma de Lucien Tesnière a inspiré par la suite un autre type de stemma, qui s'inscrit dans le cadre linguistique théorique de la Théorie Sens-Texte (*cf.* Mel'čuk 1974 ; Mel'čuk, Clas & Polguère 1995). Nous en présentons un qui permet de déterminer la structure syntaxique profonde de la phrase.

Structure syntaxique profonde de la phrase (Mel'čuk 1997 : 11) :



5. Conclusion

La difficulté majeure de ce travail a été de devoir formaliser l'histoire si complexe des termes techniques du domaine linguistique avec les contraintes liées au modèle d'un article lexicographique. En effet, nous avons pu constater que faire l'étymologie d'items d'une terminologie scientifique passe également par l'étude des contextes créateurs, en tenant compte des réseaux qui ont permis la diffusion et la lexicalisation des termes, et par une étude épistémologique. Aucun phénomène étudié n'est isolé, c'est pourquoi les recherches étymologiques ne peuvent se révéler efficaces qu'associées à une démarche qui suit les principes de l'École des *Wörter und Sachen*.

La terminologie linguistique s'est construite dépendamment d'autres sciences, comme le prouve l'étude du contexte créateur des termes PSYCHOLINGUISTIQUE et SOCIOLINGUISTIQUE. L'analyse de ces vocables n'a pas pu être menée à bien sans une analyse élargie des domaines concernés, soit la psychologie et la linguistique pour le premier et la sociologie et la linguistique pour le second. Ainsi, nous avons pu établir un parallèle entre les deux vocables, dont l'histoire se révèle similaire sur plusieurs aspects. Tout d'abord, chacune de ces (sous)-disciplines est née dans un environnement similaire, c'est-à-dire à l'occasion d'un regroupement de spécialistes de chacun des domaines : la psycholinguistique a pris son véritable essor en 1951 lors d'un séminaire à la Cornell University (cf. ici 4.2. La perméabilité de la terminologie linguistique ; Larousse encyclopédique, Supplément ; Gardner 1954 : vii ; Budzinski 2010 in TLF-Étym), tandis que la sociolinguistique est considérée comme discipline autonome depuis une réunion de l'UCLA (University of California, Los Angeles), organisée par William Bright (cf. Calvet 1999 : 33). Cependant, l'étude des premières attestations a révélé que, précédemment à ces dates marquantes dans l'histoire des disciplines concernées, les vocables existaient déjà. Les adjectifs correspondants sont, dans les deux cas, antérieurs au substantif désignant la discipline. Par ailleurs, les premières attestations révèlent des formes avec traits d'unions, que nous avons analysées comme des indices d'une lexicalisation encore imparfaite. Les désignations de ces nouvelles disciplines ne se sont sans doute véritablement lexicalisées qu'à partir de la reconnaissance officielle des disciplines.

Autre désignation d'une sous-discipline linguistique, MORPHOLOGIE s'est révélé être un cas des plus intéressants pour montrer que la terminologie linguistique est perméable à celle d'autres sciences. Si l'analyse du vocable a fait apparaître que fr. MORPHOLOGIE_{1/2} est un calque sémantique d'all. MORPHOLOGIE_{1/2}, l'étude détaillée du contexte d'apparition des vocables français et allemand a pu mettre en évidence l'influence de la terminologie biologique, déjà implantée à cette période. En effet, les travaux de Darwin ont eu une répercussion importante dans le monde de la science, et August Schleicher, auteur des premières attestations du vocable allemand, a fortement été influencé par la théorie de Darwin, qu'il a appliquée à la linguistique. Lorsqu'Honoré Chavée propose le calque sémantique fr. MORPHOLOGIE_{1/2}, il s'inscrit lui aussi dans une démarche anthropologique, qui observe le langage avec une méthode similaire à celle appliquée aux êtres vivants.

Ces exemples confirment les paroles de Pierre Gardette, reprises dans un article de Kurt Baldinger, qui considère que l'histoire des mots, comme l'histoire des familles, demande d'abord que l'on recherche l'histoire de leur vie avant de découvrir leur origine (*cf.* Baldinger 1959 : 242). Nos analyses étymologiques ont, ainsi, toujours été menées dans ce sens.

Nous avons également choisi d'étudier une partie de la terminologie fondée par Lucien Tesnière, afin d'observer la manière dont une nouvelle discipline, la syntaxe structurale, s'est mise en place à l'aide de ses termes techniques. L'établissement de l'étymologie des termes ACTANT, AVALENT, DIVALENT, MONOVALENT, NŒUD₂, STEMMA₂, TRIVALENT et VALENCE₂ a confirmé la porosité de la terminologie de spécialité, souvent inspirée par d'autres sciences. Lucien Tesnière s'est fortement inspiré d'unités lexicales déjà existantes soit dans la langue générale, soit dans la terminologie propre à une autre science. Les nouveaux termes créés par Lucien Tesnière, essentiellement influencés par la terminologie de la chimie, ont ainsi permis d'asseoir sa nouvelle approche théorique. La présentation des fondements de sa Syntaxe structurale (*cf.* Tesnière 1953), dans le paysage de la linguistique de l'époque, s'est ainsi vue simplifiée. Les termes exposés par Lucien Tesnière ont pu être facilement interprétables en s'appuyant sur des désignations déjà connues.

Les recherches historiques menées sur la terminologie linguistique nous amènent ainsi à mettre en question la séparation généralement établie entre le fonctionnement des sciences humaines et des sciences dures. Nous pouvons constater que les internationalismes de formation savante (*cf.* Greive 1976 ; Schraeder 1990) sont à considérer comme un ensemble au sein duquel chaque domaine peut interagir avec un autre domaine. Étymologiser quelques-uns des termes techniques de la linguistique a permis d'observer la construction de

quelques vocables, créés par des scientifiques qui ont, eux aussi, leur histoire et leurs influences.

Notre méthode de la micro-étymologie s'est présentée comme la solution adéquate aux carences liées jusqu'à présent à la méthodologie en étymologie. L'histoire d'un vocable ne se fait pas en ligne droite, mais par ramification et arborescence, et c'est ce qui rend intéressant le travail de l'étymologiste. Ainsi, de nouvelles conventions d'écriture se sont imposées, inspirées de la Théorie Sens-Texte, qui permettent la distinction entre un vocable et un lexème (*cf.* Mel'čuk 1974 ; Mel'čuk, Clas & Polguère 1995). La micro-étymologie se focalise sur le lexème, et elle tente ainsi de répondre à la problématique de la complexité historique d'un vocable, dans le sens qu'elle permet une clarification des informations relevées sur l'histoire de celui-ci. La description historico-étymologique d'un lexème passe par l'établissement de la (ou en tout cas d'une) première attestation. À partir de celle-ci, il est possible d'observer le processus de formation de l'unité lexicale, en menant une étude comparative des premières attestations des correspondants dans d'autres langues et en étudiant le milieu créateur de l'unité. Ainsi l'hypothèse étymologique peut être orientée vers un emprunt, dans le cas d'une première attestation du correspondant antérieure à celle du lexème étudié, ou vers une formation interne si aucun élément ne permet de suggérer un emprunt.

Mais les choses se révèlent bien plus complexes en ce qui concerne la terminologie de spécialité. Si aujourd'hui les différents lexèmes se rattachant aux vocables MORPHOLOGIE, MORPHONOLOGIE, PHONOLOGIE et SÉMANTIQUE sont complètement implantés dans le vocabulaire de la science, et ne permettent plus de confusion dans leur lecture en contexte, il n'en a pas été ainsi à leurs débuts. En effet, la désignation d'une discipline naît souvent dans une période contiguë à l'apparition de la désignation de son objet d'étude, car c'est avant tout un système notionnel qui se met en place avant les termes qui y sont rattachés. Aussi est-il parfois difficile de faire le choix d'une première attestation entre plusieurs occurrences qui sont apparues, dans une même période, dans des contextes ne nous permettant pas clairement d'identifier le lexème.

Cependant, nous avons dû opérer des choix qui ne sont peut-être pas toujours les bons, mais qui ont été nécessaires pour mettre en évidence la complexité de la construction progressive d'un nouveau vocable. Nous avons conscience qu'une nouvelle étude philologique pourra encore améliorer notre travail, et présenter de nouvelles premières attestations permettant d'affiner nos résultats

étymologiques. L'expansion des sources numérisées, consultables librement, permettra également, à l'avenir, l'exploitation de nouvelles données.

Au cours de notre travail, nous avons pu mettre en lumière une carence lexicographique dans la représentation de plusieurs termes de la linguistique.

Les vocables MORPHOLOGIE, MORPHO-PHONOLOGIE, MORPHONOLOGIE, PHONOLOGIE et SÉMANTIQUE contiennent ainsi un ou plusieurs lexèmes qu'il a été nécessaire de définir correctement, puis d'étymologiser.

Nous désirions trouver un moyen de faire ressortir la complexité historique de ces vocables, tout en simplifiant la lecture des articles lexicographiques correspondants.

La représentation des lexèmes PHONOLOGIE₂, PHONOLOGIE₃, PHONOLOGIE₄ et PHONOLOGIE₅, rassemblés sous PHONOLOGIE_{2/3} et PHONOLOGIE_{4/5}, celle des lexèmes MORPHOLOGIE₁ et MORPHOLOGIE₂, rassemblés sous MORPHOLOGIE_{1/2}, et celle des lexèmes MORPHO-PHONOLOGIE₁ et MORPHO-PHONOLOGIE₂ (ainsi que MORPHONOLOGIE₁ et MORPHONOLOGIE₂, sous MORPHONOLOGIE_{1/2}), rassemblés sous MORPHO-PHONOLOGIE_{1/2}, permet de considérer ces unités, plus petites que des vocables mais plus grandes que des lexèmes, comme des ensembles *ad hoc*, empruntés à partir d'un emploi dans des textes d'un auteur, ou créés conjointement à un moment précis. Comme nos étymologies le montrent, nous ne remettons pas pour autant en question leur statut de lexèmes. Chaque lexème d'un ensemble aura ainsi été étymologisé.

Nous tentons par ces regroupements d'accentuer l'importance d'une source particulière et d'un auteur qui ont joué un rôle capital dans la création d'une série de termes, ou qui ont favorisé le passage d'une langue à une autre dans le cadre d'un ensemble d'emprunts.

Nous avons également eu pour principe de décrire le plus rigoureusement possible l'étymologie de chaque lexème. Nous nous sommes inspirée de la typologie, très détaillée, des classes étymologiques répertoriées dans le cadre du TLF-Étym (programme de recherche visant la révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). Aussi avons-nous essayé de décrire les formations françaises avec le plus de précision possible.

Nous avons choisi de dénommer plusieurs innovations sémantiques en qualifiant leurs types spécifiques : des innovations sémantiques par analogie (PHONOLOGIE_{4/5} et STEMMA₂), une innovation sémantique de type métaphorique (VALENCE₂), des innovations sémantiques de type métonymique (CORPUS₂, GRAMMATICALISATION₃, PHONÉTIQUE₂ et SÉMANTIQUE₂) et des innovations sémantiques par spécialisation de sens (DOUBLET₂, EMPRUNT₂, EMPRUNT₃, EMPRUNTER₂ et NOEUD₂).

Parmi les types de formations françaises, outre les innovations sémantiques, nous avons rencontré des pseudo-confixés, c'est-à-dire des formations faites à partir d'un lexème et d'un confixe, soit par exemple GRAMMATISATION₁, LEXICOLOGIE, MORPHO-PHONOLOGIE_{1/2}, ONTOTERMINOLOGIE, PRAGMATÈME₁, PRAGMATÈME₂ et SOCIOLINGUISTIQUE (adjectif).

Nous avons également rencontré une part importante de confixés, c'est-à-dire des lexèmes qui sont formés de confixes non autonomes, ainsi les adjectifs AVALENT, DIVALENT, MONOVALENT et TRIVALENT, et le substantif MONÈME.

Plusieurs dérivés ont été répertoriés, soit ACTANT, FRANCISME, GALLICISME, GRAMMATICALISATION₁, GRAMMATISER₁, ITALIANISME, LEXICALISATION, LEXICALISER et STRUCTURALISME.

Une étymologie a révélé une haplogogie, le vocable MORPHONOLOGIE_{1/2}, une autre, une restriction sémantique, STRUCTURE₂.

Nous pouvons constater que, parmi les termes étudiés ici, les emprunts sont majoritaires. Il a été particulièrement intéressant d'observer des vocables réunissant en leur sein un lexème emprunté et un lexème issu d'une formation française. Le cas le plus généralement rencontré est un emprunt au latin qui, après sa lexicalisation en français, inspire des innovations sémantiques. C'est le cas d'ÉTYMOLOGIE₁ "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution", emprunté au latin, suivi des innovations sémantiques ÉTYMOLOGIE₂ "science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté" et ÉTYMOLOGIE₃ "unité lexicale à l'origine d'une autre unité lexicale". Le vocable PHONÈME suit également ce même processus étymologique, avec le lexème PHONÈME₁ "élément sonore du langage, phone", emprunté au latin, à la base de l'évolution sémantique PHONÈME₂ "unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples". Le substantif PHONÉTIQUE₁ "ensemble des sons d'une langue" est, quant à lui, issu d'une conversion de l'adjectif PHONÉTIQUE "relatif aux sons du langage", lui-même emprunté au latin scientifique. Le substantif PHONÉTIQUE₁, quant à lui, a permis la création de PHONÉTIQUE₂ "science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques", innovation sémantique de type métonymique. Autre exemple de ce type, le lexème VOCABLE₁, emprunté au latin médiéval, qui est à la base de VOCABLE₂, issu d'une innovation sémantique.

Le vocable le plus complexe d'un point de vue étymologique reste sans aucun doute PHONOLOGIE. Nous avons pu montrer que les lexèmes PHONOLOGIE₁, PHONOLOGIE₂ et PHONOLOGIE₃ sont des emprunts à l'anglais. Par la suite, l'ensemble formé de PHONOLOGIE_{2/3}, parfaitement intégré au vocabulaire

linguistique, a permis les innovations sémantiques PHONOLOGIE_{4/5}, formées par analogie avec PHONOLOGIE_{2/3}.

Les désignations des sous-disciplines linguistiques MORPHOLOGIE, PHONOLOGIE, PSYCHOLINGUISTIQUE, PRAGMATIQUE et SOCIOLINGUISTIQUE ainsi que le vocable HYPERCORRECTION constituent, comme nous pensons l'avoir démontré, des emprunts. Leur commun dénominateur consiste à présenter une forme permettant de les analyser en synchronie comme des formations internes, et cela même pour leurs correspondants dans d'autres langues de diffusion. Nous n'avons pu qu'effleurer cette question d'une catégorie particulière d'emprunt (*cf.* Budzinski à paraître (b)), que nous souhaiterions développer par la suite.

La terminologie linguistique représente un vaste terrain de recherche que l'on peut encore explorer sous différents aspects. Actuellement, d'autres projets ou travaux œuvrent en ce sens. C'est le cas d'un projet dont nous avons eu écho sur l'histoire des parties du discours et de la terminologie linguistique, amorcé par le laboratoire d'Histoires des Théories linguistiques (CNRS/Université Paris Diderot), et du programme D.HI.CO.D.E.R. (Dictionnaire HHistorique des COncépts Descriptifs de l'Entité Romane, ATILF/CNRS, Université de Lorraine), qui porte sur le méta-discours dans une perspective romaniste. Pour le domaine italien, nous pouvons également citer un travail de dépouillement des termes de la linguistique dans la revue *Lingua nostra*, qui a donné lieu à une monographie publiée depuis peu (De Luca 2014).

Mener une étude historique dans le domaine de la terminologie scientifique a été un travail passionnant tout autant qu'il a été extrêmement complexe. Le défi a été de parvenir à appliquer pour chaque analyse des compétences philologiques, associées à un examen élargi des domaines étudiés, dans le but d'analyser les unités lexicales en diachronie, de leur première apparition à leur lexicalisation. Il a fallu également conserver un regard synthétique, car un article étymologique demande une lecture claire et précise, qui concentre les informations importantes de la vie d'un vocable. Aussi avons-nous observé les liens existant entre de grandes figures scientifiques qui ont permis d'implanter des termes dans le lexique de la science, de même que nous avons essayé, quand cela était possible, de voir les moments clés qui ont favorisé leur large diffusion.

Cette monographie se présente comme le commencement d'une longue suite de travaux, certaines interrogations n'ayant pas pu être pleinement développées, qui permettront d'avoir une meilleure connaissance des processus de formation du vocabulaire de la linguistique.

6. Bibliographie

Aarsleff (Hans), 1981. « Bréal, la sémantique et Saussure », *Histoire Epistémologie Langage* 3. 115-133.

Abel-Rémusat (Jean-Pierre), 1824. « Compte rendu de *Über das Entstehen der grammatischen Formen, und ihren Einfluss auf die Ideenentwicklung*, W. Humboldt », *Journal asiatique* 5. 51-61.

Abel-Rémusat (Jean-Pierre), 1826. *Mélanges asiatiques, ou, choix de morceaux de critique et de mémoires, relatifs aux religions, aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales*, vol. 2. Paris, Dondey-Dupré père et fils.

Abel-Rémusat (Jean Pierre), 1828. « Compte rendu de *Grammar of the language of the lenni-lenape of the Delaware Indians*, D. Zeisberger, traduit par P. S. Duponceau », *Journal des Savans* 163. 525-532.

Ackermann (Paul), 1838. *Essai sur l'analyse physique des langues ou de la formation et de l'usage d'un alphabet méthodique*. Paris/Leipzig, Terzuolo/Brockhaus et Avenarius.

Aimon de Varennes, 1932 [1188]. *Florimont, ein altfranzösischer Abenteuerroman*, Hilka (Alfons) (éd.). Göttingen, Niemeyer (Gesellschaft für romanische Literatur : 48).

Alberti di Villanuova (Francesco d'), 1788³ [1772¹]. *Nuovo dizionario italiano-francese*, composto su i Dizionari dell' Accademia francese, e della Crusca ed arricchito [...] del signor abate Francesco de Alberti di Villanuova. Nice, Piestre & Delamollière.

Allport (Gordon)/Odbert (Henry), 1936. *Trait names : A psycho-lexical study*. Princeton/Albani, The American Psychological Association.

Amacker (René), 1987. « Quand le phonème n'était pas le phonème ». *Cahiers Ferdinand de Saussure* 41. 7-20.

Ambroise, 1897 [ca 1195]. *L'Estoire de la Guerre sainte : histoire en vers de la troisième croisade*, édité par Gaston Paris. Paris, Imprimerie nationale.

Andronache (Marta), 2008. « Le problème de la continuité en lexicologie historique. Réflexion à partir de la pratique lexicographique dans le cadre du

- projet DETCOL », in Durand (Jacques), Habert (Bernard), Laks (Bernard) (éds), *Congrès Mondial de Linguistique Française (Paris, 9-12 juillet 2008) – CMLF'08*. Paris, Institut de linguistique française. 1103-1116.
- Arrivé (Michel), 1969. « Les éléments de syntaxe structurale, de L. Tesnière », *Langue française* 1. 36-40.
- Auroux (Sylvain), 1989–2000. *Histoire des idées linguistiques*, 3 volumes. Liège/Bruxelles, Mardaga.
- Auroux (Sylvain), 1994. *La révolution technologique de la grammatisation*. Liège, Mardaga.
- Austin (John Langshaw), 1975. *How to do things with words*. Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.
- Baldinger (Kurt), 1959. « L'étymologie hier et aujourd'hui », *Cahiers de l'association internationale des études françaises* 11. 233-264.
- Balibar (Renée), 1985. *L'Institution du français : Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Bally (Charles), 1940. « L'arbitraire du signe. Valeur et signification », *Le français moderne* 8. 193-206.
- Baudouin de Courtenay (Jan), 1895. *Versuch einer Theorie phonetischer Alternationen. Ein Capitel aus der Psychophonetik*. Strasbourg, Trübner.
- Baudouin de Courtenay (Jan), 1907. « Zur Kritik der künstlichen Weltsprachen », *Annalen der Naturphilosophie* 6. 385-433.
- Baudry (Frédéric), 1868. *Grammaire comparée des langues classiques*. Paris, Hachette.
- Baumgartner (Emmanuelle), Ménard (Philippe), 1996. *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*. Paris, Librairie Générale française.
- Beauzée (Nicolas), 1767. *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, 2 volumes. J. Barbou, Paris.
- Benoit de Sainte Maure, 1951–1979 [ca 1174]. *Chronique des Ducs de Normandie par Benoit, Fahlin (Carin) (éd.)*, 4 volumes. Uppsala/Wiesbaden/den Haag/Genève/Stockholm, Almqvist, Wiksells/Otto Harrassowitz/Martinus Nijhoff/Droz.

- Benveniste (Émile), 1956. « La nature des pronoms », in Halle (Morris) et al. (éds.), *For Roman Jakobson. Essays on the Occasion of his Sixtieth Birthday, 11 October 1956*. La Haye, Mouton De Gruyter. 34-37.
- Benveniste (Émile), 1960. « Compte rendu de *Éléments de syntaxe structurale*, L. Tesnière », *BSL* 56. 20-23.
- Benveniste (Émile), 1962 « 'Structure' en linguistique », in Bastide (Roger) (éd.), *Sens et usages du terme structure dans les sciences humaines et sociales*. La Haye/Paris, Mouton De Gruyter.
- Benveniste (Emile), 1971. « Allocution », *BSL* 66. 19-34.
- Bergantini (Giovanni Pietro), 1745. *Voci italiane d'autori approvati dalla Crusca nel Vocabolario d'essa non registrate con altre molte appartenenti per lo più ad Arti e Scienze che ci sono somministrate similmente da buoni autori*. Venise, Bassaglia.
- Beron (Petăr), 1858. *Origine des sciences physiques et naturelles et des sciences métaphysiques et morales constatée selon les lois physiques*. Paris, Mallet-Bachelier.
- Beth (Willem Evert), 1948. *Pouvoir de l'esprit sur le réel. Les deuxièmes Entretiens de Zurich sur l'idée de dialectique*. Neuchâtel, Éditions du Griffon.
- Beth (Evert Willem)/Piaget (Jean), 1961. *Épistémologie mathématique et psychologie : essai sur les relations entre la logique formelle et la pensée réelle*. Paris, P.U.F.
- Bleek (Wilhelm Heinrich Immanuel), 1858. *The library of his excellency Sir George Grey, South Africa (within the limits of British influence)*. Londres, Trübner.
- Bleek (Wilhelm Heinrich Immanuel), 1873. « Scientific reasons for the study of the Bushman language », *Cape Monthly Magazine* 7. 149-153.
- Bloch (Oscar) & Wartburg, (Walther von), 1968⁵ [1932¹]. *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris, P.U.F.
- Brachet (Auguste), 1868. *Dictionnaire des doublets ou doubles formes de la langue française*. Paris, A. Franck.
- Bréal (Michel), 1897. *Essai de sémantique (science des significations)*. Paris, Hachette.
- Broca (Paul-Pierre), 1862. « Communication sur la Morphologie des syllabes chinoises, comparée à celle des syllabes ariennes et sémitiques, par M. Chavée

(séance du 19 juin 1862) », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* 3. 346-352.

Brugmann (Karl), 1905. *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, traduit par Jules Bloch & Albert Cuny & Alfred Ernout sous la direction de Antoine Meillet & Robert Gauthiot. Paris, Klincksieck.

Brunot (Ferdinand)/Bruneau (Charles), 1949. *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris, Masson.

Bubrix (Dmitrij Vladimirovič), 1930. « Neskol'ko slov o potoke reči », *Bjuleteri, Lokfun* 5. 4-17.

Buchi (Éva), 1998. « Compte rendu de *Gesprochenes Französisch und Sprachgeschichte. Zur Rekonstruktion der Gesprächskonstitution in Dialogen französischer Sprachlehrbücher des 17. Jahrhunderts unter besonderer Berücksichtigung der italienischen Adaptionen*, E. Radtke », *Revue de linguistique romane* 62. 281-287.

Buchi (Éva), 2000. « Approche diachronique du marqueur métadiscursif français *quoi* (« La pragmatisation d'un réévaluatif, *quoi* ») », in Englebert (Annick) et al. (éds.), *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes (Bruxelles, 23-29 juillet 1998)*. Tübingen, Niemeyer. 7. 81-91.

Buchi (Éva), 2007. « Approche diachronique de la (poly)pragmaticalisation de fr. *déjà* (« Quand le grammème est-il devenu pragmatème, déjà? »). », in Trotter (David) (éds.), *Actes du XXIV^e Congrès International de Linguistique et de Philologie romanes (Aberystwyth 2004)*. Tübingen, Niemeyer 3. 251-264.

Buchi (Eva), 2014. « What are etymological (and etymographical) units made of : vocables or lexemes ? », communication présentée à la *7th International Conference on Historical Lexicography and Lexicology (Las Palmas de Gran Canaria, 9-11 juillet 2014)*.

Buchi (Éva), à paraître. « Etymological dictionaries » in Durkin (Philip) (éds.), *The Oxford Handbook of Lexicography*. Oxford, Oxford University Press.

Budé (Guillaume), 1529. *Summaire ou Epitome du Livre de Asse*. Paris, Galliot.

Budzinski (Laure), 2012. « Reconsidération étymologique et historique du vocable DIALECTOLOGIE », *Romanica Cracoviensia* 12. 11-19.

Budzinski (Laure), à paraître (a). « L'apport des nouveaux outils numériques pour la discipline étymologique : l'histoire des termes de linguistique à travers les ressources numérisées », Anne-Marie Chabrolle-Cerretini (eds),

Paradigmes et concepts. Contributions pour une histoire de la linguistique romane. Limoges, Éditions Lambert et Lucas.

Budzinski (Laure), à paraître (b). « Les emprunts, une catégorie polymorphe », *Actes électroniques du 27e Congrès international de linguistique et philologie romanes (Nancy 15-20 juillet 2013)*.

Cahen (Maurice), 1924. « L'adjectif 'divin' en germanique », *Mélanges offerts à M. Charles Andler par ses amis et ses élèves*. Strasbourg, Istra. 79-107.

Callery (Joseph Marie), 1842. *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise*. Paris, Firmin Didot.

Calvet (Louis-Jean), 1999. « Aux origines de la sociolinguistique : la conférence de sociolinguistique de l'UCLA (1964) », *Langage et société* 88. 25-57.

Cantineau (Jean), 1952. « Oppositions significatives », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 10. 11-41

Catherinot (Nicolas), 1683. *Les doublets de la langue françoise*. Bourges, [s.n.].

C. de G. (= *Conférence de Grammaire* dirigée par Michel Bréal), 1874. « Compte rendu de *Lexicon etymologicon latino*, S. Zehetmayr », *RCHL* 33. 97-102.

Chavée (Honoré Joseph), 1857. *Français et Wallon, parallèle linguistique*. Paris, Truchy.

Chavée (Honoré Joseph), 1867. « La science positive des langues indo-européennes, son présent, son avenir », *Revue de linguistique et de philologie comparée* 1. 1-35.

Chomsky (Noam), 1971. *Aspects de la théorie syntaxique*, traduit par Jean-Claude Milner. Paris, Seuil.

Cicéron (Marcus Tullius), 1541. *Les Trois livres des Loix de Ciceron, traduitz de latin en francoys par Jean Colin*. Paris, Denys Janot.

Colombat (Bernard), 1989. *Le Vocabulaire des figures de construction à la Renaissance*. Paris, Presses de l'École Normale Supérieure.

Colombat (Bernard), 1993. « Les figures de construction dans la syntaxe latine (1500–1780) », *L'information grammaticale* 56. 49-52.

Colombat (Bernard), 2004. « CTLF-Le projet de recherche » *in* site web du projet CTLF (Corpus des Textes Linguistiques Fondamentaux). Lyon, ENS.

Colombat (Bernard), Pelfrène (Arnaud), Buchi (Éva), 2007. *Projet DETCOL. Développement et exploitation textuelle d'un corpus d'œuvres linguistiques*. Lyon, École normale supérieure Lettres et sciences humaines. Document en ligne : http://ctlf.ens-lsh.fr/documents/ct_projet_detcol.pdf

Corbin (Danielle), 1992. « Note sur l'haplologie des mots construits », *Langue française* 96. 101-112.

Cottez (Henri), 1988⁴ [1980¹]. *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant*. Paris, Le Robert.

Coyaud (Maurice), 1966. *Introduction à l'étude des langages documentaires*. Paris, Klincksieck.

Cuénot (Lucien), Rostand, (Jean), 1936. *Introduction à la génétique*. Paris, Tournier/Constans.

Dauzat (Albert), Dubois (Jean), Mitterand (Henri), 2001 [1938¹]. *Dictionnaire étymologique et historique du français*. Larousse, Paris.

Décimo (Marc), 2012. « À propos de l'aventure de la Tribune des Linguistes (1854-1860 : Utopie et dépassement », *Dossiers d'HEL, SHESL* [Pdf en ligne]. 1-9.

De Luca (Maria Teresa), 2014. *Il lessico della linguistica in Lingua nostra (1939-1978)*. Berlin, Logos Verlag Berlin.

Depping (Georg Bernhard), 1822–1824. *La Suisse ou Tableau historique, pittoresque et moral des cantons helvétiques ; mœurs, usages, coutumes, curiosités naturelles, etc.*, 4 volumes. Paris, Eymery.

Desmet (Piet), 1996. *La linguistique naturaliste en France (1867-1922)*. Leuven, Peeters.

Despréaux (Jean), 1843. *Tarif par ordre dictionnaire des droits d'enregistrement, de greffes, de timbre et d'hypothèques*. Paris, Despréaux.

Dostie (Gaétane), 2001. « La gradation du sens et ses traces morphologiques et syntaxiques. Considérations sur la (poly)pragmaticalisation », in Col (Gilles)/Roulland (Daniel) (éds.), *Travaux linguistiques du CERLICO 14, Grammaticalisation 2. Concepts et cas*. 61-91.

Dostie (Gaétane), 2004. *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*. Bruxelles, De Boeck/Duculot.

Doutrepoint (Georges), 1927. *Les types populaires de la littérature française*. Bruxelles, Dewitt.

Du Bellay (Joachim), 2007 [1549]. *La deffence, et illustration de la langue françoise*, Jean-Charles Monferran (éd.). Genève, Droz.

Dubois (Jean), 1962. *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*. Paris, Larousse.

Dubois (Jean), Dubois (Claude), 1971. *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*. Paris, Larousse.

Dubois (Jean), Giacomo-Marcellesi (Mathée), Guespin (Louis), 1994 [1972¹]. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris, Larousse.

Ducrot (Oswald)/Todorov (Tzvetan)/Sperber (Dan)/Safouan (Moustafa)/Wahl (François), 1968. *Qu'est ce que le structuralisme ?* Paris, Éditions du Seuil.

Dufriche-Desgenettes (Antoni), 1859. « De l'alphabet universel, à messieurs les membres du Congrès scientifique de Limoges », *Tribune des linguistes* 2. 31-35.

Dufriche-Desgenettes (Antoni), 1859. « De l'alphabet universel : Suite et fin des voyelles normales », *La tribune des linguistes : philosophie des langues, études philologiques, questions grammaticales, réforme orthographique, alphabet universel, langue universelle* 2. 59-67.

Dufriche-Desgenettes (Antoni), 1861. « Notes explicatives propres à élucider l'Alphabet unitaire linguistique », *Actes de la Société d'Ethnographie américaine et orientale* 2. 47-51.

Dufriche-Desgenettes (Antoni), 1869. « Voyelles et semi-voyelles de la langue française », *BSL* 1. 167-172.

Duponceau (Peter Stephen), 1818. « English Phonology ; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the English Language », *Transactions of the American Philosophical Society* 1. 228-264.

Duponceau (Peter Stephen), 1828. « *A grammar of the Language of the Lenni Lenape or Delaware Indians*, translated from the German Manuscript of the late Rev. David Zeisberger for the American Philosophical Society, presented to the Society, 2d December 1816 », *Transactions of the American Philosophical Society* 3. 65-251.

Duponceau (Peter Stephen), 1838. *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du Nord*. Paris, Librairie d'A. Pihan de la Forest.

Elmqvist (Louis), 1911. « Compte rendu de *Vårt Språk, Nysvensk Grammatik i Utförlig Framställning*, A. Noreen », *The Journal of English and Germanic Philology* 10. 317-322.

Erman (Britt)/Kotsinas (Ulla-Britt), 1993. « Pragmaticalization : the case of *ba'* and *you know* », *Studieri modern språkvetenskap* 10. 76-93.

Estienne (Henri), 1579. *De la Prescellence du langage françois*. Paris, Mamert Patisson.

Estienne (Henri), 1853 [1565]. *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, édité par Léon Feugère. Paris, Imprimerie Jules Delalain.

Estienne (Henri), 1980 [1579]. *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps. De plusieurs nouveautez qui ont accompagné ceste nouveauté de langage. De quelques courtisanismes modernes et de quelques singularitez courtoisanesques*, édité par Pauline Mary Smith. Genève/Paris, Slatkine/Champion.

Fontaine (Jacqueline), 1994. « Le Cercle linguistique de Prague au carrefour des cultures », *Revue germanique internationale* 1. 183-192.

Fouché (Pierre), 1927. *Études de phonétique générale. (Syllabe, diphtongaison, consonnes additionnelles)*. Paris, Les Belles Lettres.

Fouché (Pierre), 1936. « Compte rendu de *Éléments de phonologie française*, G. Gougenheim », *Le français moderne* 4. 169-179.

François (Jacques), 2013. « Deux pionniers de la formalisation en morphologie linguistique au 19^{ème} siècle : Auguste Schleicher et Hugo Schuchardt », *Histoire - Épistémologie - Langage* 35. 111-142.

Frei (Henri), 1941. « Qu'est ce qu'un Dictionnaire de phrases ? », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 1. 43-57.

Fry (Edmund), 1799. *Pantographia, containing accurate copies of all the known alphabets in the world, together with an English explanation of the peculiar force or power of each letter : to which are added specimens of all well-authenticated oral languages ; forming a comprehensive digest of phonology*. Londres, John/Arthur Arch.

Fuchs (August), 1843. « Quels sont les résultats que l'étude des langues grecque et latine a obtenus jusqu'ici de la philologie comparée ? », *Congrès scientifique de France* 11. 355-356.

Furetière (Antoine), 1727⁴ [1690¹]. *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts*. La Haye, Husson.

Gaffiot (Félix), 2001. *Le Grand Gaffiot, dictionnaire latin-français, nouvelle édition revue et augmentée par Pierre Flobert*. Paris, Hachette.

Gamillscheg (Ernst), 1969² [1928¹]. *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprach*. Heidelberg, Winter.

Gardner (John W.), 1954. « Psycholinguistics : a survey of theory and research problems », *The Journal of Abnormal and Social Psychology* 49. 3-5.

Gesenius (Wilhelm), 1810. *Versuch über die Maltesische Sprache zur Beurtheilung der neulich wiederholten Behauptung, dass die ein Überrest der alpunischen sey, und als Beytrag zur arabischen Dialektologie*. Leipzig, Vogel.

Grammont (Maurice), 1895. *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes*. Dijon, Darantière.

Greive (Artur), 1976. « Contributions méthodologiques à la lexicologie des mots savants », in Boudreault (Marcel), Möhren (Frankwalt) (éds.), *Actes du XIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes (Université de Laval du 29 août au 5 septembre 1971)*. Québec, Presses de l'Université Laval. 615-625.

Grimm (Jacob)/Grimm (Wilhelm), 1999 [1854–]. *Deutsches Wörterbuch*, 33 volumes. Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag.

Gross (Gaston), 1996. *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*. Paris/Gap, Ophrys.

Gulea (Michaela), 2003. « Psycholinguistique, cognition, communication », *Communication interculturelle et littérature* 8. 22-23.

Habert (Benoît), 2000. « Des corpus représentatifs : de quoi, pour quoi, comment ? », in Mireille Bilger (éd.), *Cahiers de l'université de Perpignan, Linguistiques sur corpus. Études et réflexions* 31. 11-58.

Harting (Pieter), 1872. *Recherche de morphologie synthétique sur la production artificielle de quelques formations calcaires organiques*. Amsterdam, Van der Post.

Hasenkamp (Wiltrud), 2003. « Sprachlaut - son du langage – phonème », *Zeitschrift für romanische Philologie* 119. 377-392.

Havet (Louis), 1872. « Compte rendu de *Das natürliche System der Sprachlaute und sein Verhältnis zu den wichtigsten Cultursprachen, mit besonderer Rücksicht auf deutsche Grammatik und Orthographie*, H. B. Rumpelt », *RCHL* 6. 100-110.

Havet (Louis), 1874. « *OI et UI en français* », *Romania* 3. 321-338.

Heger (Klaus), 1969. « L'analyse sémantique du signe linguistique », *Langue française* 4. 44-66.

Helwald (Frédéric de), 1867. « Voyage de circumnavigation de la Novara, Partie de la linguistique par le D^c Fred Müller », *Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie* 196. 221-239.

Herder (Johann Gottfried von)/Müller (Johann Georg), 1806. *Älteste Urkunde des Menschengeschlechts: Eine nach Jahrhunderten enthüllte heilige Schrift*. Tübingen, Cotta.

Hodson (Thomas), 1939. « Sociolinguistics in India », *Man in India* 19. 94-98.

Höfler (Manfred), 1988. « L'importance du *Dictionnaire général* pour la lexicographie historique française du XX^e siècle », *Revue de linguistique romane* 52. 329-338.

Höfler (Manfred), 1996. *Dictionnaire de l'art culinaire français. Étymologie et histoire*. Aix-en-Provence, Edisud.

Hoskovec (Tomáš), 2010. « La linguistique textuelle et le programme de philologie englobante », *Verbum* 32. 193-218.

Hovelacque (Abel), 1878² [1868¹]. *Grammaire de la langue zende*. Paris, Maisonneuve.

Humboldt (Wilhelm von), 1822. *Über das Entstehen der grammatischen Formen, und ihren Einfluss auf die Ideenentwicklung* [lu à l'Académie de Berlin le 27 janvier 1822]. Berlin, Akademie.

Ipsen (Günther), 1924. « Der Alte Orient und die Indogermanen », in Friedrich (Johannes) (éd.), *Stand und Aufgaben der Sprachwissenschaft. Festschrift für Wilhelm Streitberg*. Heidelberg, Winter. 200-237.

Isidore de Séville, 1499 [560/70-636]. *Etymologiae*. Paris, Georges Wolf /Thielmann Kerver pour Jean Petit.

Jakobson (Roman)/Karcevski (Sergueï)/Troubetzkoy (Nicolai), 1928. « Quelles sont les méthodes les mieux appropriées à un exposé complet et pratique de la grammaire d'une langue quelconque ? » in *ACIL* 1. 33-36.

Jakobson (Roman), 1929. « Remarques sur l'évolution phonologique du russe comparée à celle des autres langues slaves », TCLP 2. 5-118.

Jakobson (Roman), 1960. « Closing Statement : Linguistics and Poetics », Sebeok, Thomas A. (éd.), *Style in language*. New York, Wiley. 350-377.

Jakobson (Roman), 1963. *Essais de linguistique générale* (traduit de l'anglais et préfacé par Nicolas Ruwet). Paris, Les Éditions de Minuit.

Jastrow (Joseph), 1906. *The subconscious*. New York, Houghton Mifflin.

Jespersen (Otto), 1924. *Philosophy of Grammar*. Londres, G. Allen and Unwin.

Jespersen (Otto), 2010. *Selected Writings of Otto Jespersen*. Abingdon, Routledge.

Kahane (Sylvain), 2001. « Grammaires de dépendance formelles et théorie Sens-Texte », communication présentée à la 8^{ème} conférence sur le *Traitement Automatique des Langues Naturelles* (Tours, 2-5 juillet 2001).

Karcevski (Serge), 1927. *Système du verbe russe*. Prague, Legiografie.

Karwoski (Theodore)/Odbert (Henry)/Osgood (Charles), 1942. « Studies in synesthetic thinking : II. The role of form in visual responses to music », *Journal of General Psychology* 26. 199-222.

Klaczko (Juian), 1867. « Le congrès de Moscou et la propagande panslaviste », *Revue des deux mondes* 71. 132-181.

Kluge (Friedrich), 1967²⁰ [1883¹]. *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*. Berlin, De Gruyter.

Kocourek (Rostislav), 1991. *La langue française de la technique et de la science*. Wiesbaden, Brandstetter.

Koerner (Konrad), 1991. « Toward a History of Modern Sociolinguistics », *American Speech* 6. 57-70.

Kohl (Johann Georg), 1847. *Bemerkungen über die Verhältnisse der deutschen und dänischen Sprache*. Stuttgart, J. G. Cotta.

Koschwitz (Éduard) (éd.), 1907⁵ [1880¹, 2^e moitié 12^e siècle]. *Karls des Großen Reise nach Jerusalem und Constantinopel*. Leipzig, Reissland.

Labov (William), 1972. *Sociolinguistic patterns*. Philadelphia, University of Pennsylvania press.

Lacan (Jacques), 2006. *Le Séminaire XVI : D'un autre à l'Autre, 1968-1969* (texte établi par Jacques-Alain Miller). Paris, Seuil.

- Laforge (René), 1926. « Schizophrénie et Schizonoïa », *Revue française de psychanalyse* 1. 7-18.
- Lamb (Sydney M.), 1971. « The crooked path of progress in cognitive linguistics », *Monograph Series on Languages and Linguistics* 24. 99-124.
- Larousse (Pierre), 1866-1876. *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*. Paris, Administration du grand dictionnaire universel.
- Latouche (Abbé Auguste), 1836. *Panorama des langues. Clef de l'étymologie par l'Abbé Auguste Latouche*. Paris, chez l'Auteur Vve Dondey-Dupré.
- Lemaire de Belges (Jean), 1510. *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye. Fratrís Petri Lavinii Lingonensis Philosophi : Poete : ac Theologi : Ordinis Predicatorum ad lectorem Distichon. Ingeniosa legas Marii monumenta Joannis. Gallorum regum que sit origo docent. Avec Les deux epistres de Lamant Vert. Composees par Jan Le Maire de Belges*. Lyon, [s.n.].
- Leroy (Maurice), 1980² [1963¹]. *Les grands courants de la linguistique moderne*. Belgique, Éditions de l'université de Bruxelles.
- Linacre (Thomas), 1524. *De emendata structura Latini sermonis libri VI*. Londres, Pynson.
- Louca (Anouar), 1974. « Lettres de Ferdinand de Saussure à Max van Berchem », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 29. 13-36.
- Lundell (Johan August), 1887. « Dialectologie scandinave », *Revue des patois gallo-romans* 1. 233-237.
- Lundell (Johan August), 1887. « Dialectologie scandinave », *Revue des patois gallo-romans* 1. 233-237.
- Malinowski (Bronisław), 1935. *An ethnographic theory of language and some practical corollaries. Corpus inscriptionum agriculturae quiriviniensis ; or, the language of gardens*. Londres, Allen & Unwin.
- Marchello-Nizia (Christiane), 2001. « Grammaticalisation et évolution des systèmes grammaticaux », *Langue française* 103. 33-41.
- Marouzeau (Jules), 1969³ [1933]. *Lexique de la terminologie linguistique*. Paris, P. Geuthner.
- Martinet (André), 1939. « Description phonologique du parler franco-provençal d'Hauteville, Savoie », *Revue de linguistique romane* 15. 1-86.
- Martinet (André), 1956. *La description phonologique, avec application au parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie)*. Genève/Paris, Droz/Minard.

- Martinet (André), 1960. *Éléments de linguistique générale*. Paris, Armand Colin.
- Martinet (Jeanne), 2000. « Mot et syntème », *La linguistique* 36. 425-434.
- Matoré (Georges), Greimas (Julien), 1950. « La méthode en lexicologie II », *Romanische Forschungen* 62. 208-221.
- Meigret (Louis), 1980 [1550]. *Le Traité de la grammaire française*, in *Le Traité de la grammaire française (1550). Le Menteur de Lucien. Aux lecteurs (1548)*, édité par Franz Josef Hausmann, Tübingen, Gunter Narr, pages XX-XXIII ; 1-141 (Lingua et Traditio : 5).
- Meillet (Antoine), 1912. « L'évolution des formes grammaticales », *Scienza : rivista di scienza. Organo internazionale di sintesi scientifica* 12. 130-148.
- Mel'čuk (Igor)/Žolkovskij (Aleksandr), 1970. « Towards a functioning 'meaning-text' model of language », *Linguistics* 57. 10-47.
- Mel'čuk (Igor), 1974. *Opyt teorii lingvističeskix modelej «Smysl ⇔ Tekst»* [Toward a Theory of Meaning-Text Linguistics Models]. Moscou, Nauka.
- Mel'čuk (Igor)/Iordanskaja (Lidija)/Arbatchewsky-Jumarie (Nadia), 1981. « Un nouveau type de dictionnaire : le dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain (six entrées de dictionnaire) », *Cahiers de lexicologie* 38. 3-34.
- Mel'čuk (Igor), 1993. « La phraséologie et son rôle dans l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère », *Études de Linguistique Appliquée* 92. 82-113.
- Mel'čuk (Igor)/Clas (André)/Polguère (Alain), 1995. *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Mel'čuk (Igor), 1995. « Phrasemes in Language and Phraseology in Linguistics », in Everaert (Martin), Van Der Linden (Erik), Schenk (André), Schreuder (Rob) (éds.), *Idioms. Structural and Psychological Perspectives*. Hillsdale (New Jersey), Erlbaum Associates. 167-232.
- Mel'čuk (Igor), 1997. « Vers une linguistique sens-texte », Leçon inaugurale (faite le Vendredi 10 janvier 1997). Collège de France, Chaire internationale.
- Ménage (Gilles), 1672. *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*. Paris, Claude Barbin.
- Merkel (Carl Ludwig), 1866. *Physiologie der menschlichen Sprache*. Leipzig, Otto Wigand.

- Meyer (Gottlob Wilhelm), 1799. *Versuch einer Hermeneutik des Alten Testaments*. Lübeck, Friedrich Bohn.
- Meyer (Paul), 1888. « Compte rendu de *Fourteenth address of the president of the Philological Society, delivered, at the anniversary meeting, 21 may 1886* », *Romania* 17. 154-155.
- Miller (Robert Lee), 1968. *The linguistic relativity principle and humboldtian ethnolinguistics : a history and appraisal*. La Haye, Mouton de Gruyter.
- Millin (Aubin Louis), 1801. « Compte rendu de *De Origine et Usu Obeliscorum*, G. Zoega », *Magasin encyclopédique, ou Journal des sciences, des lettres et des arts* 38. 216-224.
- Möhren (Frankwalt), 2006. « L'importance de la critique des sources en étymologie », in Buchi (Éva) (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*. Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique : <http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Mohren_2005-11.pdf>
- Morris (Charles William), 1937. *Logical Positivism, Pragmatism, and Scientific Empiricism*. Paris, Hermann.
- Moscatti (Federico), 1824. « Compte rendu de *English Phonology*, P.S. Duponceau », *Bulletin des sciences historiques, antiquités, philologie* 1. 214-215.
- Mounin (George), 1974. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris, P.U.F.
- Mugdan (Joachim), 1986. « Was ist eigentlich ein Morphem? », *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung* 39. 29-43.
- Mugdan (Joachim), 2011. « On the Origins of the Term *Phoneme* », *Historiographia Linguistica* 38. 85-110.
- Mullie (Josef), 1924. « Une caractéristique phonologique du dialecte chinois de la Mongolie Centrale », *T'oung Pao* 23. 67-82.
- Myers (Charles Samuel), 1904. « The taste-names of primitive peoples », *British Journal of psychology* 1. 117-126.
- Neveu (Franck), 2000. *Lexique des notions linguistiques*. Paris, Nathan.
- Neveu (Franck), 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris, Colin.
- Newman (Stanley), 1967. « Morris Swadesh », *Language* 43. 948-957.

- Nida (Eugène), 1948. « The identification of Morphemes », *Language* 24. 414-441.
- Noreen (Adolf), 1904. *Vårt Språk, Nysvensk Grammatik i Utförlig Framställning*, vol. V. Lund, C. W. K. Gleerup.
- Nyrop (Kristoffer), 1936² [1899–1930¹]. *Grammaire historique de la langue française*, 6 volumes. Copenhagen, Gyldendal.
- Osgood (Charles E.)/ Sebeok (Thomas A.), 1955. « Reviewed Work : Psycholinguistics: A Survey of Theory and Research Problems », *Language* 31. 46-59.
- Paris (Gaston), 1898. « Compte rendu de *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes*, M. Grammont », *Journal des Savants*. 81-97.
- Parussa (Gabiella), 2010. « Éditer les textes de théâtre en langue française : aperçu historique et nouvelles perspectives », *Médiévales* 59. 41-61.
- Paveau (Marie-Anne), 1999. « Compte rendu de *Éléments d'analyse du discours*, G. E. Sarfati », *Mots* 59. 130-132.
- Pecman (Mojca), 2004. « L'enjeu de la classification en phraséologie », *Actes du congrès EUROPHRAS, tenu à l'Université de Bâle du 26 au 29 août 2004*. Baltmannsweiler, Schneider Hohengehren Verlag. 127-146.
- Peeters (Benoît), 1991. « Champs associatifs et champs axiologiques », *Cahiers de lexicologie* 58. 45-61.
- Pellat (Jean-Christophe), 1988. « Indépendance ou interaction de l'écrit et de l'oral ? Recensement critique des définitions du graphème », *Pour une Théorie de la langue écrite, CNRS*. 133-146.
- Perelman (Chaïm), 1967. « Le Langage », in *Actes du XIII^e Congrès des Sociétés de philosophie de langue française (Genève, 2-6 septembre 1966)*, 2 volumes. Neuchâtel, La Baconnière.
- Peškovskij (Aleksandr), 1934. *Russkij sintaksis v nau.nom osveä.nii* [Syntaxe russe : une approche scientifique]. Moscou, U.pedgiz.
- Pfeifer (Wolfgang), 1993. *Etymologisches Wörterbuch des Deutschen*. Berlin, Akademie Verlag.
- Pfister (Max), Lupis (Antonio), 2001. *Introduzione all'etimologia romanza*. Soveria Mannelli, Rubbettino.
- Picoche (Jacqueline), 2002 [1979¹]. *Dictionnaire étymologique du français*. Paris, Le Robert.

- Piquet (Félix), 1924. « Compte rendu de *Cours de linguistique générale*, F. Saussure », *Revue germanique* 15. 447-448.
- Pohl (Jacques), 1969. « Contribution à l'histoire de quelques mots », *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* 205. 360-375.
- Polguère (Alain), 2008² [2003¹]. *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales, nouvelle édition*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Pos (Hendrik), 1939. « Perspective du structuralisme », *TCLP* 8. 71-78.
- Pottier (Bernard) (dir.), 1973. *Le langage*. Paris, Retz.
- Python (Fabien) 2015. *La duplicité étymologique du lexique. Étude des doublets relevant du clivage héréditaire/savant en langue française*, thèse Université de Fribourg/Université de Lorraine.
- Quemada (Bernard), 1982. « Rapport 1979-1980 sur la première conférence consacrée à l'observation et à l'analyse du français moderne et contemporain », *Livret de l'École pratique des Hautes Etudes IV^e section*. Paris, Sorbonne. 185.
- Quemada (Bernard), 1987. « Notes sur *lexicographie* et *dictionnairique* », *Cahiers de lexicologie* 51. 229-238.
- Raemond (Florimont de), 1597. *L'antichrist*. Lyon, Pillehotte.
- Rainer (Franz), 2002. « Akustische Terminologie und Neulatein : einige wortgeschichtliche Anmerkungen », *Zeitschrift für romanische Philologie* 118. 25-30.
- Ramée (Pierre), 1572. *Grammaire de Pierre de la Ramée*. Paris, Wechel.
- Ranisch (Wilhelm), 1909. « Compte rendu de *Vårt Språk, Nysvensk Grammatik i Utförlig Framställning*, A. Noreen », *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur* 51. 261-270.
- Roche (Christophe), 2007. « Terme et concept : fondements pour une ontoterminologie », in Roche (Christophe) (éd.), *Actes des conférences TOTh « Terminologie & Ontologie : Théories et Applications » (Annecy, 1^{er} juin 2007)*, Annecy, Institut Porphyre. 1-22.
- Ronsard (Pierre de), 1921–1975 [1550]. *Œuvres complètes*, 20 volumes, édités par Paul Laumonier, Isidore Silver et Raymond Lebègue. Paris, Hachette/Droz/Didier.
- Roquefort (Jean-Baptiste-Bonaventure de), 1829. *Dictionnaire étymologique de la langue française où les mots sont classés par familles ; contenant les mots du Dictionnaire de l'Académie française, avec les principaux termes*

d'arts, de sciences et de métiers [...] précédé d'une dissertation sur l'étymologie par J.-J. Champollion-Figeac, 2 volumes. Paris, Decourchant.

Roques (Mario), 1936. *Recueil général des lexiques français du moyen âge (XII^e– 14^e siècle), Lexiques alphabétiques*, 2 tomes. Paris, Honoré Champion.

Sabbathier (François), 1766-1790. *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, grecs et latins: tants sacrés que profanes, contenant la géographie, l'histoire, la fable, et les antiquités*. Paris, Delalain.

Sacy (Antoine-Isaac Silvestre de), 1855. « À propos de *Les Débats* », *Bulletin du bibliophile belge* 11. 138-139.

Sainte-Beuve (Charles-Augustin), 1828. *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au seizième siècle*, par C.-A. Sainte-Beuve. - [Oeuvres choisies de Pierre de Ronsard avec notice, notes et commentaires...]. Paris, A. Sautetlet.

Sarfati (Georges-Élia), 1997. *Éléments d'analyse du discours*. Paris, Nathan.

Saussure (Ferdinand), 1879. *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européenne*. Leipsick, Teubner.

Saussure (Ferdinand), 1916. *Cours de linguistique générale*, édité par Charles Bailly et Albert Sechehaye. Lausanne/Paris, S.n./Payot.

Schleicher (August), 1859. *Zur Morphologie der Sprache*. Saint Pétersbourg, Eggers.

Schleicher (Auguste), 1868. *La théorie de Darwin et la science du langage. De l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme, traduit de l'allemand par M. de Pommayrol*. Paris, Librairie A. Franck.

Schogt (Henry), 1994. « L'histoire du signe linguistique de Ferdinand de Saussure, et les Pragois », *Cahiers du Centre de linguistique et des sciences du langage* 5. 93-108.

Schraeder (Burkhard), 1990. « Versuch einer theoretischen Grundlegung der Internationalismenforschung », in Braun, Peter et al. (éds.), *Internationalismen. Studien zur interlingualen Lexikologie und Lexikographie*. Tübingen, Niemeyer. 34-46.

Schütze (Gottfried), 1776. *Die Geschichte von Hamburg für den Liebhaber der vaterlaendischen Geschichte : Aelteste Hamburgische Geschichte in dem Zeitraume von der Gruendung der Stadt Hamburg im Jahr 808 bis zur Erloeschung des maennlichen Billingschen Stammes im Jahr 1106*, Vol 1. Hambourg, Fritsch.

Sébillot (Thomas), 1548. *Art poétique françois* pour l'instruction des jeunes studieux et encor peu avancez en la poésie françoise. Paris, Corrozet.

Sicard (Émile), 1956. « De quelques règles d'interprétation des éléments irrationnels de la psycho-sociologie des peuples par l'analyse psycholinguistique des vocables et des réactions sociales qu'ils provoquent, notamment chez les Slaves », *Synthèse* 10. 399-407.

Sinclair (John), 1996. *Technical report EAGLES, Preliminary recommendations on Corpus Typology* (Expert Advisory Group on Language Engineering Standards).

Site internet : <http://www.ilc.cnr.it/EAGLES/corpus/corpus.html>

Skeat (Walter), 1886. « Fourteenth address of the president of the Philological Society, delivered, at the anniversary meeting, 21 may 1886 », *Transactions of the Philological Society* 20. 343-393.

Sljusareva (Natalia), 1972. « Lettres de Ferdinand de Saussure à J. Baudouin de Courtenay », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 27. 7-17.

Spitzer (Léo), 1935. « En apprenant le turc », *BSL* 35.82-101.

Spitzer (Léo), 1941. « Glose socio-linguistique sur un usage de *se Défendre* » *Modern Language Notes* 56. 81-89.

Stalder (Franz Josef), 1819. *Die Landessprachen der Schweiz, oder Schweizerische Dialektologie*. Aarau, Sauerländer.

Strauß (Gerhard) (éd.), 2004—. *Deutsches Fremdwörterbuch*. Berlin/New York, de Gruyter.

Swadesh (Morris), 1938. « Nootka internal syntax », *International Journal of American Linguistics* 9. 77-102.

Swiggers (Pierre), 1998. « Americanist Linguistics and the Origin of Linguistic Typology : Peter Stephen Du Ponceau's 'comparative Science of Language' », *Proceedings of the American Philosophical Society* 142. 18-46.

Tesnière (Lucien), 1934. « Comment construire une syntaxe », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg* 7. 219-229.

Tesnière (Lucien), 1945. *Petite grammaire russe*. Paris, Didier.

Tesnière (Lucien), 1953. *Esquisse d'une syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.

Tesnière (Lucien), 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.

- Thibault (André) (éd.), 2010. *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris, l'Harmattan.
- Thomas (Antoine), 1897. *Essais de philologie française*. Paris, E. Bouillon.
- Thurot (Charles), 1867. « Compte rendu de *Physiologie der menschlichen Sprache*, C. L. Merkel », *RCHL* 2. 385-388.
- Touratier (Christian), 2002. *Morphologie et morphématique. Analyse en morphèmes*. Aix/Marseille, Presses universitaires de Provence (Collection Langues et langage).
- Traugott (Elizabeth C.), 1995. « The Role of the Development of Discourse Markers in a Theory of Grammaticalization », *communication présentée à la ICHL XII (12^{ème} Conférence internationale en linguistique historique Manchester 1995)*.
- Trubetzkoy (Nikolaï Sergueïevitch), 1929. « Sur la 'morphologie' », *Travaux du Cercle linguistique de Prague* 1. 85-88.
- Trubetzkoy (Nikolaï Sergueïevitch), 1933. « La phonologie actuelle », *Journal de psychologie* 30. 227-246.
- Váček (Josef), 2005 [1960¹]. *Dictionnaire de linguistique de l'École de Prague*. Utrecht/Anvers, Spectrum.
- Vaschide (Nicolae), 1905² [1903¹]. *Index philosophique. Philosophie et sciences annexes*, 2 volumes. Paris, Chevalier/Rivière.
- Villers (Charles de), 1809. *Coup-d'œil sur l'état actuel de la littérature ancienne et de l'histoire en Allemagne. Rapport fait à la troisième Classe de l'Institut de France par Charles Villers, Correspondant de cette Classe, Membre de la Société royale des Sciences de Göttingue*. Amstersdam/Paris, Bureau des Arts et de la Littérature/Treuttel & Würtz.
- Vogüé (Melchior), 1909. *Florilegium; ou, Recueil de travaux d'érudition dédiés à Monsieur le marquis Melchior de Vogüé*. Paris, Imprimerie Nationale.
- Wartburg (Walther von), 1943. *Einführung in Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft*. Halle, Niemeyer.
- Wartburg (Walther von), 1946. *Problèmes et méthodes de la linguistique*. Traduit de l'allemand par Pierre Maillard. Paris, P.U.F.
- Whorf (Benjamin Lee), 2012 [1940]. *Language thought, and reality*. Cambridge/, Londres, The MIT Press.
- Wurtz (Adolphe), 1879. *La théorie atomique*. Paris, Baillière.

Zeisberger (David), 1827. *Grammar of the language of the Lenni Lenape or Delaware Indians, traduit et préface par Duponceau (Peter Stephen)*. Philadelphie, James Kay, Jun.

Zoega (Georges), 1797. *De origine et usu Obeliscorum ad pium sextum*. Rome, Typis Lazzarini.

Zumthor (Paul), 1958. « Fr. étymologie : essai d'histoire sémantique », *Etymologica. Walther von Wartburg zum siebzigsten Geburtstag (18. Mai 1958)*. 873-893.

Sigles

Ac. 6 Compl. = Barré (Louis)/Landois (Narcisse), 1842. *Complément du dictionnaire de l'Académie française publié sous la direction d'un membre de l'Académie française [...]*. Paris, Didot.

ACIL 1 = *Actes du premier congrès international de linguistes à La Haye, du 10 au 15 avril 1928*, 1928. Leiden, Sijthoff.

ALFC = Dondaine (Colette)/Dondaine (Lucien), 1972–1984. *Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté* (4 volumes). Paris : CNRS Éditions.

ALW = Remacle (Louis) et al. 1953–. *Atlas linguistique de la Wallonie. Tableau géographique des parlers de la Belgique romane d'après l'enquête de Jean Haust et des enquêtes complémentaires*. Liège, Vaillant-Carmanne.

Annales Voyages = Malte-Brun (Victor-Adolphe) (dir.), 1866–1871. *Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, 20 volumes. Paris, Challamel.

Bailly = Bailly (Anatole)/Egger (Émile), 2000 [1894¹]. *Dictionnaire grec-français*. Paris, Hachette.

BSL = *Bulletin de la société de linguistique de Paris*. 1864-. Paris, Klincksieck.

CTLF = Colombat (Bernard) (dir.), 2004-. *Corpus de textes linguistiques fondamentaux*. Site internet : <http://ctlf.ens-lyon.fr/>

DEAF = Baldinger (Kurt)/Möhren (Frankwalt) (eds.), 1975–. *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*. Tübingen/Québec, Niemeyer/Les Presses de l'Université Laval.

DEC₁ = Mel'čuk (Igor)/Arbatchensky-Jumarie (Nadia)/Elnitsky (Léo)/Iordanskaja (Lidija)/Lessard (Adèle), (préfacé par Adré Clas), 1984. *Le dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, Recherches lexico-sémantiques*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

DEI = Battisti (Carlo)/Alessio (Giovanni), 1950–1957. *Dizionario etimologico italiano*, 5 volumes. Florence, Barbèra.

DELI = Cortelazzo (Manlio)/Zolli (Paolo), 1979–1988. *Dizionario etimologico della lingua italiana*. Bologne, Zanichelli.

DÉRom = Buchi (Eva)/Schweickard (Wolfgang) (eds.) 2008–. *Dictionnaire Étymologique Roman (DÉRom)*. Nancy : ATILF. Site internet : <<http://www.atilf.fr/DERom>>.

D.HI.CO.D.E.R. = Chabrolle-Cerretini (Anne-Marie) (dir.), (en préparation). *Dictionnaire historique des concepts descriptifs de l'entité romane*.

Dictionnaire des sciences naturelles = Cuvier (Frédéric), 1816–1830. *Dictionnaire des sciences naturelles, dans lequel on traite méthodiquement des différents êtres de la nature, considérés soit en eux-mêmes, d'après l'état actuel de nos connaissances, soit relativement à l'utilité qu'en peuvent retirer la médecine, l'agriculture, le commerce et les arts. Suivi d'une biographie des plus célèbres naturalistes [...]. Par plusieurs professeurs du Jardin du Roi, et des principales Ecoles de Paris*, 72 volumes. Strasbourg/Paris, Levrault/Le Normant.

DMF = Bazin-Tacchella (Sylvie)/Martin (Robert), 1998–. *Dictionnaire du Moyen Français : version DMF 2010*. Nancy : ATILF. Site internet : <<http://www.atilf.fr/dmf>>

Duden = Müller (Wolfgang) (dir.), 1982⁴ [1960¹]. *Duden Fremdwörterbuch*. Mannheim/Vienne/Zurich, Dudenverlag.

Encyclopédie = Diderot (Denis)/D'Alembert (Jean Le Rond) (éds.), 1966–1988 [1751–1780]. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société de gens de lettres*, 35 volumes. Stuttgart/Bad Cannstatt, F. Frommann.

Encyclopaedia Universalis = Gregory (Claude) (dir.), 1968–2012. *Encyclopaedia Universalis*. Paris, Encyclopaedia Universalis France.

Etimologico = Nocentini (Alberto), 2010. *L'etimologico. Vocabolario della lingua italiana*. Florence, Le Monnier.

FEW = Wartburg (Walther von) et al., 1922–2002. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 volumes, Bonn/Heidelberg/Leipzig Berlin/Bâle, Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.

Gallica = *Gallica, la bibliothèque numérique*, 1999–. Paris, Bibliothèque nationale de France. Site internet : <http://gallica.bnf.fr>.

GDLI = Battaglia (Salvatore), 1961–2004. *Grande dizionario della lingua italiana*, 21 volumes et un supplément. Turin, UTET.

GoogleLivres = *Google, moteur de recherche*, 2007–. Site internet : <http://www.google.fr/books>.

Journal asiatique = *Journal asiatique ou recueil de mémoires, d'extraits et de notices relatifs à l'histoire, à la philosophie, aux langues et à la littérature des peuples orientaux*. Troisième série, édité par la Société asiatique, 1836–. Paris, Imprimerie Royale.

Journal de littérature étrangère = *Journal général de la littérature étrangère, ou Indicateur bibliographique et raisonné des Livres nouveaux en tous genres, Cartes géographiques, Gravures et Œuvres de Musique qui paraissent dans les divers pays étrangers à la France [...]*, 1800–1830. Paris/Strasbourg, Treuttel/Würtz.

Journal des Savans = *Journal des Savans*, 1665–. Paris, Imprimerie Royale

Journal général de la littérature étrangère = *Journal général de la littérature étrangère, ou Indicateur bibliographique et raisonné des Livres nouveaux en tous genres, Cartes géographiques, Gravures et Œuvres de Musique qui paraissent dans les divers pays étrangers à la France [...]*, 1800–1830. Paris/Strasbourg, Treuttel et Würtz.

JSTOR = *Journal Storage*, 1995–. Ann Arbor/New York. Site internet : www.jstor.org

Liddell-Scott = Liddell (Henry George)/Scott (Robert), 1996 [1843¹]. *A Greek-English Lexicon with a revised supplement*, édité par Henry Stuart Jones. Oxford, Clarendon.

Larousse encyclopédique, Supplément = *Grand Larousse encyclopédique, Supplément*, 1968. Paris, Larousse.

Larousse illustré = Augé (Claude), 1897–1907. *Nouveau Larousse Illustré. Dictionnaire Universel Encyclopédique*, 8 volumes dont un supplément. Paris, Larousse.

Littre = Littré (Émile), 1863–1872. *Dictionnaire de la langue française*, 4 volumes. Paris, Hachette.

OED² = Simpson (J. A.)/Weiner (E.S.C.) (dir.), 1989² [1933]¹/1993–1997. *The Oxford English Dictionary*, 20 volumes et 3 suppléments. Oxford, Clarendon.

Open library = 2006–. Aaron Swartz/Californie. Site internet : www.openlibrary.org

Persée = 2003–. *Revue en sciences humaines et sociales*. Lyon, Université Lyon Lumière. Site internet : www.persee.fr

RCHL = Meyer (Paul)/Morel (Charles)/Paris (Gaston), Zotenberg (Hermann), 1866–1935. *Revue critique d'histoire et de littérature publiée*. Paris, Leroux/Franck.

Revue de bibliographie analytique = *Revue de bibliographie analytique, ou Compte rendu des ouvrages scientifiques et de haute littérature, publiés en France et à l'étranger*, 1840–1845. Paris, Aurel/Duprat.

Revue Universitaire = *Revue Universitaire*, 1892–1957. Paris, A.Colin.

Robert = Robert (Paul), 1951–1964. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris, Société du Nouveau Littré.

Robert¹, *Supplément* = Rey, (Alain)/Rey-Debove (Josette), 1970. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française par Paul Robert. Supplément*. Paris, Société du Nouveau Littré/Le Robert.

Schweizerisches Idiotikon = *Schweizerisches Idiotikon. Wörterbuch der schweizerdeutschen Sprache, gesammelt auf Veranstaltung der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich unter Beihülfe aus allen Vereinen des Schweizervolkes*, 1881–. Frauenfeld, Huber. Site internet : <http://www.jstor.org/>.

TCLP = *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*, 1929–1939. Prague, Cercle linguistique (8 volumes).

TCLP 4 = Cercle linguistique de Prague, 1931. *Travaux du Cercle linguistique de Prague (Réunion phonologique internationale tenue à Prague, 18-21/XII 1930)*. Prague, Cercle linguistique.

TLF = Imbs (Paul), et al. (éds.), 1971-1994. *Trésor de la Langue Française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)*, 16 vol. Paris, Éditions du CNRS/Gallimard.

TLF-Étym = Steinfeld (Nadine) (éds.) 2005–. *Programme de recherche «TLF-Étym» (révision sélective des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé)*. Nancy, ATILF. Site internet : <<http://www.atilf.fr/tlf-etym>>.

TLL = *Thesaurus Linguae Latinae*, 1900–. Leipzig/Stuttgart/Berlin/New York, Teubner/Saur/De Gruyter.

Webster = Neilson (William Allan)/Knott (Thomas)/Carhart (Paul), 1934² [1909¹]. *Webster's New International Dictionary of the English Language*. Springfield/Massachusetts, Merriam Company.

7. Annexe : tableaux récapitulatifs comparant nos résultats avec les données du FEW, du TLF et du TLF-Étym

VOCABE OU LEXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
ACTANT s.m.	"Substantif ou équivalent de substantif qui désigne l'être ou l'objet qui participe d'une manière active ou passive au procès exprimé par le verbe"	1953 (Tessière)	Dérivé par changement de suffixe de fr. ACTEUR, s. m. "celui dont la profession est d'interpréter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran"	Ø	Ø	Ø	"Chez certains grammairiens, celui qui fait ou subit (ou ce qui fait ou subit) l'action (sujet, complément d'objet direct, complément d'objet indirect)"	1959 (Gramm, supp)	Dér. du rad. de <i>action</i> *, suff. <i>-ant</i> .	Ø	Ø	Ø
AGGLUTINATION s.f.	"Soudure de deux unités lexicales originellement distinctes, mais habituellement réunies dans l'énoncé, qui aboutit à la construction d'une unité unique"	1824 (Abel-Rémusat ; Humboldt)	Emprunt à all. AGGLUTINATION s.m. "soudure de deux unités lexicales originellement distinctes, mais habituellement réunies dans l'énoncé, qui aboutit à la construction d'une unité unique"	"Soudure de 2 mots originellement distincts, qui aboutit soit à la constitution d'un mot unique, soit à une fausse coupure"	« Seit 1863 »	s.v. glüten	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
AVALENT adj.	"Qui ne régit aucun actant (en parlant d'un verbe)"	1953 (Tessière)	Confixe formé du préfixe fr. <i>av-</i> "privé de" et du confixe fr. <i>-valent</i> "à valence"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
BANTOU adj.	"Qui appartient à une famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale"	1867 (Helwald)	Emprunt à angl. BANTU adj. "qui appartient à une famille de langues de l'Afrique sud-équatoriale"	Ø	Ø	Ø	Indication d'une utilisation adjectivale sans définition	1930 (HADDON)	« par l'intermédiaire de l'angl. <i>Bantu</i> »	"Qui appartient à une famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale"	1867 (Müller)	Emprunt à angl. BANTU adj. "qui appartient à une famille de langues de l'Afrique sud-équatoriale"
BANTOU s.m.	"Famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale"	1867 (Helwald)	Concession de BANTU adj. "qui appartient à une famille de langues de l'Afrique sud-équatoriale"	Ø	Ø	Ø	Famille de langues de l'Afrique sud-équatoriale	1892 (Guérin)	« par l'intermédiaire de l'angl. <i>Bantu</i> »	"Famille comprenant la plupart des langues de l'Afrique sud-équatoriale"	1867 (Müller)	Emprunt à angl. BANTU adj. "qui appartient à une famille de langues de l'Afrique sud-équatoriale"
CHAMP SÉMANTIQUE loc.s.m.	"Ensemble des lexèmes (lexèmes et locutions) se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique"	1946 (von Wartburg/trad. Maillard)	Calque d'all. BEDEUTUNGSFELD s.n. "ensemble des lexèmes (lexèmes et locutions) se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	"Ensemble des mots, des notions se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique"	1946 (Maillard)	Calque de all. BEDEUTUNGSFELD s.n. "ensemble des mots, des notions se rapportant à un même domaine conceptuel ou psychologique"

VOCABLE OU LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
CORPUS s. m.	"Ensemble de textes établi selon un critère thématique en vue de leur étude scientifique"	1855 (Sacy)	Innovation sémantique de type métonymique sur f. CORPUS, s. m. "ensemble de données d'un certain type (notamment en lettres) réunies en vue de leur étude scientifique"	Ø	Ø	Ø	"Ensemble de textes établi selon un principe de documentation exhaustive, un critère thématique ou exemplaire en vue de leur étude linguistique"	1961 (Larousse)	« Sens développé en fr. à partir de sens l "empr. au lat. class. corpus juris" »	"Ensemble de textes établi selon un critère thématique en vue de leur étude linguistique"	1855 (Sacy)	« Emprunt à l'allemand Corpus/Korpus subst. neutre "ensemble de données d'un certain type (notamment en lettres) réunies en vue de leur étude scientifique (terme technique de la recherche scientifique)"
DIALECTE s. m.	"Système linguistique qui n'a pas le statut de langue officielle ou nationale, à l'intérieur d'un groupe de parlers"	1550 (Ronsard)	Emprunt à lat. DIALECTUS	Ø	Ø	Ø	"Terme particulière d'une langue, intermédiaire entre cette langue et le patois, parlée et écrite dans une région d'étendue variable et parfois instable ou confuse, sans le statut culturel ni le plus souvent social de cette langue, à l'intérieur ou en marge de laquelle elle s'est développée sous l'influence de divers facteurs sociaux, politiques, religieux, etc."	1550 (Ronsard)	Empr. au lat. <i>imperial dialectus</i>	Ø	Ø	Ø
DIALECTOLOGIE s. f.	"Étude des dialectes, qui procède à l'inventaire des faits linguistiques observables dans une aire dialectale donnée et à l'interprétation de ces faits"	1810 (Anonyme)	Emprunt à all. DIALECTOLOGIE s. f. "étude des dialectes, qui procède à l'inventaire des faits linguistiques observables dans une aire dialectale donnée et à l'interprétation de ces faits"	Ø	Ø	Ø	"Partie de la linguistique consacrée à l'étude des dialectes et des patois et qui procède à l'inventaire des faits linguistiques observables dans une aire dialectale donnée et à l'interprétation de ces faits"	1882 (O)	« du rad. de dialectologie, suff. - ique »	"Étude linguistique des dialectes et des patois"	1810	"Emprunt à l'allemand Dialektologie subst. fém. « domaine de la linguistique qui a pour objet l'étude des dialectes"

VOCABE OU LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
DICIONNAIRIQUE s.f.	"Ensemble des procédés menant à la réalisation de dictionnaires en tant que produits offerts à la vente en tenant compte de leurs nombreuses problématiques, avec leurs contraintes éditoriales précises : coût, format, public cible, condition de diffusion"	1982 (Quemada)	Conversion de fr. DICIONNAIRIQUE adj. dans la locution fr. ORDRE DICIONNAIRIQUE loc s.m. "ordre alphabétique"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
DIVALENT adj.	"Qui régit deux actants (en parlant d'un verbe)"	1953 (Tessière)	Confusé formé du préfixe fr. <i>di-</i> "deux" et du confusé fr. "-valent" "3 valence", surtout utilisés dans la terminologie de la chimie	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
DOUBLE ARTICULATION loc. s.f.	"Propriété des langages dits <i>naturels</i> , par distinction avec les langages artificiels, d'être construits avec des unités minimales, sur deux plans différents : la première articulation correspond aux suites d'unités significatives minimales, les monèmes, et la seconde articulation correspond aux suites d'unités minimales non significatives, les phonèmes"	1956 (Martinet)	Emprunt à russ.	Ø	Ø	Ø	"Articulation du langage naturel 1° en unités minimales significatives ou monèmes" (1re articulation), 2° en unités minimales distinctes mais non significatives ou phonèmes" (2e articulation)"	1961 (Martinet)	Ø	Ø	Ø	Ø
DOUBLET s.m.	"Vocabulaire qui fait partie d'un couple de vocables qui remontent tous deux au même étymon, l'un par héritage, l'autre par emprunt"	1868 (Brachet)	Innovation sémantique par spécialisation de sens sur fr. DOUBLET, s. m. "diverse traduction d'un même nom"	"Mot qui a la même étymologie qu'un autre mot de la même langue"	« Seit 2. Hälfte 19. Jh. »	s.v. duplus	"Mots de même origine mais de forme et de signification différente"	1899 (Gourmont)	« Der. de <i>double</i> ; suiff -et »	Ø	Ø	Ø

VOCABE OU LEXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
EMPRUNT ₂ s. m.	"Processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue"	1579 (Estienne)	Innovation sémantique par spécialisation de sens à partir de fr. EMPRUNT ₁ s. m. "action de recevoir à titre de prêt, résultat de cette action"	Ø	Ø	Ø	"Fait pour une langue d'incorporer une unité linguistique en particulier un mot, d'une autre langue"	1899 (Gourmont)	« Deverbal de <i>emprunter</i> »	Ø	Ø	Ø
EMPRUNT ₃ s. m.	"Lexie empruntée"	1579 (Estienne)	Innovation sémantique par spécialisation de sens à partir de fr. EMPRUNT ₁ s. m. "action de recevoir à titre de prêt, résultat de cette action"	Ø	Ø	Ø	"L'unité de langue incorporée"	1899 (Gourmont)	« Deverbal de <i>emprunter</i> »	Ø	Ø	Ø
EMPRUNTER ₂ v. tr.	"Prendre une unité linguistique à une autre langue"	1579 (Estienne)	Innovation sémantique par spécialisation de sens sur fr. EMPRUNTER ₁ v. tr. "prendre quelque chose pour se l'approprier, pour l'utiliser ou pour l'imiter"	Ø	Ø	Ø	"Prendre quelque chose pour se l'approprier, pour l'utiliser ou pour l'imiter. [Le suj. et le compl. second désignent une lang., le compl. d'obj. désigne une unité de lang. en partic. un mot]"	1899 (Gourmont)	« Du lat. pop. <i>imprimitare</i> , altération par assimilation régressive d'un lat. vulg. <i>imprimitare</i> formé sur le lat. class. <i>promitari</i> 'emprunter' »	Ø	Ø	Ø

VOCABLE OU LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
ETYMOLOGIE ₁ s.f.	"Rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution"	1529 (Bude)	Emprunt à lat. ETYMOLOGIA s. f. "origines"	"Filiation d'un mot par rapport à un ou plusieurs autres mots dont il dérive"	« Seti 14. Jh. »	s.v. etymologia	"Rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution"	1188 (Almon de Varennes)	« Empr. au lat. class. etymologia "étymologie" »	"Rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution"	1529 (Bude)	« Emprunt à lat. etymologia s. f. "origines" »
ETYMOLOGIE ₂ s.f.	"Science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté"	1727 (Furetière)	Innovation sémantique à partir de fr. ETYMOLOGIE s.f. "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	"Unité lexicale à l'origine d'une autre unité lexicale"	1756 (Turgot)	« Emprunt à lat. etymologia s. f. "origines" »
ETYMOLOGIE ₃ s.f.	"Unité lexicale à l'origine d'une autre unité lexicale"	1756 (Turgot)	Innovation sémantique à partir de fr. ETYMOLOGIE s.f. "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution"	Ø	Ø	Ø	"Science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté"	Cz 1175 (Benoit de Sainte Maure)	« Empr. au lat. class. etymologia "étymologie" »	"Science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté"	1756 (Turgot)	« Emprunt à lat. etymologia s. f. "origines" »
FONCTION COGNITIVE loc. s.f.	"Une des six fonctions du langage, décrites dans le schéma de Jakobson, orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde"	1963 (Jakobson)	Calque de angl. COGNITIVE FUNCTION loc. s. "une des six fonctions du langage, décrites dans le schéma de Jakobson, orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde"	Ø	Ø	Ø	"Fonction de communication se traduisant dans la langue par la phrase assertive servant à informer, à faire connaître une pensée à un interlocuteur"	1972 (Linguistique)	Ø	"Une des six fonctions du langage, décrites dans le schéma de Jakobson, orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde"	1963 (Jakobson)	Calque de angl. COGNITIVE FUNCTION loc. n. "fonction du langage orientée vers le message en tant qu'il véhicule une information sur les objets du monde"

VOCABLE ou LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
FRANCSME s. m.	"Tournure propre à la langue française de France"	Ramée (1572)	Dérivé à l'aide du suffixe fr. <i>-isme</i> de fr. FRANCAIS s. f. "langue parlée en France et dans certains pays étrangers frontaliers ou de culture française, appartenant au groupe des langues romanes"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
GALLICISME, s. m.	"Tournure propre à la langue française, empruntée d'une langue étrangère au français"	1565 (Estienne)	Dérivé savant à l'aide du suffixe fr. <i>-isme</i> de lat. GALLICUS "qui est du pays anciennement habité par les Francs"	"Manière de s'exprimer propre à la langue française"	1578 (Estienne)	s. v. gallicus	"Emploi, tournure propre à la langue française"	1578 (Estienne)	« Der. savant du lat. <i>gallicus</i> , v. <i>gallican</i> ; suff. <i>-isme</i> »	Ø	Ø	Ø
GRAMMATICISATION, s. f.	"Processus selon lequel un lexème acquiert un statut (plus) grammatical en entrant (plus ou moins) dans un système d'oppositions grammaticales"	1912 (Meillet)	Dérivé par substantivation de fr. GRAMMATICAL adj. "relatif à la grammaire" à l'aide du suffixe <i>-isation</i>	Ø	Ø	Ø	"Processus selon lequel un terme ou un syntagme acquiert un statut grammatical, entre dans un système d'oppositions grammaticales"	1975 (Feuillet)	Ø	Ø	Ø	Ø

VOCABLE ou LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
GRAMMATICALISATION ₂ s.f.	"Processus selon lequel un lexème acquiert un statut grammatical ou discursif en entrant dans un système d'oppositions grammaticales ou pragmatiques"	2004 (Dostie)	Calque d'angl. GRAMMATICALIZATION s.f. "processus selon lequel un lexème acquiert un statut grammatical ou discursif, entre dans un système de marqueurs pragmatiques"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
GRAMMATICALISATION ₃ s.f.	"Cadre théorique qui prend comme centre d'intérêt le processus selon lequel un lexème acquiert un statut (plus) grammatical"	2001 (Marchello-Nizia)	Innovation sémantique de type métonymique sur fr. GRAMMATICALISATION ₃ s.f. "processus selon lequel un lexème acquiert un statut (plus) grammatical, en entrant (plus ou moins) dans un système d'oppositions grammaticales"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
GRAMMATISATION ₁ s.f.	"Processus d'apprentissage de la grammaire scolaire"	1985 (Balbar)	Pseudo-confixe formé du déverbal fr. GRAMMATISER, v.intr. "faire le grammairien" et du suffixe <i>-ation</i> "affixe entrant dans la construction de nombreux subst. fém. qui expriment une action ou le résultat de cette action"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
GRAMMATISATION ₂ s.f.	"Processus de description d'une langue au moyen d'une métalangue, qui est subordonnée à un dispositif théorique et méthodologique préalable"	1992 (Aurox)	Innovation sémantique sur le modèle de fr. GRAMMATISATION ₁ s.f. "processus d'apprentissage de la grammaire scolaire"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

VOCABE OU LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
GRAMMATISER ₁ v. intr.	"Faire le grammairien"	1597 (Raemond)	Dérivé de fr. GRAMMATIQUE s. f. "grammaire"	"Faire le grammairien"	1599 (Raemond)	s.v. grammatica	"Rendre grammatical"	1845 (Bescherele)	Ø	Ø	Ø	Ø
GRAMMATISER ₂ v. tr.	"Doter (qn) des connaissances grammaticales scolaires"	2000 (Balthar <i>in</i> Neveu)	Innovation sémantique sur GRAMMATISER ₁ v. intr. "faire le grammairien", sur le modèle de fr. ALPHABÉTISER v. tr. "enseigner une langue à un groupe de personnes appartenant à des couches sociales ou à des groupes ethniques défavorisés"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
GRAMMATISER ₃ v. tr.	"Décrire une langue au moyen d'une métalangue, qui est subordonnée à un dispositif théorique et méthodologique préalable"	1994 (Aurox)	Innovation sémantique sur fr. GRAMMATISER ₂ "doter (qn) des connaissances grammaticales scolaires"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
GRAPHÈME s. m.	"Unité minimale d'un système d'écriture"	1913 (Saussure)	Emprunt à all. GRAPHEN s. n. "unité minimale d'un système d'écriture" avec adaptation morphologique	Ø	Ø	Ø	"Ensemble minimal de lettres transcrivant un phonème ou ayant une fonction morphologique ou étymologique"	1913 (Saussure)	« Der. du rad. de graphie, avec une suffixation en -ème refaite p. anal. sur phonème »	Ø	Ø	Ø

VOCABLE ou LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
HELLENISME s. m.	"Tour, expression, manière de parler empruntée du grec, ou qui tient au génie de cette langue"	1565 (Estienne)	Calque de néolat. HELLENISMUS/ HELLENISMOS s. m. "figure de construction propre à la langue grecque"	Ø	Ø	Ø	"Construction ou emploi propre à la langue grecque, <i>p. and.</i> construction ou emploi propre à la langue grecque que l'on introduit dans une autre langue"	1580 (Trippault)	« Empr. au gr. ἐλληνισμός, "emploi correct de la langue grecque" »	"Construction ou emploi propre à la langue grecque ; initiation du grec"	1565 (Estienne)	Calque de néolat. HELLENISMUS/ HELLENISMOS s. m. "figure de construction propre à la langue grecque"
HYPERCORRECTION s. f.	"Correction abusive d'une forme supposée incorrecte"	1949 (Brunot/ Bruneau)	Emprunt à angl. HYPERCORRECTION s. "correction abusive d'une forme supposée incorrecte"	Ø	Ø	Ø	"Reconstruction fautive d'une forme linguistique qui conduit à une forme hypercorrecte, la forme ainsi obtenue"	1965 (Guiraud)	« Formé de <i>correct</i> et de <i>hyper-</i> »	"reconstruction fautive (par analogie, par étymologie erronée, etc.) d'une forme linguistique"	1949 (Brunot/ Bruneau)	Emprunt à angl. HYPERCORRECTION s. "reconstruction fautive (par analogie, par étymologie erronée, etc.) d'une forme linguistique"
ITALIANISME s. m.	"Manière de parler ou tournure propre à la langue italienne"	1579 (Estienne)	Dérivé de fr. ITALIEN s. m. "langue italienne", à l'aide du suffixe fr. <i>-isme</i>	Ø	Ø	Ø	"Tournure propre à la langue italienne"	1578 (Estienne)	« Dér. sav. de <i>italien</i> , suff. <i>-isme</i> »	Ø	Ø	Ø
LEXÈME, s. m.	"Unité minimale de signification appartenant au lexique"	1952 (Cantineau)	Emprunt à angl. LEXÈME s. "unité minimale de signification appartenant au lexique"	Ø	Ø	Ø	"Unité minimale de signification appartenant au lexique"	1952 (Boris de Cantineau)	« Dér. de <i>lex-</i> , tiré de <i>lexique</i> , suff. <i>-isme</i> d'apr. <i>morphème</i> , <i>phonème</i> , <i>sémantème</i> , etc. »	Ø	Ø	Ø

VOCABLE OU LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
LEXÈME ₂ s. m.	"Unité lexicale prise dans une signification bien déterminée et munie de toutes les informations caractérisant le comportement de cette unité justement lorsqu'elle a cette signification"	1981 (Mel'čuk, Iordanskaja, Arbatchewsky-Jumarie)	Emprunt à angl. LEXEME s. "mot pris dans une acception"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
L. LEXICALISATION s. f.	"Processus selon lequel un lexème ou un syntagme libre s'établit dans un système linguistique comme unité lexicale"	1927 (Karcevski)	Dérivé par substantivation de fr. LEXICALISER v. pron. "se transformer en unité lexicale autonome", à l'aide du suffixe <i>-ation</i>	Ø	Ø	Ø	"Processus par lequel une suite de morphèmes ou un syntagme devient une unité lexicale autonome"	1927 (Karcevski)	« Dér. de <i>lexicaliser</i> ; suff. <i>-ation</i> »	Ø	Ø	Ø
L. LEXICALISER v. pron.	"Se transformer en unité lexicale autonome" "Se transformer en unité lexicale autonome"	1927 (Karcevski)	Dérivé de fr. LEXICAL adj. "relatif au lexique", à l'aide du suffixe fr. <i>-iser</i>	Ø	Ø	Ø	"Se transformer en unité lexicale autonome"	1927 (Karcevski)	« Dér. de <i>lexical</i> , suff. <i>-iser</i> »	Ø	Ø	Ø
L. LEXICOLOGIE s. f.	"Étude des unités lexicales d'une langue"	1757 (Douchet et Beauzée <i>in</i> Encyclopédie)	Pseudo-confixe formé de fr. LEXIQUE s. m. "ensemble des mots des unités lexicales d'une langue" et du suffixe <i>-logie</i> "étude scientifique [de ce que désigne le formant initial]", à l'aide de la voyelle de coordination <i>-o-</i>	"Science de la valeur et de l'origine des mots"	1765 (Encyclopédie)	s. v. Lexis	"Étude scientifique du lexique"	1757 (Douchet et Beauzée <i>in</i> Encyclopédie)	« Composé des éléments <i>lexico-</i> et <i>-logie</i> »	"Étude scientifique du lexique"	1757 (Douchet et Beauzée <i>in</i> Encyclopédie)	« confixe formé du confixe <i>lexico-</i> (cf. <i>lexicographie</i>) et du confixe <i>-logie</i> (cf. 3. a.), sans doute par analogie avec <i>lexicographie</i> »

VOCABLE ou LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
MONÈME s.m.	"Unité minimale de signification dans la double articulation linguistique"	1941 (Frei)	Confixe formé des confixes fr. <i>MONO-</i> "seul, unique, unitaire" (Cortez 1980 : 255) et fr. <i>-ème</i> "suffixe utilisé en linguistique pour former les noms de catégories d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)"	Ø	Ø	Ø	"Unité minimale de la première articulation (par opposition au <i>phonème</i> , unité minimale de la seconde articulation), dotée d'une forme et d'un sens"	1941 (Frei)	« Der. de <i>mono-</i> , sur le modèle de <i>morphème</i> »	Ø	Ø	Ø
MONOVALENT adj.	"Qui ne régit qu'un actant (en parlant d'un verbe)"	1953 (Tessnière)	Confixe formé des confixes fr. <i>mono-</i> "un seul" et <i>-valent</i> "à valence"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
MORPHEME s.m.	"Unité minimale de signification"	1905 (Meillet)	Emprunt à all. MORPHEM s.n. "unité minimale de signification"	"Élément de formation conférant à un mot un aspect grammatical"	1921 (Vendryes)	s.v. morphè	"Unité minimale de signification"	1952 (Cantineau)	« Formé sur le gr. μορφή «forme» d'apr. <i>phonème</i> »	Ø	Ø	Ø
MORPHOLOGIE s.f.	"Structure interne des lexèmes"	1862 (Broca)	Calque sémantique d'all. MORPHOLOGIE s.f. "structure interne des lexèmes"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

VOCABE OU LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
MORPHOLOGIE ₂ s.f.	"Discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes"	1867 (Chavée)	Calque sémantique d'all. MORPHOLOGIE "discipline linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes"	"Science des diverses formes grammaticales des mots"	1868	s.v. morphé	"Description de la structure interne des mots et étude des règles qui régissent cette structure"	1868 (Lître)	« Formé des elem. <i>morpho-</i> et <i>-logie</i> »	"Domaine de la grammaire (puis de la linguistique) qui a pour objet la structure interne des lexèmes"	1862 (Broca)	« emprunt à l'allemand <i>Morphologie</i> »
MORPHO-PHONOLOGIE ₁ s.f.	"Étude des alternances vocaliques et consonantiques d'une unité lexicale"	1929 (Troubetskoy)	Pseudo-confixe formé du confixe fr. <i>morpho-</i> et de fr. PHONOLOGIE ₁ s.f. "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
MORPHO-PHONOLOGIE ₂ s.f.	"Ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie"	1936 (Fouché)	Pseudo-confixe formé du confixe fr. <i>morpho-</i> et de fr. PHONOLOGIE ₂ s.f. "science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
MORPHONOLOGIE ₁ s.f.	"Étude des alternances vocaliques et consonantiques d'une unité lexicale"	1929 (Troubetskoy)	Haploglogie de fr. MORPHO-PHONOLOGIE _{1,2} s.f., consensuellement réalisée par Troubetskoy	Ø	Ø	Ø	"Étude des alternances vocaliques et consonantiques d'un mot, alternances conditionnées par la morphologie: cheval/chevaux; peuvent/pouvons; clair/clarté"	1976 (D.D.L.)		Ø	Ø	Ø

VOCABLE ou LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
MORPHOLOGIE ₂ s.f.	"Ensemble des alternances vocaliques conditionnées par la morphologie"	1929 (Troubetzkoy)	Haploglie de fr. MORPHO-ÉTYMOLOGIE ₂ s.f., consciemment réalisée par Troubetzkoy	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
MOT-FANTÔME s.m.	"Lexème n'ayant jamais eu d'existence réelle et disposant à tort, à la suite de fautes de copistes ou d'imprimeurs, d'un statut lexicographique"	1888 (Meyer)	Calque morphologique d'angl. GHOST-WORD s. "lexème n'ayant jamais eu d'existence réelle et disposant à tort, à la suite de fautes de copistes ou d'imprimeurs, d'un statut lexicographique"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
NEUD ₂ s.m.	"Unité qui régit un ou plusieurs subordonnés dans un représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, tête"	1934 (Tessière)	Innovation sémantique par spécialisation de sens, due à Lucien Tessière, sur fr. NOEUD, s.m. "endroit où se croisent plusieurs grandes lignes, d'où partent plusieurs embranchements"	Ø	Ø	Ø	"Tout point de ramification de l'arbre à chacun des niveaux de la dérivation"	Tessière (1953)	« Du lat. <i>nōdus</i> "noeud" »	Ø	Ø	Ø

VOCABLE ou LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
ONTOTERMINOLOGIE s.f.	"Terminologie dont le système notionnel est une ontologie formelle qui sépare et met en relation la structure lexicale des unités lexicales et celle des concepts"	2007 (Roche)	Pseudo-confixe formé du confixe fr. <i>onto-</i> , dérivé de fr. <i>ontologie</i> s.f. "ensemble structuré des formes et concepts représentant le sens d'un champ d'informations", et de fr. TERMINOLOGIE s.f. "ensemble des unités lexicales relatives à un système notionnel élaboré par des constructions théoriques, par des classements ou des structurations de matériaux observés, de pratiques sociales ou d'ensembles culturels"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
PANROMAN adj.	"Commun à toutes les langues romanes"	1867 (Klaczko)	Emprunt à all. PANROMANISCHEN adj. "commun à toutes les langues romanes"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

VOCABLE OU LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
PHONÈME ₁ s.m.	"Élément sonore du langage, phone"	De 1861 (Dufliche- Desgenettes) à 1927 (Fouché)	Emprunt au lat. tardif PHONEMA s.	"Son articulé, élément sonore du langage"	1873 (RCHL)	sv. Phonēma (gr.)	"Élément sonore du langage articulé considéré d'un point de vue physiologique (disposition des organes vocaux) et d'un point de vue acoustique (perception auditive) "	1873 (RCHL)	« Empr. au gr. φωνήμα, -ατος, «son de voix» également empr. par le lat. imp. phonema, -atis »	Ø	Ø	Ø
PHONÈME ₂ s.m.	"Unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples"	1929 (Jakobson)	Innovation sémantique sur fr. PHONÈME; s.m. "élément sonore du langage"	"Unité phonétique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples"	1929 (TCLP)	sv. Phonēma (gr.)	* Le plus petit segment phonique (dépourvu de sens) permettant seul ou en combinaison avec d'autres phonèmes de constituer des signifiants ou de les distinguer entre eux"	1929 (TCLP)	« Empr. au gr. φωνήμα, -ατος, «son de voix» également empr. par le lat. imp. phonema, -atis »	Ø	Ø	Ø
PHONÈTQUE adj.	"Relatif aux sons du langage"	1801 (Millin)	Emprunt au lat. scientifique PHONETICUS adj. "relatif aux sons du langage"	"Qui a rapport à la voix"	1838 (Académie ephnt)	sv. phonētikos (gr.)	"Relatif aux sons du langage"	1822 (Champollion)	« Empr. au gr. φωνητικός, "qui concerne le son ou la parole" prob. par l'intermédiaire du lat. mod. phoneticus, «a, - um »	"Relatif aux sons du langage"	1801 (Mogasin encyclopédique, ou Journal des sciences, des lettres et des arts)	« emprunt au latin scientifique phoneticus adj. "relatif aux sons du langage" »
PHONÈTQUE ₁ s.f.	"Ensemble des sons d'une langue"	1842 (Callery)	Conversion de fr. PHONÈTQUE adj. "relatif aux sons du langage"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	"Ensemble des sons et des articulations d'une langue"	1843 (Camus)	« Conversion de l'adjectif phonétique »

VOCABLE OU LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
PHONÉTIQUE ₂ s. f.	"Science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques"	1859 (Dufriche-Desgenettes)	Innovation sémantique de type métonymique sur fr. PHONÉTIQUE ₁ s. f. "ensemble des sons et des articulations d'une langue"	"Partie de la linguistique qui étudie les sons"	1868	s. v. φωνητικός (gr.)	"Science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques"	1869 (Littré)	« Empr. au gr. φωνητικός, "qui concerne le son ou la parole" prob. par l'intermédiaire du lat. mod. <i>phoneticus</i> , -e, -um »	"Science, dépendante notamment de l'anatomie, de la physiologie et de l'acoustique, qui étudie la production et la perception des sons des langues humaines, dans toute l'étendue de leurs propriétés physiques"	1903 (Larousse illustre)	« Formation française : conversion de l'adjectif <i>phonétique</i> »
PHONOLOGIE ₁ s. f.	"Traité sur les sons vocaux"	1824 (Moscati)	Emprunt à angl. PHONOLOGY ₁ s. f. "traité sur les sons vocaux"	Ø	Ø	Ø	"traité sur les sons"	1846	Ø	"Traité sur les sons vocaux"	1824 (Moscati)	« emprunt à l'anglais <i>phonology</i> substat. "système des sons d'une langue" »
PHONOLOGIE ₂ s. f.	"Système des sons d'une langue"	De 1828 (Abel-Rémusat) A 1924 (Mullie)	Emprunt à angl. PHONOLOGY ₂ in "système des sons d'une langue"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	"Système des sons d'une langue"	1828 (Abel-Rémusat)	« emprunt à l'anglais <i>phonology</i> substat. "système des sons d'une langue" »
PHONOLOGIE ₃ s. f.	"Science qui étudie les sons d'une langue"	De 1838 (Ackermann) A 1924 (Piquet)	Emprunt à angl. PHONOLOGY ₃ in "science qui étudie les sons d'une langue"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	"Science qui étudie les sons d'une langue"	1838 (Ackermann)	« emprunt à l'anglais <i>phonology</i> substat. "système des sons d'une langue" »

VOCABLE OU LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
PHONOLOGIE ₁ s.f.	"Système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction"	1928 (Karcevski)	Innovation sémantique par analogie à fr. PHONOLOGIE; "système des sons d'une langue"	Ø	Ø	Ø	"Science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique"	1929	« Comp. Du confixe fr. <i>phon(o)-</i> "voix" et du suff. <i>-logie</i> »	"Science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction"	1927 (Troubetzkoy)	« emprunt à l'anglais <i>phonology</i> subst. "système des sons d'une langue" »
PHONOLOGIE ₂ s.f.	"Science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction"	1928 (Jakobson, Karcevsky, Troubetzkoy)	Innovation sémantique par analogie à fr. PHONOLOGIE; s.f. "science qui étudie les sons d'une langue"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	"Système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction"	1931 (Karcevski)	« emprunt à l'anglais <i>phonology</i> subst. "système des sons d'une langue" »
PRAGMATÈME ₁ s.m.	"Cliché linguistique sémantiquement compositionnel qui est contraint par le type de situation dans laquelle le locuteur l'utilise"	1993 (Mel'čuk)	Pseudo-confixe formé du confixe lat. <i>pragma-</i> "affaire tiré de fr. PRAGMATIQUE adj." relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" à l'aide du suffixe <i>-ème</i> " (suffixe systématiquement utilisé en linguistique pour former les noms de catégories, d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

VOCABLE ou LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
PRAGMATÈME ₂ s. m.	"Unité minimale de sens et d'interaction"	1997 (Surfati)	Pseudo-confixe formé du confixe lat. <i>pragma-</i> "affaire tiré de fr. PRAGMATIQUE adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication" à l'aide du suffixe <i>-ème</i> " (suffixe systématiquement utilisé en linguistique pour former les noms de catégories, d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits)"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
PRAGMATICALISATION s. f.	"Processus par lequel une unité linguistique acquiert le statut d'un phrase pragmatique"	2001 (Dostie)	Emprunt à angl. PRAGMATICALIZATION "processus par lequel une unité linguistique acquiert le statut d'un phrase pragmatique"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
PRAGMATIQUE adj.	"Relatif à l'utilisation du langage en situation de communication"	1956 (Benveniste)	Emprunt à angl. PRAGMATIC adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication"	Ø	Ø	Ø	"Qui étudie le langage du point de vue de la relation entre les signes et leurs usagers"	1956 (Benveniste)	« D'apr. l'angl. <i>Pragmatics</i> »	"Relatif à l'utilisation du langage en situation de communication"	1956 (Benveniste)	« Calque de l'anglais <i>pragmatic</i> : adj. "relatif à l'utilisation du langage en situation de communication"

VOCABLE ou LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
PRAGMATIQUE s.f.	"Étude de l'utilisation du langage en situation de communication"	1967 (Perelman)	Emprunt à angl. PRAGMATICS s. "étude de l'utilisation du langage en situation de communication"	Ø	Ø	Ø	"Étude des relations entre les signes et les usagers"	1966 (Coyaud)	« D'apr. l'angl. <i>Pragmatics</i> »	"Domaine de la linguistique qui a pour objet l'utilisation du langage en situation de communication"	1967 (Perelman)	« Calque de l'anglais <i>pragmatics</i> subst. "domaine de la linguistique qui a pour objet l'utilisation du langage en situation de communication" »
adj. PSYCHOLINGUISTIQUE	"Qui relève des rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés"	1905 (Vaschide)	Emprunt à angl. PSYCHO-LINGUISTIC adj. "qui relève des rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés"	Ø	Ø	Ø	"Qui relève de cette science"	1929 (Guillaume)	« Comp. de l'elem. formant <i>psycho-</i> et de <i>linguistique</i> »	"Qui relève des rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés"	1905 (Vaschide)	« Emprunt à l'anglais <i>psycho-linguistic</i> adj. "qui relève des rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés" »
s.f. PSYCHOLINGUISTIQUE	"Science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés"	1948 (Beth)	Emprunt à angl. PSYCHO-LINGUISTICS s. "science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés"	Ø	Ø	Ø	"Science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés"	1963 (?)	« Comp. de l'elem. formant <i>psycho-</i> et de <i>linguistique</i> »	"science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés ainsi que les processus cognitifs et registres mémoriels utilisés lors de la compréhension et de la production du langage oral et écrit"	1948 (Beth)	Emprunt à angl. PSYCHO-LINGUISTICS s. "science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension d'énoncés"

VOCABE ou LÉXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Élym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
SÉMANTIQUE ₁ s.f.	"Science qui étudie les langues et le langage du point de vue de la signification"	1874 (Breal)	Emprunt à gr. σημαντικός; adj. "qui signifie, qui indique, qui fait connaître" avec substantivation.	"Étude des significations des mots et de leurs transformations"	1893	s.v. <i>semaniticos</i> (gr.)	"Étude d'une langue ou des langues considérées du point de vue de la signification"	1879 (Breal)	« Formé sur le gr. σημαίνω "signifier" (cf. gr. σημαντικός "qui signifie", cf. chez Aristote ποῦν "son, voix" σημαντική »	"Domaine de la linguistique qui a pour objet l'étude d'une langue du point de vue de la signification"	C. de G. (1874)	« Emprunt à gr. σημαντικός; adj. "qui signifie, qui indique, qui fait connaître" avec substantivation »
SÉMANTIQUE ₂ s.f.	"Rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et leurs réfèrents"	1887 (Lundell)	Innovation sémantique par métonymie sur fr. SÉMANTIQUE ₁ ; science qui étudie une langue du point de vue de la signification"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	"Rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et de leurs réfèrents"	1887 (Lundell)	« Emprunt à gr. σημαντικός; adj. "qui signifie, qui indique, qui fait connaître" avec substantivation »
SÉMANTIQUE adj.	"Qui relève du rapport à la signification linguistique"	1897 (Thomas)	Conversion de fr. SÉMANTIQUE ₂ s.f. "rapport entre l'ensemble des signes d'une langue et leurs réfèrents"	"Qui se rapporte au sens des mots"	1561 (Bloch Wartburg)	s.v. <i>semaniticos</i> (gr.)	"Qui est relatif à la sémantique, qui a rapport à la signification d'un mot ou d'une structure linguistique"	1897 (Thomas)	« Formé sur le gr. σημαίνω "signifier" (cf. gr. σημαντικός "qui signifie", cf. chez Aristote ποῦν "son, voix" σημαντική »	"Qui relève du rapport à la signification d'un mot ou d'une structure linguistique"	1897 (Thomas)	« Conversion du substantif <i>sémantique</i> »
SÉMÈME sm.	"Ensemble des sèmes d'un lexème constituant son sens"	1924 (Cahen)	Emprunt à suéd. SEMEM "contenu idéologique ou mental spécifique"	Ø	Ø	Ø	"Ensemble des sèmes d'un lexème constituant son sens ou l'un de ses sens"	1963 (Pottier)	« Empr. à l'angl. <i>seme</i> "unité de signification" »	Ø	Ø	Ø

VOCABE OU LEXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
adj. SOCIO-LINGUISTIQUE	"Qui est relatif à la science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social"	1941 (Spitzer)	Pseudo-confixe formé du confixe <i>socio-</i> et du fr. LINGUISTIQUE s.f. "science qui a pour objet l'étude des langues", avec influence de angl. SOCIOLOGISTICS s.	Ø	Ø	Ø	"Qui appartient, est relatif à la sociolinguistique"	1968 (Langages)	« Empr. à l'angl. <i>socio-linguistics</i> att. comme adj. en 1949 »	Ø	Ø	Ø
s.f. SOCIO-LINGUISTIQUE	"Science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social"	1956 (Sicaud)	Emprunt à angl. SOCIOLOGISTICS s. "science qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social"	Ø	Ø	Ø	"Branche de la linguistique qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les contradictions du corps social"	1968 (Langages)	« Empr. à l'angl. <i>socio-linguistics</i> att. comme subst. en 1939 »	Ø	Ø	Ø
s.m. STEMMA ₂	"Représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, destinée à décrire les relations hiérarchisées des éléments qui la composent"	1934 (Tesièrre)	Innovation sémantique par analogie à fr. STEMMAT ₁ s.m. "arbre généalogique des manuscrits d'un même texte"	Ø	Ø	Ø	"Représentation graphique sous forme d'arbre du schéma de la structure d'une phrase, destinée à décrire les relations hiérarchisées des éléments qui la composent"	1959 (Tesièrre)	« Mot lat. signifiant "guirlande qui reliait entre eux les noms des ancêtres" d'où "arbre, tableau généalogique", lui-même empr. du gr. <i>στέμμα, -ατος</i> »	Ø	Ø	Ø
s.f. STRUCTURE ₂	"Agencement des unités formant un système linguistique"	1929 (Jakobson)	Restriction sémantique de fr. STRUCTURE ₁ s.f. "agencement, entre eux, des éléments constitutifs d'un ensemble construit, qui fait de cet ensemble un tout cohérent et lui donne son aspect spécifique"	"Ensemble de rapports existant entre des signes et par le moyen desquels ceux-ci remplissent leur fonction communicative"	1935 (Zm)	s.v. <i>structura</i> <i>construction</i>	"Agencement des unités formant un système linguistique; ensemble des relations qui les unissent"	1929 (TCLP)	« Empr. au lat. <i>structura</i> "construction, maçonnerie", "arrangement des mots", dér. de <i>struere</i> "assembler, ranger, construire" »	Ø	Ø	Ø

VOCABLE ou LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Étym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
STRUCTURAL ₂ adj.	"Qui concerne l'agencement des unités formant un système linguistique"	1929 (Jakobson)	Restriction sémantique de fr. STRUCTURAL ₁ adj. "qui concerne l'agencement, entre eux, des éléments constitutifs d'un ensemble construit"	Ø	Ø	Ø	Ø	1929 (TCLP)	« Dér. de <i>structure</i> ; suff. -al »	Ø	Ø	Ø
STRUCTURALISME s.m.	"Courant de recherches linguistiques descriptives qui partent du postulat selon lequel la langue est un système de relations entre des unités"	1939 (Pos)	Dérive de fr. STRUCTURAL ₂ adj. "qui concerne l'agencement des unités formant un système linguistique", avec suffixation en -isme	"Étude et science de la langue considérée comme structure ou ensemble de structures"	1939	s.v. <i>structura</i> <i>construction</i>	"Courant de recherches linguistiques descriptives qui partent du postulat selon lequel la langue est un système de relations entre des unités"	1933 (Troubetzkoy)	« Dér. de <i>structural</i> ; suff. -isme »	Ø	Ø	Ø
TRIVALENT adj.	"Qui régit trois actants (en parlant d'un verbe)"	1953 (Tessière)	Confixe formé des confixes fr. <i>tri-</i> "trois" et <i>-valent</i> "à valence", ce dernier surtout utilisé dans la terminologie de la chimie	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
VALENCE ₂ s.f.	"Nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir"	1953 (Tessière)	Innovation sémantique de type métaphorique due à Lucien Tesnière sur fr. VALENCE s.f. "capacité qu'a un atome à se lier à un ou à plusieurs autres atomes"	Ø	Ø	Ø	"Nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir"	1953 (Tessière)	"Empl. comme subst. autonome de l'élément -valence de termes de chimie"	Ø	Ø	Ø

VOCABE ou LÈXÈME	BUDZINSKI			FEW			TLF			TLF-Éym		
	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMON	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE	DÉFINITION	PREMIÈRE ATTESTATION	ÉTYMOLOGIE
VOCABL ₁ s. m.	"Unité lexicale"	1936 [ca 1360] (Roques)	Emprunt à lat. mediæval s. m. VOCABULUM "vocabulaire, mot"	"Mot"	1380	s. v. vocabulum	"Élément du langage, considère quant à sa signification et à son individualité lexicale"	Fin XIV ^e s.	« Empr. au lat. vocabulum, -i "mot" »	Ø	Ø	Ø
VOCABL ₂ s. m.	"Regroupement de lexèmes [ou de lexèmes] qui sont associées aux mêmes signifiants et qui présentent un lien sémantique évident"	1981 (Mel'čuk, Iordanskaja, Arbatčevskiy- Jumarie)	Innovation sémantique sur VOCABL ₁ "unité lexicale"	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

Une recherche consacrée à l'étymologie et à l'histoire de la terminologie linguistique permettra un gain important en connaissances historico-étymologiques. Ce gain dans la description de termes scientifiques particuliers a des répercussions plus générales : une meilleure connaissance des processus de formation du vocabulaire de la linguistique, et des indications sur les conséquences pour la sous-discipline étymologique elle-même d'un progrès massif dans la description d'une part significative du lexique (les internationalismes savants). La thèse contribue aussi à un progrès méthodologique dans un secteur faible de la science étymologique, progrès d'autant plus significatif que celui-ci est crucial pour notre connaissance du fonctionnement actuel de la création lexicale en français. Cette thèse présente la particularité de se situer sur plusieurs axes de travail, couvrant la lexicologie (et la lexicographie, car elle contient une partie consacrée à des articles lexicographiques), la terminologie (le sujet de ces articles étant les termes de la linguistique) et l'étymologie. En outre, la part philologique de ce travail est importante, car l'analyse des débuts de l'existence des termes étudiés nous a amenée à analyser des textes de diverses natures et de périodes différentes. Nous exploitons ensuite les nouvelles données offertes par nos articles lexicographiques dans le but de porter un regard synthétique sur la constitution de la terminologie linguistique française.

A research on the etymology and history of linguistics terminology will provide an important gain in historical and etymological knowledge. This gain concerning the description of particular scientific terms has broader implications: improved knowledge on the coining process of the linguistics vocabulary, as well as indications about the possible consequences that a massive progress concerning the description of an important portion of the internationalisms could have on the etymological sub-discipline itself. This thesis also contributes to a methodological progress in a weak area of the etymological science, a progress all the more significant as it is crucial for our understanding of the current functioning of lexical creation in French. An outstanding characteristic of this thesis is that it lays at the intersection of several fields, covering lexicology (and lexicography, since it encompasses a section devoted to lexicographical entries), terminology (since the subject of these articles is linguistic terms) and etymology. Furthermore, the philological aspect of this research is important because the work on the beginning of the existence of terms led us to analyze various types of texts belonging to different periods. We then exploit the new data offered by the lexicographical entries in order to provide a synthetic view of the constitution of the French linguistics terminology.